

**U.S. Securities and Exchange Commission
Washington, D.C. 20549**

Formulaire 40-F

Déclaration d'inscription conformément à l'article 12 de la loi intitulée
Securities Exchange Act of 1934

ou

Rapport annuel conformément à l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée
Securities Exchange Act of 1934

Pour l'exercice terminé le
31 octobre 2009

Numéro de dossier de la Commission
1-14446

La Banque Toronto-Dominion

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

**a/s Bureau du chef du contentieux
C.P. 1**

**Toronto Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2
416-308-6963**

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

**Brendan O'Halloran, The Toronto-Dominion Bank
31 West 52nd Street
New York, NY
10019-6101
212-827-7000**

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie

Dénomination de chaque Bourse
où les titres sont inscrits

Actions ordinaires

New York Stock Exchange

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle États financiers annuels vérifiés

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	859 585 103
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série M	14 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série N	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série O	17 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série P	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série R	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série S	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Y	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série AA	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série AC	8 800 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série AE	12 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série AG	15 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série AI	11 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série AK	14 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si, en déposant l'information que contient le présent formulaire, l'inscrit se trouve ainsi à fournir également à la Commission l'information exigée en vertu de la Rule 12g3-2(b) en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* (la « loi de 1934 »). Si vous cochez la case « Oui », indiquez le numéro de dépôt attribué à l'inscrit dans le cadre de cette règle.

Oui 82- _____ Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui Non

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures de communication de l'information* à la page 92 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 92 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des vérificateurs indépendants aux actionnaires - Rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* à la page 3 de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2009 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 92 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité de vérification

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité de vérification* aux pages 16 et 17 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2009 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* comme son code d'éthique applicable au président et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit s'engage à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires
66, rue Wellington Ouest
12^e étage, TD Tower
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

En janvier 2009, une version modifiée du *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* de l'inscrit, qui s'applique au président et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et rendue accessible sur le site Web de l'inscrit au www.td.com.

Les principales modifications alors apportées au *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* de l'inscrit comportaient notamment : a) un contenu nouveau à la rubrique 2-G – *Conduite professionnelle irrégulière*, et à la rubrique 7B – *Signalement de violations*, afin d'informer les employés que l'obligation de se conformer au *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* s'étend à leurs rapports avec Groupe Financier Banque TD (le GFBTD) à titre de client et que l'on s'attend à ce que les employés signalent les violations possibles du *Code de conduite et d'éthique professionnelle* à

l'intention des employés et des administrateurs peu importe le poste qu'ils occupent au sein du GFBTD; b) un nouveau contenu à la rubrique 2-H – *Opérations avec l'actif du GFBTD*, afin d'informer les employés que s'ils prennent connaissance de la perte réelle ou possible de biens du GFBTD, ils sont tenus d'en informer la direction; c) un contenu nouveau à la rubrique 5 – *Divulgence des renseignements sur le GFBTD*, de manière à préciser que la Politique en matière de communication de l'information s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants du GFBTD; et d) un contenu nouveau à la rubrique 7B – *Signalement de violations*, visant à préciser que la Ligne de dénonciation GFBTD est une voie de communication au moyen de laquelle les employés peuvent signaler les violations soupçonnées du *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs*.

Aucune dispense des dispositions du *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 au président et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires de vérification, aux honoraires pour services liés à la vérification, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et dirigeants - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires* à la page 17 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2009 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services de vérification et des services non liés à la vérification

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires* à la page 17 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2009 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à la vérification, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité de vérification n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à la vérification attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

S.O.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Arrangements hors bilan* aux pages 57 à 59 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans le tableau 45 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* à la page 77 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité de vérification

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité de vérification* aux pages 16 et 17 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2009, identifiant les membres du comité de vérification de la Banque est intégrée par renvoi dans les présentes.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au

formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la Banque au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : (signé) CHRISTOPHER A. MONTAGUE

Nom : Christopher A. Montague

Titre : Vice-président à la direction et chef du contentieux

Date : Le 3 décembre 2009

U.S. SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

Formulaire 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	Annexes
99.1	Notice annuelle datée du 2 décembre 2009
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2009
99.4	Rapprochement des principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis
99.5	Code d'éthique
99.6	Consentement des vérificateurs indépendants
99.7	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.8	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>

ANNEXE 99.1

NOTICE ANNUELLE



La Banque Toronto-Dominion

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) Canada

M5K 1A2

Le 2 décembre 2009

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la notice annuelle sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution	1		
Liens intersociétés	1		
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices	1		2-38
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger		66-69	15-38
TD Ameritrade Holding Corporation	3	25, 72	24-25, 82
Concurrence			62
Actifs incorporels		34-35	
Nombre moyen d'employés	3		
Prêt			40-51, 67-78
Réorganisations	3		
Politiques sociale et environnementale			81
Facteurs de risque	4		62-82
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque	5		
Dividendes de TD Ameritrade Holding Corporation ..	5		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		39, 41-43	54
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires	6	39	
Actions privilégiées	6	39, 41-43	
Restrictions	7		
Notes	7		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	9		
Cours et volume des opérations	10		
Placements antérieurs	12		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	12		
Comité de vérification	16		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires	17		
Membres de la haute direction de la Banque	19		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	20		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et les membres de la haute direction	20		
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES			
Poursuites	21		
Mesures réglementaires	21		
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES			
	21		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	21		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	21		
INTÉRÊTS DES EXPERTS			
Noms des experts	22		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	22		

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2009.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

De temps à autre, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes ou de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis, ainsi que dans d'autres communications, notamment à des analystes, investisseurs, représentants des médias et autres personnes. Toutes ces déclarations sont faites aux termes des dispositions « refuge » de la loi des États-Unis intitulée *Pritave Securities Litigation Reform Act of 1995* et de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent, notamment, des déclarations concernant les objectifs de la Banque pour 2010 et les années ultérieures et les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, les perspectives pour les secteurs d'exploitation de la Banque et le rendement financier prévu de la Banque. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent document visent à aider les actionnaires et les analystes à comprendre notre situation financière aux dates précisées et pour les périodes terminées à ces dates ainsi que nos priorités et nos objectifs stratégiques, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les hypothèses économiques à l'égard de la Banque pour 2010 sont décrites dans le rapport de gestion de 2009 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, à la rubrique « Perspectives et orientation pour 2010 ». Les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel et de mots tels que « croire », « prévoir », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « planifier » et « pouvoir ». De par leur nature, ces déclarations obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérents, généraux et spécifiques. Compte tenu, particulièrement, de la conjoncture financière et économique actuelle, ces risques et incertitudes peuvent faire en sorte que les résultats réels soient très différents des attentes énoncées dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs – dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prédire – qui peuvent faire en sorte que ces résultats soient différents, on compte notamment les risques liés au crédit, aux marchés (notamment des actions et des marchandises), aux liquidités, aux taux d'intérêt, à la réputation, à l'assurance, stratégiques, au change, réglementaires, juridiques et d'exploitation ainsi que d'autres risques énoncés dans le rapport de gestion de 2009 de la Banque et dans d'autres documents déposés en vertu de la réglementation au Canada et auprès de la SEC; la conjoncture économique générale au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où la Banque exerce des activités, ainsi que l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires et économiques et des fluctuations des taux de change relatifs aux monnaies de ces territoires; la concurrence au sein des marchés où la Banque exerce des activités, tant de la part de concurrents établis que de nouveaux venus; les cas de défaillance d'autres institutions financières; l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements que nous recevons à l'égard de clients et de cocontractants; l'élaboration et l'introduction de nouveaux produits et services et la mise en œuvre de nouveaux canaux de distribution; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses stratégies, en matière notamment de croissance, d'acquisition et d'intégration, et celles de ses filiales au niveau international; la modification des conventions et méthodes comptables que la Banque utilise pour faire rapport sur sa situation financière, y compris les incertitudes associées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques; les changements apportés à notre notation; l'activité sur le marché mondial des capitaux; l'augmentation des coûts de financement du crédit en raison du manque de liquidités sur le marché et de la concurrence à l'égard du financement; la capacité de la Banque de recruter, de former et de garder à son emploi des dirigeants clés; la dépendance à l'égard de tiers pour l'obtention d'éléments de l'infrastructure d'affaires de la Banque et pour la prestation réussie et fiable de nos produits et services; le défaut de tierces personnes de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe en ce qui a trait à la garde et au contrôle de renseignements; les changements technologiques; l'utilisation de nouvelles technologies de façon inédite pour frauder la Banque ou ses clients et les efforts organisés de parties disposant de moyens de plus en plus perfectionnés qui multiplient leurs tentatives visant à frauder la Banque ou ses clients; les changements d'ordre législatif et réglementaire, y compris les changements aux lois fiscales; les poursuites judiciaires ou procédures réglementaires imprévues; l'incidence négative continue du contexte relatif aux litiges portant sur les valeurs mobilières aux États-Unis; les changements imprévus aux habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs; le caractère adéquat du cadre de gestion des risques de la Banque, y compris le risque que les modèles de gestion des risques de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; les conflits internationaux et le terrorisme; les cas de force majeure, notamment les tremblements de terre; les effets de maladies ou d'autres urgences sanitaires publiques; et les effets des perturbations des infrastructures publiques, notamment les infrastructures de transport, de communication ou d'approvisionnement en eau ou en électricité. Une partie importante des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou d'autres garanties à des sociétés, industries ou pays donnés. Des événements imprévus ayant une incidence sur ces emprunteurs, industries ou pays pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers, la situation financière ou la situation de trésorerie de la Banque. La liste qui précède ne tient pas compte de tous

les facteurs possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2009 de la Banque. Les épargnants devraient examiner attentivement tous ces facteurs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives de la Banque. L'information ou les déclarations prospectives que renferme le présent document représentent les perspectives de la direction uniquement en date des présentes. La Banque n'entend pas mettre à jour les déclarations prospectives, écrites ou verbales, qu'elle peut faire de temps à autre ou qui sont faites en notre nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Financier Banque TD » (« GFBTD »). La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1^{er} février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2009, la Banque était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Financier Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 18 millions de clients dans des centres financiers importants partout dans le monde dans quatre principaux secteurs d'exploitation : les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, incluant TD Canada Trust et TD Assurance; les services de gestion de patrimoine, incluant TD Waterhouse et un investissement dans TD Ameritrade; les services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank; et les services bancaires en gros, incluant Valeurs Mobilières TD. Groupe Financier Banque TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte plus de 6 millions de clients en ligne. Le 31 octobre 2009, l'actif de Groupe Financier Banque TD atteignait 557 milliards de dollars.

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de la Banque, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 15 à 38 du rapport de gestion.

En 2005, la Banque a mené à bien l'opération visant à acquérir une participation de 51 % dans Banknorth Group, Inc., (auparavant appelée TD Banknorth), une entreprise de services bancaires personnels, commerciaux et aux petites entreprises établie aux États-Unis. TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque en 2007, comme il est plus amplement décrit ci-après.

Le 24 janvier 2006, la Banque a conclu la transaction de vente de son entreprise de courtage américain, TD Waterhouse U.S.A., à la juste valeur marchande de 2,69 milliards de dollars à Ameritrade Holding Corporation en échange d'une participation de 32,5 % dans l'entité issue de la fusion qui porte la dénomination TD Ameritrade. Dans le cadre de la transaction TD Waterhouse Canada a acheté la totalité des activités de courtage canadiennes d'Ameritrade pour une contrepartie au comptant de 77 millions de dollars (67 millions de dollars US), composée principalement d'actifs incorporels et d'écarts d'acquisition.

Le 31 janvier 2006, TD Banknorth a conclu l'acquisition de Hudson United Bancorp (« Hudson ») pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars US), dont 1 073 millions de dollars (941,8 millions de dollars US) au comptant et le reste en actions ordinaires de TD Banknorth. La contrepartie au comptant a été financée par la vente d'actions ordinaires de TD Banknorth à la Banque.

En 2006, la Banque a fait l'acquisition de 44,4 millions d'actions de TD AMERITRADE Holding Corporation (« TD Ameritrade ») pour 939,1 millions de dollars (831,4 millions de dollars US), au moyen d'achats sur le marché libre. Conjugués avec le programme de rachat d'actions de TD Ameritrade, ces achats ont fait passer la participation véritable de la Banque dans TD Ameritrade de 32,5 % à 39,8 % au 31 octobre 2006.

TD Ameritrade a annoncé deux programmes de rachat d'actions ordinaires en 2006 visant une quantité totale de 32 millions d'actions. Par suite des activités de rachat d'actions de TD Ameritrade, la participation véritable de la Banque dans TD Ameritrade a dépassé le plafond de propriété alors applicable de 39,9 % aux termes de la convention d'actionnaires. Conformément à son intention antérieurement annoncée, la Banque a vendu 3 millions d'actions de TD Ameritrade au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2007 pour ramener sa participation véritable dans TD Ameritrade de 40,3 % qu'elle était au 30 avril 2007 à 39,9 % au 31 juillet 2007. La Banque a constaté un gain de 6 millions de dollars sur cette vente.

Depuis le 15 mai 2006, la Banque est propriétaire de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de VFC Inc. (« VFC »), un des premiers fournisseurs de financement automobile et de prêts à la consommation remboursables par versements échelonnés. L'acquisition des actions ordinaires émises et en circulation de VFC a entraîné une contrepartie totale de 328 millions de dollars, composée du comptant versé, des actions ordinaires de la Banque émises et des frais d'acquisition respectivement de 256 millions de dollars, 70 millions de dollars et 2 millions de dollars.

Le 14 septembre 2006, la Banque a annoncé un accord conclu avec Lillooet Limited (« Lillooet »), société commanditée par la Banque Royale du Canada, aux termes duquel la Banque a couvert le risque lié au cours de 27 millions d'actions ordinaires de TD Ameritrade. Le nombre d'actions couvertes et le cours de couverture ont été établis en fonction de la conjoncture sur le marché au cours de la période de couverture établie. Par suite de la consolidation, les actions de TD Ameritrade détenues par Lillooet sont incluses dans le placement déclaré de la Banque dans TD Ameritrade. Le règlement de l'arrangement a eu lieu en 2009, comme il est plus amplement décrit ci-après.

En 2006, TD Banknorth a racheté 8,5 millions de ses propres actions pour 290 millions de dollars (256 millions de dollars US), et la Banque a acquis 1 million d'actions additionnelles de TD Banknorth pour 34 millions de dollars (30 millions de dollars US) dans le cadre d'achats sur le marché libre. En plus d'acquérir des actions de TD Banknorth dans le cadre de la transaction visant Hudson décrite plus haut, la Banque a commencé à réinvestir dans le programme de réinvestissement des dividendes de TD Banknorth en novembre 2005 et elle a acquis environ 5,2 millions d'actions de TD Banknorth dans le cadre du programme avant la réalisation de l'opération transformation en société fermée décrite ci-après.

TD Banknorth a conclu son acquisition d'Interchange Financial Services Corporation (« Interchange ») le 1^{er} janvier 2007 pour une contrepartie totale en espèces de 545 millions de dollars (468,1 millions de dollars US), financée principalement par la vente par TD Banknorth de 13 millions de ses actions ordinaires à la Banque au prix de 31,17 \$ US l'action en contrepartie de 472 millions de dollars (405 millions de dollars US).

Le 20 avril 2007, la Banque a mené à terme sa privatisation de TD Banknorth. Aux termes de cette opération, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de TD Banknorth qu'elle ne détenait pas déjà au prix de 32,33 \$ US par action de TD Banknorth pour une contrepartie totale en espèces de 3,7 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars US). À la clôture, TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque et les actions de TD Banknorth ont été radiées de la cote de la Bourse de New York.

Le 31 mars 2008, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (« Commerce ») qui était alors une société ouverte détenant environ 50 milliards de dollars US d'actifs (au 30 septembre 2007). La contrepartie totale d'environ 8,5 milliards de dollars a pris la forme d'espèces et d'actions ordinaires de la Banque; chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant.

Après l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, TD Banknorth, Commerce Bank N.A. et Commerce Bank/North ont fusionné le 31 mai 2008 pour former TD Bank N.A. TD Banknorth et Commerce Bank sont connues collectivement sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank et, en septembre 2009, la totalité des 1 000 succursales et plus de la Banque aux États-Unis ont commencé à exercer leurs activités sous cette même dénomination de la Banque TD.

Le 24 janvier 2009, le plafond de la participation véritable de la Banque dans TD Ameritrade conformément à la convention d'actionnaires est passé de 39,9 % à 45 %. Aux termes de la convention

d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote se rattachant aux actions qu'elle détient au-delà du plafond de 45 %.

Le 17 février 2009, la Banque a augmenté sa participation dans Internaxx Bank, courtier en ligne extraterritorial pour les investisseurs internationaux et expatriés établi au Luxembourg. L'équipe de direction d'Internaxx relève de TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited qui est une filiale de la Banque au Royaume-Uni et qui offrait déjà des services de soutien, de négociation, de compensation et de règlement aux fins du service multilingue et multidevise d'Internaxx.

Le 2 mars 2009, la Banque a pris livraison de 27 millions d'actions en règlement de son arrangement de couverture modifié avec Lillooet à un prix couvert par la Banque de 515 millions de dollars US. Étant donné que les résultats de Lillooet étaient inclus dans les résultats financiers consolidés de la Banque, le remplacement de l'arrangement de couverture modifié par la propriété directe de 27 millions d'actions n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Le 11 juin 2009, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a fait l'acquisition de thinkorswim Canada, Inc., entreprise de courtage d'opérations sur options en ligne, par suite de l'acquisition de thinkorswim Group Inc. par TD Ameritrade aux États-Unis.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de la Banque et l'information s'y rapportant sont données aux pages 15 à 38 du rapport de gestion de 2009.

TD AMERITRADE Holding Corporation

TD AMERITRADE Holding Corporation (« TD Ameritrade ») est un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers utilisant la technologie à des épargnants et à des partenaires commerciaux, principalement par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de relations établies avec l'un des plus importants groupes de conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse et ses actions ordinaires sont inscrites sur le NASDAQ. TD Ameritrade a fait l'acquisition de thinkorswim Group Inc. le 11 juin 2009. Au 31 octobre 2009, la Banque détenait environ 45,1 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. Des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sont accessibles sur EDGAR au www.sec.gov/edgar.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2009, la Banque comptait en moyenne 65 930 employés.

Réorganisations (au cours des trois derniers exercices)

En janvier 2006, avant la réalisation de la transaction avec Ameritrade décrite plus haut, TD Waterhouse Group, Inc., aussi appelée TD Waterhouse, a procédé à une réorganisation, aux termes de laquelle elle a transféré son entreprise canadienne de courtage au détail et TD Waterhouse Bank, N.A. à la Banque de sorte qu'à la réalisation du rachat d'actions d'Ameritrade, TD Waterhouse n'a conservé que son entreprise américaine de courtage au détail.

Après la privatisation de TD Banknorth en avril 2007, la Banque a effectué une réorganisation dans le cadre de laquelle elle a transféré sa participation dans TD Bank USA, N.A. (auparavant TD Waterhouse Bank, N.A.) à TD Banknorth. TD Bank USA fournit, entre autres choses, des services bancaires à TD Ameritrade. Par suite de la privatisation de TD Banknorth et des initiatives de restructuration connexes prises au sein de TD Banknorth et de TD Bank USA au cours de 2007, la Banque a contracté au total des frais de restructuration avant impôt de 67 millions de dollars, dont 59 millions de dollars se rattachaient à TD Banknorth et 8 millions de dollars se rattachaient à TD Bank USA. Les frais de restructuration se composaient principalement des coûts liés aux indemnités de départ d'employés, des coûts de modification de certains contrats de travail de dirigeants et de contrats leur accordant des primes et de la réduction de valeur d'éléments d'actif à long terme en raison de dépréciation.

Après l'acquisition de Commerce en mars 2008, Commerce Bank, N.A. et Commerce Bank / North ont fusionné le 31 mai 2008 pour former TD Banknorth, N.A. À la même date, TD Banknorth, N.A. a changé sa dénomination sociale qui est devenue TD Bank, N.A. Commerce et TD Banknorth exercent maintenant leurs activités ensemble sous la dénomination de TD Bank, America's Most Convenient Bank.

Facteurs de risque

Dans le secteur des services financiers, une croissance rentable implique inévitablement la prise et la gestion sélectives de risques. Le défi à relever et notre objectif consistent à obtenir un taux de rendement stable et durable pour chaque dollar de risque que nous prenons, sans jamais cesser d'investir dans nos entreprises de manière à atteindre nos objectifs de croissance future. Nos ressources et procédés de gestion des risques sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et d'élaborer le cadre de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques dont elles ont besoin pour bien gérer ces risques. Ces ressources et procédés sont soutenus par notre culture qui met l'accent sur la transparence et la responsabilité en matière de gestion des risques.

Nous avons créé un cadre de gestion des risques (qui est plus amplement décrit à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2009) qui établit les principales catégories de risque et recense et définit un grand nombre de risques auxquels nos entreprises et nos activités pourraient être exposées. Ces catégories de risque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique et le risque de réputation. Ce cadre nous donne un aperçu global de tous les risques éventuels auxquels la Banque et chacune de ses entreprises pourraient devoir faire face et il nous permet d'élaborer des stratégies de gestion pertinentes.

Les risques et incertitudes propres au secteur d'activité et à la Banque peuvent avoir une incidence importante sur les résultats futurs de la Banque. Les risques liés au secteur d'activité incluent la conjoncture économique et générale dans les régions dans lesquelles la Banque exerce des activités, les taux de change, les politiques monétaires et économiques de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor américain, de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis et les autres politiques qui sont adoptées par divers autres organismes de réglementation à l'échelle internationale, la concurrence, les modifications aux lois et aux règlements, les poursuites judiciaires, l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements concernant les clients et les cocontractants et les politiques et méthodes comptables qu'utilise la Banque. Les risques propres à la Banque comprennent la capacité de la Banque à adapter ses produits et services aux normes changeantes de l'industrie, sa capacité à mener à bien des acquisitions et à les intégrer et à mettre en œuvre des plans stratégiques, sa capacité à recruter et à garder à son emploi des dirigeants clés, la perturbation d'éléments clés qui composent l'infrastructure commerciale de la Banque et le caractère adéquat du cadre de gestion des risques de la Banque.

De plus amples renseignements concernant les types de risques susmentionnés et les façons dont la Banque les gère figurent aux pages 62 à 82 du rapport de gestion, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes. La Banque donne une mise en garde à l'effet que la discussion sur les risques qui précède n'est pas exhaustive. Au moment de décider s'il y a lieu de souscrire des titres de la Banque, les épargnants et autres intéressés devraient examiner attentivement ces facteurs ainsi que les autres incertitudes, événements potentiels et facteurs propres au secteur d'activité et à la Banque qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Actions ordinaires	2,44 \$	2,36 \$	2,11 \$
Actions privilégiées			
Série I			-
Série M	1,18 \$	1,18 \$	1,18 \$
Série N	1,15 \$	1,15 \$	1,15 \$
Série O	1,21 \$	1,21 \$	1,21 \$
Série P	1,31 \$	1,31 \$	-
Série Q	1,40 \$	1,05 ¹ \$	-
Série R	1,40 \$	0,89 ² \$	-
Série S	1,25 \$	0,49 ³ \$	-
Série Y	1,28 \$	0,37 ⁴ \$	-
Série AA	1,42 ⁵ \$	-	-
Série AC	1,38 ⁶ \$		
Série AE	1,24 ⁷ \$		
Série AG	1,17 ⁸ \$		
Série AI	1,02 ⁹ \$		
Série AK	0,90 ¹⁰ \$		

¹ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 31 janvier 2008 et le 31 octobre 2008.

² Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 12 mars 2008 et le 31 octobre 2008.

³ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 11 juin 2008 et le 31 octobre 2008.

⁴ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 16 juillet 2008 et le 31 octobre 2008.

⁵ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 12 septembre 2008 et le 31 octobre 2009.

⁶ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 5 novembre 2008 et le 31 octobre 2009.

⁷ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2009.

⁸ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 30 janvier 2009 et le 31 octobre 2009.

⁹ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 6 mars 2009 et le 31 octobre 2009.

¹⁰ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 3 avril 2009 et le 31 octobre 2009.

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC.

Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires.

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE.

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG.

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI.

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK.

Dividendes de TD AMERITRADE Holding Corporation (fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade n'a historiquement pas déclaré ni versé de dividendes en espèces réguliers sur ses actions ordinaires. Dans le cadre de son acquisition de TD Waterhouse en janvier 2006, TD Ameritrade a déclaré et versé un dividende en espèces spécial de 6,00 \$ US l'action. Comme il est indiqué dans son

dernier formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009, TD Ameritrade compte actuellement conserver la totalité de son bénéfice, s'il en est, aux fins de son entreprise et ne prévoit pas verser d'autres dividendes en espèces dans un avenir prévisible. La convention de crédit de TD Ameritrade interdit le versement de dividendes en espèces. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade, sous réserve des dispositions de la convention de crédit, et sera tributaire de nombreux facteurs, dont les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise, la conjoncture économique et d'autres facteurs que son conseil d'administration peut juger pertinents.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque. Chaque série d'actions privilégiées est de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées.

Aux termes de la Loi sur les banques, la Banque ne peut, sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées, créer de catégories d'actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le

droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque. Chaque série d'actions privilégiées prend rang égal avec les autres séries d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques.

La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 8 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Aux fins de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

Notes

En date du 31 octobre 2009 :

	DBRS	Moody's Investors Service	Standard & Poor's	Fitch Ratings
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aaa	AA-	AA -
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	Aa1	A+	A+
Titres de créance subordonnés de catégorie 2A		Aa2	A	
Titres de créance à court terme (dépôts)	R-1 (haut)	P-1	A-1+	F-1+
Actions privilégiées	Pfd-1 (bas)	Aa2	P-1 (bas)	A+

Les notes de crédit visent à fournir aux épargnants une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et n'indiquent pas si des titres particuliers conviennent à un épargnant donné. Il est possible que les notes de crédit attribuées aux titres ne reflètent pas l'incidence possible de tous les risques sur la valeur des titres. Par conséquent, une note de crédit n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation.

La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

DBRS

L'échelle de notation de titres de créance de DBRS est censée donner une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas entièrement de ses obligations en temps opportun en ce qui concerne les engagements relatifs à l'intérêt et au capital.

Un titre de créance à long terme noté AA présente une qualité de crédit supérieure, et la protection de l'intérêt et du capital est considérée comme élevée. Dans bien des cas, un tel titre n'est que légèrement différent d'un titre de créance à long terme noté AAA. Étant donné la définition extrêmement restrictive que DBRS applique à la catégorie AAA, les entités notées AA sont également considérées comme présentant un crédit solide et comme dénotant habituellement des forces supérieures à la moyenne dans les principaux domaines examinés et comme peu susceptibles d'être touchées de façon importante par des événements raisonnablement prévisibles. Chaque catégorie de notations est dénotée par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence d'une désignation soit de « haut » soit de « bas » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

Un titre de créance à court terme noté R-1 (haut) présente la qualité de crédit la plus élevée et indique que l'entité possède une capacité incontestée de rembourser ses dettes à court terme à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les entités notées dans cette catégorie maintiennent habituellement de solides positions de liquidités, des niveaux d'endettement prudents et une rentabilité qui est à la fois stable et supérieure à la moyenne. Les sociétés obtenant une note de R-1 (haut) sont normalement des chefs de file de secteurs d'activités bien ancrés ayant fait leurs preuves, affichant des résultats futurs positifs durables et aucun facteur négatif de réserve importante. Étant donné la définition extrêmement sévère que DBRS a établie pour la note R-1 (haut), peu d'entités sont suffisamment solides pour obtenir cette note.

Les actions privilégiées notées Pfd-1 présentent une qualité de crédit supérieure et sont appuyées par des entités affichant de solides caractéristiques en ce qui a trait aux bénéficiaires et au bilan. Les titres notés Pfd-1 correspondent généralement à des sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans les catégories AAA ou AA. À l'instar de toutes les catégories de notations, la relation entre les notes des titres de créance de premier rang et les notes des actions privilégiées devrait être interprétée comme une indication que la note des titres d'emprunt de premier rang fixe en fait un plafond à l'égard des actions privilégiées émises par l'entité. Toutefois, il y a des cas où la note des actions privilégiées pourrait être inférieure à la relation normale avec les titres de créance de premier rang de l'émetteur. Chaque catégorie de notations est dénotée par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence d'une mention soit de « haut » soit de « bas » indique que la note se situe au milieu de la catégorie.

Moody's Investors Service

Les notes que Moody's accorde aux obligations à long terme expriment des avis quant au risque de crédit relatif d'obligations à revenu fixe ayant une échéance originale d'au moins un an. Elles portent sur la possibilité qu'une obligation financière ne soit pas honorée comme promis. Ces notes font état de la probabilité tant de défauts que de pertes financières subies en cas de défaut. Les obligations notées Aaa sont jugées de la meilleure qualité et comportent un risque de crédit minimal. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité élevée et comportent un très faible risque de crédit. Moody's rajoute des modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notations générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se classe au niveau supérieur de sa catégorie, le modificateur 2 indique une notation moyenne et le modificateur 3 indique une notation au niveau inférieur de cette catégorie de notations générique.

Les notations à court terme de Moody's expriment des avis quant à la capacité des émetteurs d'honorer leurs obligations financières à court terme. Des notes peuvent être attribuées à des émetteurs, à des programmes à court terme ou à des titres de créance à court terme en particulier. Les émetteurs notés Prime-1 (P-1) présentent une capacité supérieure de rembourser leurs titres de créance à court terme.

Standard & Poor's

La note de crédit que Standard & Poor's attribue à une émission exprime un avis courant sur la solvabilité du débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis. Elle prend en compte la solvabilité de cautions, d'assureurs ou d'autres formes de rehaussement du crédit à l'égard de l'obligation et tient compte de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée. L'avis évalue la capacité du débiteur et sa volonté de respecter ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles et peut évaluer les modalités qui pourraient influencer sur le paiement final en cas de défaut.

Une obligation à long terme notée AA indique que la capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est très solide. Une obligation notée A est un peu plus vulnérable aux effets défavorables des changements dans la conjoncture économique que les obligations de notation supérieure, bien que la capacité du débiteur de respecter l'engagement financier s'y rapportant demeure élevée. Les notes de AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe « + » ou d'un signe « - » qui indique la force relative dans la catégorie de notations principale.

Une obligation à court terme notée A-1 est notée dans la plus haute catégorie par Standard & Poor's et cette note indique la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est solide. Au sein de cette catégorie, certaines obligations sont désignées avec un signe « + », ce qui indique que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ses obligations est extrêmement solide.

L'échelle de notations des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's exprime les notes des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) en termes de symboles de notation qui sont activement utilisés sur le marché canadien depuis de nombreuses années. La note P-1 (bas) accordée à des actions privilégiées à l'échelle nationale correspond à la note A accordée à des actions privilégiées à l'échelle mondiale.

Fitch Ratings

Les notes de crédit de Fitch expriment un avis sur la capacité relative d'une entité de respecter ses engagements financiers, tels que les intérêts, les dividendes privilégiés, le remboursement du capital, les demandes de règlement ou les obligations de cocontractants. Les modificateurs « + » ou « - » peuvent être joints à une note pour indiquer la position relative au sein des principales catégories de notations.

Note à long terme de AA : Qualité très élevée du crédit, dénote des attentes de très faible risque de défaut. Cette note indique une très forte capacité de paiement des engagements financiers. Cette capacité n'est pas significativement vulnérable à des événements prévisibles.

Note à long terme de A : Qualité de crédit élevée, dénote des attentes de faible risque. La capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme solide. Cette capacité peut néanmoins être davantage vulnérable à une conjoncture commerciale ou économique défavorable que dans le cas des notations supérieures.

Notation à court terme de F1 : Qualité de crédit la plus élevée. Indique la plus forte capacité de paiement ponctuel des engagements financiers; le signe « + » peut être joint à la note pour dénoter une caractéristique de crédit exceptionnellement solide.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des bourses suivantes :

1. la Bourse de Toronto;
2. le New York Stock Exchange;

Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours et le volume des opérations sur les titres de la Banque au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

	Actions ordinaires	BOURSE DE TORONTO							
		Actions privilégiées (séries M à Y)							
		<u>Série M</u>	<u>Série N</u>	<u>Série O</u>	<u>Série P</u>	<u>Série Q</u>	<u>Série R</u>	<u>Série S</u>	<u>Série Y</u>
Novembre 2008									
Haut (\$)	58,47	25,96	26,19	19,04	21,00	23,24	22,89	24,78	24,35
Bas (\$)	38,33	24,96	24,35	15,03	16,20	17,21	17,25	20,40	18,85
Volume (000)	83 891	590	377	693	350	294	303	102	128
Décembre 2008									
Haut (\$)	46,09	26,25	26,74	18,35	20,07	21,21	20,99	22,25	22,00
Bas (\$)	39,26	25,15	25,11	15,52	17,05	18,41	18,00	20,40	20,15
Volume (000)	89 718	341	176	871	393	499	530	239	274
Janvier 2009									
Haut (\$)	47,00	26,30	26,15	19,26	21,49	22,09	22,75	24,00	23,50
Bas (\$)	38,52	25,75	25,01	17,85	19,48	20,80	20,51	22,00	21,07
Volume (000)	75 694	380	483	449	247	172	367	191	147
Février 2009									
Haut (\$)	41,20	26,21	26,00	19,10	20,75	21,15	21,10	22,49	23,20
Bas (\$)	32,37	25,23	25,49	18,00	19,20	19,51	19,50	21,00	20,95
Volume (000)	84 562	308	151	228	178	117	243	60	55
Mars 2009									
Haut (\$)	45,50	25,98	26,24	18,99	20,30	21,88	21,50	21,50	22,23
Bas (\$)	34,31	24,56	25,31	17,15	18,45	19,69	19,53	19,08	19,40
Volume (000)	97 962	240	56	250	275	132	114	132	95
Avril 2009									
Haut (\$)	50,00	26,86	26,24	19,49	20,85	22,50	22,41	23,50	24,22
Bas (\$)	42,14	25,56	25,55	18,36	19,50	21,00	20,85	21,70	21,80
Volume (000)	69 980	88	42	340	204	131	190	147	100
Mai 2009									
Haut (\$)	55,65	26,10	26,10	20,36	21,78	23,49	23,13	24,84	25,02
Bas (\$)	46,78	25,81	25,76	19,30	20,80	22,35	22,33	23,45	23,73
Volume (000)	63 554	304	45	430	271	191	249	178	240
Juin 2009									
Haut (\$)	61,72	26,30	26,20	20,46	22,57	23,64	23,25	25,75	25,97
Bas (\$)	55,27	26,00	26,04	19,78	21,21	22,73	22,73	24,53	24,70
Volume (000)	63 815	502	129	981	385	144	168	474	174
Juillet 2009									
Haut (\$)	63,69	26,50	26,45	21,44	23,69	24,34	24,30	25,95	26,15
Bas (\$)	55,43	26,07	26,08	19,88	21,80	23,06	23,00	24,85	25,04
Volume (000)	50 403	94	88	767	136	166	313	685	181
Août 2009									
Haut (\$)	70,00	26,88	26,60	23,36	24,25	25,39	25,12	26,37	26,67
Bas (\$)	61,16	26,41	26,16	21,39	23,18	24,10	24,25	25,80	25,71
Volume (000)	53 555	129	166	459	193	326	576	276	139
Septembre 2009									
Haut (\$)	69,83	26,74	26,74	22,92	23,84	25,43	25,20	26,49	26,39
Bas (\$)	64,30	26,46	26,15	22,22	23,06	24,95	24,85	25,75	25,77

Volume (000)	49 960	93	163	549	299	200	364	219	155
Octobre 2009									
Haut (\$)	68,87	26,60	26,44	22,40	23,64	25,00	24,99	26,19	26,17
Bas (\$)	61,17	26,20	25,95	20,90	22,47	24,11	23,93	25,15	25,43
Volume (000)	45 956	56	85	478	349	169	238	172	206

BOURSE DE TORONTO

Actions privilégiées (séries AA à AK)

	<u>Série</u> <u>AA</u>	<u>Série</u> <u>AC</u>	<u>Série</u> <u>AE</u>	<u>Série</u> <u>AG</u>	<u>Série</u> <u>AI</u>	<u>Série</u> <u>AK</u>
Novembre 2008						
Haut (\$)	24,00	25,15	-	-	-	-
Bas (\$)	20,80	23,46	-	-	-	-
Volume (000)	155	1 547	-	-	-	-
Décembre 2008						
Haut (\$)	22,50	25,25	-	-	-	-
Bas (\$)	20,50	24,25	-	-	-	-
Volume (000)	268	635	-	-	-	-
Janvier 2009						
Haut (\$)	23,70	25,49	25,49	24,97	-	-
Bas (\$)	22,00	23,00	24,90	24,80	-	-
Volume (000)	157	219	2,345	611		
Février 2009						
Haut (\$)	23,00	24,79	25,59	25,50	-	-
Bas (\$)	21,80	23,07	25,00	24,72	-	-
Volume (000)	98	98	629	2,299	-	-
Mars 2009						
Haut (\$)	23,00	24,70	25,99	25,95	25,30	-
Bas (\$)	20,76	23,05	25,10	25,10	24,72	-
Volume (000)	132	108	687	882	1,755	-
Avril 2009						
Haut (\$)	24,00	25,09	26,75	26,65	26,48	26,40
Bas (\$)	22,50	24,26	25,50	25,45	25,16	24,98
Volume (000)	141	284	501	421	645	2,512
Mai 2009						
Haut (\$)	24,74	25,90	27,10	27,45	26,99	26,95
Bas (\$)	23,11	25,01	26,30	26,20	26,22	26,21
Volume (000)	254	275	324	465	342	471
Juin 2009						
Haut (\$)	25,29	26,99	27,50	27,74	27,75	27,61
Bas (\$)	24,50	25,49	26,60	26,67	26,60	26,75
Volume (000)	398	190	349	413	297	381
Juillet 2009						
Haut (\$)	26,05	27,04	27,94	27,98	27,71	28,00
Bas (\$)	25,10	26,00	27,00	27,11	27,12	27,07
Volume (000)	413	166	504	595	299	357
Août 2009						
Haut (\$)	26,14	26,99	27,95	28,09	27,76	28,13
Bas (\$)	25,75	26,35	27,47	27,27	27,36	27,50
Volume (000)	209	98	229	367	321	243
Septembre 2009						
Haut (\$)	26,20	26,99	28,00	28,05	28,05	27,99
Bas (\$)	25,75	26,50	27,59	27,61	27,63	27,49

Volume (000)	276	212	863	466	250	379
Octobre 2009						
Haut (\$)	26,43	26,94	27,93	27,93	27,95	27,90
Bas (\$)	25,39	26,17	27,06	27,04	26,90	27,06
Volume (000)	209	207	307	898	343	569

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice financier terminé, les billets à capital non protégé ont constitué les seuls titres émis par la Banque qui n'étaient pas inscrits ou cotés à une Bourse, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Titre	Date d'émission	Prix d'émission	Capital
Billets à capital non protégé liés à indice boursier canadien échéant le 30 juillet 2012 – série 1A	30 juillet 2009	1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital	3 000 000 \$
Billets à capital non protégé liés à indice boursier canadien échéant le 30 juillet 2012 – série 1F	30 juillet 2009	1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital	3 000 000 \$
Billets à capital non protégé liés à indice boursier canadien échéant le 24 septembre 2012 – série 2A	24 septembre 2009	1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital	1 000 000 \$
Billets à capital non protégé liés à indice boursier canadien échéant le 24 septembre 2012 – série 2F	24 septembre 2009	1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital	500 000 \$

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur

Poste principal et municipalité de résidence

Administrateur depuis

William E. Bennett

Mai 2004

Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.

Hugh J. Bolton

Avril 2003

Président du conseil, EPCOR Utilities Inc. (société d'énergie intégrée) Edmonton (Alberta) Canada

John L. Bragg

Octobre 2004

Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada

<u>Nom de l'administrateur</u> <u>Poste principal et municipalité de résidence</u>	<u>Administrateur depuis</u>
W. Edmund Clark Président et chef de la direction, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Août 2000
Wendy K. Dobson Professeure et directrice, Institute for International Business, Joseph L. Rotman School of Management, Université de Toronto Uxbridge (Ontario) Canada	Octobre 1990
Donna M. Hayes Rédactrice en chef et chef de la direction, Harlequin Enterprises Limited (maison d'édition internationale) Toronto (Ontario) Canada	Janvier 2004
Henry H. Ketcham Président du conseil, président et chef de la direction, West Fraser Timber Co. Ltd. (société de produits forestiers intégrée) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Janvier 1999
Pierre H. Lessard Président du conseil, METRO Inc. (détaillant en alimentation et distributeur de produits alimentaires) Westmount (Québec) Canada	Octobre 1997
Brian M. Levitt Associé et coprésident du conseil, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Westmount (Québec) Canada	Décembre 2008
Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada	Novembre 2004
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Président et chef de la direction Rogers Communications Inc. (société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias) Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Roger Phillips Administrateur de sociétés et président et chef de la direction à la retraite, IPSCO Inc. Regina (Saskatchewan) Canada	Février 1994
Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U.	Avril 2003

Nom de l'administrateur**Poste principal et municipalité de résidence****Administrateur depuis**

William J. Ryan Administrateur de sociétés et ancien président du conseil, TD Banknorth Inc. Falmouth, Maine, É.-U.	Mars 2005
Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (entreprise de télécommunications par satellite) Toronto (Ontario) Canada	Juin 1996
Carole S. Taylor Conseillère juridique principale Borden Ladner Gervais s.r.l., s.e.n.c.r.l. (cabinet d'avocats) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Août 2009
John M. Thompson Président du conseil, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Août 1988

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé leurs postes ou d'autres postes de direction auprès des mêmes sociétés ou organismes, de leurs devanciers ou de sociétés ou d'organismes associés au cours des cinq dernières années. Avant le 1^{er} avril 2008, M. Lessard était président et chef de la direction de Metro Inc. Jusqu'en mai 2005, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Sans-fil Inc.; jusqu'en mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation du Groupe des communications, Rogers Communications Inc. Jusqu'en septembre 2006, M. Ryan était également président de TD Banknorth Inc.; jusqu'en mars 2007, M. Ryan était également chef de la direction de TD Banknorth Inc. jusqu'en mai 2007, M. Ryan était également chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Groupe Financier Banque TD; et, jusqu'en novembre 2009, M. Ryan était président du conseil de TD Banknorth Inc. De juillet 2001 à mars 2005, M^{me} Taylor occupait les fonctions de présidente du conseil de CBC/Radio-Canada. En mai 2005, M^{me} Taylor a été élue à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique pour représenter la circonscription de Vancouver-Langara. Par la suite, M^{me} Taylor a rempli la fonction de ministre des Finances de la Colombie-Britannique de juin 2005 à juin 2008. Depuis décembre 2008, M^{me} Taylor est présidente du Conseil consultatif sur l'économie du ministre fédéral des Finances. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 25 mars 2010. Des renseignements sur les candidats proposés par la direction en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	John M. Thompson (président) Hugh J. Bolton Donna M. Hayes Roger Phillips	Gouvernance du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; • élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de

		<p>principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein du GFBTD;</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner et recommander la rémunération des administrateurs du GFBTD; • s'assurer que le GFBTD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités; • superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs.
Comité des ressources de direction	<p>Wilbur J. Prezzano (président) Henry H. Ketcham Pierre H. Lessard Helen K. Sinclair John M. Thompson</p>	<p>Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assumer et aider le conseil d'administration à assumer la responsabilité de la rémunération selon la charte du comité; • établir des objectifs de rendement du chef de la direction qui favorisent le succès financier à long terme du GFBTD et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction et de certains cadres dirigeants en consultation avec des conseillers indépendants; • étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat dans le cadre du processus de planification de la relève pour ce poste; • superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération des autres membres de la haute direction; • produire un rapport sur la rémunération à l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle du GFBTD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.
Comité du risque	<p>Harold H. MacKay (président) William E. Bennett Wendy K. Dobson Briand M. Levitt Wilbur J. Prezzano Carole S. Taylor</p>	<p>Supervision de la gestion des risques du GFBTD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier et surveiller les principaux risques du GFBTD et évaluer leur gestion; • approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions ainsi que d'autres mesures de protection pour gérer les risques; • s'assurer de la mise en place de politiques pour gérer les risques auxquels le GFBTD est exposé, y compris les risques de marché, d'exploitation, d'illiquidité, de crédit,

		<p>d'assurance, légaux et de réglementation et de réputation;</p> <ul style="list-style-type: none"> • servir de forum pour une analyse «globale» des risques futurs, y compris l'évaluation des tendances;
Comité de vérification	<p>William E. Bennett* (président) John L. Bragg Donna M. Hayes Irene R. Miller* Nadir H. Mohamed*</p>	<p>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière du GFBTD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • surveiller les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place; • assumer la responsabilité directe de la sélection des vérificateurs nommés par les actionnaires, qui rendent directement compte au comité de vérification, de leur rémunération, de leur maintien et de la surveillance de leur travail; • être à l'écoute des vérificateurs nommés par les actionnaires, du vérificateur interne et du chef de la conformité et évaluer leur efficacité et leur indépendance; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant au GFBTD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales du GFBTD qui sont des institutions financières et des compagnies d'assurance sous réglementation fédérale; • recevoir les rapports sur les opérations avec des parties apparentées et, le cas échéant, les approuver.

* Désigné comme expert financier du comité de vérification.

Comité de vérification

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables et de toutes autres considérations pertinentes, y compris les lois, les règles et les règlements qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités de vérification, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des

administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité de vérification sont : William E. Bennett (président), John L. Bragg, Irene R. Miller, Nadir H. Mohamed et Donna M. Hayes. Les membres du comité de vérification de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett et Mohamed ainsi que M^{me} Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité de vérification au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*, qu'ils ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est président du comité de vérification de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président du comité de vérification de Capital Power Corporation et a déjà été président du comité de vérification de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

John L. Bragg est président et fondateur d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'une baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

Donna M. Hayes est éditrice et chef de la direction de Les Entreprises Harlequin Limitée et elle siège au conseil d'administration de la Banque et aux conseils de certaines sociétés affiliées. M^{me} Hayes est titulaire d'un baccalauréat de l'Université McGill et a terminé le cours d'édition professionnelle à l'Université Stanford et le programme de gestion supérieur à la Richard Ivy School de l'Université de Western Ontario.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Auparavant, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Au cours des dix dernières années, M^{me} Miller a présidé le comité de vérification du conseil d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller préside actuellement le comité de vérification d'Inditex, S.A. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^{me} Miller est un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

Nadir H. Mohamed est président et chef de la direction de Rogers Communications Inc., société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias. Avant mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation, Groupe des communications de Rogers Communications Inc. Avant mai 2005, il était président et chef de la direction de Rogers Sans-fil Inc. M. Mohamed est membre du conseil d'administration de Rogers Communications Inc. M. Mohamed est comptable agréé. M. Mohamed est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique. M. Mohamed est un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité de vérification de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par le vérificateur nommé par les actionnaires et les honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires. Tout service que doit fournir le vérificateur nommé par les actionnaires doit être

autorisé par la loi et par la politique, et doit être préautorisé par le comité de vérification conformément à la politique, tout comme les honoraires prévus pour ces services. La politique prévoit la préautorisation annuelle de certains types de services et établit le montant maximum des honoraires qui peuvent être payés pour de tels services en vertu des politiques et procédures adoptées par le comité de vérification, en plus de donner à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation annuelle. Tous les autres services et les honoraires qui s'y rattachent doivent aussi être préautorisés expressément par le comité de vérification au fur et à mesure qu'ils se présentent au cours de l'exercice. S'il s'agit de services que doit fournir le vérificateur nommé par les actionnaires, le comité de vérification s'assure que sa décision est conforme à sa politique et que la prestation des services n'a pas d'incidence sur l'indépendance du vérificateur. Cela consiste notamment à examiner les exigences et les lignes directrices réglementaires applicables et à déterminer si la prestation des services amènerait le vérificateur à vérifier son propre travail, à agir comme s'il était dirigeant de la Banque ou à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque. En vertu de la loi, le vérificateur nommé par les actionnaires ne peut fournir certains services à la Banque ou à ses filiales. Chaque trimestre, le chef des finances de la Banque fait au comité de vérification une présentation détaillant les services autres que de vérification rendus par le vérificateur de la Banque depuis le début de l'exercice, et lui soumet tous les mandats proposés pour fins d'examen et de préautorisation, le cas échéant.

Les honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l., au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

(en milliers de dollars CA)	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l.		
	2009	2008	2007
Honoraires de vérification	23 123 \$	18 733 \$	14 942 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	1 087 \$	3 192 \$	2 727
Honoraires pour services fiscaux	2 563 \$	2 751 \$	203
Autres honoraires	411 \$	598 \$	336
Total	27 184 \$	25 274 \$	18 208 \$

Les honoraires de vérification se rapportent aux services professionnels relatifs à la vérification des états financiers de la Banque et à la vérification de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par le vérificateur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

Les honoraires pour services liés à la vérification se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par le vérificateur de la Banque. Ces services comprennent les vérifications des régimes d'avantages sociaux, les consultations comptables et fiscales ayant trait aux acquisitions et désinvestissements, les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux, les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation, l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière et des services de conseils en technologie de l'information.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services en matière d'observation fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt indirect qui comprennent en général la préparation des déclarations de revenus initiales et modifiées de même que des demandes de remboursement; de conseils fiscaux, y compris l'assistance relative aux contrôles, aux appels et aux décisions en matière d'impôt, et les conseils fiscaux fournis dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; de publications fiscales sous forme électronique et sur papier; et de planification fiscale, y compris les services fiscaux aux résidents étrangers et canadiens, de même que les services se rapportant aux questions touchant les prix de transfert.

Tous les autres honoraires se rapportent essentiellement aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, qu'ils soient versés par la Banque ou par des tiers, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme de vérification externe à utiliser. Dans ces cas, les services du vérificateur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de

négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, d'une restructuration de la dette et d'un recouvrement des actifs. Le montant des honoraires liés à l'insolvabilité et à la viabilité versés par des tiers à Ernst & Young s.r.l. en 2009 est de 0,09 million de dollars (0,28 million de dollars en 2008; 0,04 million de dollars en 2007). Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux vérifications des organismes de bienfaisance, aux rapports portant sur le chapitre 5970 et la norme SAS 70 qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services de vérification de certaines structures d'accueil que la Banque administre, aux vérifications de fonds inscrits à la SEC et aux études de référence.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

<u>Membre de la haute direction</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Municipalité de résidence</u>
Riaz Ahmed	Vice-président à la direction, Développement interne, Stratégie du groupe et gestion de la trésorerie et du bilan, siège social, Groupe Financier Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Vice-président à la direction et chef de la gestion des risques, Gestion du risque, siège social, Groupe Financier Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
W. Edmund Clark	Président et chef de la direction, Groupe Financier Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires internes et publiques, siège social, Groupe Financier Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires en gros, Groupe Financier Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Bernard T. Dorval	Chef de groupe, Assurances et développement international, Groupe Financier Banque TD et président suppléant du conseil d'administration, TD Canada Trust	Toronto (Ontario) Canada
William H. Hatanaka	Chef de groupe, Gestion de patrimoine, Groupe Financier Banque TD et président du conseil et chef de la direction, TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario) Canada
Timothy D. Hockey	Chef de groupe, Services bancaires canadiens, Groupe Financier Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust	Mississauga (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, Groupe Financier Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Groupe Financier Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank N.A.	Portland, Maine, É.-U.
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Financier Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Activités de la société, Groupe Financier Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé leurs postes ou d'autres postes de direction auprès des mêmes sociétés ou organismes, de leurs devanciers ou de sociétés ou d'organismes associés au cours des cinq dernières années. Avant d'entrer à la Banque en juillet 2007,

M. Pedersen a travaillé à la Barclays Bank et y était responsable des activités bancaires privées mondiales et de deux autres entreprises internationales. Avant d'entrer à la Banque en mai 2006, M. McKenna était ambassadeur du Canada aux États-Unis; et de 1997 à 2005, il a occupé le poste de conseil chez McInnes Cooper.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2009, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 865 255 actions ordinaires de la Banque à cette date, soit environ 0,10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

À notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 2 décembre 2009, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
 - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, sauf M. Pierre Lessard qui était administrateur de Corporation CINAR au moment où ses actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation à la Bourse de Toronto pendant plus de 30 jours consécutifs et ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et du NASDAQ en raison de l'incapacité de Corporation CINAR de respecter les exigences d'inscription continue;
 - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
 - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une

entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

La Banque, ses filiales et TD Ameritrade sont parties à divers litiges dans le cours normal des affaires, dont plusieurs sont, dans le cas de la Banque et de ses filiales, liés à des prêts. De l'avis de la direction, le règlement final de ces litiges n'aura pas, individuellement ou collectivement, une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Mesures réglementaires

De temps à autre, certaines filiales de la Banque se voient imposer des droits ou des amendes par un organisme de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. Au cours du dernier exercice, les Services d'investissement TD Inc. ont versé des droits de dépôt administratifs de 4 900 \$ à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme que, au 2 décembre 2009, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

Compagnie Trust CIBC Mellon
C.P. 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario)
M5C 2W9

416-643-5500
ou (sans frais) 1-800-387-0825
www.cibcmellon.com ou inquiries@cibcmellon.com

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

BNY Mellon Shareholder Services
P.O. Box 358015
Pittsburgh, Pennsylvania
15252-8015

ou

480 Washington Boulevard
Jersey City, New Jersey
07310

1-866-233-4836

ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469

Actionnaires étrangers : 201-680-6578

ATS pour actionnaires étrangers : 201-680-6610

www.bnymellon.com/shareowner/isd

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Noms des experts

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 déposés en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l. Ernst & Young s.r.l., comptables agréés, de Toronto (Ontario), sont les vérificateurs externes qui ont préparé les *Independent Auditors' Reports to Shareholders - Report on Financial Statements and Report on Internal Controls Under Standards of the Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ernst & Young s.r.l. est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la Rule 3520 du *Public Company Accounting Oversight Board*.

De temps à autre, à la demande de la Banque, des cabinets d'avocats fournissent les services d'avocats et d'étudiants en droit affectés provisoirement à des groupes au siège social de la Banque et dans ses unités d'exploitation.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov (section des déposant EDGAR).

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Appendice A

Relations intersociétés – voir ci-joint

PRINCIPALES FILIALES

Canada

(en millions de dollars)		Au 31 octobre 2009
	Emplacement du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Canada		
L'Assurance financière CT (99,9 %)	Toronto (Ontario)	124 \$
First Nations Bank of Canada (9 % des actions ordinaires)	Saskatoon (Saskatchewan)	6
Meloche Monnex Inc.	Montréal (Québec)	1 225
Sécurité Nationale, compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
Corp. de financement d'actifs TD	Toronto (Ontario)	139
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	442
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
TDAM USA Inc.	Toronto (Ontario)	3
TD Capital Funds Management Ltd.	Toronto (Ontario)	1
Groupe TD Capital Limitée	Toronto (Ontario)	640
Fiducie de capital TD	Toronto (Ontario)	885
Fiducie de capital TD III	Toronto (Ontario)	442
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	2
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	23
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	42
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	9 679
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
La Société d'hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	
Corporation D'Investissement Hypothécaire TD	Calgary (Alberta)	523
TD Nordique Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)	4 326
TD Parallel Private Equity Investors Ltd.	Toronto (Ontario)	112
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	3 390
TD Timberlane Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)	5 450
TD McMurray Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)	
TD Redpath Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)	
TD Riverside Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)	
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	20 537
TD Bank US Holding Company (anciennement TD Banknorth Inc.)	Portland (Maine)	
TD Bank USA, National Association	Portland (Maine)	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	
NA Asset Management, Inc.	Wilmington (Delaware)	
TD Ucello Rosso Investments Korlátolt Felelősségű Társaság	Szombathely (Hongrie)	
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	13 693
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
Canada Trustco International Limited	St. Michael (Barbade)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. Michael (Barbade)	
Toronto Dominion International Inc.	St. Michael (Barbade)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	1 787
thinkorswim Canada, Inc.	Moncton (Nouveau-Brunswick)	
Corporation Immobilière Truscan	Toronto (Ontario)	158
VFC Inc.	Toronto (Ontario)	439

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées, à l'exception des actions sans droit de vote de Fiducie de capital TD et de Fiducie de Capital TD III. Jusqu'au 1^{er} novembre 2009, La First Nations Bank of Canada est une filiale et est incluse étant donné l'importance du placement de la Banque dans ses actions sans droit de vote. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social, à l'exception de TDAM USA Inc. qui a été constituée au Delaware (États-Unis).

PRINCIPALES FILIALES**Filiales américaines et autres filiales étrangères**

(en millions de dollars)		Au 31 octobre 2009
	Emplacement du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
États-Unis		
TD Discount Brokerage Acquisition LLC	Wilmington (Delaware)	1 054 \$
TD AMERITRADE Holding Corporation (7,56 %)	Omaha (Nebraska)	
TD Discount Brokerage Hedging LLC	Wilmington (Delaware)	499
TD AMERITRADE Holding Corporation (4,60 %)	Omaha (Nebraska)	
TD Discount Brokerage Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	3 840
TD AMERITRADE Holding Corporation (32,90 %)	Omaha (Nebraska)	
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	Chicago (Illinois)	1 526
TD Equity Options, Inc.	Chicago (Illinois)	
Edge Trading Systems LLC	Chicago (Illinois)	
TD Options LLC	Chicago (Illinois)	
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
TD Professional Execution, Inc.	Chicago (Illinois)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
TD USA Insurance, Inc.	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Toronto Dominion Investments, Inc.	Houston (Texas)	
Autres pays		
Internaxx Bank S.A. (75 %)	Luxembourg (Luxembourg)	33
NatWest Personal Financial Management Limited (50 %)	Londres (Angleterre)	60
NatWest Stockbrokers Limited	Londres (Angleterre)	
TD Ireland	Dublin (Irlande)	1 312
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	
TD Waterhouse Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	277
TD Waterhouse Investor Services (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	82
TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	198
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	1 024
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	794

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social. TD AMERITRADE Holding Corporation n'est pas une filiale de la Banque étant donné que la Banque ne la contrôle pas; TD Discount Brokerage Acquisition LLC, TD Discount Brokerage Hedging LLC, TD Discount Brokerage Holdings LLC et leur participation respective dans TD AMERITRADE Holding Corporation sont incluses étant donné l'importance du placement de la Banque dans TD AMERITRADE Holding Corporation.

Appendice B

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

Principales responsabilités

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable.
- Superviser les contrôles internes; les mesures de protection nécessaires doivent être en place.
- Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste du vérificateur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité.
- Être à l'écoute du vérificateur nommé par les actionnaires, du vérificateur interne et du chef de la conformité et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun.
- Assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques.
- Agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des compagnies d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale.
- Recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, les opérations entre personnes apparentées.

L'indépendance est essentielle

- Le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants.
- Le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction.
- Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et normes comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble. Cependant, pour la supervision des entités dans lesquelles La Banque Toronto-Dominion détient une participation majoritaire, lorsque ces entités ont leurs propres structures de surveillance indépendantes du conseil et des comités en vertu des lois applicables, le comité a le droit de se fier à ces processus pour

s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte pour autant qu'il n'en vienne pas à la conclusion qu'il serait inopportun de le faire. Le comité doit examiner les questions qui lui sont pertinentes à l'égard de ces entités, qui sont soumises par la direction ou à la demande du comité.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un ancien dirigeant de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité de vérification, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre de vérificateur, chef de la direction ou cadre supérieur ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris le vérificateur nommé par les actionnaires. Le comité peut obtenir des conseils ou de l'aide des conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre le vérificateur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, le vérificateur en chef, le chef de la conformité et le vérificateur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie à tenir sans la présence des membres de la direction et du vérificateur nommé par les actionnaires. Une fois par année, le comité se réunit conjointement avec le comité du risque et le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen de contrôle annuel de la Banque par le BSIF et en discuter.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions.

De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction et d'autres personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi

exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'occuper de ses responsabilités.

Devoirs spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, y compris le rapport de gestion, avant l'approbation et la diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et le vérificateur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux principales normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et la Direction de la vérification interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et des estimations et opinions clés de la direction, et aborder ces sujets avec la direction et/ou le vérificateur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et la présentation d'information hors bilan, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, en collaboration avec le vérificateur nommé par les actionnaires et la direction, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après la vérification;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par le vérificateur nommé par les actionnaires, la direction ou la Direction de la vérification interne;
- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et la Direction de la vérification interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance rencontrée pendant l'examen ou la vérification, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires.

Rôle du comité de vérification dans le processus de présentation de l'information financière

Le vérificateur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de la vérification des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des conventions, des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et des règlements applicables. Le comité de vérification supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen du vérificateur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité de vérification de planifier ou d'effectuer les vérifications, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux PCGR.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des contrôles internes de la Banque, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- exiger de la direction qu'elle mette en œuvre et maintienne des systèmes de contrôle interne appropriés (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) et qui sont conformes aux lois, aux règlements et aux consignes applicables, y compris l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, le vérificateur en chef et le vérificateur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités;
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

Direction de la vérification interne

Le comité supervise la Direction de la vérification interne de la Banque, notamment en examinant et en approuvant les mandats de la Direction de la vérification interne et du vérificateur en chef au moins une fois par année. Le comité doit s'assurer que la Direction de la vérification interne a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan de vérification annuel ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées;
- confirmer la nomination et la révocation du vérificateur en chef de la Banque;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité de la Direction de la vérification interne;
- examiner les rapports courants préparés par le vérificateur en chef ainsi que la réponse de la direction, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu;
- fournir une tribune permettant au vérificateur en chef de soulever des questions liées à la vérification interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de la vérification interne, la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction.

Supervision du vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer le rendement, les compétences et l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires, y compris les principaux associés, et, une fois par année, il doit recommander au conseil et aux actionnaires des candidats au poste de vérificateur nommé par les actionnaires, à élire par les actionnaires. Le comité doit également faire des recommandations sur la rémunération et, s'il y a lieu, sur la révocation du vérificateur nommé par les actionnaires. Le vérificateur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans de vérification annuels et les lettres de mission du vérificateur nommé par les actionnaires;
- passer en revue les procédés utilisés par le vérificateur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services de vérification, notamment toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet de vérification d'agir pour la Banque à titre de vérificateur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par le vérificateur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec le vérificateur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté de vérification, comme des restrictions liées à ses activités de vérification ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- examiner avec le vérificateur nommé par les actionnaires les préoccupations exprimées par le vérificateur, le cas échéant, relativement à la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement à leur acceptabilité, telles qu'appliquées à la présentation de l'information financière;
- fournir une tribune permettant à la direction et au vérificateur interne ou au vérificateur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et le vérificateur interne ou le vérificateur nommé par les actionnaires.

Indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou en recommandant au conseil aux fins d'approbation) les honoraires de vérification et toute autre rémunération d'importance devant être versés au vérificateur nommé par les actionnaires, et approuver, examiner et surveiller la politique concernant la prestation de services non liés à la vérification fournis par le vérificateur nommé par les actionnaires, y compris l'approbation préalable de tels services non liés à la vérification, conformément à la politique applicable;
- recevoir les rapports écrits officiels préparés régulièrement par le vérificateur nommé par les actionnaires, décrivant les relations qui existent entre le vérificateur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et le vérificateur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre le vérificateur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires;

- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens du vérificateur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables;
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des vérificateurs, comme la rotation des membres de l'équipe de mission de vérification, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances et du chef des finances;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune permettant de soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées (sauf l'approbation de facilités de crédit de personnes apparentées à un dirigeant de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité des ressources de gestion, et de facilités de crédit de personnes apparentées à un administrateur de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité du risque, s'il y a lieu), y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

Conduite des affaires et éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment les procédés de communication de l'information et de traitement des plaintes de la Banque et son code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncés dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;
- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à la vérification, ainsi qu'à

l'égard de l'information soumise de manière confidentielle et anonyme par des employés préoccupés par des pratiques comptables ou de vérification qu'ils estiment douteuses, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;

- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner, de concert avec le directeur du Service juridique de la Banque, toute question juridique découlant d'un litige, d'une revendication ou de la non-observation de lois susceptible d'avoir une incidence importante sur la situation financière de la Banque.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, notamment en examinant et en approuvant son plan annuel ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie. Le comité s'assure que le service de la conformité a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité de la Banque;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité du service de la conformité;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité de vérification et assurer le suivi de toute question non résolue;
- examiner le rapport annuel du chef de la conformité au sujet de l'examen de la Banque réalisé par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant; et
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité de soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des compagnies d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année les actuaire en chef des filiales de la Banque qui sont des compagnies d'assurance sous réglementation fédérale;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité de vérification et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- examiner les rapports du comité du risque afin de surveiller les politiques et procédés en matière d'évaluation et de gestion des risques, et discuter des principaux risques financiers auxquels la

Banque est assujettie, notamment les risques d'exploitation, et des mesures prises par la direction pour gérer ces risques;

- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre le texte remanié au comité de gouvernance et au conseil aux fins d'approbation;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité;
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité de vérification après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.



Groupe Financier Banque TD

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Financier Banque TD (la Banque) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec nos états financiers consolidés et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009. Le présent rapport de gestion est daté du 2 décembre 2009. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
6 Bénéfice net	39 Revue du bilan
7 Revenus	40 Qualité du portefeuille de crédit
10 Frais	52 Situation du capital
12 Impôts	57 Arrangements hors bilan
13 Information financière trimestrielle	60 Opérations entre apparentés
	60 Instruments financiers
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
15 Description des activités	62 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
19 Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	64 Gestion des risques
22 Gestion de patrimoine	
26 Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES
30 Services bancaires de gros	83 Estimations comptables critiques
33 Siège social	89 Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2008	92 Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière
34 Sommaire du rendement de 2008	92 Contrôles et procédures
36 Rendement financier de 2008 par secteur d'exploitation	

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.td.com, sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, à l'adresse www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et dans d'autres communications, notamment aux analystes, aux investisseurs, aux représentants des médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés concernant les objectifs et les cibles de la Banque pour 2010 et par la suite, et les stratégies pour les atteindre, les perspectives pour les unités fonctionnelles de la Banque, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent document visent à aider les actionnaires et les analystes à comprendre notre situation financière aux dates précisées et pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que nos priorités et nos objectifs stratégiques, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les hypothèses économiques pour 2010 à l'égard de la Banque sont énoncées dans le rapport de gestion pour l'exercice 2009 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et pour chacun de nos secteurs d'exploitation aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2010». Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir», et de verbes au futur ou au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés nous obligent à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Notamment en raison de la situation financière et économique actuelle, ces risques et incertitudes peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains des facteurs – dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et dont les répercussions sont difficiles à prédire – qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions et de marchandises), d'illiquidité, de taux d'intérêt, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie, de change et de réglementation ainsi que les risques juridiques et les autres risques présentés dans le rapport de gestion pour l'exercice 2009 de la Banque et d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du Canada et auprès de la SEC; les conditions économiques générales au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où la Banque exerce des activités de même que l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires et économiques et les variations des taux de change des monnaies ayant cours dans ces territoires; la concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités, de la part de concurrents établis et de nouveaux venus; les défauts de la part d'autres institutions; la précision et l'intégralité des informations que nous recueillons à l'égard des clients et des contreparties; la conception et le lancement de nouveaux produits et services et de nouveaux canaux de distribution; la capacité de la Banque de mener à bien ses stratégies, y compris ses stratégies d'intégration, de croissance et d'acquisition, ainsi que celles de ses filiales à l'échelle internationale; les modifications des conventions et méthodes comptables que la Banque utilise pour faire rapport sur sa situation financière, y compris les incertitudes associées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques; les changements apportés à nos notations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; la capacité de la Banque de recruter et de former des dirigeants clés et de les maintenir en poste; la dépendance à l'égard de tiers relativement à la fourniture de l'infrastructure nécessaire aux activités de la Banque et à la livraison de façon sûre et efficace de nos produits et services; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement à la garde et au contrôle de l'information; l'évolution de la technologie; l'utilisation inédite de nouvelles technologies dans le but de frauder la Banque ou ses clients et les efforts structurés de tiers de plus en plus avisés qui tentent de frauder la Banque ou ses clients par divers moyens; l'évolution des lois et des règlements, y compris les modifications des lois fiscales; les procédures ou décisions judiciaires ou réglementaires imprévues; les litiges dans le secteur des valeurs mobilières aux États-Unis; les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs; l'adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque, y compris le risque que les modèles de gestion des risques de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; les conflits internationaux et le terrorisme; les catastrophes naturelles comme les séismes; les répercussions de maladies et de situations d'urgence menaçant la santé publique; et les retombées de perturbations dans les infrastructures publiques comme le transport, les communications ou l'approvisionnement en électricité et en eau. Une part importante des activités de la Banque consiste à faire des prêts ou à attribuer des ressources sous d'autres formes à des entreprises, des industries ou des pays. Des événements imprévus touchant ces emprunteurs, industries ou pays pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers, la situation financière ou la liquidité de la Banque. Cette liste n'inclut pas tous les facteurs de risque possibles et d'autres facteurs peuvent nuire aux résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion pour l'exercice 2009 de la Banque. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque. Tout renseignement ou énoncé prospectif figurant dans ce document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Financier Banque TD (GFBDT ou la Banque). La Banque est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à environ 17 millions de clients regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Compagnie d'assurances générales TD; Gestion de patrimoine, y compris TD Waterhouse et un placement dans TD AMERITRADE Holding Corporation (TD Ameritrade); Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, la banque américaine la plus pratique; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la Banque figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec plus de 5,5 millions de clients en ligne. Au 31 octobre 2009, les actifs de la Banque totalisaient 557 milliards de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les PCGR et désigne les résultats dressés selon les PCGR «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, les résultats «rajustés», pour évaluer chacun de ses secteurs d'activité et pour mesurer son rendement global. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retire les «éléments à noter», déduction faite des impôts sur les bénéfices, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau de la page suivante. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les PCGR. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

En date du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidé

Les tableaux qui suivent présentent des rapprochements des résultats comme présentés et des résultats rajustés de la Banque.

TABLEAU 1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION – COMME PRÉSENTÉS

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net	11 326 \$	8 532 \$	6 924 \$
Revenus autres que d'intérêts	6 534	6 137	7 357
Total des revenus	17 860	14 669	14 281
Provision pour pertes sur créances	2 480	1 063	645
Frais autres que d'intérêts	12 211	9 502	8 975
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	3 169	4 104	4 661
Charge d'impôts sur les bénéfices	241	537	853
Participations sans contrôle, déduction faite des impôts sur les bénéfices	111	43	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	303	309	284
Bénéfice net – comme présenté	3 120	3 833	3 997
Dividendes sur actions privilégiées	167	59	20
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$

TABEAU 2 RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR¹**Bénéfice net rajusté par rapport au bénéfice net comme présenté****Résultats d'exploitation – rajustés**

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net	11 326 \$	8 532 \$	6 924 \$
Revenus autres que d'intérêts ²	7 294	5 840	7 148
Total des revenus	18 620	14 372	14 072
Provision pour pertes sur créances ³	2 225	1 046	705
Frais autres que d'intérêts ⁴	11 016	9 291	8 390
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	5 379	4 035	4 977
Charge d'impôts sur les bénéfices ⁵	923	554	1 000
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices ⁶	111	43	119
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices ⁷	371	375	331
Bénéfice net – rajusté	4 716	3 813	4 189
Dividendes sur actions privilégiées	167	59	20
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	4 549	3 754	4 169

Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices

Amortissement des actifs incorporels ⁸	(492)	(404)	(353)
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron ⁹	–	323	–
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente ¹⁰	(450)	118	–
Gain lié à la restructuration de Visa ¹¹	–	–	135
Frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth ¹²	–	–	(43)
Frais de restructuration et d'intégration relatifs à l'acquisition de Commerce ¹³	(276)	(70)	–
Augmentation (diminution) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances ¹⁴	(126)	107	30
Autres éléments fiscaux ¹⁵	–	(34)	–
Provision pour réclamations d'assurance ¹⁶	–	(20)	–
Reprise (augmentation) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et les Services bancaires de gros	(178)	–	39
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth ¹⁷	(39)	–	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC ¹⁸	(35)	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	(1 596)	20	(192)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$

Rapprochement du bénéfice par action comme présenté et du bénéfice par action rajusté¹⁹

(en dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Dilué – comme présenté	3,47 \$	4,87 \$	5,48 \$
Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice (voir ci-dessus)	1,88	(0,03)	0,27
Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice par action seulement ²⁰	–	0,04	–
Dilué – rajusté	5,35 \$	4,88 \$	5,75 \$
De base – comme présenté	3,49 \$	4,90 \$	5,53 \$

¹ Certains chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré.² Les revenus autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2009, perte avant impôts de 196 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; et perte avant impôts de 564 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; en 2008, gain avant impôts de 186 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; gain avant impôts de 141 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente; perte avant impôts de 30 millions de dollars découlant de la provision pour réclamations d'assurance, comme expliqué à la note 16 ci-dessous; en 2007, gain avant impôts de 163 millions de dollars lié à la restructuration de Visa, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; gain avant impôts de 46 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises.³ Les provisions rajustées pour pertes sur créances excluent les éléments à noter suivants : en 2009, hausse de 255 millions de dollars des provisions générales pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et des Services bancaires de gros; en 2008, 17 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; en 2007, 60 millions de dollars liés à la reprise de provisions générales fondée sur des facteurs de taux de perte révisés, à partir de l'historique interne comme préconisé par le dispositif Bâle II.⁴ Les frais autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2009, amortissement d'actifs incorporels de 653 millions de dollars comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 429 millions de dollars de frais de restructuration et d'intégration liés à l'acquisition de Commerce, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth au montant de 58 millions de dollars, comme expliqué à la note 17 ci-dessous; cotisation spéciale imposée par la FDIC au montant de 55 millions de dollars, comme expliqué à la note 18 ci-dessous; en 2008, amortissement d'actifs incorporels de 577 millions de dollars; frais de restructuration et d'intégration relatifs à l'acquisition de Commerce au montant de 111 millions de dollars; rajustement positif de 477 millions de dollars lié à la reprise sur la provision pour litiges relative à Enron, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; en 2007, amortissement d'actifs incorporels de 499 millions de dollars; frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth de 86 millions de dollars, comme expliqué à la note 12 ci-dessous.⁵ Pour un rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices présentée et de la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée, se reporter au tableau 11.⁶ Les participations sans contrôle rajustées excluent les éléments à noter suivants : en 2007, amortissement des actifs incorporels de 9 millions de dollars, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth de 15 millions de dollars, comme expliqué à la note 12 ci-dessous.

- ⁷ La quote-part du bénéfice net d'une société liée exclut les éléments à noter suivants : en 2009, amortissement d'actifs incorporels de 68 millions de dollars, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; en 2008, amortissement d'actifs incorporels de 66 millions de dollars; en 2007, amortissement d'actifs incorporels de 47 millions de dollars.
- ⁸ L'amortissement des actifs incorporels se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp (Hudson) en 2006 et d'Interchange Financial Services (Interchange) en 2007, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels compris dans la quote-part du bénéfice net de TD Ameritrade.
- ⁹ Le passif éventuel relatif à Enron pour lequel la Banque a constitué une provision a été réévalué étant donné l'évolution favorable de la jurisprudence sur des recours collectifs similaires touchant des valeurs mobilières à la suite de la décision de la Cour suprême des États-Unis dans le cadre du litige opposant Stoneridge Partners, LLC et Scientific-Atlanta, Inc. Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Banque a comptabilisé un rajustement positif de 323 millions de dollars après impôts reflétant l'importante reprise de provision.
- ¹⁰ En date du 1^{er} août 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit survenus plus tôt. La Banque n'a plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance. Par conséquent, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et les dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles à un reclassement et sont comptabilisés en fonction de la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des produits dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les produits dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les gains et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé.
- ¹¹ Dans le cadre de la restructuration à l'échelle mondiale de Visa USA Inc., l'Association Visa Canada et Visa International Service Association, conclue le 3 octobre 2007 (date de la restructuration), la Banque a reçu des actions de la nouvelle entité mondiale (Visa Inc.) en échange de la participation de la Banque à titre de membre dans l'Association Visa Canada. Comme l'exigent les normes comptables applicables, les actions de Visa Inc. reçues ont été évaluées à leur juste valeur, et la Banque a comptabilisé un gain de 135 millions de dollars après impôts dans le secteur Siège social, en fonction des résultats d'une évaluation indépendante des actions.
- ¹² Les frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth comprennent les éléments suivants : frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth de 39 millions de dollars compris dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis (qui comprennent ce qui suit : imputation pour restructuration de 31 millions de dollars, composée principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, et de la dépréciation d'actifs à long terme; imputation pour privatisation de 5 millions de dollars, principalement composée d'honoraires d'avocats et de preneurs fermes; frais de fusion de 3 millions de dollars attribuables à la conversion et aux avis aux clients relativement à l'intégration de Hudson et d'Interchange à TD Banknorth, et frais de restructuration de 4 millions de dollars liés au transfert de fonctions de TD Bank USA à TD Banknorth, compris dans le secteur Siège social.
- ¹³ Par suite de l'acquisition de Commerce et des initiatives de restructuration et d'intégration connexes entreprises, la Banque a engagé des frais de restructuration et d'intégration. Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes et des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque).
- ¹⁴ La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont constatées dans les résultats de l'exercice considéré. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés excluent les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés.
- ¹⁵ Cet élément représente l'incidence négative des réductions prévues du taux d'impôt sur les bénéfices sur les actifs d'impôts futurs nets.
- ¹⁶ La Banque a inscrit dans les activités d'assurance de ses filiales un passif actuariel additionnel au titre des pertes éventuelles au premier trimestre de 2008 relativement à une décision d'un tribunal de l'Alberta. La législation du gouvernement de l'Alberta qui a pour effet de limiter les montants de réclamation pour les blessures mineures causées par des accidents de la route a été contestée et jugée inconstitutionnelle. En 2009, le gouvernement de l'Alberta a obtenu gain de cause dans son appel de la décision; toutefois, le dénouement ultime demeure incertain puisque les demandeurs ont déposé une demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada.
- ¹⁷ Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth (litige initié par des actionnaires de TD Banknorth). En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif. L'incidence nette après impôts du règlement a été de 39 millions de dollars.
- ¹⁸ Le 22 mai 2009, la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), aux États-Unis, a approuvé l'imposition d'une cotisation spéciale donnant lieu à une charge de 35 millions de dollars après impôts (31 millions de dollars US).
- ¹⁹ Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.
- ²⁰ Les chiffres relatifs au bénéfice dilué par action ne comprennent pas le bénéfice de Commerce pour le mois d'avril 2008 en raison d'un décalage de un mois entre la fin des trimestres jusqu'au premier trimestre de l'exercice considéré, tandis que l'émission d'actions à la clôture a entraîné une incidence négative non récurrente sur le bénéfice de 4 cents l'action.

TABLEAU 3 AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES¹

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Canada Trust	159 \$	143 \$	175 \$
TD Bank, N.A. – Amortissement des actifs incorporels – comme présenté	257	170	112
Déduire : Participations sans contrôle	–	–	9
Amortissement des actifs incorporels, montant net	257	170	103
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du bénéfice net d'une société liée)	68	66	47
Divers	8	25	28
Amortissement des actifs incorporels, déduction faite des impôts sur les bénéfices	492 \$	404 \$	353 \$

¹ L'amortissement des actifs incorporels est inclus dans le secteur Siège social.

PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI

La Banque utilise le profit économique comme outil de mesure de la création de valeur pour l'actionnaire. Le profit économique représente le bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires moins une imputation au titre du capital investi moyen. Le capital investi moyen est égal à l'avoir moyen en actions ordinaires pour la période plus le montant moyen cumulatif des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, déduction faite des impôts, amortis à la date du bilan. Le taux utilisé pour l'imputation au titre du capital investi correspond au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers. L'imputation représente un rendement minimum présumé exigé par les actionnaires ordinaires sur le capital investi de la Banque. Le but de la Banque est de générer un profit économique positif et croissant.

Le rendement du capital investi («RCI») est obtenu en divisant le bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le capital investi moyen. Le RCI est une variante de la mesure du profit économique qui s'avère utile comparativement au coût du capital. Le RCI et le coût du capital sont des pourcentages, tandis que le profit économique est exprimé en dollars. Si le RCI excède le coût du capital, le profit économique est positif. Le but de la Banque est de maximiser le profit économique en générant un RCI supérieur au coût du capital.

Le profit économique et le RCI sont des mesures financières non conformes aux PCGR, puisque ce ne sont pas des termes définis par les PCGR. Les lecteurs sont avertis que les bénéfices et d'autres mesures rajustés par rapport à une base autre que les PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du profit économique, du RCI et du bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes connexes sont décrits à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque».

TABLEAU 4 RAPPROCHEMENT DU PROFIT ÉCONOMIQUE, DU RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI ET DU BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES – RAJUSTÉ

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Avoir moyen des actionnaires ordinaires	35 341 \$	26 213 \$	20 572 \$
Montant cumulatif moyen de l'amortissement des écarts d'acquisition / actifs incorporels, déduction faite des impôts sur les bénéfices	4 541	4 136	3 825
Capital investi moyen	39 882 \$	30 349 \$	24 397 \$
Coût du capital investi	10,0 %	9,3 %	9,4 %
Imputation au titre du capital investi	3 988 \$	2 822 \$	2 293 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$
Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice, déduction faite des impôts sur les bénéfices	1 596	(20)	192
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	4 549 \$	3 754 \$	4 169 \$
Profit économique	561 \$	932 \$	1 876 \$
Rendement du capital investi	11,4 %	12,4 %	17,1 %

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Bénéfice net

APERÇU

- Le bénéfice net comme présenté s'est établi à 3 120 millions de dollars, en baisse de 713 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à 2008.
- Le bénéfice net rajusté a atteint 4 716 millions de dollars, soit une hausse de 903 millions de dollars, ou 24 %, en regard de 2008.

Le bénéfice net comme présenté s'est établi à 3 120 millions de dollars par rapport à 3 833 millions de dollars en 2008. La baisse du bénéfice net comme présenté s'explique principalement par une perte plus élevée dans le secteur Siège social, en partie compensée par des bénéfices élevés dans le secteur Services bancaires de gros. La perte nette plus élevée dans le secteur Siège social résulte surtout des pertes sur les instruments dérivés couvrant le portefeuille de titres disponibles à la vente reclassés et des diminutions de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, de l'avantage lié à la reprise de provision pour litiges relative à Enron qui avait été constaté à l'exercice précédent, et de l'augmentation des provisions générales. Les frais de restructuration pour l'intégration de Commerce ont aussi été plus élevés en 2009. Le bénéfice net rajusté a été de 4 716 millions de dollars, comparativement à 3 813 millions de dollars en 2008. La hausse du bénéfice net rajusté est attribuable en grande partie à la progression des bénéfices dans les secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis; cette progression a été annulée en partie par une baisse des bénéfices du secteur Gestion de patrimoine et une augmentation de la perte du secteur Siège social. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les bénéfices se sont raffermis de 48 millions de dollars du fait d'une croissance générale des revenus et des volumes, qui a toutefois été contrée en partie par une augmentation des pertes sur créances et la compression des marges sur les dépôts. Les bénéfices dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se sont accrus de 103 millions de dollars sous l'effet de l'inclusion de Commerce pour un exercice complet, de la forte croissance des volumes et de l'effet de change d'un dollar canadien affaibli, en partie neutralisés par l'augmentation des provisions pour pertes sur créances et la compression des marges. Les bénéfices dans le secteur Services bancaires de gros ont grimpé de 1 072 millions de dollars étant donné la hausse du revenu de négociation, surtout attribuable aux produits à taux d'intérêt et de crédit. Les bénéfices dans le secteur Gestion de patrimoine ont glissé de 135 millions de dollars à cause du contexte de faibles taux d'intérêt et de la baisse des niveaux moyens d'actifs provoquée par les replis sur le marché. La quote-part des bénéfices de TD Ameritrade détenue par la Banque a baissé de 37 millions de dollars du fait de la compression des marges, qui a été absorbée en partie par l'effet de change d'un dollar canadien affaibli. La perte dans le secteur Siège social a monté de 148 millions de dollars, surtout en raison de la baisse des avantages fiscaux et de la hausse des frais non répartis du Siège social.

Le bénéfice dilué par action comme présenté s'est établi à 3,47 \$ pour l'exercice, une baisse de 29 %, comparativement à 4,87 \$ en 2008. Le bénéfice dilué par action rajusté a été de 5,35 \$, une hausse de 10 %, par rapport à 4,88 \$ en 2008.

PCGR des États-Unis

Se reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel de 2009 de la Banque sur le formulaire 40-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse www.td.com/investor/index.jsp, et sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis s'est établi à 3 599 millions de dollars, par rapport à 2 953 millions de dollars selon les PCGR du Canada. Le fait que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires soit plus élevé selon les PCGR des États-Unis tient à une hausse du bénéfice découlant de la dé-désignation de certaines relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie qui ont été désignées selon les PCGR du Canada et à la reprise de provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de titres disponibles à la vente qui a été reclassé dans les prêts aux fins des PCGR du Canada par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», comme décrit à la section «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

Incidence du taux de change sur les bénéfices convertis des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et de TD Ameritrade

Les bénéfices provenant du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et la quote-part des bénéfices de TD Ameritrade revenant à la Banque sont touchés par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur nos résultats consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, comparativement à 2008, comme présenté dans le tableau ci-après.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis en dollars américains

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 par rapport à l'exercice terminé le 31 octobre 2008

Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Augmentation du total des revenus	379 \$
Augmentation des frais autres que d'intérêts	209
Augmentation du bénéfice net	101

TD Ameritrade

Augmentation de la quote-part des bénéfices	67 \$
Incidence sur le bénéfice par action	0,20 \$

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Revenus

APERÇU

- Le total des revenus comme présentés a été de 17 860 millions de dollars, une hausse de 3 191 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à l'exercice précédent; les revenus rajustés ont été de 18 621 millions de dollars, une hausse de 4 249 millions de dollars, ou 30 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le revenu d'intérêts net a marqué une hausse de 2 794 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les revenus autres que d'intérêts comme présentés ont marqué une hausse de 397 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent; les revenus autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 1 454 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent.

REVENU D'INTÉRÊTS NET

Le revenu d'intérêts net comme présenté s'est établi à 11 326 millions de dollars en 2009, en hausse de 2 794 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance est attribuable principalement aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Le revenu d'intérêts net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'est accru du fait surtout de l'inclusion de Commerce pour un exercice complet. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros est le résultat de la hausse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation. Pour le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse du revenu d'intérêts net tient à la forte croissance des volumes.

MARGE D'INTÉRÊT NETTE

La marge d'intérêt nette a gagné 32 points de base (pdb) en 2009, passant de 2,22 % en 2008 à 2,54 %. La diminution de la marge dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a été plus que compensée par la hausse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation dans les Services bancaires de gros. La marge d'intérêt nette dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a diminué en 2009 en regard de 2008, étant donné l'effet négatif du contexte de bas taux d'intérêt sur les dépôts. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la marge d'intérêt nette a baissé en 2009 par rapport à 2008, en raison du contexte de bas taux d'intérêt et de la concurrence sur les taux des dépôts.

REVENU D'INTÉRÊTS NET
(en millions de dollars canadiens)

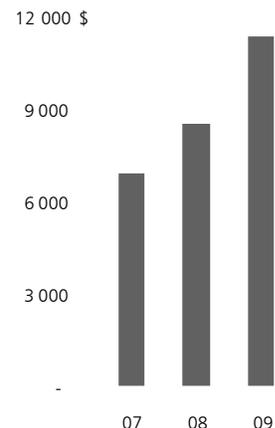


TABLEAU 5 REVENU D'INTÉRÊTS NET SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS¹(en millions de dollars canadiens,
sauf indication contraire)

	2009			2008			2007		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actifs productifs									
Dépôts auprès de banques	16 775 \$	442 \$	2,63 %	14 264 \$	629 \$	4,41 %	12 184 \$	357 \$	2,93 %
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction	51 020	2 137	4,19	73 138	3 123	4,27	81 756	3 124	3,82
Détenues à des fins autres que de transaction	97 390	2 617	2,69	60 726	2 331	3,84	43 970	1 642	3,73
Total des valeurs mobilières	148 410	4 754	3,20	133 864	5 454	4,07	125 726	4 766	3,79
Valeurs mobilières prises en pension	39 288	917	2,33	38 393	1 705	4,44	31 960	1 829	5,72
Prêts									
Prêts hypothécaires ²	82 447	3 392	4,11	79 000	4 057	5,14	63 991	3 471	5,42
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	86 567	5 508	6,36	72 630	4 634	6,38	64 502	4 510	6,99
Cartes de crédit	7 784	994	12,77	6 392	870	13,61	5 467	731	13,37
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3}	64 985	2 880	4,43	40 485	2 235	5,52	31 913	2 188	6,86
Total des prêts	241 783	12 774	5,28	198 507	11 796	5,94	165 873	10 900	6,57
Total des actifs productifs	446 256 \$	18 887 \$	4,23 %	385 028 \$	19 584 \$	5,09 %	335 743 \$	17 852 \$	5,32 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers	209 292 \$	3 289 \$	1,57 %	165 020 \$	3 679 \$	2,23 %	144 364 \$	3 733 \$	2,59 %
Banques	15 720	130	0,83	17 008	532	3,13	19 954	814	4,08
Entreprises et gouvernements	171 826	2 399	1,40	138 728	4 270	3,08	105 196	3 700	3,52
Total des dépôts	396 838	5 818	1,47	320 756	8 481	2,64	269 514	8 247	3,06
Billets et débentures subordonnés	12 475	671	5,38	12 439	654	5,26	9 061	484	5,34
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension	29 286	978	3,34	44 006	1 823	4,14	46 487	2 088	4,49
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital	1 450	94	6,48	1 449	94	6,49	1 797	109	6,07
Total des passifs portant intérêt	440 049 \$	7 561 \$	1,72 %	378 650 \$	11 052 \$	2,92 %	326 859 \$	10 928 \$	3,34 %
Total du revenu d'intérêts net sur les actifs moyens productifs	446 256 \$	11 326 \$	2,54 %	385 028 \$	8 532 \$	2,22 %	335 743 \$	6 924 \$	2,06 %

¹ Le revenu d'intérêts net comprend les dividendes sur les valeurs mobilières.² Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars) ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est constatée pour les prêts classés comme détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme expliqué à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».**TABLEAU 6 ANALYSE DE LA VARIATION DU REVENU D'INTÉRÊTS NET**

(en millions de dollars canadiens)

	2009 par rapport à 2008			2008 par rapport à 2007		
	Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du			Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Total des actifs productifs	3 211 \$	(3 908) \$	(697) \$	2 805 \$	(1 073) \$	1 732 \$
Total des passifs portant intérêt	(1 357)	4 848	3 491	(1 641)	1 517	(124)
Revenu d'intérêts net	1 854 \$	940	2 794 \$	1 164 \$	444 \$	1 608 \$

REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts comme présentés se sont élevés à 6 534 millions de dollars en 2009, en hausse de 397 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à 2008. Les revenus autres que d'intérêts rajustés ont été de 7 294 millions de dollars, une progression de 1 454 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique surtout par une hausse dans les secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont monté du fait surtout de l'augmentation des revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation, qui a été absorbée en partie par une hausse des pertes nettes sur valeurs mobilières relatives à la sortie du portefeuille d'actions émises dans le public. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont grimpé, du fait surtout de l'inclusion de Commerce pour un exercice complet.

TABLEAU 7 REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens)

	2009 par rapport à 2008			Variation en %
	2009	2008	2007	
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de TD Waterhouse	465 \$	405 \$	438 \$	14,8 %
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	451	565	559	(20,2)
Honoraires de prises fermes et de consultation	387	214	338	80,8
Frais de gestion de placements	191	198	197	(3,5)
Gestion des fonds communs	718	863	868	(16,8)
Total des Services de placement et de valeurs mobilières	2 212	2 245	2 400	(1,5)
Commissions sur crédit	622	459	420	35,5
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières	(437)	331	326	(232,0)
Revenu (perte) de négociation	685	(794)	591	186,3
Frais de service	1 507	1 237	1 019	21,8
Titrisations de prêts	468	231	397	102,6
Services de cartes	733	589	451	24,4
Assurances, déduction faite des règlements	913	927	1 005	(1,5)
Honoraires de fiducie	141	140	133	0,7
Autres revenus (pertes)	(310)	772	615	(140,2)
Total	6 534 \$	6 137 \$	7 357 \$	6,5 %

REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Le revenu lié aux activités de négociation est le total du revenu d'intérêts net sur les positions de négociation, du revenu de négociation, qui comprend le revenu provenant des prêts de négociation, et du revenu provenant des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu lié aux activités de négociation a augmenté de 2 522 millions de dollars en regard de 2008. Cette augmentation est attribuable à une reprise des marchés qui a donné lieu à des résultats record au chapitre des activités de négociation. Les activités touchant les taux d'intérêt et les monnaies étrangères ont tiré parti d'un élargissement des écarts, d'une activité accrue de la clientèle et d'occasions de négociation entraînées par la forte volatilité dans le marché. Les portefeuilles de crédit ont profité d'une amélioration de la valeur des actifs du fait du resserrement des écarts et d'une liquidité accrue, alors qu'ils avaient subi des pertes à l'exercice précédent attribuables à la chute des liquidités sur les marchés du crédit, et d'un recouvrement relatif à un engagement de prêts. Les revenus tirés des placements dans des titres de participation se sont également améliorés avec la remontée des cours boursiers à l'échelle mondiale, alors qu'ils avaient pâti d'une forte chute à l'exercice précédent.

La proportion du revenu lié aux activités de négociation qui est attribuable au revenu d'intérêts net et celle attribuable au revenu de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, le revenu d'intérêts net diminue et le revenu de négociation présenté dans les revenus autres que d'intérêts augmente. La direction estime que le total du revenu lié aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

TABLEAU 8 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Revenu (perte) d'intérêts net(te)	1 210 \$	379 \$	(55) \$
Revenu (perte) de négociation	685	(794)	591
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹	47	(165)	(38)
Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation	1 942 \$	(580) \$	498 \$
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	1 292 \$	(663) \$	239 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	573	481	312
Portefeuilles d'actions et autres	30	(233)	(15)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	47	(165)	(38)
Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation	1 942 \$	(580) \$	498 \$

¹ Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été jumelées aux instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Frais

APERÇU

- Les frais autres que d'intérêts comme présentés se sont établis à 12 211 millions de dollars, une hausse de 2 709 millions de dollars, ou 29 %, en regard de l'exercice précédent.
- Les frais autres que d'intérêts rajustés se sont élevés à 11 016 millions de dollars, une augmentation de 1 725 millions de dollars, ou 19 %, en regard de l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 68,4 %, une diminution de l'efficacité de 360 pdb par rapport au ratio d'efficacité de 64,8 % à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité rajusté a été de 59,2 %, soit une amélioration de 540 pdb par rapport au ratio d'efficacité de 64,6 % à l'exercice précédent.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour 2009 se sont établis à 12 211 millions de dollars, comparativement à 9 502 millions de dollars en 2008, soit une hausse de 2 709 millions de dollars, ou 29 %. Les frais autres que d'intérêts comme présentés comprennent 429 millions de dollars de frais de restructuration et d'intégration attribuables à l'acquisition de Commerce; ceux de l'exercice précédent comprenaient 111 millions de dollars de frais de restructuration et d'intégration et avaient profité d'une baisse de 477 millions de dollars des frais résultant de la reprise de provision pour litiges relative à Enron. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont atteint 11 016 millions de dollars, contre 9 291 millions de dollars en 2008, une hausse de 1 725 millions de dollars, ou 19 %. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la hausse des frais autres que d'intérêts a été induite surtout par l'inclusion de Commerce pour un exercice complet et une augmentation des primes de la FDIC. Dans le secteur Services bancaires de gros, les frais autres que d'intérêts ont monté du fait surtout de l'augmentation de la rémunération variable entraînée par l'amélioration des résultats. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se sont accrus par suite de la hausse de la rémunération et sous l'effet des investissements dans les nouvelles succursales. Dans le secteur Gestion de patrimoine, la montée des frais autres que d'intérêts s'explique en particulier par l'inclusion pour un exercice complet des activités américaines de gestion de patrimoine et par l'investissement continu dans l'effectif de vente au sein de nos activités de conseil.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité de l'exploitation et est calculé d'après les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque a progressé par rapport à 2008, surtout sous l'effet de la croissance des revenus des Services bancaires de gros.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens)

14 000 \$

12 000

10 000

8 000

6 000

4 000

2 000

-

07

08

09

RATIO D'EFFICIENCE

(en pourcentage)

80 %

60

40

20

0

07

08

09

TABLEAU 9 FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009 par rapport à 2008			
	2009	2008	2007	Variation en %
Salaires et avantages sociaux				
Salaires	3 671 \$	3 089 \$	2 737 \$	18,8 %
Rémunération au rendement	1 342	1 235	1 286	8,7
Prestations de retraite et autres avantages sociaux	826	660	583	25,2
Total des salaires et des avantages sociaux	5 839	4 984	4 606	17,2
Frais d'occupation des locaux				
Loyers	559	463	390	20,7
Amortissement	323	225	163	43,6
Impôt foncier	50	33	21	51,5
Divers	281	214	162	31,3
Total des frais d'occupation des locaux	1 213	935	736	29,7
Frais de matériel et de mobilier				
Loyers	285	216	192	31,9
Amortissement	277	213	199	30,0
Divers	335	254	223	31,9
Total des frais de matériel et de mobilier	897	683	614	31,3
Amortissement des autres actifs incorporels	653	577	499	13,2
Frais de restructuration	36	48	67	(25,0)
Marketing et développement des affaires	566	491	445	15,3
Frais liés aux activités de courtage	274	252	233	8,7
Services professionnels et de conseil	740	569	488	30,1
Communications	239	210	193	13,8
Frais divers				
Impôts et taxe sur le capital et taxe d'affaires	274	234	196	17,1
Affranchissement	156	138	122	13,0
Déplacements et déménagements	138	106	84	30,2
Divers	1 186	275	692	331,3
Total des frais divers	1 754	753	1 094	132,9
Total des frais	12 211 \$	9 502 \$	8 975 \$	28,5 %
Ratio d'efficience – comme présenté	68,4 %	64,8 %	62,8 %	360 pdb
Ratio d'efficience – rajusté	59,2	64,6	59,6	(540)

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts

Le total comme présenté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a baissé de 195 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à 2008. La charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée a reculé de 296 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à 2008. Les autres impôts et taxes ont monté de 101 millions de dollars, ou 14 %, en regard de 2008. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 470 millions de dollars, ou 36 %, par rapport à 2008. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices a monté de 369 millions de dollars, ou 67 %, par rapport à 2008.

Le taux d'impôt sur les bénéfices réel de la Banque comme présenté a été de 7,6 % pour 2009 par rapport à 13,1 % pour 2008. La baisse par rapport à l'exercice précédent découle d'un recul du bénéfice net avant impôts comme présenté, d'une hausse proportionnelle des bénéfices exonérés d'impôt et d'une baisse du taux d'impôt réel des activités internationales.

La Banque présente son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. La charge d'impôts de TD Ameritrade de 196 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 178 millions de dollars pour l'exercice 2008, ne fait pas partie du rapprochement des taux d'impôt de la Banque.

TABLEAU 10 IMPÔTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009		2008		2007	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 006 \$	31,8 %	1 342 \$	32,7 %	1 627 \$	34,9 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants						
Dividendes reçus	(333)	(10,5)	(345)	(8,4)	(423)	(9,1)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(448)	(14,1)	(457)	(11,1)	(336)	(7,2)
Divers – montant net	16	0,4	(3)	(0,1)	(15)	(0,3)
Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel – comme présenté	241 \$	7,6 %	537 \$	13,1 %	853 \$	18,3 %

Le taux d'impôt sur les bénéfices réel rajusté de la Banque s'est élevé à 17,2 % pour 2009, comparativement à 13,7 % en 2008. La hausse pour l'exercice est surtout attribuable à une augmentation du bénéfice net rajusté avant impôts, à une baisse proportionnelle des bénéfices exonérés d'impôt et à une hausse du taux d'impôt réel des activités internationales.

TABLEAU 11 RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE (DE L'ÉCONOMIE) D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES NON CONFORME AUX PCGR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Charge d'impôts sur les bénéfices – comme présentée	241 \$	537 \$	853 \$
Rajustements pour les éléments à noter			
Amortissement des actifs incorporels	229	239	184
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron	–	(154)	–
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	114	(23)	–
Gain lié à la restructuration de Visa	–	–	(28)
Frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth	–	–	28
Frais de restructuration et d'intégration relatifs à l'acquisition de Commerce	153	41	–
Augmentation (diminution) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	70	(62)	(16)
Autres éléments fiscaux	–	(34)	–
Provision pour réclamations d'assurance	–	10	–
Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et les Services bancaires de gros	77	–	(21)
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	19	–	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	20	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	682	17	147
Charge d'impôts sur les bénéfices – rajustée	923	554	1 000
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	283	242	218
Impôts et taxes sur le capital et sur les primes	268	228	191
TPS et taxes de vente provinciales	172	172	170
Taxes municipales et taxes d'affaires	126	106	89
Total des autres impôts et taxes	849	748	668
Total des impôts et taxes – rajusté	1 772 \$	1 302 \$	1 668 \$
Taux d'impôt sur les bénéfices réel – rajusté ¹	17,2 %	13,7 %	20,1 %

¹ Le taux d'impôt sur les bénéfices réel rajusté correspond à la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du bénéfice net rajusté avant impôts.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2009

Le bénéfice net comme présenté pour le trimestre a été de 1 010 millions de dollars, une baisse de 4 millions de dollars comparativement au quatrième trimestre de 2008. Le bénéfice dilué par action comme présenté s'est établi à 1,12 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,22 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour le trimestre a été de 1 307 millions de dollars, une hausse de 642 millions de dollars, ou 97 %, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action rajusté s'est établi à 1,46 \$ pour le trimestre, contre 0,79 \$ au quatrième trimestre de 2008.

Les revenus comme présentés se sont établis à 4 718 millions de dollars, une progression de 1 078 millions de dollars, ou 30 %, par rapport au quatrième trimestre de 2008. Les revenus rajustés se sont élevés à 4 810 millions de dollars, une hausse de 1 407 millions de dollars, ou 41 %, par rapport au quatrième trimestre de 2008, qui émane principalement des secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les revenus des Services bancaires de gros ont augmenté du fait surtout de la hausse du revenu lié aux activités de négociation, notamment la négociation de produits de taux d'intérêt et de crédit. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les revenus d'intérêts nets se sont accrus sous l'effet de la forte croissance des volumes pour la plupart des produits bancaires, notamment les prêts immobiliers garantis et les dépôts de particuliers et d'entreprises.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 521 millions de dollars, soit 233 millions de dollars, ou 81 %, de plus qu'au quatrième trimestre de 2008, étant donné surtout l'augmentation des provisions relatives aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'explique essentiellement par la hausse des provisions pour les services bancaires personnels. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est attribuable en grande partie à la hausse des provisions pour les services bancaires commerciaux.

Les frais autres que d'intérêts comme présentés ont atteint 3 095 millions de dollars, dépassant de 728 millions de dollars, ou 31 %, les frais du quatrième trimestre de 2008. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont atteint 2 807 millions de dollars, marquant une hausse de 175 millions de dollars, ou 7 %, par rapport aux frais du quatrième trimestre de 2008, attribuable surtout aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les frais autres que d'intérêts ont augmenté en raison de la hausse des primes de la FDIC, de l'effet de change d'un dollar canadien plus faible et de l'ouverture de nouvelles succursales. Dans le secteur Services bancaires de gros, la hausse des frais autres que d'intérêts découle notamment de l'augmentation de la rémunération variable entraînée par l'amélioration des résultats.

Le taux d'impôt réel comme présenté de la Banque a été de 12 % pour le trimestre, contre 2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse enregistrée pour le trimestre considéré découle surtout d'une augmentation des bénéfices, d'une baisse des bénéfices exonérés d'impôt et d'une hausse du taux d'impôt réel des activités internationales.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Au cours des huit trimestres précédents, les bénéfices sous-jacents de la Banque ont connu une solide croissance dans les secteurs de détail. Du côté des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les revenus ont marqué une croissance régulière tout au long des huit trimestres précédents, la forte croissance des volumes et les marges stables ayant plus que contrebalancé l'augmentation notable des provisions pour pertes sur créances. Pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les revenus avaient bondi au troisième trimestre de 2008, grâce à l'inclusion de Commerce. Bien que les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis continuent de faire exception par leur contribution positive aux résultats de crédit, la piètre situation économique et le reclassement de certaines valeurs mobilières dans les prêts ont amené ce secteur à relever ses provisions pour pertes sur créances en 2009. La hausse des coûts de crédit combinée à la compression des marges a compensé la forte croissance des prêts et des dépôts, de sorte que le bénéfice net trimestriel de 2009 n'a pas rejoint le niveau atteint au deuxième semestre de 2008. La contribution du secteur Gestion de patrimoine aux bénéfices a commencé à baisser vers la fin de 2008 étant donné qu'un recul du revenu d'intérêts net et des revenus tirés des frais a plus qu'annulé les solides volumes d'activités de transaction. Toutefois, les deux derniers trimestres de 2009 ont été meilleurs que les deux premiers, grâce à une reprise des marchés boursiers. Si la situation économique difficile a contribué à la baisse des bénéfices dans le secteur Services bancaires de gros en 2008, une activité accrue de la clientèle, un élargissement des marges et une hausse des liquidités sur les marchés financiers ont fait rebondir les bénéfices en 2009.

Les bénéfices de la Banque dépendent de certains facteurs saisonniers, surtout le fait que les résultats du deuxième trimestre sont désavantagés par le nombre moins élevé de jours ouvrables.

Les bénéfices de la Banque sont également touchés par des événements de marché, des transactions et des mesures prises par la direction. Les quatre trimestres de 2009 de la Banque ont inclus des frais de restructuration et d'intégration relatifs à l'acquisition de Commerce. Les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2008 avaient inclus des frais de restructuration relatifs à l'acquisition de Commerce, alors que les troisième et quatrième trimestres de 2008 avaient été avantagés par l'inclusion, pour la première fois, des bénéfices de Commerce.

Pour consulter l'analyse des résultats du quatrième trimestre de 2009, se reporter à la rubrique intitulée «Sommaire du rendement du quatrième trimestre de 2009».

TABLEAU 12 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008			
	Trois mois terminés les				Trois mois terminés les			
	31 oct.	31 juill. ¹	30 avril ¹	31 janv. ¹	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.
Revenu d'intérêts net	2 825 \$	2 833 \$	2 940 \$	2 728 \$	2 449 \$	2 437 \$	1 858 \$	1 788 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 893	1 834	1 385	1 422	1 191	1 600	1 530	1 816
Total des revenus	4 718	4 667	4 325	4 150	3 640	4 037	3 388	3 604
Provision pour pertes sur créances	521	557	772	630	288	288	232	255
Frais autres que d'intérêts	3 095	3 045	3 051	3 020	2 367	2 701	2 206	2 228
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	132	209	(8)	(92)	20	122	160	235
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	27	28	28	28	18	8	9	8
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	67	84	63	89	67	79	71	92
Bénéfice net – comme présenté	1 010	912	545	653	1 014	997	852	970
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices								
Amortissement des actifs incorporels	116	122	127	127	126	111	92	75
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron	–	–	–	–	(323)	–	–	–
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	73	43	134	200	(118)	–	–	–
Frais de restructuration et d'intégration relatifs à l'acquisition de Commerce	89	70	50	67	25	15	30	–
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	19	75	44	(12)	(59)	(22)	(1)	(25)
Autres éléments fiscaux	–	–	–	–	–	14	–	20
Provision pour réclamations d'assurance	–	–	–	–	–	–	–	20
Augmentation des provisions générales pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et Services bancaires de gros	–	46	77	55	–	–	–	–
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	–	–	39	–	–	–	–	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	35	–	–	–	–	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	297	391	471	437	(349)	118	121	90
Bénéfice net – rajusté	1 307	1 303	1 016	1 090	665	1 115	973	1 060
Dividendes sur actions privilégiées	48	49	41	29	23	17	11	8
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	1 259 \$	1 254 \$	975 \$	1 061 \$	642 \$	1 098 \$	962 \$	1 052 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Bénéfice de base par action

Comme présenté	1,12 \$	1,01 \$	0,59 \$	0,75 \$	1,23 \$	1,22 \$	1,12 \$	1,34 \$
Rajusté	1,47	1,47	1,15	1,28	0,79	1,37	1,33	1,46

Bénéfice dilué par action

Comme présenté	1,12	1,01	0,59	0,75	1,22	1,21	1,12	1,33
Rajusté	1,46	1,47	1,14	1,27	0,79	1,35	1,32	1,45
Rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires	11,0 %	9,7 %	5,6 %	7,2 %	13,3 %	13,4 %	13,4 %	18,0 %

(en milliards de dollars canadiens)

Actifs productifs moyens	451 \$	438 \$	447 \$	449 \$	416 \$	410 \$	359 \$	354 \$
Marge d'intérêt nette en pourcentage des actifs productifs moyens	2,48 %	2,57 %	2,70 %	2,41 %	2,34 %	2,36 %	2,11 %	2,01 %

¹ Au cours du quatrième trimestre de 2009, certains montants comparatifs qui sont rétroactifs au premier trimestre de 2009 ont été rajustés afin de les rendre conformes aux modifications apportées au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** comprennent les services bancaires que la Banque offre au Canada, ainsi que les activités mondiales d'assurances de la Banque. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 11 millions de particuliers et de petites entreprises. En tant que fournisseur de services clients de premier plan, TD Canada Trust offre partout, en tout temps, des solutions bancaires par téléphone, par Internet, par plus de 2 600 guichets bancaires automatiques et par un réseau de 1 116 succursales réparties dans tout le pays. Les Services bancaires commerciaux TD répondent aux besoins des moyennes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants. Sous la marque TD Assurance, la Banque offre un large éventail de produits d'assurances, notamment l'assurance habitation, auto, vie et soins de santé au Canada et aux États-Unis, l'assurance de dommages aux entreprises aux États-Unis, ainsi que la protection de crédit sur les produits de prêts de TD Canada Trust.

Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et services de placement sous différentes marques à une clientèle vaste et diversifiée de particuliers et d'institutions dans le monde entier. Le secteur Gestion de patrimoine de la Banque est l'un des plus importants gestionnaires d'actifs du Canada, selon la part de marché des actifs, et est formé d'un certain nombre d'entreprises de conseil, de distribution et de gestion d'actifs, y compris TD Waterhouse, Fonds Mutuels TD et Gestion de Placements TD Inc. (GPTD). Au Canada, Courtage à escompte, Planification financière, Conseils de placements privés et Services aux clients privés s'adressent aux besoins de différents groupes de clients de détail à toutes les étapes de leur cycle de placement. Les activités américaines de gestion de patrimoine offrent également une vaste gamme de services consultatifs financiers, de services bancaires privés, de services fiduciaires et de services de gestion de placements aux clients aux États-Unis. Les canaux de courtage à escompte de Gestion de patrimoine servent des clients au Canada et au Royaume-Uni, alors que TD Ameritrade sert les clients du secteur américain du courtage à escompte et domine le marché au chapitre des prix et du service.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque aux États-Unis. Les activités des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque se sont élargies après la réalisation de l'acquisition de Commerce en mars 2008. Sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, les activités de détail offrent un large éventail de produits et services financiers par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 028 succursales situées aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, et en Floride, des solutions bancaires par téléphone et par Internet et des guichets bancaires automatiques, qui permettent aux clients d'avoir accès de presque partout, en tout temps, à des services bancaires. Les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis répondent également aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants.

Les **Services bancaires de gros** servent une clientèle diversifiée, constituée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels sur les principaux marchés des capitaux du monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services pour les marchés financiers et les placements, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, fourniture de conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, exécution de transactions courantes et satisfaction des besoins de placement.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

En date du troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, à Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités puisque l'incidence n'était pas importante.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs liés aux activités du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, elle indique que la mesure est rajustée. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels, ainsi que tout autre élément à noter non attribué aux secteurs d'exploitation, y compris les éléments que la direction ne considère pas comme étant sous le contrôle des secteurs d'exploitation. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque». Pour de l'information sur les mesures du profit économique et du rendement du capital investi de la Banque, lesquelles sont des mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Profit économique et rendement du capital investi». De l'information sectorielle est également présentée à la note 34 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2009.

Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, dont les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de

mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement en équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est éliminé dans le secteur Siège social. Le rajustement en équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 470 millions de dollars, comparativement à 513 millions de dollars à l'exercice précédent.

Comme il est indiqué à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de 2009, la Banque titrise des prêts de détail et des débiteurs détenus par les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre de transactions qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la provision pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2010» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, voir la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la rubrique «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 13 RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada				Gestion de patrimoine		Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ^{1,2}		Services bancaires de gros		Siège social		Total
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2008
Revenu d'intérêts net	6 348 \$	5 790 \$	270 \$	347 \$	3 607 \$	2 144 \$	2 488 \$	1 318 \$	(1 387) \$	(1 067) \$	11 326 \$	8 532 \$	
Revenus autres que d'intérêts	3 101	3 036	1 935	1 981	1 117	853	733	(68)	(352)	335	6 534	6 137	
Total des revenus	9 449	8 826	2 205	2 328	4 724	2 997	3 221	1 250	(1 739)	(732)	17 860	14 669	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 155	766	–	–	948	226	164	106	213	(35)	2 480	1 063	
Frais autres que d'intérêts	4 725	4 522	1 701	1 615	3 213	1 791	1 417	1 199	1 155	375	12 211	9 502	
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices	3 569	3 538	504	713	563	980	1 640	(55)	(3 107)	(1 072)	3 169	4 104	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	1 114	159	233	(70)	258	503	(120)	(1 448)	(948)	241	537	
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	–	–	–	–	111	43	111	43	
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	252	289	–	–	–	–	51	20	303	309	
Bénéfice net (perte nette) – comme présenté	2 472	2 424	597	769	633	722	1 137	65	(1 719)	(147)	3 120	3 833	
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices													
Amortissement des actifs incorporels	–	–	–	–	–	–	–	–	492	404	492	404	
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(323)	–	(323)	
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	450	(118)	450	(118)	
Frais de restructuration et d'intégration relatifs à l'acquisition de Commerce	–	–	–	–	276	70	–	–	–	–	276	70	
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	126	(107)	126	(107)	
Autres éléments fiscaux	–	–	–	–	–	14	–	–	–	20	–	34	
Provision pour réclamations d'assurance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20	–	20	
Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et les Services bancaires de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	178	–	178	–	
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	–	–	–	–	–	–	–	–	39	–	39	–	
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	–	–	–	–	–	–	35	–	35	–	
Total des rajustements pour les éléments à noter	–	–	–	–	276	84	–	–	1 320	(104)	1 596	(20)	
Bénéfice net (perte nette) – rajusté	2 472 \$	2 424 \$	597 \$	769 \$	909 \$	806 \$	1 137 \$	65 \$	(399) \$	(251) \$	4 716 \$	3 813 \$	
(en milliards de dollars canadiens)													
Capital investi moyen	8,8 \$	8,3 \$	4,7 \$	4,0 \$	20,0 \$	13,2 \$	3,8 \$	3,6 \$	2,6 \$	1,2 \$	39,9 \$	30,3 \$	
Actifs pondérés en fonction des risques	64	58	8	7	80	83	34	56	4	8	190	212	

¹ Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis comprennent ceux de Commerce. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés de 2009.

² Comme expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et à la note 1 afférente aux états financiers consolidés de 2009, depuis le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2009, par suite de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, les résultats de TD Banknorth et de Commerce sont consolidés suivant la période de présentation de la Banque.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

En septembre 2008, le système financier mondial a été en proie à de graves difficultés à la suite de l'effondrement de l'une des principales institutions financières aux États-Unis dans le contexte du sauvetage en cours de sociétés financières et d'assurance à l'échelle mondiale. Dans les mois qui ont suivi, le mécanisme de transmission entre le système financier et l'économie réelle a eu un effet presque instantané, donnant lieu à de profondes contractions de l'économie vers la fin de 2008 et au début de 2009. En outre, l'extrême interconnectivité de l'économie mondiale est devenue manifeste au fur et à mesure que s'est dessinée la récession mondiale la plus synchronisée depuis les années 1930.

La réaction des grands décideurs mondiaux s'est traduite par des réductions marquées des taux d'intérêt, l'adoption de vastes politiques de relance budgétaire coordonnées et des mesures ingénieuses pour aider à stabiliser le système financier mondial. Bien que la situation économique soit demeurée difficile, ces mesures ont porté leurs fruits. Vers la moitié de 2009, des signes indiquaient que le pire de la récession était passé. Dans de nombreux pays asiatiques et européens, l'économie a rebondi au deuxième trimestre de 2009, pendant que les données laissaient entrevoir une croissance aux États-Unis et au Canada à compter du troisième trimestre.

L'accent est maintenant mis sur les caractéristiques de la reprise. Un peu partout dans le monde, les stocks ont atteint des niveaux remarquablement bas pendant la récession, ce qui suggère que même un accroissement modeste de la demande stimulera fortement la production. Les marchés immobiliers, qui ont été à l'épicentre des problèmes financiers aux États-Unis et au Royaume-Uni, se stabilisent et, compte tenu des bas niveaux atteints, une amélioration même modeste pourrait suffire à faire redémarrer la croissance économique. Les programmes de relance budgétaire déjà annoncés continueront d'installer une croissance économique au cours des prochains trimestres, et la faiblesse record des faibles taux d'intérêt devrait continuer d'être un levier à la croissance. À court terme, les taux de chômage monteront encore probablement, mais il s'agit là d'un indicateur tardif traditionnel et reflétera en partie la réintégration de travailleurs sur le marché du travail, ce qui est un aspect positif. Le gain de confiance des consommateurs et des entreprises devrait également se traduire par une plus grande propension à dépenser et à investir. Voilà comment les économies se sont sorties des récessions passées, et la situation se répétera.

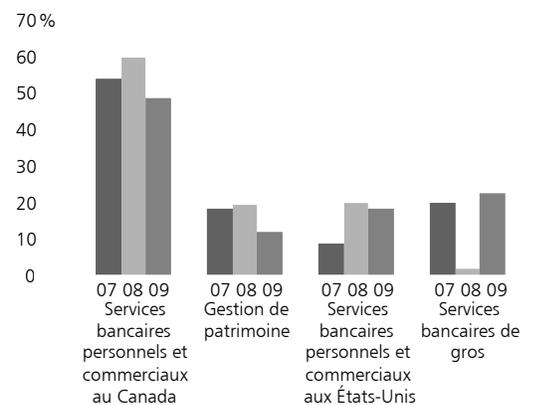
Cependant, la reprise économique sera sans doute plus progressive qu'après les récessions passées. Aux États-Unis, le rétablissement du système financier est amorcé mais il sera long. Les pertes sur prêts ne seront pas réglées, car on prévoit une hausse continue des taux de saisies immobilières pendant que se dérouleront encore les restructurations du capital et le désendettement des institutions financières. Le marché immobilier commercial devrait encore s'affaiblir. Bien qu'il soit peu probable que le système financier subisse un autre choc systémique, les dommages causés par le resserrement du crédit et le ralentissement économique tarderont à disparaître. Le désendettement du système financier mondial ne se terminera pas de sitôt, et la titrisation de prêts ne regagnera pas les niveaux d'antan. La croissance du crédit devrait s'améliorer, mais pas assez pour favoriser la prospérité. Les ménages américains ont subi une perte de richesse considérable, qui induira probablement une propension à économiser davantage et freinera le taux tendanciel de croissance des dépenses de consommation au cours de la reprise.

L'économie américaine devrait dégager une croissance moyenne de 2,4 % en 2010 avant de s'affermir pour atteindre 3,3 % en 2011. Ce niveau de croissance est beaucoup moindre que les rebonds marqués qui ont suivi les récessions du début des années 1970 et 1980. La croissance économique modérée, combinée à une amélioration seulement graduelle des flux de crédit, signifie que l'inflation ne devrait pas être problématique au cours de la prochaine l'année, compte tenu de l'intention de la Réserve fédérale de contenir les taux d'intérêt encore un certain temps. Sur le plan fiscal, les gros déficits et le surendettement posent un défi de taille. Toutefois, ces questions ne peuvent être traitées pendant que l'économie américaine reste fragile.

Bien que le système bancaire du Canada se soit révélé beaucoup plus stable que celui d'autres grandes économies avancées durant la récession mondiale, la forte dépendance du Canada envers les exportations et les retombées du resserrement du crédit laissent supposer que l'économie canadienne a été fragilisée par la récession mondiale. Maintenant, l'économie canadienne devrait suivre la reprise mondiale, et son PIB réel devrait connaître une croissance de 2,5 % en 2010 et de 3,1 % en 2011. Les exportations seront l'un des principaux obstacles à la croissance de l'économie canadienne. Bien que le secteur des exportations connaisse une amélioration, il devra surmonter une autre appréciation du dollar canadien (qui devrait atteindre la parité avant de se replier). Toutefois, la croissance du Canada continuera de reposer sur sa propre économie, qui montre des signes de reprise dans le marché de l'habitation, puisque les ventes de maisons existantes ont déjà atteint les niveaux d'avant la récession et que l'on s'attend à des hausses de prix oscillant entre 5 % et 7 % en 2010.

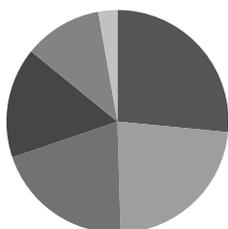
BÉNÉFICE NET PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du bénéfice net total)



Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, ainsi que les activités mondiales d'assurances de la Banque. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 11 millions de particuliers et de petites entreprises.



Revenus

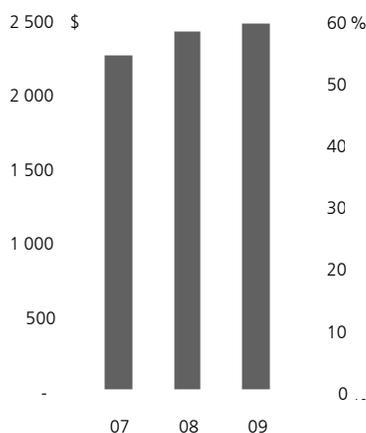
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
■ Dépôts des particuliers	2 508 \$	2 463 \$	2 353 \$
■ Crédit à la consommation	2 175	1 922	1 714
■ Services bancaires aux entreprises	1 912	1 798	1 654
■ Prêts immobiliers garantis	1 515	1 314	1 260
■ Assurances, déduction faite des règlements	1 075	1 080	1 013
■ Autres ¹	264	249	255
Total	9 449 \$	8 826 \$	8 249 \$

¹ Les autres revenus comprennent les commissions internes sur les ventes de fonds communs de placement et d'autres produits de Gestion de patrimoine, les frais de change, les locations de coffres de sûreté et les revenus tirés des autres services en succursale.

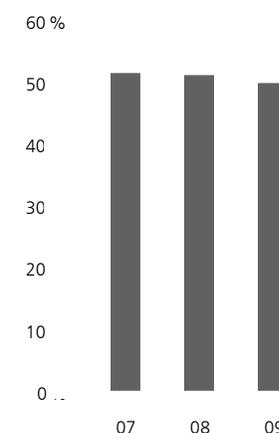
BÉNÉFICE NET

(en millions de dollars canadiens)



RATIO D'EFFICIENCE

(en pourcentage)



POINTS SAILLANTS

- Croissance des revenus de 7 %, grâce à la hausse générale des volumes et à la progression des revenus tirés des frais.
- Investissement continu dans des secteurs de contact direct avec la clientèle dans le but d'améliorer davantage le service à la clientèle. Amélioration de notre position de leader du marché sur le plan des heures d'ouverture des succursales, qui dépassent de 59 % la moyenne de nos concurrents, et maintien du leadership du secteur pour le nombre d'ouvertures de nouvelles succursales, soit 158 depuis 2004.
- Plus importants gains de part du marché parmi les cinq grandes banques canadiennes dans les services bancaires aux entreprises, sur douze mois et pour la période cumulative de trois ans.
- Reconnus comme un leader du secteur en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :
 - premier rang pour l'excellence du service à la clientèle parmi les cinq grandes banques au pays, selon Synovate¹, spécialistes en études de marché, pour la cinquième année de suite;
 - premier rang du classement J.D. Power and Associates² pour la satisfaction globale de la clientèle parmi les cinq grandes banques canadiennes, pour la quatrième année d'affilée;
 - premier prix de satisfaction de la clientèle dans le secteur bancaire accordé aux centres d'appels par Service Quality Measurement Group (SQM)³ en 2009 et pour quatre des cinq dernières années.
- Malgré un repli des revenus de TD Assurance causé par une hausse des coûts de réclamation, les revenus de primes ont monté de 10 %, ce qui a permis de conserver le premier rang du marché de l'assurance directe et d'augmenter la part globale du marché au Canada.
- Pour la première fois, Compagnie d'assurances générales TD et TD Vie et Santé ont réalisé ensemble plus de 2,8 milliards de dollars de primes annuelles.

¹ Le classement de Synovate pour les prix récompensant les meilleurs services bancaires en 2009 se fonde sur un sondage réalisé au cours de l'année terminée en août 2009 auprès d'un échantillon représentatif au niveau régional et démographique de 39 000 clients de services bancaires partout au Canada. Appelé «indice de service à la clientèle», ce sondage est réalisé depuis 1987.

² Les résultats de 2009 sont le reflet des réponses de 12 555 clients des services bancaires de détail au Canada à un sondage mené en mars et en juin 2009 par J. D. Power and Associates, entreprise de services de renseignements à caractère commercial. TD Canada Trust a obtenu la note la plus élevée pour les sept principaux critères de satisfaction de la clientèle, soit l'expérience générale, l'offre de comptes/produits, les frais, les renseignements sur les comptes, l'aspect pratique / les installations, les modes d'opérations et la résolution de problèmes.

³ SQM Group récompense l'excellence au chapitre de la satisfaction de la clientèle et des employés dans le secteur des centres d'appels. Du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009, SQM a effectué un sondage téléphonique auprès de 400 clients dans un délai de deux jours après qu'ils ont communiqué avec le centre d'appels, pour connaître leur degré de satisfaction à l'égard du service qu'ils ont reçu.

ENJEUX DE 2009

- La fluctuation des coûts de financement amorcée au quatrième trimestre de 2007 qui a continué à nuire aux marges sur les produits liés au taux préférentiel.
- La concurrence accrue entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents sur le marché des prêts hypothécaires résidentiels, des comptes d'épargne à rendement élevé et des dépôts à terme.
- L'augmentation des pertes sur créances attribuable aux problèmes liés à la qualité du crédit et à la forte croissance des faillites et des défauts de paiement.
- L'augmentation de la fréquence des réclamations d'assurance attribuable à un nombre inusité d'événements météorologiques, et la hausse des coûts moyens de réclamation, tout particulièrement dans le secteur de l'assurance automobile en Ontario, due à un ratio réclamations-primés plus élevé.

PROFIL DU SECTEUR

Les grandes banques du pays et quelques solides joueurs régionaux se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La concurrence fait en sorte qu'il est devenu difficile de soutenir la croissance de la part de marché et de maintenir des avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Les clients s'attendent à des solutions bancaires plus pratiques et économiques. Pour continuer de réussir, il nous faut un service à la clientèle et une facilité d'accès exceptionnels et des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et de gestion des frais. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages aux particuliers compte un nombre relativement important de joueurs, chacun ayant une part de marché limitée. Le secteur de l'assurance de personnes au Canada et le marché de la réassurance à l'échelle internationale ont fait l'objet de nouveaux regroupements et ne comptent plus que quelques grandes entreprises.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est la suivante :

- Intégrer les éléments de l'expérience client confortable dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur hors pair.
- Nous servir de nos forces pour développer les secteurs sous-représentés.
- Simplifier nos activités pour qu'elles soient un inducteur efficace de la croissance des revenus.
- Investir dans l'avenir pour dégager un rendement supérieur des bénéfices de façon constante.
- Établir la marque TD Assurance et bâtir l'infrastructure pour la croissance future.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont eu un bénéfice net record de 2 472 millions de dollars, en hausse de 48 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi a glissé de 29 % il y a un an à 28 % en 2009.

Les revenus de l'exercice ont atteint 9 449 millions de dollars, une hausse de 623 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une croissance solide du revenu d'intérêts net. Le principal facteur de hausse des revenus a été la forte croissance générale des volumes, notamment dans les secteurs des dépôts de particuliers et d'entreprises et des prêts immobiliers garantis, qui a été en partie annulée par la compression des marges, surtout sur les dépôts.

Par rapport à l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis (y compris les titrisations) s'est accru de 18 milliards de dollars, ou 12 %, le volume des prêts liés aux cartes de crédit, de 1 milliard de dollars, ou 15 %, et le volume des dépôts de particuliers, de 15 milliards de dollars, ou 14 %. Les dépôts d'entreprises ont monté de 7 milliards de dollars, ou 16 %, et les primes brutes d'assurance souscrites, de 247 millions de dollars, ou 10 %. Les prêts personnels ont augmenté de 3 milliards de dollars, ou 15 %, et les prêts commerciaux et les acceptations, de 7 milliards de dollars, ou 16 %.

La marge sur les actifs productifs moyens de 2,90 % a baissé de 5 pnb par rapport à l'exercice précédent du fait de la compression des marges attribuable au faible niveau global des taux d'intérêt.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 1 155 millions de dollars, une augmentation de 389 millions de dollars, ou 51 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances au titre des services bancaires aux particuliers a été de 1 065 millions de dollars, une hausse de 347 millions de dollars, ou 48 %, par rapport à l'exercice précédent, qui tient essentiellement à l'augmentation des taux de perte sur les cartes de crédit et sur les lignes de crédit non garanties. La provision pour pertes sur créances au titre des services bancaires aux entreprises a atteint 90 millions de dollars, une hausse de 42 millions de dollars, ou 88 %, par rapport à l'exercice précédent qui reflète la piètre conjoncture économique. La provision pour pertes sur créances en pourcentage du volume de crédit s'est établie à 0,52 %, soit 14 pnb de plus que pour l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 4 725 millions de dollars, une hausse de 203 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la rémunération, l'inclusion pour un exercice complet des activités américaines d'assurance et de cartes de crédit qui ont été transférées au secteur au cours du troisième trimestre de 2008, et l'investissement dans les nouvelles succursales ont contribué à la hausse des frais. Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) s'est accru de 558, ou 2 %, par rapport à il y a un an. Cette croissance découle de l'inclusion pour un exercice complet des activités américaines d'assurance et de cartes de crédit et de la poussée des activités liées aux assurances, aux services bancaires aux entreprises et aux prêts immobiliers garantis. Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est amélioré, atteignant 50,0 %, comparativement à 51,2 % pour l'exercice précédent.

TABLEAU 14 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net ¹	6 348 \$	5 790 \$	5 401 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 101	3 036	2 848
Provision pour pertes sur créances ¹	1 155	766	608
Frais autres que d'intérêts	4 725	4 522	4 256
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices	3 569	3 538	3 385
Charge d'impôts sur les bénéfices	1 097	1 114	1 132
Bénéfice net – comme présenté	2 472 \$	2 424 \$	2 253 \$
Principaux volumes et ratios			
Moyenne des prêts et des acceptations (en milliards de dollars canadiens)	168 \$	156 \$	133 \$
Moyenne des dépôts (en milliards de dollars canadiens)	174	152	141
Rendement du capital investi	28,1 %	29,3 %	27,1 %
Ratio d'efficience	50,0	51,2	51,6
Marge sur les actifs productifs moyens ¹	2,90	2,95	3,05

¹ Y compris les actifs titrisés.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**Services bancaires aux particuliers**

- Dépôts des particuliers – La plus grande volatilité des marchés boursiers, l'incertitude économique et la position de leader de la Banque ont mené à une croissance record des volumes au chapitre des comptes-chèques, des comptes d'épargne et des dépôts à terme. En dépit de la concurrence de plus en plus vive pour les dépôts des particuliers, la Banque a conservé son leadership quant à la part de marché qu'elle détient.
- Prêts à la consommation – Les soldes de prêts aux particuliers et de cartes de crédit se sont accrues par rapport à 2008, résultat de la croissance continue des comptes de carte de crédit, particulièrement du côté des produits fondés sur les primes, ainsi que de l'accroissement des volumes de prêts automobiles.
- Crédit immobilier garanti – Les activités de crédit immobilier ont progressé en 2009, reflétant l'amélioration des conditions du marché canadien de l'habitation, laquelle a été soutenue par les bas taux d'intérêt hypothécaires et le regain de confiance des consommateurs. La fidélisation de la clientèle est demeurée forte.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – L'investissement continu dans les succursales et les ressources en relation directe avec les clients s'est traduit par un accroissement des volumes de tous les produits, particulièrement les dépôts, qui ont enregistré une croissance à deux chiffres. Si les pertes sur créances ont augmenté comparativement à 2008, cela découle en grande partie de la conjoncture économique.
- Services bancaires aux petites entreprises – La clientèle a continué à croître en 2009, malgré le contexte économique, et les volumes de dépôts sur douze mois ont surpassé les attentes. L'augmentation du nombre de conseillers auprès des petites entreprises en succursale s'est poursuivie stratégiquement.
- Services aux commerçants – Les services aux commerçants offrent des solutions de règlement aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 100 000 établissements de commerce au Canada. Les volumes traités pour les clients et les revenus ont encore progressé en 2009, soutenus par une des meilleures offres de produits et de services du secteur, renforcée notamment par l'acquisition d'une licence MasterCard et un soutien intégral pour les nouvelles options de paiement direct et sans contact.

Assurance

- Compagnie d'assurances générales TD est le leader du secteur de l'assurance directe automobile et habitation pour les particuliers au Canada.
- TD Vie et Santé offre des produits simples d'assurance vie, maladie grave et accident au Canada à trois millions de clients.
- TD Assurance, entreprise de services de courtage traditionnels, est, en importance, le neuvième courtier en assurance appartenant à une banque aux États-Unis.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2010

Bien que les revenus soient vulnérables à la situation de l'économie et des marchés et à la concurrence sur les prix, les perspectives de croissance des revenus devraient être modérées et comparables à celles de l'exercice précédent. Alors que la croissance des volumes devrait être moindre à l'an dernier pour la plupart des produits, les marges devraient en moyenne être relativement stables et les revenus devraient continuer à bénéficier de notre position encore plus solide de chef de file quant aux heures d'ouverture des succursales et de l'investissement soutenu dans notre réseau. Les provisions pour pertes sur créances devraient augmenter en 2010, reflétant la situation économique qui demeure difficile au Canada. Les frais autres que d'intérêts devraient monter par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse de la rémunération et des avantages sociaux et de l'investissement dans des initiatives stratégiques visant à soutenir la croissance future. Nos priorités clés pour 2010 sont les suivantes :

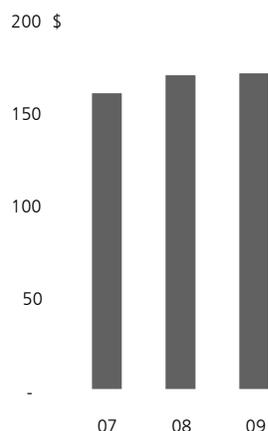
- Intégrer les éléments de l'expérience client confortable dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnu comme un employeur de choix.
- Utiliser nos forces pour consolider les secteurs sous-représentés.
- Simplifier les activités afin d'être un moteur efficace de croissance des revenus.
- Investir dans l'avenir afin de produire constamment des bénéfices supérieurs.
- Établir notre marque TD Assurance et mettre en place des infrastructures pour stimuler la croissance future.

Gestion de patrimoine

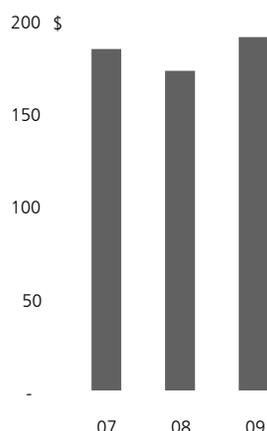
En offrant des services de courtage en ligne, de conseil et de gestion d'actifs, Gestion de patrimoine TD aide notre clientèle de particuliers et d'institutions à bâtir et préserver leur patrimoine et à planifier la transition.

ACTIFS GÉRÉS¹

(en milliards de dollars canadiens)

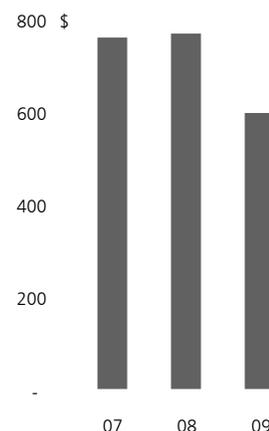
ACTIFS ADMINISTRÉS²

(en milliards de dollars canadiens)



BÉNÉFICE NET

(en millions de dollars canadiens)

Division mondiale de gestion de patrimoine³Revenus⁴

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
■ Courtage à escompte	742 \$	743 \$	740 \$
■ Gestion d'actifs	643	777	797
■ Activités de conseil	820	808	776
Total – Division mondiale de gestion de patrimoine⁵	2 205 \$	2 328 \$	2 313 \$

¹ Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

² Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). Ces actifs ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

³ Exclut le placement de la Banque dans TD Ameritrade.

⁴ Certains revenus sont présentés déduction faite des cessions internes.

⁵ En date du troisième trimestre de 2008, la Banque a transféré les activités américaines de gestion de patrimoine au secteur Gestion de patrimoine aux fins de présentation de l'information de gestion. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence sur les résultats du secteur n'a pas été importante.

POINTS SAILLANTS

- Le bénéfice net de Gestion de patrimoine (qui comprend la division mondiale de gestion de patrimoine et la participation de la Banque dans TD Ameritrade) s'est établi à 597 millions de dollars, en baisse de 22 % par rapport à 2008, surtout en raison de la faiblesse des marchés boursiers et des bas taux d'intérêt. L'apport aux bénéfices de la participation de la Banque dans TD Ameritrade a été de 252 millions de dollars pour l'exercice, soit 13 % de moins que pour l'exercice précédent.
- En regard de l'exercice précédent, les revenus ont accusé une baisse, attribuable surtout au repli des revenus tirés des frais sur les fonds de communs de placement qui a été entraîné par la réduction du volume moyen d'actifs gérés, ainsi qu'à la compression de la marge d'intérêt nette. Ces diminutions ont été compensées en partie par la hausse des volumes de négociation dans nos activités de courtage en ligne.
- Les actifs administrés de la division mondiale de gestion de patrimoine, qui atteignaient 191 milliards de dollars au 31 octobre 2009, ont augmenté de 18 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport au 31 octobre 2008. Cette augmentation découle principalement de l'ajout de nouveaux actifs de clients et de la reprise des marchés, qui contrastent avec la crise du marché qui prévalait au quatrième trimestre de 2008. Les actifs gérés s'établissaient à 171 milliards de dollars au 31 octobre 2009, marquant une hausse de 1 milliard de dollars par rapport au 31 octobre 2008, grâce à l'ajout net de nouveaux actifs de clients et de la récente reprise des marchés.
- Les activités de courtage en ligne ont enregistré des volumes d'opérations record, en hausse de 32 % par rapport à 2008. Au Royaume-Uni, nos services de courtage en ligne ont atteint le premier rang du marché, en nombre d'opérations par jour, en faisant l'acquisition d'OMX Securities.
- Les activités de conseil ont ajouté à leur effectif un nombre net de 75 nouveaux conseillers en contact direct avec la clientèle. Cette ligne d'affaires a en outre tiré parti d'un rebond des nouvelles émissions au cours de l'exercice.

- **Fonds Mutuels TD a lancé avec succès les Portefeuilles confortables en décembre 2008, dont les ventes ont dépassé 700 millions de dollars. Fonds Mutuels TD a réalisé des ventes record de fonds à long terme et a terminé l'exercice au premier rang de l'industrie des fonds à long terme.**

ENJEUX DE 2009

- **Au cours du premier semestre de l'exercice, les revenus tirés des frais ont pâti du recul des marchés boursiers mondiaux, malgré les signes de reprise au cours du second semestre. Avec la remontée de la valeur marchande des actifs administrés et des actifs gérés, les revenus tirés des frais devraient s'améliorer.**
- **Le revenu d'intérêts net a diminué, les baisses importantes des taux d'intérêt ayant causé un rétrécissement des marges sur les dépôts d'espèces. Il est probable que le revenu d'intérêts net ne se rétablira que lorsque les taux d'intérêt remonteront, sans doute pas avant la fin de l'exercice 2010.**

PROFIL DU SECTEUR

Gestion de patrimoine TD exerce ses activités dans trois marchés : le Canada, les États-Unis, et le Royaume-Uni et l'Europe. Au Canada, la concurrence est extrêmement vive, les principaux joueurs étant les grandes banques, les grandes compagnies d'assurance et les compagnies monogames de gestion de patrimoine. La Banque est un leader du marché du courtage en ligne et de la gestion d'actifs, et sa part de marché des activités de conseil est en croissance. Compte tenu de la forte concurrence dans ce secteur, notre réussite dépendra de notre capacité à proposer une expérience client exceptionnelle et à réaliser des économies d'échelle afin d'améliorer les bénéfices.

Aux États-Unis, le secteur de la gestion de patrimoine est vaste mais fragmenté, et englobe les banques, les courtiers à escompte, les sociétés de fonds commun de placement et les banques privées. La Banque rivalise avec des banques nationales et régionales, ainsi qu'avec des maisons de courtage dans le nord-est des États-Unis. Notre grande priorité est de tirer profit de la vaste et fidèle clientèle de notre banque de détail américaine, afin d'approfondir la relation client pour inclure les services de placement.

Au Royaume-Uni et en Europe, le secteur est dominé par de solides joueurs régionaux ayant une faible présence ou notoriété paneuropéenne. La Banque rivalise en proposant une expérience exceptionnelle, soit l'accès à un large éventail de produits par l'entremise de ses activités à l'échelle mondiale, y compris TD Waterhouse au Canada.

STRATÉGIE GLOBALE

Au Canada, notre stratégie comporte trois volets :

- Dans les canaux d'activités de conseil, faire équipe avec nos banques de détail partenaires pour répondre aux besoins des clients fortunés par l'entremise de nos 1 800 conseillers en contact direct avec les clients.
- Dans le canal de courtage en ligne, cibler les investisseurs actifs avec un horizon à long terme qui recherchent avant tout de bons prix, un niveau de service élevé et des outils de pointe pour l'analyse et les transactions.
- Dans le secteur de gestion d'actifs pour les clients de détail, offrir à la clientèle de TD Canada Trust nos produits de marque exclusive.

Aux États-Unis, notre stratégie consiste à bâtir une plateforme de services conseils grâce aux ressources de notre banque de détail aux États-Unis, TD Bank, la banque américaine la plus pratique, et à sa vaste et fidèle clientèle.

Au Royaume-Uni et en Europe, notre stratégie vise les investisseurs autonomes qui recherchent de bons prix et un niveau de service élevé. À l'heure actuelle, nous préparons pour les grandes entreprises une ligne de solutions comportant des services de suivi de marché dans des organisations externes.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net de Gestion de patrimoine pour l'exercice s'est établi à 597 millions de dollars, soit une baisse de 172 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse tient surtout à la diminution des revenus tirés des fonds communs de placement qui est attribuable à la réduction des actifs gérés moyens et au fléchissement des commissions moyennes, à la compression de la marge d'intérêt nette et à la baisse des revenus tirés du placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade. Ces diminutions ont été en partie compensées par la hausse des volumes de transaction dans le secteur des activités de courtage en ligne, la croissance des ventes de fonds communs de placement à long terme et une augmentation des revenus tirés des nouvelles émissions. Le placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade a rapporté un bénéfice net de 252 millions de dollars pour l'exercice, soit 37 millions de dollars, ou 13 %, de moins que pour l'exercice précédent. Le rendement du capital investi a été de 13 % pour l'exercice, contre 19 % pour l'exercice précédent.

Les revenus de la division mondiale de gestion de patrimoine pour l'exercice ont atteint 2 205 millions de dollars, soit une baisse de 123 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de gestion d'actifs ont diminué étant donné la réduction des actifs gérés moyens et la baisse des commissions moyennes. Les revenus de courtage en ligne ont baissé légèrement du fait de la diminution des revenus tirés des écarts de taux, qui a été neutralisée en partie par les volumes de transactions record et une hausse de la participation dans Internaxx, U.K. Les revenus tirés des activités de conseil ont augmenté en raison surtout de l'inclusion pour un exercice entier des activités américaines de gestion de patrimoine.

Les frais autres que d'intérêts ont été de 1 701 millions de dollars en 2009, soit une hausse de 86 millions de dollars, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent. La hausse des frais s'explique principalement par l'inclusion pour un exercice entier des activités américaines de gestion de patrimoine, une hausse de la participation dans Internaxx, U.K., une hausse des frais liés aux volumes et notre investissement continu dans la croissance de l'effectif de vente des activités de conseil. Ces frais ont été contrebalancés en partie par la diminution de la rémunération variable, entraînée par les résultats de ces activités et une gestion prudente des dépenses.

L'effectif moyen a été augmenté de 445 postes ETP, ou 7 %, en regard de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par l'inclusion des activités américaines de gestion de patrimoine, par l'ajout de nouveaux conseillers en contact direct avec la clientèle et de personnel de soutien, et par l'affectation de personnel additionnel au traitement des nombreux nouveaux Comptes d'épargne libre d'impôt et des volumes accrus de transactions. Le ratio

d'efficience s'est détérioré, passant à 77,1 % pour l'exercice contre 69,4 % pour l'exercice précédent. Cette détérioration s'explique surtout par la diminution des revenus et par l'inclusion des activités américaines de gestion de patrimoine.

L'apport de TD Ameritrade au bénéfice net de Gestion de patrimoine a été de 252 millions de dollars, en baisse de 37 millions de dollars, ou 13 %, en regard de l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent de TD Ameritrade a reculé de 160 millions de dollars US, ou 20 %, comparativement à l'exercice précédent, sous l'effet surtout d'une diminution de 33 % des revenus fondés sur les actifs et d'une augmentation de 6 % des frais autres que d'intérêts pour l'exercice. Toutefois, la quote-part du bénéfice de TD Ameritrade revenant à Gestion de patrimoine a diminué de 13 % sur douze mois, par suite d'une baisse des bénéfices de base et d'une hausse des répartitions au secteur. Cette diminution a été neutralisée partiellement par l'effet positif de la baisse du taux de change du dollar canadien et l'augmentation de la participation réelle de la Banque dans le capital-actions de TD Ameritrade.

Les actifs administrés s'établissaient à 191 milliards de dollars au 31 octobre 2009, soit une progression de 18 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport au 31 octobre 2008 qui a été essentiellement amenée par l'ajout net de nouveaux actifs de clients et une reprise des marchés au cours du deuxième semestre de l'exercice. Les actifs gérés atteignaient 171 milliards de dollars au 31 octobre 2009, soit une hausse de 1 milliard de dollars, comparativement au 31 octobre 2008.

TABLEAU 15 GESTION DE PATRIMOINE – TOTAL

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net	270 \$	347 \$	318 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 935	1 981	1 995
Frais autres que d'intérêts	1 701	1 615	1 551
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices	504	713	762
Charge d'impôts sur les bénéfices	159	233	261
Bénéfice net des activités mondiales de Gestion de patrimoine	345	480	501
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	252	289	261
Bénéfice net – comme présenté	597 \$	769 \$	762 \$
Principaux volumes et ratios			
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	191 \$	173 \$	185 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	171	170	160
Rendement du capital investi	12,8 %	19,4 %	20,0 %
Ratio d'efficience	77,1	69,4	67,1

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Au 31 octobre 2009, le placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 45,1 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade.

Le 24 janvier 2009, la limite de la participation réelle de la Banque dans TD Ameritrade, en vertu de la convention d'actionnaires, est passée de 39,9 % à 45 %. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote rattachés aux actions détenues au-delà de la limite de 45 %. Le 2 mars 2009, la Banque a pris livraison de 27 millions d'actions en règlement de l'accord de couverture modifié conclu avec Lillooet Limited (Lillooet) à un coût couvert de 515 millions de dollars US pour la Banque. Comme les résultats de Lillooet étaient intégrés dans les états financiers consolidés de la Banque, le remplacement de l'accord de couverture modifié par la propriété directe de 27 millions d'actions n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque.

Par suite de l'émission d'actions du 11 juin 2009 par TD Ameritrade dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de thinkorswim Group Inc., la participation de la Banque dans TD Ameritrade a diminué, passant de 47,5 % au 30 avril 2009 à 45,1 % au 31 octobre 2009.

Les états financiers condensés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés déposés auprès de la SEC, sont présentés comme suit :

TABLEAU 16 BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ

(en millions de dollars canadiens)	Aux 30 septembre	
	2009	2008
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 778 \$	4 177 \$
Montants à recevoir des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	5 712	6 934
Autres actifs	10 882	4 841
Total de l'actif	18 372 \$	15 952 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 492 \$	5 770 \$
Montants à payer aux clients	9 915	5 071
Autres passifs	2 414	2 186
Total du passif	14 821	13 027
Avoir des actionnaires	3 551	2 925
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	18 372 \$	15 952 \$

TABLEAU 17 ÉTATS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices terminés les	
	30 septembre 2009	30 septembre 2008
Revenus		
Revenu d'intérêts net	347 \$	550 \$
Revenus tirés des commissions et autres revenus	2 061	1 987
Total des revenus	2 408	2 537
Frais		
Salaires et avantages sociaux	511	503
Divers	835	771
Total des frais	1 346	1 274
Autres revenus (frais)	(2)	1
Bénéfices avant impôts	1 060	1 264
Charge d'impôts sur les bénéfices	416	460
Bénéfice net¹	644 \$	804 \$
Bénéfice par action – de base	1,11 \$	1,35 \$
Bénéfice par action – dilué	1,10 \$	1,33 \$

¹ La quote-part de la Banque du bénéfice net de TD Ameritrade est assujettie à des rajustements liés à l'amortissement des actifs incorporels.**PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS****Activités de courtage en ligne**

- Les activités de courtage en ligne ont enregistré des volumes de transactions record et une très forte croissance des nouveaux comptes, la volatilité des marchés boursiers mondiaux ayant attiré de nouveaux investisseurs et un volume de transactions plus élevé de la part de nos clients. Au Canada et au Royaume-Uni, nos activités de courtage en ligne se placent au premier rang du marché en ce qui a trait aux volumes de transactions.

Activités de conseil

- En dépit des turbulences des marchés, nous avons continué à élargir notre réseau de conseillers en contact direct avec la clientèle par l'ajout net de 75 conseillers en placement et planificateurs financiers au cours de l'exercice.
- La stratégie de nos activités de gestion de patrimoine aux États-Unis consiste à optimiser le potentiel de la clientèle de notre banque de détail.

Gestion de placements

- En 2009, nous nous sommes classés en tête du secteur pour les ventes nettes de fonds à long terme. Cette réalisation tient à la forte orientation ventes de nos succursales de détail et du réseau de courtiers.
- Nous avons lancé notre nouvelle marque exclusive de Portefeuilles confortables pour TD Canada Trust afin de simplifier les choix de placement pour les clients des services bancaires de détail au Canada.
- Dans le secteur institutionnel, la Banque a mis en valeur notre marque et nos compétences de premier ordre pour décrocher plus de 100 nouveaux mandats, ce qui a rapporté 10 milliards de dollars de nouveaux actifs gérés.

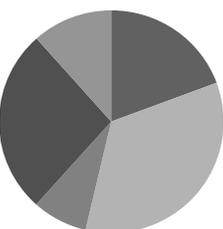
PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2010

Nous gardons un optimisme prudent à l'approche de 2010. Bien que les marchés aient repris de l'élan après avoir touché un creux en mars 2009, nous ne sommes pas encore convaincus que la reprise soit très solide à court terme. À long terme, nos prévisions de croissance demeurent positives. Nos principales priorités pour 2010 sont les suivantes :

- Au Canada et au Royaume-Uni, accroître notre part du marché du courtage en ligne en améliorant la fonctionnalité avec un accès aux marchés mondiaux et une capacité de transaction de titres à revenu fixe.
- Continuer à rehausser l'expérience client dans nos canaux d'activités de conseil, en perfectionnant les services offerts et en renforçant les outils à la disposition des conseillers.
- Augmenter les ventes de nos fonds communs de placement dans les succursales de détail en continuant d'offrir des produits et des solutions de grande qualité qui répondent aux besoins de nos clients de détail.
- Mettre à profit l'excellence de nos capacités de gestion de placements institutionnels pour décrocher de nouveaux mandats face à nos concurrents.
- Intégrer davantage nos installations et nos capacités technologiques pour accroître l'efficacité de la plateforme de Gestion de patrimoine et améliorer le service à la clientèle.

Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, une gamme complète de services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements locaux et étatiques.

**Actifs¹**

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
■ Prêts à la consommation	20 371 \$	16 861 \$	9 685 \$	18 900 \$	15 844 \$	9 736 \$
■ Prêts aux entreprises et aux gouvernements	36 108	35 154	16 739	33 500	33 033	16 827
■ Titres de créance classés comme prêts ²	7 900	–	–	7 302	–	–
■ Titres de placement ³	27 998	28 366	4 438	25 879	26 655	4 461
■ Autres actifs	12 261	8 231	3 139	11 333	7 734	3 155
Total	104 638 \$	88 612 \$	34 001 \$	96 914 \$	83 266 \$	34 179 \$

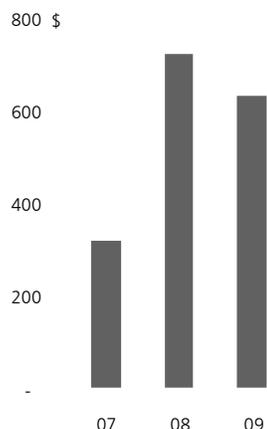
¹ Exclusion faite de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme il est expliqué à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

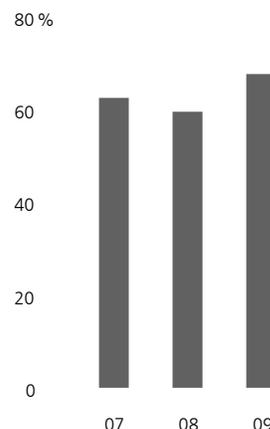
³ Les titres de placement au 31 octobre 2008 comprennent 9 690 millions de dollars (8 354 millions de dollars US) de titres de créance reclassés dans les prêts en 2009.

BÉNÉFICE NET

(en millions de dollars canadiens)

**RATIO D'EFFICIENCE**

(en pourcentage)

**POINTS SAILLANTS**

- Premier rang sur le plan de la satisfaction de la clientèle pour les services bancaires de détail dans la région du centre du littoral de l'Atlantique, selon le classement J.D. Power and Associates*, pour la quatrième année d'affilée.
- Premier rang sur le plan de la satisfaction de la clientèle pour les services bancaires aux petites entreprises aux États-Unis, selon le classement de J.D. Power and Associates*, pour la troisième année d'affilée.
- Achèvement de l'intégration des systèmes existants de Banknorth et de Commerce le 25 septembre 2009 et lancement de la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, dans l'ensemble des régions où nous menons nos activités.
- Accent soutenu sur la croissance interne des revenus et le contrôle des coûts.
- Accroissement des prêts d'environ 5 milliards de dollars US depuis l'exercice précédent.
- Croissance des dépôts d'environ 7 milliards de dollars US depuis l'exercice précédent.
- Ouverture de 33 nouvelles succursales en 2009.

ENJEUX DE 2009

- Effets du ralentissement économique.
- Hausse continue des radiations de prêts et des prêts douteux en regard des taux historiquement bas des dernières années.
- Détérioration des statistiques sur la qualité des actifs par rapport aux sommets historiques observés en 2007 et dans la majeure partie de 2008, résultant en une hausse de la provision pour pertes sur créances, mais rendement nettement supérieur à celui du secteur bancaire américain dans l'ensemble, compte tenu des pertes sur créances de façon proportionnelle.
- Environnement de bas taux d'intérêt donnant lieu à une importante compression des marges.
- Affaiblissement de la demande pour les prêts commerciaux.
- Changements à la réglementation : hausse des primes de la FDIC et réglementation attendue sur les prêts à la consommation et les frais de service.

PROFIL DU SECTEUR

Le marché des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel dans tous les secteurs d'activité et, à l'heure actuelle, bien des banques américaines doivent relever des défis importants à l'égard de la qualité des actifs et des niveaux de fonds propres. TD Bank subit une concurrence féroce de la part d'autres banques et d'institutions financières, comme les caisses d'épargne, les sociétés de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers comme les fonds du marché monétaire, les sociétés de courtage, les sociétés de crédit à la consommation et les sociétés d'assurances. La concentration du secteur s'est accélérée en 2009, du fait que des banques sous-capitalisées ont été acquises par des banques plus solides. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients, une gestion des risques efficace, des prix raisonnables, l'emploi de technologies pour fournir aux clients des produits et des services partout et en tout temps, l'expansion des activités rémunérées à la commission et le contrôle efficace des frais d'exploitation.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se présente comme suit :

- Fournir des services de qualité supérieure aux clients par l'intermédiaire de tous les canaux.
- Accroître la notoriété de la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, sur le marché.
- Continuer à être reconnu comme le leader des services bancaires pratiques.
- Se concentrer sur la croissance interne des services bancaires (y compris par l'ouverture de nouvelles succursales), notamment les principaux comptes-chèques, les prêts commerciaux et les prêts aux petites entreprises, et les groupes de produits à la commission augmenteront, à la faveur d'un rendement du capital investi accru.
- Maintenir la grande qualité des actifs et la gestion rigoureuse des frais.
- Poursuivre la stratégie d'acquisition dans les régions où nous sommes présents et dans les autres régions ciblées des États-Unis, à condition que les exigences en matière de gestion du risque soient respectées et que les acquisitions soient profitables aux actionnaires.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Comme décrit à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque», depuis le trimestre terminé le 30 avril 2009, les périodes de présentation de toutes les entités des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis sont maintenant alignées sur celle de la Banque. Auparavant, les résultats de TD Banknorth et de Commerce étaient présentés avec un décalage de un mois. Les résultats pour l'exercice considéré comprennent leur bénéfice net pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 31 octobre 2009, alors que leurs résultats de janvier 2009 ont été exclus des résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis pour l'exercice considéré.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a constaté un bénéfice net comme présenté et un bénéfice net rajusté respectivement de 633 millions de dollars et 909 millions de dollars pour l'exercice considéré, par rapport respectivement à 722 millions de dollars et 806 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice considéré ne tient pas compte de charges après impôts de 276 millions de dollars (240 millions de dollars US) liées aux frais de restructuration et d'intégration, tandis que pour l'exercice précédent, il excluait des charges après impôts de 70 millions de dollars (68 millions de dollars US). L'augmentation de 103 millions de dollars, ou 13 %, du bénéfice net rajusté est principalement attribuable à l'inclusion des résultats de Commerce pour un exercice complet et à l'effet de change d'un dollar canadien affaibli, contrebalancés en partie par une provision pour pertes sur créances plus élevée. Le bénéfice net rajusté réel pour l'exercice considéré est moins élevé que l'estimation qui avait été annoncée plus tôt par la direction, les répercussions du ralentissement économique, la faiblesse des taux d'intérêt et l'augmentation des provisions pour pertes sur créances ayant nuï aux taux de croissance dans le secteur. Le rendement du capital investi a diminué, passant de 6,1 % à l'exercice précédent à 4,5 % en 2009.

Les revenus pour l'exercice se sont établis à 4 053 millions de dollars US, un bond de 1 101 millions de dollars US, ou 37 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'inclusion des résultats de Commerce pour un exercice complet. Compte non tenu de l'incidence de Commerce, les revenus ont glissé légèrement, dans une large mesure sous l'effet de la compression des marges (y compris les effets de l'accroissement des actifs improductifs), en partie annulée par une forte croissance des prêts et des dépôts. La marge sur les actifs productifs moyens a diminué de 32 pdb pour s'établir à 3,52 % comparativement à l'exercice précédent, en raison du contexte de faibles taux et des niveaux accrus de prêts improductifs.

Certains titres de créance, y compris toutes les obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, qui étaient auparavant comptabilisées comme des titres disponibles à la vente, ont été reclassés dans les prêts en 2009 par suite des modifications apportées aux PCGR du Canada, qui prévoient que les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts. Ces titres de créance ont été reclassés à leur coût après amortissement rétroactivement au 1^{er} novembre 2008. Au 31 octobre 2009, des titres de créance affichant un coût après amortissement de 7,3 milliards de dollars US (7,9 milliards de dollars) ont été reclassés dans les prêts. L'incidence du reclassement a été la reprise de la perte latente constatée dans les autres éléments du résultat étendu, compensée par une augmentation de la valeur comptable des actifs. Selon un cadre de comptabilisation des prêts, une provision générale était également nécessaire à l'égard de certains titres de créance reclassés. La provision générale a été établie rétroactivement pour certains titres de créance et totalisait 256 millions de dollars US au 31 octobre 2009. La provision générale comprenait une provision de 89 millions de dollars US constatée comme un rajustement aux bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} novembre 2008, une provision de 75 millions de dollars US au premier trimestre de 2009, une provision de 95 millions de dollars US au deuxième trimestre de 2009 et une reprise de provision de 3 millions de dollars US au quatrième trimestre de 2009. Au quatrième trimestre de 2009, une provision spécifique de 42 millions de dollars US a également été comptabilisée en diminution de certains de ces titres de créance. La juste valeur de ce portefeuille au 31 octobre 2009 était d'environ 7,0 milliards de dollars US, soit 321 millions de dollars US sous leur valeur comptable, déduction faite des provisions spécifiques pour pertes sur créances.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 810 millions de dollars US, en hausse de 588 millions de dollars US, ou 265 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des provisions tient en grande partie au volume accru de radiations, aux exigences relatives à l'augmentation des provisions résultant de la récession aux États-Unis et aux provisions de 209 millions de dollars sur les titres de créance classés comme prêts. Les prêts douteux nets se sont établis à 993 millions de dollars US, en hausse de 680 millions de dollars US, ou 217 %, comparativement au 31 octobre 2008, sous l'effet des nouveaux prêts douteux résultant de l'affaiblissement continu du marché immobilier, de la récession aux États-Unis et d'une perte de valeur de 181 millions de dollars US se rapportant à des titres de créance classés comme prêts.

Les frais autres que d'intérêts comme présentés ont été de 2 763 millions de dollars US, en hausse de 1 001 millions de dollars US, ou 57 %, par rapport à l'exercice précédent, essentiellement par suite de l'inclusion des résultats de Commerce pour un exercice complet, de l'augmentation des frais d'intégration, de l'accroissement des primes de la FDIC et de l'incidence des nouvelles succursales, compensés en partie par les synergies au niveau des frais liés à l'acquisition de Commerce. À l'exclusion des frais de restructuration et d'intégration, les charges rajustées ont augmenté de 736 millions de dollars US, ou 44 %. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice s'est détérioré pour s'établir à 68,0 %, comparativement à 59,8 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice s'est aussi détérioré pour s'établir à 59,0 % en regard de 56,1 % en 2008. La détérioration des ratios d'efficacité tient surtout à la compression des marges, à l'accroissement des primes de la FDIC et à l'ouverture de nouvelles succursales. Le nombre total de postes ETP à la fin de l'exercice a reculé de 531, ou 3 %, par rapport à la fin de l'exercice précédent, du fait de la réalisation de synergies, partiellement annulée par l'incidence de l'ouverture de 33 nouvelles succursales en 2009. Le nombre de postes ETP devrait reculer davantage au premier trimestre de 2010 étant donné la réalisation progressive des efforts d'intégration.

TABLEAU 18 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2009	2008 ¹	2007	2009	2008 ¹	2007
Revenu d'intérêts net	3 607 \$	2 144 \$	1 365 \$	3 093 \$	2 110 \$	1 228 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 117	853	583	960	842	522
Provision pour pertes sur créances – prêts	698	226	120	601	222	108
Provision pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	250	–	–	209	–	–
Frais autres que d'intérêts	2 786	1 681	1 142	2 391	1 655	1 024
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices	990	1 090	686	852	1 075	618
Charge d'impôts sur les bénéfices	81	284	236	71	281	211
Participations sans contrôle dans les filiales	–	–	91	–	–	79
Bénéfice net – rajusté	909	806	359	781	794	328
Total des rajustements pour les éléments à noter ²	276	84	39	240	82	33
Bénéfice net – comme présenté	633 \$	722 \$	320 \$	541 \$	712 \$	295 \$
Principaux volumes et ratios						
Moyenne des prêts et des acceptations (en milliards de dollars)	61 \$	38 \$	29 \$	53 \$	38 \$	26 \$
Moyenne des dépôts (en milliards de dollars)	92	52	31	79	51	28
Rendement du capital investi	4,5 %	6,1 %	4,6 %			
Ratio d'efficacité – comme présenté	68,0	59,8	62,7			
Ratio d'efficacité – rajusté	59,0	56,1	58,6			
Marge sur les actifs productifs moyens ³	3,52	3,84	3,93			

¹ Les activités de gestion de patrimoine et des services d'organisme assureur aux États-Unis ont été transférées à d'autres secteurs en date du 1^{er} avril 2008. Les résultats des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

² Le total des rajustements pour les éléments à noter comprend ce qui suit : 276 millions de dollars liés aux frais d'intégration et de restructuration en 2009; 84 millions de dollars liés aux frais d'intégration et de restructuration en 2008; 39 millions de dollars liés aux frais de restructuration, de privatisation et de fusion en 2007.

³ La moyenne des dépôts et la marge sur les actifs productifs moyens ne tiennent pas compte de l'incidence liée à la convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire conclue avec TD Ameritrade. La convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire est décrite à la note 35 afférente aux états financiers consolidés de 2009.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – Promotion soutenue reposant sur la réputation de «Banque américaine la plus pratique» en ouvrant 33 nouvelles succursales. Forte croissance sur douze mois induite par les succursales existantes et une offre de produits concurrentiels.
- Prêts à la consommation – Les principaux produits offerts, qui sont les prêts sur valeur domiciliaire, les lignes de crédit et les prêts automobiles disponibles dans un réseau de concessionnaires automobiles, ont poursuivi leur croissance interne. Bien que les taux de pertes sur prêts aient grimpé depuis le dernier exercice, ils sont restés inférieurs aux taux de pertes de l'industrie.
- Crédit immobilier garanti – Mise en œuvre réussie d'un nouveau modèle interne de montage de prêts hypothécaires résidentiels sur la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride. Les volumes de prêts se sont accrus d'environ 2 milliards de dollars par rapport à l'an dernier, les montages hypothécaires sur place représentant un élément central clé de la promotion des ventes croisées.
- Services bancaires aux petites entreprises et services aux commerçants – Le groupe des services bancaires aux petites entreprises, qui compte 1,6 milliard de dollars de prêts et 6,9 milliards de dollars de dépôts, demeure aux premiers rangs des prêteurs aux petites entreprises sur la plupart de nos marchés. Les services aux commerçants offrent des solutions de règlement aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 14 000 établissements commerciaux situés dans nos marchés.

Services bancaires commerciaux

- Services bancaires commerciaux – Les volumes de prêts ont été élevés au cours de la première moitié de l'exercice en raison des contraintes de capitaux subies par nos concurrents; mais ils ont considérablement ralenti dans la deuxième moitié de l'exercice. Les soldes de prêts commerciaux ont monté d'environ 1,2 milliard de dollars depuis l'exercice précédent et il est prévu que cette croissance ralentira considérablement en 2010. Bien que les pertes sur prêts aient augmenté, surtout dans le portefeuille de biens immobiliers résidentiels à vendre, la qualité de notre actif global demeure meilleure que celle de l'industrie.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2010

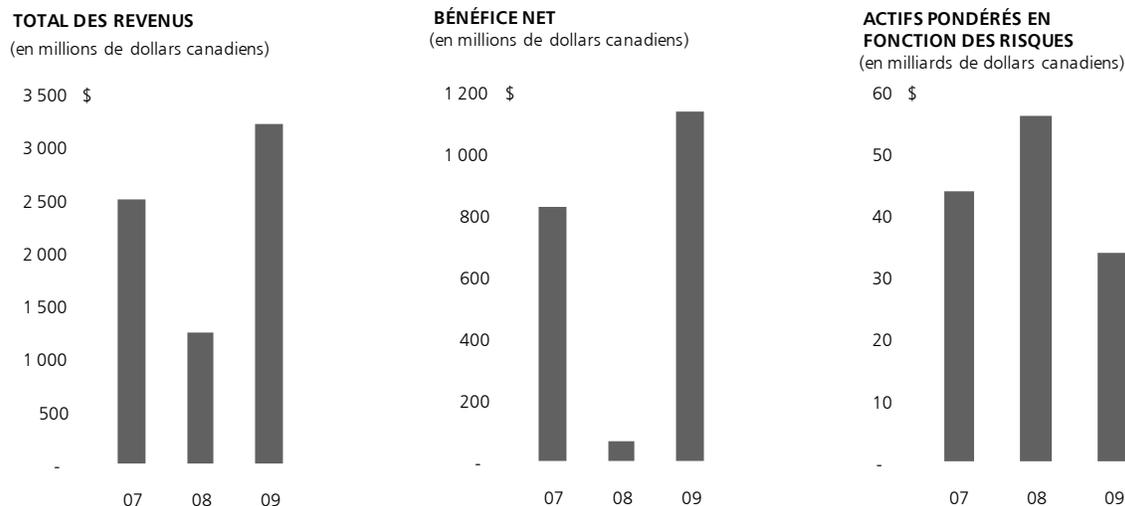
Nous prévoyons continuer de nous appuyer sur le leadership des services bancaires pratiques pour offrir à nos clients un service de qualité supérieure et prendre des décisions judicieuses à l'échelle locale. L'ouverture de plus de 30 nouvelles succursales est prévue en 2010. Les provisions pour pertes sur créances devraient demeurer élevées en 2010. Les revenus tirés des commissions continueront d'augmenter de manière modeste sous l'effet des mêmes facteurs économiques et réglementaires, tandis que les frais d'exploitation feront l'objet d'une surveillance étroite. Les frais de restructuration réels liés à l'intégration de Commerce devraient être plus élevés que l'estimation qui avait été annoncée et totaliser entre 525 millions de dollars US et 550 millions de dollars US avant impôts d'ici la fin du premier trimestre de 2010, en raison des dépenses anticipées relativement à la technologie des systèmes frontal et dorsal et d'une restructuration encore plus vaste, ainsi que des frais liés aux questions de traitement post-conversion. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis vise une croissance durable de ses bénéfices à long terme. On s'attend à un raffermissement du dollar canadien en 2010, ce qui pourrait être défavorable au secteur. Nos grandes priorités pour 2010 sont les suivantes :

- Maintenir la croissance interne des dépôts de base et des prêts, tout en conservant une grande qualité de crédit et en maintenant des prix concurrentiels afin d'entretenir les relations avec les clients.
- Continuer d'offrir des solutions et des services bancaires pratiques qui dépassent les attentes des clients.
- Poursuivre l'expansion de nos affaires en ouvrant de nouvelles succursales dans des marchés prospères, comme à Boston et en Floride.
- Gérer les frais afin de soutenir un levier d'exploitation positif.
- Tirer parti de possibilités d'acquisition rentables lorsque les exigences en matière de gestion des risques sont satisfaites.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros servent une clientèle diversifiée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels sur les principaux marchés des capitaux du monde.



Revenus

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Services bancaires de placement et marchés financiers	3 154 \$	553 \$	1 793 \$
Services bancaires aux grandes entreprises	397	370	337
Placements en actions	(330)	327	364
Total	3 221 \$	1 250 \$	2 494 \$

POINTS SAILLANTS

- Bénéfice net record pour l'exercice, de 1 137 millions de dollars.
- Rendement du capital investi de 30 %, contre 2 % pour l'exercice précédent.
- Revenus record dans plusieurs activités, induits par l'augmentation de la valeur des actifs, la forte volatilité, l'accroissement des volumes, l'élargissement de l'écart acheteur-vendeur et le resserrement des écarts de taux de crédit.
- Réduction de 22 milliards de dollars, ou 39 %, des actifs pondérés en fonction des risques, qui sont passés à 34 milliards de dollars.
- Croissance des activités des franchises axées sur la négociation d'instruments à taux fixe et de monnaies étrangères.
- Repositionnement des activités de négociation de crédit en se concentrant sur l'Amérique du Nord.
- Présence en Asie-Pacifique centralisée à Singapour.
- Décision stratégique de séparer les activités de fonds de fonds d'actions de sociétés fermées de TD Capital.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009) :
 - n° 1 pour la négociation de blocs d'actions
 - n° 2 pour la négociation d'instruments à taux fixe
 - n° 2 pour la prise ferme d'instruments à taux fixe
 - n° 3 pour la prise ferme d'actions (entièrement grâce au syndicaire chef de file).

ENJEUX DE 2009

- Décision stratégique d'abandonner le portefeuille de placements en actions émises dans le public qui se trouve en situation de pertes.
- Gestion des risques résiduels et de l'incidence sur les résultats associés à l'abandon de positions et de gammes de services secondaires.

PROFIL DU SECTEUR

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, les grandes sociétés de placements mondiales et, dans une moindre mesure, les banques et les maisons de courtage spécialisées. La crise du crédit a transformé la situation de concurrence, certaines entreprises ayant disparu du marché ou rationalisé leurs activités. S'il est vrai que les capitaux reviennent sur le marché, on met toutefois maintenant l'accent davantage sur les revenus d'investissement induits par les clients étant donné les pressions pour alléger le profil de risque et réduire l'utilisation du bilan. Pour soutenir la concurrence, les sociétés offrent à leurs clients un éventail complet de produits et de solutions,

tout en maintenant une approche disciplinée de gestion des risques, dont le crédit est une composante clé. À l'heure actuelle, les banques de gros qui offrent à leurs clients des solutions et des idées innovatrices adaptées à divers produits et diverses régions sont promises à des rendements intéressants et à de bonnes possibilités de croissance.

STRATÉGIE GLOBALE

Offrir des solutions bancaires de gros de qualité supérieure aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions qui sont des clients actuels ou futurs dans les régions où nous exerçons des activités :

- Au Canada, l'objectif stratégique est de continuer à renforcer notre position parmi les trois plus grands courtiers.
- Aux États-Unis, étendre les objectifs de la franchise canadienne et tirer parti des réseaux de nos activités aux États-Unis. L'accent est mis sur la croissance des activités de négociation d'instruments gouvernementaux à taux fixe et de monnaies étrangères.
- À l'échelle mondiale, étendre les objectifs de notre franchise nord-américaine, notamment les activités de négociation de monnaies étrangères avec les gouvernements, les clients institutionnels et les grandes entreprises de haute qualité ainsi que les activités de prise ferme, de distribution et de négociation de produits à taux fixe de haute qualité.
- Promouvoir et améliorer la marque de la Banque auprès de notre clientèle composée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net des Services bancaires de gros pour l'exercice a atteint un sommet de 1 137 millions de dollars, en hausse de 1 072 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net a profité de la forte amélioration des niveaux de transactions, marquée par un retour de la liquidité, une reprise des valeurs d'actifs et des périodes de forte volatilité qui ont amené des volumes élevés de transactions de clients et ouvert des possibilités de transactions. Le rendement du capital investi pour l'exercice s'est établi à 30 %, contre 2 % pour l'exercice précédent.

Les revenus des Services bancaires de gros sont principalement tirés des activités sur les marchés financiers, des prêts aux grandes entreprises et des placements. Les revenus pour l'exercice ont atteint un montant record de 3 221 millions de dollars, une augmentation de 1 971 millions de dollars, ou 158 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus tirés des marchés financiers ont bondi par rapport à l'exercice précédent sous l'effet d'excellents revenus de transactions d'instruments de crédit, de taux d'intérêt et de monnaies étrangères, d'un recouvrement découlant de l'annulation d'un engagement de prêt, de la hausse des revenus de transactions de titres énergétiques et d'actions, et des commissions de prises fermes. Les solides résultats dans les activités de transactions d'instruments de taux d'intérêt et de monnaies étrangères tiennent à l'élargissement des marges, à un rebond des transactions de clients et à la reprise des valeurs d'actifs liée au resserrement des écarts de taux de crédit. Les transactions de crédit ont aussi dégagé de solides résultats, qui contrastent avec les pertes subies en 2008 dans la foulée de la spectaculaire crise mondiale des liquidités. Le rétrécissement des écarts de taux et la sous-performance des produits en espèces liés aux dérivés ont donné lieu à une forte hausse des revenus tirés des activités de transactions de crédit. En outre, le rétrécissement des écarts de taux a entraîné une augmentation notable des autres éléments du résultat étendu, compte tenu des gains de réévaluation à la valeur du marché de certains titres de créance détenus à des fins de transaction qui avaient été reclassés comme disponibles à la vente à l'exercice précédent. Les revenus de transactions de titres énergétiques ont augmenté sous l'effet surtout des volumes élevés de transactions de clients et des gains de transaction liés au repli des prix du gaz naturel. Les revenus de transactions d'actions ont grimpé du fait principalement de la remontée des marchés boursiers mondiaux par rapport à leur débâcle de l'année précédente. Les revenus tirés des services conseils et les commissions de prises fermes ont augmenté, en suivant le mouvement à la hausse de l'activité boursière entraîné par la restructuration par les clients de leur situation de capital pour profiter du niveau bas des coûts de financement par emprunt, et par la demande accrue de la part des investisseurs de nouvelles émissions d'actions. Les revenus de prêts aux grandes entreprises ont progressé surtout du fait de la hausse des volumes moyens de prêts et des marges. Le portefeuille de placements en actions a subi de lourdes pertes au cours de l'exercice, causées par la réalisation de pertes nettes sur actions après la décision stratégique de la Banque de se départir du portefeuille de placements en actions émises dans le public.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions spécifiques pour prêts douteux et les coûts engagés de la protection de crédit. La variation de la valeur marchande de la protection du crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. Les provisions pour pertes sur créances ont atteint 164 millions de dollars en 2009, une augmentation de 58 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à l'exercice précédent. En 2009, l'augmentation des provisions pour pertes sur créances est attribuable surtout à deux expositions au risque dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises et à une exposition au risque dans le portefeuille d'actions de sociétés fermées. Les coûts engagés pour protéger le crédit se sont établis à 41 millions de dollars, une baisse de 6 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Les Services bancaires de gros continuent de gérer activement le risque de crédit et ont maintenu une protection du crédit à l'égard du portefeuille de prêts de 1,4 milliard de dollars, en baisse de 900 millions de dollars, ou 39 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 417 millions de dollars, une hausse de 218 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la rémunération variable liée à l'amélioration des résultats, à l'augmentation du coût des indemnités de départ et aux investissements courants dans les processus de contrôle.

Les actifs pondérés en fonction des risques ont baissé de 22 milliards de dollars, ou 39 %, pour atteindre 34 milliards de dollars pour l'exercice. La baisse est le fait surtout de l'atténuation du risque de marché mesurée par la valeur à risque, de l'abandon du portefeuille de placements en actions émises dans le public et des réductions continues des positions de transactions de crédit hors de l'Amérique du Nord.

TABLEAU 19 SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net	2 488 \$	1 318 \$	875 \$
Revenus (pertes) autres que d'intérêts	733	(68)	1 619
Provision pour pertes sur créances	164	106	48
Frais autres que d'intérêts	1 417	1 199	1 261
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices	1 640	(55)	1 185
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	503	(120)	361
Bénéfice net – comme présenté	1 137 \$	65 \$	824 \$
Principaux volumes et ratios			
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars canadiens)	34 \$	56 \$	44 \$
Rendement du capital investi	30,0 %	1,8 %	30,1 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	44,0	95,9	50,6

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**Services bancaires de placement et marchés financiers**

- Les revenus tirés des services bancaires de placement et des marchés financiers, qui comprennent les services conseils, de prise ferme, de négociation, de facilitation et d'exécution, se sont établis à 3 154 millions de dollars, une progression de 2 601 millions de dollars, ou 470 %, par rapport à l'exercice précédent. La progression est surtout attribuable aux revenus de transactions d'instruments de taux, de monnaies étrangères et de crédit qui ont été élevés, et à un recouvrement découlant de l'annulation d'un engagement de prêt. Les activités de transactions d'actions et de titres énergétiques ont aussi été productives, et les revenus de prises fermes ont été solides. Ces améliorations ont été en partie contrebalancées par une baisse des honoraires des services conseils liés aux fusions et acquisitions.

Services bancaires aux grandes entreprises

- Les revenus tirés des services bancaires aux grandes entreprises, qui comprennent les prêts aux entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités, ont atteint 397 millions de dollars, une hausse de 27 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des marges et des honoraires et une croissance des volumes de prêts moyens.

Placements en actions

- Le portefeuille de placements en actions, formé de placements dans des actions de sociétés ouvertes et fermées, a subi une perte de 330 millions de dollars, comparativement à un gain de 327 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette baisse fait suite à la décision stratégique de se départir du portefeuille de placements en actions de sociétés ouvertes, ce qui a donné lieu à la réalisation de pertes à la vente de ces placements.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2010

Dans l'ensemble, nous prévoyons que le contexte d'exploitation sera moins favorable en 2010 pour les Services bancaires de gros. Après avoir atteint des niveaux record, le revenu de transactions devrait devenir plus modéré, à mesure que la concurrence s'intensifiera sur le marché et qu'un contexte moins volatil de bas taux d'intérêt limitera les possibilités de transactions. Bien que l'on prévoie une amélioration de la situation économique, il y a un risque d'augmentation des provisions pour pertes sur créances. Nos principales priorités pour 2010 sont les suivantes :

- Continuer de bâtir la franchise en étendant et en approfondissant nos relations avec les sociétés clientes, en élargissant à l'échelle mondiale nos activités américaines de transactions d'instruments de taux et de monnaies étrangères.
- Optimiser les forces de nos partenaires bancaires.
- Continuer de gérer efficacement le capital en abandonnant ou en diminuant les positions secondaires.
- Continuer d'investir dans l'infrastructure afin d'améliorer les contrôles et les processus.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés, l'incidence des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Le secteur Siège social a comptabilisé une perte nette comme présentée de 1 719 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 147 millions de dollars en 2008. La perte nette rajustée pour l'exercice est de 399 millions de dollars, par rapport à 251 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée tient surtout aux avantages fiscaux moins élevés pour l'exercice, aux pertes associées aux activités de couverture de détail et de financement du Siège social, et à la hausse des frais non répartis du Siège social, en partie annulée par une baisse des pertes de titrisation nettes.

Certains éléments à noter ont créé l'écart entre la perte nette comme présentée et la perte nette rajustée pour le secteur Siège social, comme présenté ci-dessous. Ces éléments sont décrits plus en détail dans la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion.

TABLEAU 20 SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Perte nette – comme présentée	(1 719) \$	(147) \$	(162) \$
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires			
Amortissement des actifs incorporels	492	404	353
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron	–	(323)	–
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	450	(118)	–
Gain lié à la restructuration de Visa	–	–	(135)
Frais de restructuration, de privatisation et de fusion de TD Banknorth	–	–	4
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	126	(107)	(30)
Autres éléments fiscaux	–	20	–
Provision pour réclamations d'assurance	–	20	–
Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et les Services bancaires de gros	178	–	(39)
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	39	–	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	35	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	1 320	(104)	153
Perte nette – rajustée	(399) \$	(251) \$	(9) \$
Ventilation des éléments inclus dans la perte nette – rajustée			
Gain net de titrisation	(10) \$	(69) \$	5 \$
Frais non répartis du secteur Siège social	(315)	(268)	(189)
Divers	(74)	86	175
Perte nette – rajustée	(399) \$	(251) \$	(9) \$

DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend la Vérification, les Services juridiques et conformité, les Affaires internes et publiques, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, le Service de gestion de la trésorerie et du bilan, les Ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion des risques, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les initiatives liées à l'environnement d'affaires et la planification stratégique.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution a été mis sur pied au sein d'Activités de la Société. Le groupe est responsable des canaux de services par Internet et par téléphone et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, facile d'accès et légendaire pour les clients de TD Bank, la banque américaine la plus pratique, TD Canada Trust, Gestion de patrimoine TD et TD Assurance.

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les réglementations applicables.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et attentes changeantes de ses clients, de ses parties intéressées et employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2008

Sommaire du rendement de 2008

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2008

Acquisition de Commerce Bancorp, Inc.

Le 31 mars 2008, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Commerce pour une contrepartie de 8,5 milliards de dollars versée au comptant et en actions ordinaires. Par conséquent, 57,1 milliards de dollars d'actifs (y compris un écart d'acquisition additionnel d'environ 6,3 milliards de dollars et des actifs incorporels totalisant 1,5 milliard de dollars) et 48,6 milliards de dollars de passifs ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date de l'acquisition. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés de 2009.

Enron

La Banque est partie à diverses poursuites relatives à Enron, principalement le recours collectif touchant les valeurs mobilières. Au 31 juillet 2008, la provision totale pour litiges éventuels à l'égard des réclamations relatives à Enron s'établissait à environ 497 millions de dollars (413 millions de dollars US). La Banque a réévalué la provision étant donné l'évolution favorable de la jurisprudence à l'égard des recours collectifs similaires touchant des valeurs mobilières à la suite de la décision anticipée de la Cour suprême des États-Unis dans le cadre du litige opposant Stoneridge Partners, LLC et Scientific-Atlanta, Inc. Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Banque a comptabilisé un rajustement positif de 323 millions de dollars après impôts, reflétant la reprise importante de provision. Étant donné les incertitudes quant à la durée et à l'issue des litiges touchant les valeurs mobilières, la Banque continue d'évaluer l'évolution de la jurisprudence du fait que celle-ci a une incidence sur la provision de la Banque à l'égard d'Enron, afin de déterminer si la provision devra être diminuée davantage. La Banque continuera de se défendre vigoureusement dans le cadre de ces poursuites et de travailler à les régler en protégeant les intérêts de ses actionnaires.

Détérioration des marchés et bouleversements profonds du marché de crédit

Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la récente détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'a plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA*.

Les variations de 561 millions de dollars après impôts de la juste valeur de ces valeurs mobilières ont été constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance le 1^{er} août 2008, les variations de la juste valeur de ces titres de créance auraient été incluses dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une réduction du bénéfice net comme présenté de 561 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008 et une réduction du bénéfice net rajusté de 443 millions de dollars, compte tenu des variations de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés. Pour de plus amples renseignements, voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés de 2009.

TABLEAU 21 REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2008

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Revenu d'intérêts net	5 790 \$	347 \$	2 144 \$	1 318 \$	(1 067) \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 036	1 981	853	(68)	335	6 137
Total des revenus	8 826	2 328	2 997	1 250	(732)	14 669
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	766	–	226	106	(35)	1 063
Frais autres que d'intérêts	4 522	1 615	1 791	1 199	375	9 502
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices	3 538	713	980	(55)	(1 072)	4 104
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 114	233	258	(120)	(948)	537
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	43	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	289	–	–	20	309
Bénéfice net (perte nette) – comme présenté	2 424	769	722	65	(147)	3 833
Éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	84	–	(104)	(20)
Bénéfice net (perte nette) – rajusté	2 424 \$	769 \$	806 \$	65 \$	(251) \$	3 813 \$

REVENU D'INTÉRÊTS NET

Le revenu d'intérêts net comme présenté s'est établi à 8 532 millions de dollars en 2008, en hausse de 1 608 millions de dollars, ou 23 %. Cette hausse s'explique par la progression dans la plupart des secteurs. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a augmenté de 389 millions de dollars, ce qui s'explique dans une large mesure par la croissance des volumes de prêts aux particuliers, de prêts immobiliers garantis et des dépôts. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'est accru de 779 millions de dollars, sous l'effet surtout de l'acquisition de Commerce. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros a monté de 443 millions de dollars, entraîné par la hausse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation.

REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts comme présentés se sont établis à 6 137 millions de dollars en 2008, soit une baisse de 1 220 millions de dollars, ou 17 %, en regard de 2007. Les revenus autres que d'intérêts rajustés ont été de 5 840 millions de dollars, soit une diminution de 1 308 millions de dollars, ou 18 %, comparativement à 2007. Cette diminution s'explique par un recul dans le secteur Services bancaires de gros, en partie annulé par des hausses dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont fléchi de 1 687 millions de dollars en raison du faible revenu lié aux activités de négociation, de l'affaiblissement des revenus de syndication et des frais de transactions de fusion et acquisition. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont progressé de 270 millions de dollars, surtout du fait de l'inclusion de Commerce. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont monté de 188 millions de dollars, sous l'effet de la croissance des commissions et des frais de services de cartes.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts pour 2008 se sont établis à 9 502 millions de dollars, comparativement à 8 975 millions de dollars en 2007, soit une hausse de 527 millions de dollars, ou 6 %. La hausse des frais a été induite par une croissance dans tous les secteurs d'exploitation, sauf le secteur Services bancaires de gros. Cette croissance a été en partie compensée par la baisse des frais divers en raison du rajustement positif de 477 millions de dollars découlant de l'importante reprise de provision pour litiges relative à Enron. L'augmentation des frais des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de 570 millions de dollars est en grande partie attribuable à l'acquisition de Commerce. L'augmentation de 266 millions de dollars des frais des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada résulte de la hausse de la rémunération et des investissements dans de nouvelles initiatives commerciales, comme le prolongement des heures d'ouverture et l'ouverture de nouvelles succursales.

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le total comme présenté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a baissé de 236 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à 2007. La charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée a reculé de 316 millions de dollars, ou 37 %, par rapport à 2007. Les autres impôts et taxes ont grimpé de 80 millions de dollars, ou 12 %, en regard de 2007. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes s'est résorbé de 366 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à 2007. La charge d'impôts sur les bénéfices exigibles rajustée s'est repliée de 446 millions de dollars, ou 45 %, par rapport à 2007.

Le taux d'impôt sur les bénéfices réel de la Banque comme présenté a été de 13 % pour 2008 par rapport à 18 % pour 2007. Le taux d'impôt a baissé surtout parce que le taux d'impôt réel des activités internationales est plus bas et tient compte des synergies fiscales se rapportant à l'acquisition de Commerce. Le taux d'impôt sur les bénéfices réel rajusté a été de 14 % pour 2008, comparativement à 20 % pour 2007.

BILAN

FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Comparaison sur douze mois – 31 octobre 2008 par rapport au 31 octobre 2007

Le **total des actifs** s'établissait à 563 milliards de dollars au 31 octobre 2008, soit 141 milliards de dollars, ou 33 %, de plus qu'au 31 octobre 2007. L'acquisition de Commerce a ajouté 57,1 milliards de dollars au total des actifs au 31 mars 2008.

Les **valeurs mobilières** ont progressé de 21 milliards de dollars, ou 17 %, en regard des niveaux de 2007, ce qui s'explique par l'acquisition de Commerce, en partie contrebalancée par des justes valeurs moindres en raison de l'affaiblissement du marché.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont augmenté de 15 milliards de dollars, ou 53 %, par rapport à 2007.

Les **prêts** (déduction faite de la provision pour pertes sur créances) au 31 octobre 2008 s'élevaient à 220 milliards de dollars, en hausse de 44 milliards de dollars, ou 25 %, en regard de l'exercice précédent, dont 18 milliards de dollars sont liés à l'acquisition de Commerce. Les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 5 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport à 2007, sous l'effet d'une forte croissance des volumes du côté des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont monté de 26 milliards de dollars, ou 60 %, en grande partie par suite de l'acquisition de Commerce et de la croissance des autres activités des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros. Les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers ont grimpé de 12 milliards de dollars, ou 18 %, dans une large mesure en raison de la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. L'accroissement des prêts sur cartes de crédit de 2 milliards de dollars, ou 30 %, a également contribué à la hausse des prêts.

Les **autres actifs** ont progressé de 60 milliards de dollars, ou 76 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est surtout attribuable à une augmentation de 45 milliards de dollars de la valeur marchande des dérivés détenus à des fins de transaction dans le secteur des Services bancaires de gros. En outre, l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels ont monté de 7,6 milliards de dollars, du fait surtout de l'acquisition de Commerce.

Les **dépôts** se sont établis à 376 milliards de dollars, en hausse de 99 milliards de dollars, ou 36 %, par rapport au 31 octobre 2007, dont 47 milliards de dollars sont liés à l'acquisition de Commerce. Les dépôts des particuliers ont grimpé de 45 milliards de dollars, étant donné la croissance des activités sous-jacentes dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et l'acquisition de Commerce. Les dépôts des entreprises et des gouvernements ont augmenté de 56 milliards de dollars sous l'effet de la croissance des activités sous-jacentes dans le secteur des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de l'acquisition de Commerce.

Les **autres passifs** ont monté de 28 milliards de dollars, ou 24 %. La croissance a été principalement attribuable à une hausse de 33 milliards de dollars des dérivés provoquée par la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt, et par l'élargissement des écarts de taux ayant une incidence sur les soldes évalués à la valeur de marché.

Les **billets et débetures subordonnés** ont augmenté de 3 milliards de dollars par rapport à 2007, par suite de l'émission de billets à moyen terme de 4 milliards de dollars au cours de l'exercice, qui a été en partie neutralisée par les rachats et les échéances totalisant 1 milliard de dollars intervenus dans le cadre du programme de billets à moyen terme.

Le **passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital** est demeuré relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Les **participations sans contrôle dans les filiales** ont augmenté de 1 milliard de dollars en regard de 2007. Cette augmentation est attribuable à l'émission des titres de Fiducie de capital TD III, série 2008.

L'**avoir des actionnaires** a augmenté de 10 milliards de dollars, ou 48 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de 1,9 milliard de dollars des bénéfices non répartis et de l'augmentation de 6,7 milliards de dollars des actions ordinaires par suite, essentiellement, de l'émission d'actions nette se rapportant surtout à la contrepartie versée dans le cadre de l'acquisition de Commerce. En outre, les actions privilégiées de la Banque ont augmenté de 1,5 milliard de dollars par suite des émissions effectuées au cours de l'exercice.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2008

Rendement financier de 2008 par secteur d'exploitation

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** ont déclaré un bénéfice record pour l'exercice 2008. Le bénéfice net de 2 424 millions de dollars pour l'exercice s'est accru de 171 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi a progressé, passant de 27,1 % un an plus tôt à 29,3 % en 2008.

Les revenus ont grimpé de 577 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une croissance solide du revenu d'intérêts net et des revenus de frais. Le principal facteur de hausse des revenus a été la solide croissance générale des volumes, notamment dans le secteur des prêts immobiliers garantis. L'augmentation des frais sur les opérations, des revenus tirés des activités d'assurances et de l'ensemble des comptes de dépôt et de carte de crédit ainsi que l'ajout de nos activités américaines ont aussi contribué à la hausse des revenus.

Par rapport à l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis (y compris les titrisations) s'est accru de 14,4 milliards de dollars, ou 10 %, le volume des prêts liés aux cartes de crédit, de 1 milliard de dollars, ou 20 %, et le volume des dépôts de particuliers, de 8 milliards de dollars, ou 8 %. Les dépôts d'entreprises ont monté de 4 milliards de dollars, ou 9 %, et les primes brutes d'assurance souscrites, de 202 millions de dollars, ou 8 %. Les prêts personnels ont augmenté de 2 milliards de dollars, ou 10 %, et les prêts commerciaux et les acceptations, de 3 milliards de dollars, ou 13 %.

La marge sur les actifs productifs moyens a été de 2,95 %, contre 3,05 % à l'exercice précédent. Les marges ont été réduites par la fluctuation des coûts de financement apparue dès l'exercice précédent, particulièrement les marges sur les produits de prêts à taux préférentiel et la concurrence de plus en plus vive pour les comptes de dépôt.

La provision pour pertes sur créances a augmenté de 158 millions de dollars, ou 26 %, en comparaison de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances de 718 millions de dollars au titre des prêts aux particuliers a augmenté de 136 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison d'une croissance des volumes et d'une hausse des taux de pertes sur les cartes de crédit. La provision pour pertes sur créances pour les prêts commerciaux et les prêts aux petites entreprises s'est établie à 48 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 22 millions de dollars par rapport à il y a un an, du fait surtout de la baisse des recouvrements de pertes sur prêts commerciaux et des reprises de provision. La provision pour pertes sur créances en pourcentage du volume des prêts s'est établie à 0,38 %, en hausse de 4 pdb par rapport au dernier exercice.

Les frais ont augmenté de 266 millions de dollars, ou 6 %, en comparaison de l'exercice précédent. Une charge de rémunération plus élevée, des investissements dans les nouvelles succursales et l'ajout des activités américaines ont contribué à l'augmentation des frais. L'effectif moyen s'est accru de 1 591 postes ETP depuis le dernier exercice, par suite surtout de l'expansion du réseau de succursales et des assurances et de l'ajout de l'effectif des activités américaines. Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est amélioré légèrement, atteignant 51,2 %, comparativement à 51,6 % pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net de **Gestion de patrimoine** a été de 769 millions de dollars pour 2008, en regard de 762 millions de dollars pour 2007, soit une hausse de 1 % attribuable surtout à l'apport accru de TD Ameritrade, les autres entreprises du secteur Gestion de patrimoine ayant subi l'incidence négative de la volatilité du marché. Le rendement du capital investi a atteint 19,4 % pour l'exercice, contre 20,0 % en 2007.

Les revenus de 2 328 millions de dollars ont augmenté de 15 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à 2007. L'augmentation tient surtout à l'ajout des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et à une hausse des volumes de négociation dans les activités de courtage en ligne, résultat de la fréquence de négociation accrue des investisseurs actifs dans ces marchés volatils, encouragée par les modifications de prix stratégiques de l'exercice précédent et la croissance des dépôts en espèces des clients. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une baisse des

commissions dans les activités de courtage en ligne attribuable aux réductions de prix stratégiques consenties à l'exercice précédent, à une diminution des frais des activités liées aux fonds communs de placement et à un fléchissement des revenus d'opérations et des revenus tirés des nouvelles émissions dans nos activités de conseil.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 1 615 millions de dollars en 2008, en hausse de 64 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2007. La hausse des frais découle en grande partie de l'ajout des activités américaines de gestion de patrimoine et d'autres éléments, comme les nouveaux frais d'administration de fonds communs de placement et les investissements soutenus dans l'accroissement de l'effectif de vente de nos activités de conseil. Le ratio d'efficience s'est affaibli d'environ 230 pdb pour s'établir à 69,4 % par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'ajout des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis.

L'apport de TD Ameritrade aux bénéfices de Gestion de patrimoine a été de 289 millions de dollars, en regard de 261 millions de dollars en 2007. TD Ameritrade a affiché un bénéfice net record, ayant généré un nombre net de 515 000 nouveaux comptes, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2007 et donne lieu à une hausse des revenus de 17 %, les revenus fondés sur les actifs ayant progressé de 12 %. Bien que les bénéfices sous-jacents de TD Ameritrade aient monté de 24 %, notre quote-part de ces bénéfices s'est accrue de 11 % en raison du raffermissement du dollar canadien et d'un changement des prix de transfert.

Les actifs administrés ont diminué de 12 milliards de dollars, ou 6 %, en raison surtout des reculs causés par la volatilité des marchés, compensés en partie par les actifs provenant des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis s'élevant à 10 milliards de dollars et par l'ajout de nouveaux actifs nets de clients. Les actifs gérés ont progressé de 10 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des actifs provenant des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, qui s'élevaient à 8 milliards de dollars, et de l'ajout de nouveaux actifs nets de clients et d'actifs gérés de fonds communs de placement provenant de TD Ameritrade, qui ont été partiellement annulés par l'incidence des replis des marchés.

Le secteur **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** a déclaré un bénéfice net comme présenté et un bénéfice net rajusté respectivement de 722 millions de dollars et 806 millions de dollars pour l'exercice, par rapport respectivement à 320 millions de dollars et 359 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice ne tient pas compte d'une charge après impôts de 70 millions de dollars liée aux frais de restructuration et d'intégration et d'un montant de 14 millions de dollars lié à d'autres éléments fiscaux. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice précédent excluait une charge après impôts de 39 millions de dollars correspondant à la quote-part de la Banque des frais de restructuration, de privatisation et des frais liés à la fusion de TD Banknorth. L'augmentation de 447 millions de dollars du bénéfice net rajusté est principalement attribuable à l'apport de Commerce depuis avril 2008 et à l'accroissement de la participation de la Banque dans TD Banknorth, qui est passée à 100 % par suite de l'opération de privatisation conclue en avril 2007 (le pourcentage de participation moyen est passé de 72 % en 2007 à 100 % en 2008). En outre, le secteur englobe désormais les activités bancaires de TD Bank USA, qui offre des services bancaires aux clients de TD Ameritrade. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités pour tenir compte des résultats de TD Bank USA, étant donné que ceux-ci étaient négligeables. Le rendement du capital investi est passé de 4,6 % en 2007 à 6,1 % pour l'exercice.

Les revenus ont augmenté de 1,0 milliard de dollars, soit de 54 % par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'acquisition de Commerce. Cette augmentation a été partiellement annulée par la compression de la marge et le raffermissement du dollar canadien. La marge sur les actifs productifs moyens a diminué de 9 pdb, pour s'établir à 3,84 % en 2008, contre 3,93 % en 2007.

La provision pour pertes sur créances a monté de 106 millions de dollars, ou 88 %, en comparaison de l'exercice précédent. L'augmentation des provisions tient surtout à l'accroissement des soldes des prêts découlant de l'acquisition de Commerce, de même qu'au nombre accru de radiations. Le nombre de prêts douteux et de radiations de prêts a monté au cours de l'exercice et depuis l'acquisition de Commerce, principalement à cause de la faiblesse de l'économie américaine.

Les frais ont fait un bond de 570 millions de dollars, ou de 47 %, par rapport à 2007, essentiellement par suite de l'ajout des frais de Commerce. Le ratio d'efficience pour l'exercice a été de 59,8 %, comparativement à 62,7 % en 2007. L'amélioration du ratio d'efficience tient surtout aux initiatives de réduction des coûts et au contrôle serré des frais. Le niveau moyen de postes ETP s'établissait à 19 773 à la fin de 2008, contre 8 032 à la fin de 2007, croissance attribuable à l'ajout d'environ 12 000 employés de Commerce.

Le bénéfice net comme présenté des **Services bancaires de gros** s'est établi à 65 millions de dollars pour 2008 par rapport à 824 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une baisse de 759 millions de dollars. Les résultats de l'exercice ont été grandement marqués par un contexte d'exploitation difficile caractérisé par une forte chute des liquidités mondiales et une baisse notable de l'activité boursière, alors que les marchés des capitaux mondiaux n'ont cessé de s'affaiblir. D'importantes pertes de transactions d'instruments de crédit sont survenues par suite surtout d'une forte chute des liquidités sur le marché et d'un affaiblissement des marchés du crédit qui sont devenus plus volatils. Le rendement du capital investi pour 2008 s'est établi à 2 %, contre 30 % pour 2007.

Les revenus pour l'exercice ont atteint 1 250 millions de dollars, contre 2 494 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les revenus tirés des marchés financiers ont souffert de la détérioration marquée de la conjoncture, surtout pendant le quatrième trimestre, alors que la chute des marchés des capitaux s'est étendue à l'échelle mondiale. La baisse des revenus par rapport à l'exercice précédent tient essentiellement aux importantes pertes des activités de transactions d'instruments de crédit, lesquelles s'expliquent surtout par un recul des activités de négociation pour compte lié, dans une large mesure, à une importante volatilité sur les marchés de crédit et à une grave chute des liquidités sur les marchés mondiaux. La baisse des liquidités a entraîné des pertes liées à l'évaluation à la valeur du marché pour les activités de négociation, en raison des écarts de prix qui se sont creusés entre les actifs et les swaps sur défaillance de crédit ainsi que de la perte de valeur des produits financiers découlant de l'écart qui s'est élargi entre les cours acheteurs et les cours vendeurs. Compte tenu de cette détérioration continue, les Services bancaires de gros ont repositionné leurs activités de transactions d'instruments de crédit en se concentrant sur l'Amérique du Nord. En outre, en date du 1^{er} août 2008, les Services bancaires de gros ont reclassé certains titres de créance dans la catégorie disponibles à la vente. Les titres de créance classés comme disponibles à la vente seront gérés dans le but de récupérer de la valeur au fur et à mesure que les marchés se stabiliseront. La baisse des liquidités a également entraîné une diminution de l'évaluation à la valeur de marché des engagements de prêt. Le recul des revenus de négociation d'actions tient surtout à la chute importante des prix des actions à l'échelle mondiale et aux revenus tirés des opérations non imposables moins élevés par rapport à l'exercice précédent. Les commissions de prise ferme et les revenus tirés des services conseils ont diminué, compte tenu des activités réduites sur les marchés découlant de la décote des évaluations financières, de la hausse des coûts de financement et de la baisse de la demande des

investisseurs pour de nouvelles émissions. Ces diminutions ont été compensées par une augmentation des opérations de négociation de taux d'intérêt et de monnaies étrangères, principalement à cause de la volatilité des marchés de change et de taux d'intérêt qui a entraîné un regain de l'activité des clients et d'autres possibilités de transactions. Les revenus tirés du portefeuille de placements d'actions ont diminué, alors que les gains tirés de notre portefeuille d'actions privé ont été nettement contrebalancés par les radiations de notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes par suite d'un fort recul sur les marchés des actions en Amérique du Nord. Les revenus des services bancaires aux grandes entreprises ont monté, surtout par suite d'une hausse du volume de prêts. De plus, les résultats des Services bancaires de gros ont bénéficié d'éléments fiscaux favorables.

Les provisions pour pertes sur créances se sont élevées à 106 millions de dollars pour 2008, en hausse de 58 millions de dollars en regard de 48 millions de dollars pour 2007. En 2008, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances a essentiellement été liée à deux expositions du portefeuille d'actions privé. Les coûts engagés pour protéger le crédit dans les Services bancaires de gros en 2008 se sont établis à 47 millions de dollars, soit une diminution de 1 million de dollars par rapport à 2007. Les Services bancaires de gros continuent de gérer activement le risque de crédit et ont maintenu une protection du crédit à l'égard du portefeuille de prêts de 2,3 milliards de dollars, en baisse de 0,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Les frais ont été de 1 199 millions de dollars, contre 1 261 millions de dollars à l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par une baisse de la rémunération variable liée à une diminution des résultats financiers.

Les actifs pondérés en fonction des risques des Services bancaires de gros se sont établis à 56 milliards de dollars pour 2008, soit une hausse de 12 milliards de dollars qui tient essentiellement à une augmentation du risque de marché induite par une volatilité accrue du marché et un accroissement des prêts aux entreprises.

Le secteur **Siège social** a déclaré une perte nette comme présentée de 147 millions de dollars en 2008, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 162 millions de dollars en 2007. Le résultat rajusté est une perte nette de 251 millions de dollars pour l'exercice, par rapport à une perte nette de 9 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation d'un exercice à l'autre de la perte nette rajustée provient principalement de l'augmentation des frais non répartis du secteur Siège social, de pertes sur titrisation, de l'incidence des activités de couverture de détail et de la hausse des frais relatifs aux activités de financement du secteur Siège social.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

- Le total des actifs s'établissait à 557 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en baisse de 6 milliards de dollars, ou 1 %, comparativement au 31 octobre 2008.

TABLEAU 22 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Valeurs mobilières	148 823 \$	144 125 \$
Valeurs mobilières prises en pension	32 948	42 425
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	253 128	219 624
Dépôts	391 034	375 694

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Comparaison par rapport à l'exercice précédent – 31 octobre 2009 par rapport au 31 octobre 2008

Le **total des actifs** de la Banque totalisait 557 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en baisse de 6 milliards de dollars, ou 1 %, comparativement au 31 octobre 2008. La baisse reflète une diminution de la valeur marchande des dérivés et une diminution des valeurs mobilières prises en pension, qui ont été en partie annulées par une hausse des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts).

Les **valeurs mobilières** ont augmenté de 5 milliards de dollars en raison principalement de la croissance des valeurs mobilières disponibles à la vente dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, attribuable surtout au réinvestissement de certains soldes auparavant investis dans des valeurs mobilières prises en pension et au réinvestissement des dépôts de TD Bank USA, annulée en partie par le reclassement de certains titres de créance dans les prêts. L'effet de change du dollar canadien affaibli a fait augmenter de 1 milliard de dollars la valeur des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont reculé de 9 milliards de dollars du fait surtout du réinvestissement de certains soldes dans des valeurs mobilières disponibles à la vente dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** totalisaient 253 milliards de dollars, en hausse de 34 milliards de dollars, ou 15 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les hausses des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, des prêts aux entreprises et aux gouvernements dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des prêts hypothécaires résidentiels dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont fait grimper les volumes de prêts en 2009. De plus, une autre augmentation de 11 milliards de dollars est liée au reclassement de certains titres de créance dans les prêts. L'effet de change du dollar canadien affaibli a fait augmenter de 1 milliard de dollars la valeur des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Le poste **Divers** affiche un recul de 38 milliards de dollars en raison surtout d'une baisse de la valeur marchande des dérivés dans les Services bancaires de gros, découlant de variations des taux d'intérêt et des swaps de devises, et de la volatilité des marchés monétaires et de taux d'intérêt.

Le **total des passifs** de la Banque s'établissait à 518 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en baisse de 13 milliards de dollars, ou 2 %, comparativement au 31 octobre 2008. La diminution nette est en grande partie attribuable à une baisse de 26 milliards de dollars de la valeur marchande des dérivés dans les Services bancaires de gros, compensée en partie par une hausse des dépôts. L'effet de change du dollar canadien affaibli a entraîné la hausse de la valeur des passifs de 2 milliards de dollars dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **dépôts** s'établissaient à 391 milliards de dollars, en hausse de 15 milliards de dollars, ou 4 %, surtout du fait d'une hausse de 31 milliards de dollars des dépôts des particuliers, attribuable principalement à la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, qui a été annulée par une baisse des dépôts des entreprises et des gouvernements ainsi que des dépôts détenus à des fins de transaction dans les Services bancaires de gros. L'effet de change du dollar canadien affaibli a entraîné une hausse de 2 milliards de dollars de la valeur des dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **autres passifs** ont diminué de 28 milliards de dollars, ou 18 %, en raison surtout d'une baisse de la valeur marchande des dérivés dans le secteur Services bancaires de gros découlant de variations des taux d'intérêt et des swaps de devises, et de la volatilité des marchés monétaires et de taux d'intérêt.

Les **actions ordinaires** et les **actions privilégiées** ont, au total, augmenté de 3,6 milliards de dollars, en raison des nouvelles émissions d'actions de respectivement 2,1 milliards de dollars et 1,5 milliard de dollars.

PCGR des États-Unis

Se reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis» figurant dans le rapport annuel de 2009 de la Banque sur le formulaire 40-F qui a été déposé auprès de la SEC et qui se trouve sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.td.com/investor/index.jsp, et sur le site Web de la SEC, à l'adresse www.sec.gov.

Le total des actifs selon les PCGR des États-Unis s'établissait à 518 milliards de dollars au 31 octobre 2009, soit 39 milliards de dollars de moins que selon les PCGR du Canada. L'écart est principalement attribuable à la présentation des soldes de dérivés au montant net, ce qui est permis selon les PCGR des États-Unis lorsqu'une entité dispose d'un droit de compensation. Selon les PCGR du Canada, la présentation des soldes de dérivés au montant net est seulement permise lorsqu'une entité dispose d'un droit de compensation et qu'elle a l'intention de régler les contrats simultanément. Les autres écarts comprennent la comptabilisation des sûretés autres qu'en espèces, ces PCGR exigeant que certaines sûretés autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de valeurs mobilières soient comptabilisées comme un actif et qu'un passif correspondant soit inscrit relativement à l'obligation de remettre la sûreté. Selon les PCGR du Canada, une sûreté autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé. Le total des passifs selon les PCGR des États-Unis s'établissait à 478 milliards de dollars au 31 octobre 2009, soit 39 milliards de dollars de moins que selon les PCGR du Canada. L'écart est surtout attribuable à la présentation des soldes de dérivés au montant net selon les PCGR des États-Unis, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les autres écarts comprennent la comptabilisation des sûretés autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de valeurs mobilières, tel qu'il est aussi décrit ci-dessus, et certaines actions privilégiées et certains titres de fiducie de capital constatés comme passifs selon les PCGR du Canada ont été reclassés dans respectivement l'avois des actionnaires et les participations sans contrôle dans les filiales selon les PCGR des États-Unis.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- **Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 263 milliards de dollars, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts, soit une progression de 32 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, ont atteint 1 557 millions de dollars, soit une hausse de 752 millions de dollars.**
- **La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 480 millions de dollars, comparativement à 1 063 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total des provisions pour pertes sur créances a augmenté de 1 103 millions de dollars pour s'établir à 2 639 millions de dollars en 2009.**

PORTFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, en 2009, la qualité du crédit de la Banque est demeurée acceptable, malgré un affaiblissement de l'économie, grâce aux stratégies d'affaires et de gestion des risques bien ancrées et du fait que les taux d'intérêt sont restés faibles. Au cours de 2009, la diversification du portefeuille de prêts et d'acceptations a été maintenue entre les prêts à la consommation et les prêts aux entreprises et aux gouvernements. Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 32 milliards de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis et de l'ajout de certains titres de créance classés comme prêts. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, le portefeuille de crédit a augmenté de 22 milliards de dollars, ou 9 %.

La Banque a enregistré au cours de l'exercice une recrudescence des nouveaux prêts douteux qui résulte surtout des augmentations dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis. Du côté des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des prêts douteux est principalement attribuable à une croissance des volumes et à l'incidence sur le portefeuille des services bancaires personnels de la hausse du taux de chômage et des faillites de particuliers. Dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la hausse des prêts tient en grande partie à la faiblesse continue du secteur de l'immobilier et à l'augmentation des défauts dans la plupart des portefeuilles en raison de la récession.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée au portefeuille de prêts et d'acceptations. Cependant, la Banque a aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 33 afférente aux états financiers consolidés de 2009.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

L'ajout, en 2009, des titres de créance classés comme prêts dans le portefeuille de crédit a représenté une augmentation des prêts dans le portefeuille de 2009, déduction faite des provisions spécifiques, de 11 milliards de dollars, ou 4 %, en regard de 2008. Cette augmentation a réduit de façon générale le pourcentage des concentrations de 2009 par rapport aux concentrations de 2008.

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les portefeuilles de prêts résidentiels et aux particuliers des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, qui ont représenté 63 % des prêts nets, y compris les acceptations, comparativement à 62 % en 2008 et à 71 % en 2007. Au cours de l'exercice, le portefeuille, composé principalement de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation et d'autres prêts aux particuliers, a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 16 %, et totalisait 168 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont compté pour 25 % du portefeuille en 2009 comme en 2008, en baisse par rapport à 31 % en 2007. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont compté pour 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques en 2009, contre 37 % en 2008 et 39 % en 2007.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts aux grandes entreprises et aux gouvernements de la Banque ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques, en baisse par rapport à 35 % en 2008. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total des prêts et des acceptations, déduction faite des

provisions spécifiques. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 5 % des prêts nets, en baisse par rapport à 2008.

Géographiquement, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2009, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 71 %, en baisse par rapport à 73 % en 2008. Le principal risque au Canada est en Ontario, soit 54 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques pour 2009, en légère baisse par rapport à 56 % en 2008.

Le reste du portefeuille de crédit a été essentiellement concentré aux États-Unis, soit 23 % du portefeuille, en baisse par rapport à 25 % en 2008. Dans les autres régions géographiques, l'exposition au risque de crédit a été faible. Le risque aux États-Unis a principalement été concentré dans les États de New York et du New Jersey, chacun représentant 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques, comparativement à respectivement 6 % et 4 % en 2008.

TABLEAU 23 PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008 ⁵	2007 ⁵	Pourcentage du total		
				2009	2008 ⁵	2007 ⁵
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2}	58 239 \$	52 799 \$	56 034 \$	22,0 %	22,8 %	30,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	88 478	74 089	65 819	33,4	32,0	35,3
Total des prêts résidentiels et aux particuliers	146 717	126 888	121 853	55,4	54,8	65,4
Immobilier						
Résidentiel	9 069	8 516	2 567	3,4	3,6	1,4
Non résidentiel	3 788	2 907	2 269	1,4	1,3	1,2
Total des prêts immobiliers	12 857	11 423	4 836	4,8	4,9	2,6
Agriculture	2 383	2 351	2 533	0,9	1,0	1,4
Automobile	992	1 167	1 062	0,4	0,5	0,6
Produits chimiques	341	613	490	–	0,3	0,2
Services financiers ³	6 295	6 758	5 974	2,4	2,8	3,2
Alimentation, boissons et tabac	1 757	1 996	1 786	0,7	0,9	1,0
Foresterie	445	438	427	0,2	0,2	0,2
Entités gouvernementales et du secteur public	1 395	1 315	885	0,5	0,6	0,5
Services de santé et services sociaux	2 552	2 244	1 721	1,0	1,0	0,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 019	952	867	0,4	0,4	0,5
Médias et divertissements	767	1 023	974	0,3	0,4	0,5
Métaux et mines	788	1 210	620	0,3	0,5	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	2 465	3 311	3 051	0,9	1,4	1,6
Énergie et services publics	960	1 203	505	0,4	0,5	0,3
Secteur du commerce de détail	1 469	1 362	1 172	0,6	0,6	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	825	952	947	0,3	0,4	0,5
Télécommunications et câblodistribution	434	692	661	0,2	0,3	0,4
Transports	516	580	540	0,2	0,3	0,3
Divers	3 754	2 852	2 203	1,4	1,2	1,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements²	42 014	42 442	31 254	15,9	18,2	16,8
Total – Canada	188 731	169 330	153 107	71,3	73,0	82,2
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	7 390	4 773	2 405	2,8	2,1	1,3
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	13 796	12 778	7 330	5,2	5,5	3,9
Total des prêts résidentiels et aux particuliers	21 186	17 551	9 735	8,0	7,6	5,2
Immobilier						
Résidentiel	4 253	4 019	1 244	1,6	1,7	0,7
Non résidentiel	9 359	9 349	4 488	3,5	4,0	2,4
Total des prêts immobiliers	13 612	13 368	5 732	5,1	5,7	3,1
Agriculture	391	505	181	0,1	0,2	0,1
Automobile	1 178	1 419	711	0,4	0,6	0,4
Produits chimiques	883	584	387	0,3	0,3	0,2
Services financiers ³	2 522	2 595	2 091	1,0	1,1	1,1
Alimentation, boissons et tabac	2 098	2 103	724	0,8	0,9	0,4
Foresterie	453	664	387	0,2	0,3	0,2
Entités gouvernementales et du secteur public	1 855	1 436	630	0,7	0,6	0,3
Services de santé et services sociaux	3 978	3 137	1 095	1,5	1,4	0,6
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 178	1 252	697	0,4	0,5	0,4
Médias et divertissements	731	831	487	0,3	0,4	0,3
Métaux et mines	648	729	479	0,2	0,3	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	775	1 088	423	0,3	0,5	0,2
Énergie et services publics	774	534	318	0,3	0,2	0,2
Secteur du commerce de détail	1 744	2 210	1 019	0,7	1,0	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	1 227	1 021	724	0,5	0,4	0,4
Télécommunications et câblodistribution	633	1 079	669	0,2	0,5	0,4
Transports	1 261	1 251	596	0,5	0,5	0,3
Divers	3 248	3 608	2 496	1,2	1,6	1,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements¹	39 189	39 414	19 846	14,7	17,0	10,7
Total – États-Unis	60 375	56 965	29 581	22,7	24,6	15,9
Autres pays						
Prêts résidentiels et aux particuliers	8	9	9	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	4 669	5 544	3 589	1,8	2,4	1,9
Total – Autres pays	4 677	5 553	3 598	1,8	2,4	1,9
Total, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts	253 783	231 848	186 286	95,8	100,0	100,0
Titres de créance classés comme prêts ⁴	11 101	–	–	4,2	–	–
Total, déduction faite des provisions spécifiques	264 884	231 848	186 286	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provisions générales						
Provisions générales – pertes sur prêts	1 533	1 184	1 092			
Provisions générales – titres de créance classés comme prêts ⁴	277	–	–			
Total des provisions générales	1 810	1 184	1 092			
Total, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts	263 074 \$	230 664 \$	185 194 \$			
Variation en pourcentage par rapport aux exercices précédents						
– prêts et acceptations, déduction faite des provisions spécifiques	14,25 %	24,46 %	9,40 %			

¹ Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes ont été transférés des prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

³ La Banque n'a pas d'exposition directe ou par des dérivés à l'égard d'assureurs monogammes.

⁴ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique « Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré ».

⁵ La présentation de 2008 et de 2007 a été retraitée afin de la rendre conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré en ce qui a trait à la présentation des prêts immobiliers garantis dans le secteur d'activité de l'emprunteur plutôt que dans les prêts immobiliers. En outre, en 2009, certains prêts dans les secteurs de l'automobile et de la construction industrielle et entrepreneurs spécialisés ont été reclassés dans le secteur des services financiers.

TABLEAU 24 PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008	2007	Pourcentage du total		
				2009	2008	2007
Canada						
Provinces de l'Atlantique	2 719 \$	2 592 \$	2 365 \$	1,0 %	1,1 %	1,3 %
Colombie-Britannique et territoires ¹	15 973	13 785	6 049	6,0	5,9	3,2
Ontario ¹	142 521	128 563	117 032	53,9	55,5	62,8
Prairies ¹	20 729	18 135	15 789	7,9	7,8	8,5
Québec	6 789	6 255	11 872	2,6	2,7	6,4
Total – Canada	188 731	169 330	153 107	71,4	73,0	82,2
États-Unis						
Connecticut	4 379	3 984	3 429	1,6	1,7	1,8
Floride	1 315	1 425	156	0,5	0,6	0,1
Maine	3 925	4 004	3 464	1,5	1,7	1,8
Massachusetts	9 107	8 373	7 332	3,4	3,6	3,9
New Hampshire	3 709	3 539	3 158	1,4	1,5	1,7
New Jersey	13 104	9 162	2 597	4,9	4,0	1,4
New York	13 103	13 756	5 748	4,9	5,9	3,1
Pennsylvanie	5 350	6 945	853	2,0	3,0	0,5
Vermont	1 995	1 974	1 717	0,8	0,9	0,9
Washington D.C.	125	717	12	–	0,3	–
Divers	4 263	3 086	1 115	1,6	1,4	0,6
Total – États-Unis²	60 375	56 965	29 581	22,6	24,6	15,8
Autres pays						
Europe	1 598	2 618	1 584	0,6	1,1	0,9
Divers	3 079	2 935	2 014	1,2	1,3	1,1
Total – autres pays	4 677	5 553	3 598	1,8	2,4	2,0
Total, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts	253 783	231 848	186 286	95,8	100,0	100,0
Titres de créance classés comme prêts ³	11 101	–	–	4,2	–	–
Total, déduction faite des provisions spécifiques	264 884	231 848	186 286	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provisions générales						
Provisions générales – pertes sur prêts	1 533	1 184	1 092			
Provisions générales – titres de créance classés comme prêts ³	277	–	–			
Total des provisions générales	1 810	1 184	1 092			
Total, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts	263 074 \$	230 664 \$	185 194 \$			
Variation en pourcentage par rapport aux exercices précédents – prêts et acceptations, déduction faite des pertes sur prêts	2009	2008				
Canada	11,5 %	10,6 %				
États-Unis	6,0	92,6				
Autres pays	(15,8)	54,3				
Total	14,1 %	24,6 %				

¹ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

² Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

Les prêts autorisés et l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 25 PRÊTS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

(en millions de dollars canadiens)	Prêts autorisés			Encours		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Montant des prêts						
0 \$ – 24 999 \$	1 246 \$	1 191 \$	1 221 \$	568 \$	549 \$	601 \$
25 000 \$ – 49 999 \$	1 239	1 097	1 138	734	639	681
50 000 \$ – 99 999 \$	2 072	1 973	1 800	1 170	1 098	996
100 000 \$ – 249 999 \$	4 493	4 623	3 697	2 737	2 870	2 229
250 000 \$ – 499 999 \$	4 672	4 760	3 648	2 853	3 034	2 128
500 000 \$ – 999 999 \$	5 161	5 614	3 889	2 757	3 284	1 981
1 000 000 \$ – 4 999 999 \$	15 309	18 203	11 863	7 306	9 987	5 405
Total¹	34 192 \$	37 461 \$	27 256 \$	18 125 \$	21 461 \$	14 021 \$

¹ Les prêts aux particuliers utilisés à des fins commerciales ne sont pas inclus dans ces totaux.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective, après la constatation initiale du prêt, que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la direction n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. Voir la note 3 afférente aux états financiers consolidés de 2009 pour de plus amples renseignements sur les prêts douteux.

Les prêts douteux bruts ont totalisé 2 311 millions de dollars en 2009, en hausse de 1 154 millions de dollars, ou 100 %, par rapport à 2008. L'ajout, en 2009, de titres de créance classés comme prêts dans le portefeuille de crédit de 2009 a contribué à cette hausse pour 241 millions de dollars, ou 10 % du total des prêts douteux bruts pour 2009. L'ajout de titres de créance a fait baisser de façon générale les pourcentages de concentration de 2009 par rapport à ceux de 2008. Compte non tenu des titres de créance, les prêts douteux bruts ont monté de 913 millions de dollars, ou 79 %, en regard de 2008.

Au Canada, les prêts résidentiels et aux particuliers ont généré des prêts douteux nets totalisant 382 millions de dollars, une hausse de 67 millions de dollars, ou 21 %, comparativement à 2008. Les prêts hypothécaires résidentiels sont responsables de la majeure partie de cette hausse. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 253 millions de dollars, une hausse de 126 millions de dollars, ou 100 %, par rapport à 2008. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont touché tous les secteurs industriels. Les augmentations des prêts douteux en 2009 sont attribuables à l'accroissement des volumes de prêts résidentiels et aux particuliers ainsi qu'à la faiblesse continue de l'économie, qui a entraîné des taux de défaut élevés dans la plupart des portefeuilles.

Aux États-Unis, les prêts résidentiels et aux particuliers ont généré des prêts douteux nets de 171 millions de dollars, une hausse de 73 millions de dollars, ou 74 %, en regard de 2008. Les prêts hypothécaires résidentiels sont responsables de la majeure partie de cette hausse. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 751 millions de dollars, un bond de 486 millions de dollars, ou 183 %, par rapport à 2008. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été surtout concentrés dans le secteur immobilier. Les augmentations des prêts douteux en 2009 sont attribuables à la récession et à la faiblesse continue du secteur immobilier aux États-Unis.

Géographiquement, 36 % du total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, ont été générés au Canada et 53 %, aux États-Unis. Les 11 % restants sont attribuables aux titres de créance classés comme prêts. Les prêts douteux au Canada ont été concentrés en Ontario, avec 25 % du total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, en baisse par rapport à 38 % en 2008. Les prêts douteux aux États-Unis ont été concentrés dans les États de New York et du New Jersey, avec, dans l'ordre, 13 % et 11 % des prêts douteux, en hausse par rapport à respectivement 10 % et 8 % en 2008.

TABLEAU 26 VARIATION DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Solde au début de la période	1 157 \$	569 \$
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines	57	–
Ajouts	4 101	2 404
Prêts redevenus productifs, remboursés ou vendus	(1 370)	(905)
Radiations	(1 547)	(946)
Écart de conversion et autres rajustements	(87)	35
Solde à la fin de la période	2 311 \$	1 157 \$

TABLEAU 27 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2009	2008 ⁴	2007 ⁴	Pourcentage du total		
	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	2009	2008 ⁴	2007 ⁴
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2}	253 \$	14 \$	239 \$	185 \$	16 \$	13,6 %	23,0 %	4,4 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	273	130	143	130	97	8,2	16,1	26,5
Total des prêts résidentiels et aux particuliers	526	144	382	315	113	21,8	39,1	30,9
Immobilier								
Résidentiel	42	11	31	5	—	1,8	0,6	—
Non résidentiel	3	1	2	2	1	0,1	0,3	0,3
Total des prêts immobiliers	45	12	33	7	1	1,9	0,9	0,3
Agriculture	10	3	7	8	6	0,4	1,0	1,6
Automobile	13	4	9	6	5	0,5	0,8	1,4
Produits chimiques	2	1	1	—	—	0,1	—	—
Services financiers	6	3	3	2	2	0,2	0,3	0,5
Alimentation, boissons et tabac	9	6	3	5	1	0,2	0,6	0,3
Foresterie	32	14	18	14	10	1,0	1,7	2,7
Entités gouvernementales et du secteur public	5	1	4	1	1	0,2	0,1	0,3
Services de santé et services sociaux	6	2	4	2	1	0,2	0,3	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	11	3	8	5	13	0,4	0,6	3,6
Médias et divertissements	49	16	33	9	1	1,9	1,1	0,3
Métaux et mines	23	5	18	13	2	1,0	1,6	0,5
Pipelines, pétrole et gaz	42	18	24	7	—	1,4	0,9	—
Secteur du commerce de détail	26	8	18	7	2	1,0	0,9	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	48	13	35	20	3	2,0	2,5	0,8
Transports	3	2	1	1	1	0,1	0,1	0,3
Divers	46	12	34	20	4	1,9	2,5	1,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements ²	376	123	253	127	53	14,4	15,9	14,5
Total – Canada	902	267	635	442	166	36,2	55,0	45,4
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	141	20	121	57	24	6,9	7,1	6,6
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	103	53	50	41	22	2,9	5,1	6,0
Total des prêts résidentiels et aux particuliers	244	73	171	98	46	9,8	12,2	12,6
Immobilier								
Résidentiel	373	61	312	100	73	17,8	12,4	19,9
Non résidentiel	119	21	98	43	19	5,6	5,3	5,2
Total des prêts immobiliers	492	82	410	143	92	23,4	17,7	25,1
Agriculture	2	—	2	2	1	0,1	0,3	0,3
Automobile	36	3	33	25	3	1,9	3,1	0,8
Produits chimiques	5	2	3	1	1	0,2	0,1	0,3
Services financiers	22	4	18	4	10	1,0	0,5	2,7
Alimentation, boissons et tabac	33	5	28	14	9	1,6	1,7	2,5
Foresterie	37	16	21	1	—	1,2	0,1	—
Entités gouvernementales et du secteur public	10	1	9	3	2	0,5	0,4	0,5
Services de santé et services sociaux	21	4	17	7	2	0,9	0,9	0,5
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	28	7	21	9	5	1,2	1,1	1,4
Médias et divertissements	24	10	14	16	1	0,8	2,0	0,3
Métaux et mines	25	5	20	5	1	1,1	0,6	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	42	7	35	—	—	2,0	—	—
Énergie et services publics	7	—	7	—	—	0,4	—	—
Secteur du commerce de détail	50	10	40	15	11	2,3	1,8	3,0
Fabrication – divers et vente de gros	7	1	6	5	7	0,3	0,6	1,9
Télécommunications et câblodistribution	1	—	1	—	—	0,1	—	—
Transports	19	3	16	2	2	0,9	0,3	0,5
Divers	60	10	50	13	7	2,9	1,6	1,9
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	921	170	751	265	154	42,8	32,8	42,0
Total – États-Unis	1 165	243	922	363	200	52,6	45,0	54,6
Autres pays								
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	3	3	—	—	—	—	—	—
Total – autres pays	3	3	—	—	—	—	—	—
Total, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts								
Titres de créance classés comme prêts ³	2 070	513	1 557	805	366	88,8	100,0	100,0
Total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques	2 311 \$	558 \$	1 753 \$	805 \$	366 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % de l'avoir en actions ordinaires								
			4,96 %	2,70 %	1,74 %			

¹ Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes ont été transférés des prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

⁴ La présentation de 2008 et de 2007 a été retraitée afin de la rendre conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré en ce qui a trait à la présentation des prêts immobiliers garantis dans le secteur d'activité de l'emprunteur plutôt que dans les prêts immobiliers.

TABLEAU 28 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Pourcentage du total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Canada						
Provinces de l'Atlantique	11 \$	11 \$	3 \$	0,6 %	1,3 %	0,8 %
Colombie-Britannique ¹	50	37	10	2,8	4,6	2,7
Ontario ¹	429	308	129	24,5	38,3	35,3
Prairies ¹	98	50	11	5,6	6,2	3,0
Québec	47	36	13	2,7	4,5	3,6
Total – Canada²	635	442	166	36,2	54,9	45,4
États-Unis						
Connecticut	82	46	41	4,7	5,7	11,2
Floride	78	13	–	4,4	1,6	–
Maine	20	15	15	1,1	1,9	4,1
Massachusetts	120	30	31	6,9	3,7	8,4
New Hampshire	22	12	8	1,3	1,5	2,2
New Jersey	192	66	37	11,0	8,2	10,1
New York	221	81	38	12,6	10,1	10,4
Pennsylvanie	84	40	12	4,8	5,0	3,3
Vermont	11	6	3	0,6	0,7	0,8
Washington D.C.	–	7	–	–	0,9	–
Divers	92	47	15	5,2	5,8	4,1
Total – États-Unis²	922	363	200	52,6	45,1	54,6
Total, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts	1 557	805	366	88,8	100,0	100,0
Titres de créance classés comme prêts ³	196	–	–	11,2	–	–
Total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques	1 753 \$	805 \$	366 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, en % des prêts nets⁴	0,67 %	0,35 %	0,20 %			

¹ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.² Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».⁴ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.**PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS**

Le total de la provision pour pertes sur prêts consiste en des provisions générales et spécifiques inscrites au bilan consolidé. Cette provision est augmentée par la provision pour pertes sur créances et diminuée par les radiations, déduction faite des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provisions spécifiques

La Banque constitue des provisions spécifiques pour pertes sur prêts lorsque la valeur de réalisation estimative du prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable. Les provisions spécifiques pour pertes sur prêts sont constituées afin de ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative.

Des provisions spécifiques pour le portefeuille de titres autres que de détail et pour les titres de créance classés comme prêts sont établies par emprunteur et sont revues chaque trimestre. Les provisions spécifiques pour le portefeuille de prêts de détail sont calculées d'une manière globale à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type de sûreté donnée en garantie.

Au cours de 2009, les provisions spécifiques ont monté de 206 millions de dollars, ou 59 %, portant ainsi le total des provisions spécifiques totales à 558 millions de dollars. Les titres de créance classés comme prêts ont représenté 45 millions de dollars, ou 8 %, du total des provisions spécifiques en 2009. Les provisions pour pertes sur créances sont décrites plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2009.

Provisions générales

Une provision générale est établie pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore recensés comme douteux. Le niveau d'une provision générale correspond aux risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. Les provisions générales sont révisées chaque trimestre au moyen de modèles d'évaluation des risques de crédit. Le niveau de la provision est calculé au moyen d'une probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut. La probabilité de défaut (PD) est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La perte en cas de défaut (PCD) est le montant de la perte en cas de défaut. L'exposition en cas de défaut (ECD) est la perte en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail et pour les titres de créance classés comme prêts, les provisions sont établies par emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. En ce qui a trait au portefeuille de prêts de détail, la provision générale est calculée pour l'ensemble du portefeuille à partir d'estimations statistiques de la perte produites par des modèles fondés sur les pertes passées et les recouvrements ainsi qu'à l'aide des prévisions des soldes. Les modèles sont validés par rapport aux résultats passés et mis à jour au moins chaque année. La méthode de constitution de la provision générale est approuvée chaque année par le comité du risque du conseil d'administration.

Au 31 octobre 2009, la provision générale pour pertes sur prêts s'élevait à 1 810 millions de dollars, ce qui représente une hausse par rapport à la provision de 1 184 millions de dollars au 31 octobre 2008. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision générale pour

pertes sur prêts s'élevait à 1 533 millions de dollars. La provision générale pour pertes sur prêts de 2009 ne comprend pas la provision générale relative aux instruments hors bilan, laquelle est incluse dans les autres passifs depuis le 30 avril 2009. Ces instruments totalisaient 271 millions de dollars au 31 octobre 2009. Les soldes de la provision générale des périodes antérieures, qui comprenaient la provision relative aux instruments hors bilan, n'ont pas été retraités.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est le montant imputé aux provisions générales et spécifiques pour pertes sur créances au cours de l'exercice, afin de porter la provision totale à un niveau que la direction considère comme adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des nouvelles provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé des provisions pour pertes sur créances totales de 2 480 millions de dollars en 2009, contre des provisions totales de 1 063 millions de dollars en 2008. Ce montant comprend des provisions spécifiques de 1 614 millions de dollars et des provisions générales de 866 millions de dollars. L'ajout de titres de créance classés comme prêts dans le portefeuille de crédit en 2009 a entraîné une augmentation du total de la provision pour pertes sur créances de 250 millions de dollars, ou 10 % de la provision pour pertes sur créances totale de 2009. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations est passée de 0,5 % en 2008 à 0,97 %, incluant les provisions liées aux titres de créance classés comme prêts.

Au Canada, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont nécessité des provisions spécifiques de 887 millions de dollars, soit une hausse de 268 millions de dollars, ou 43 %, par rapport à 2008, dont la plus grande partie est attribuable aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité des provisions spécifiques de 177 millions de dollars, soit une augmentation de 110 millions de dollars, ou 164 %, par rapport à 2008. Les provisions spécifiques pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont touché tous les secteurs d'activité. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances en 2009 résulte du volume plus élevé de prêts et de la hausse des pertes sur cartes de crédit dans le portefeuille des prêts résidentiels et aux particuliers, ainsi que des effets plus généralisés de la récession sur l'ensemble du portefeuille.

Aux États-Unis, les prêts résidentiels et aux particuliers ont nécessité des provisions spécifiques de 215 millions de dollars, soit une hausse de 132 millions de dollars, ou 159 %, par rapport à 2008. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont été les principaux facteurs de cette hausse. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité des provisions spécifiques de 288 millions de dollars, soit une augmentation de 123 millions de dollars, ou 75 %, par rapport à 2008. Tout comme pour les prêts douteux, les provisions spécifiques pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont été surtout concentrées dans le secteur immobilier. L'augmentation des provisions pour pertes sur créances en 2009 tient à la faiblesse persistante du secteur immobilier et aux effets plus généralisés de la récession sur le portefeuille.

Géographiquement, 66 % des provisions spécifiques se rapportent au Canada et 31 % aux États-Unis. Sur les provisions restantes, 2,7 % sont attribuables aux titres de créance classés comme prêts et 0,2 %, aux prêts dans les autres pays. Les provisions spécifiques se rapportant au Canada ont été concentrées en Ontario, soit 51 % du total des provisions spécifiques, contre 56 % en 2008. Les provisions spécifiques se rapportant aux États-Unis ont été concentrées dans les États du New Jersey et de New York, soit respectivement 6,8 % et 5,6 % du total des provisions spécifiques, contre respectivement 6,9 % et 6,1 % en 2008.

Le tableau 29 est un sommaire des provisions présentées à l'état des résultats consolidé.

TABLEAU 29 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES			
(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Nouvelles provisions spécifiques nettes (déduction faite des reprises de provisions) ¹	1 723 \$	1 058 \$	778 \$
Recouvrements	(109)	(124)	(135)
Total des provisions spécifiques	1 614	934	643
Variation des provisions générales			
VFC	90	65	47
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	521	63	15
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (VFC exclue) et Services bancaires de gros	255	–	(60)
Divers	–	1	–
Total des provisions générales	866	129	2
Total de la provision pour pertes sur créances	2 480 \$	1 063 \$	645 \$

¹ Comprend des nouvelles provisions spécifiques nettes pour pertes sur créances de 44 millions de dollars et une provision générale pour pertes sur créances de 206 millions de dollars liées aux titres de créance classés comme prêts.

TABLEAU 30 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Pourcentage du total		
	2009	2008 ⁴	2007 ⁴	2009	2008 ⁴	2007 ⁴
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2}	5 \$	11 \$	4 \$	0,3 %	1,2 %	0,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	882	608	513	54,6	65,1	79,8
Total des prêts résidentiels et aux particuliers	887	619	517	54,9	66,3	80,4
Immobilier						
Résidentiel	11	–	–	0,7	–	–
Non résidentiel	1	–	1	0,1	–	0,2
Total des prêts immobiliers	12	–	1	0,8	–	0,2
Agriculture	(1)	–	–	(0,1)	–	–
Automobile	10	(3)	4	0,6	(0,3)	0,6
Produits chimiques	1	–	–	0,1	–	–
Services financiers	16	3	–	1,0	0,3	–
Alimentation, boissons et tabac	12	10	6	0,7	1,1	0,9
Foresterie	18	(2)	(4)	1,1	(0,2)	(0,6)
Services de santé et services sociaux	2	4	–	0,1	0,4	–
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	9	5	11	0,6	0,5	1,7
Médias et divertissements	19	5	2	1,2	0,5	0,3
Métaux et mines	4	1	–	0,2	0,1	–
Pipelines, pétrole et gaz	8	10	–	0,5	1,1	–
Secteur du commerce de détail	24	11	6	1,5	1,2	0,9
Fabrication – divers et vente de gros	12	4	(2)	0,7	0,4	(0,3)
Transports	9	4	1	0,6	0,4	0,2
Divers	22	15	5	1,4	1,6	0,8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	177	67	30	11,0	7,1	4,7
Total – Canada	1 064	686	547	65,9	73,4	85,1
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	17	11	–	1,1	1,2	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	198	72	46	12,3	7,7	7,1
Total des prêts résidentiels et aux particuliers	215	83	46	13,4	8,9	7,1
Immobilier						
Résidentiel	73	36	28	4,5	3,9	4,3
Non résidentiel	51	4	1	3,1	0,4	0,2
Total des prêts immobiliers	124	40	29	7,6	4,3	4,5
Agriculture	1	–	1	0,1	–	0,2
Automobile	6	28	–	0,4	3,0	–
Produits chimiques	4	–	–	0,2	–	–
Services financiers	28	38	8	1,7	4,1	1,2
Alimentation, boissons et tabac	4	3	1	0,2	0,3	0,2
Foresterie	19	1	–	1,2	0,1	–
Entités gouvernementales et du secteur public	–	1	–	–	0,1	–
Services de santé et services sociaux	13	2	4	0,8	0,2	0,6
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	12	11	3	0,7	1,2	0,5
Médias et divertissements	14	3	–	0,9	0,3	–
Métaux et mines	5	14	2	0,3	1,5	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	5	–	–	0,3	–	–
Énergie et services publics	(2)	–	–	(0,1)	–	–
Secteur du commerce de détail	16	13	1	1,0	1,4	0,2
Fabrication – divers et vente de gros	22	2	4	1,4	0,2	0,6
Télécommunications et câblodistribution	(5)	(1)	(7)	(0,3)	(0,1)	(1,1)
Transports	–	1	–	–	0,1	–
Divers	22	9	5	1,4	1,0	0,8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements¹	288	165	51	17,8	17,7	8,0
Total – États-Unis	503	248	97	31,2	26,6	15,1
Autres pays						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	3	–	(1)	0,2	–	(0,2)
Total – autres pays	3	–	(1)	0,2	–	(0,2)
Total, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts	1 570	934	643	97,3	100,0	100,0
Titres de créance classés comme prêts ³	44	–	–	2,7	–	–
Total des provisions spécifiques	1 614	934	643	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provisions générales						
Provisions générales – prêts	660	129	2			
Provisions générales – titres de créance classés comme prêts ³	206	–	–			
Total des provisions générales	866	129	2			
Total de la provision pour pertes sur créances	2 480 \$	1 063 \$	645 \$			

¹ Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes ont été transférés des prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

⁴ La présentation de 2008 et de 2007 a été retraitée afin de la rendre conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré en ce qui a trait à la présentation des prêts immobiliers garantis dans le secteur d'activité de l'emprunteur plutôt que dans les prêts immobiliers.

TABLEAU 31 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Pourcentage du total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Canada						
Provinces de l'Atlantique	25 \$	21 \$	18 \$	1,0 %	2,0 %	2,8 %
Colombie-Britannique ¹	68	44	36	2,7	4,1	5,6
Ontario ¹	824	526	419	33,2	49,5	64,9
Prairies ¹	78	43	36	3,2	4,0	5,6
Québec	69	52	38	2,8	4,9	5,9
Total – Canada ²	1 064	686	547	42,9	64,5	84,8
États-Unis						
Connecticut	38	3	16	1,5	0,3	2,5
Floride	41	4	(3)	1,7	0,4	(0,5)
Maine	23	10	8	0,9	0,9	1,2
Massachusetts	51	21	17	2,1	2,0	2,7
New Hampshire	19	6	3	0,8	0,6	0,5
New Jersey	110	64	20	4,5	6,0	3,1
New York	90	57	20	3,6	5,4	3,1
Pennsylvanie	71	16	6	2,9	1,5	0,9
Vermont	6	2	1	0,2	0,2	0,2
Washington D.C.	1	2	–	–	0,2	–
Divers	53	63	9	2,1	5,9	1,4
Total – États-Unis ²	503	248	97	20,3	23,4	15,1
Autres pays						
Europe	–	–	(1)	–	–	(0,2)
Divers	3	–	–	0,1	–	–
Total – autres pays	3	–	(1)	0,1	–	(0,2)
Total, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts	1 570	934	643	63,3	87,9	99,7
Titres de créance classés comme prêts ³	44	–	–	1,8	–	–
Total des provisions spécifiques	1 614	934	643	65,1	87,9	99,7
Provisions générales						
Provisions générales – prêts	660	129	2	26,6	12,1	0,3
Provisions générales – titres de créance classés comme prêts ³	206	–	–	8,3	–	–
Total des provisions générales	866	129	2	34,9	12,1	0,3
Total de la provision pour pertes sur créances	2 480 \$	1 063 \$	645 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets⁴						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,02 %	0,01 %			
Particuliers	1,11	0,88	0,83			
Prêts aux entreprises et autres prêts	0,40	0,17	0,10			
Total – Canada	0,61	0,41	0,39			
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,27	0,32	–			
Particuliers	1,37	0,76	0,56			
Prêts aux entreprises et autres prêts	0,68	0,59	0,26			
Total – États-Unis	0,79	0,61	0,31			
Autres pays	0,05	–	(0,04)			
Titres de créance classés comme prêts ³	0,35	–	–			
Provisions générales						
Provisions générales – prêts	0,27	0,06	–			
Provisions générales – titres de créance classés comme prêts ³	1,63	–	–			
Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets	0,97 %	0,50 %	0,37 %			

¹ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.² Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».⁴ Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.

Prêts à risque

Au 31 octobre 2009, VFC avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 1,5 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2008) principalement composés de prêts automobiles canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision moyenne pour pertes sur créances divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, se rapprochait de 6,0 % sur une année (environ 5,8 % en 2008). Le portefeuille continue de dégager le rendement prévu. Ces prêts sont comptabilisés au coût après amortissement. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des prêts et des pertes sur créances connexes, voir la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce, la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe payables à l'avance sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille. Pour plus de renseignements, voir la note 7 afférente aux états financiers consolidés de 2009. Le portefeuille a été classé comme disponible à la vente et, par la suite, comptabilisé à la juste valeur, et les variations de la juste valeur ont été constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Si une baisse de valeur durable survenait, la valeur comptable de la valeur mobilière serait ramenée à la juste valeur dans l'état des résultats consolidé.

Au quatrième trimestre de 2009, la Banque a adopté les modifications au chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA*, qui font en sorte que les titres de créance qui n'étaient pas cotés sur un marché actif le 1^{er} novembre 2008 peuvent être reclassés dans les prêts. Les obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes disponibles à la vente sont admissibles au reclassement, puisque le marché pour ce portefeuille est considéré comme inactif depuis le quatrième trimestre de 2008. Par conséquent, les titres de créance qui étaient classés disponibles à la vente ont été reclassés dans les prêts en date du 1^{er} novembre 2008 à leur coût après amortissement à cette date pour harmoniser la comptabilisation du portefeuille avec son mode de gestion par la Banque. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués selon le modèle de la perte sur prêt subie. Pour en savoir plus sur l'incidence du reclassement de ces valeurs mobilières dans les prêts, voir la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

La liquidité sur le marché pour ce portefeuille a diminué depuis le troisième trimestre de 2008, ce qui explique pourquoi le marché est considéré comme inactif depuis cette date. Le volume de négociation pour ce portefeuille a considérablement baissé comparativement aux niveaux historiques. L'écart entre les cours acheteurs et les cours vendeurs s'est beaucoup creusé, et il n'y a qu'un petit nombre d'acheteurs pour ces valeurs mobilières dans le marché. Déterminer si un marché est inactif est une question de jugement, et les facteurs et indicateurs ci-dessus sont ceux d'un tel marché. Étant donné les conditions de marché actuelles, les cours des courtiers ne peuvent être considérés comme une source d'évaluation principale. Après le troisième trimestre de 2008, la Banque a évalué la juste valeur du portefeuille d'après une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation d'intrants observables, y compris des cours fournis par des courtiers. La technique d'évaluation s'appuie sur des hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer ce portefeuille. Celui-ci est évalué selon une méthode d'établissement des prix fondée sur le rendement. Les flux de trésorerie prévus projetés, qui sont des flux de trésorerie contractuels rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés prévus et des pertes sur créances, sont actualisés au taux de rendement dérivé afin d'établir la juste valeur du portefeuille. Le taux de rendement dérivé se fonde sur le rendement courant des obligations de l'agence Fannie Mae, rajusté pour tenir compte de la prime de risque et de structuration du portefeuille.

La Banque évalue chaque trimestre la perte de valeur des titres de créance reclassés. Puisque ces titres de créance sont classés comme prêts, le test pour dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, selon lequel la Banque établit deux types de provisions : des provisions spécifiques et une provision générale. Une provision spécifique est constituée à l'égard des pertes qui sont identifiables au niveau des titres de créance pris individuellement lorsqu'il y a une indication objective de détérioration de la qualité du crédit, auquel moment la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. Par suite du reclassement des titres de créance dans les prêts en 2009, une provision pour pertes sur créances de 59 millions de dollars après impôts a été comptabilisée à titre de rajustement des bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} novembre 2008 et de 147 millions de dollars après impôts pour 2009 dans l'état des résultats consolidé.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque a retitrisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retitrisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit ont été obtenues pour les valeurs mobilières retitrisées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques inhérents à la totalité du portefeuille de la Banque. Par conséquent, 59 % du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes est maintenant noté AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net sur le capital de l'opération de retitrisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques et dans les déductions des titrisations sur les fonds propres de première et de deuxième catégories. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retitrisées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. L'évaluation par la Banque de la baisse de valeur de ces valeurs mobilières reclassées n'a pas été touchée par la modification des notes de crédit.

Le tableau ci-dessous donne la juste valeur des titres par année de génération.

TABLEAU 32 OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)	Alt-A		Prime jumbo		Total	
	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur
2009						
2003	359 \$	365 \$	598 \$	597 \$	957 \$	962 \$
2004	624	621	636	645	1 260	1 266
2005	873	817	1 602	1 513	2 475	2 330
2006	492	438	584	543	1 076	981
2007	739	703	471	444	1 210	1 147
Total du portefeuille, déduction faite des provisions spécifiques	3 087 \$	2 944 \$	3 891 \$	3 742 \$	6 978 \$	6 686 \$
Moins : provision générale					256	
Total					6 722 \$	6 686 \$
2008						
2003	423 \$	360 \$	775 \$	664 \$	1 198 \$	1 024 \$
2004	759	626	972	850	1 731	1 476
2005	979	787	2 031	1 711	3 010	2 498
2006	549	429	819	656	1 368	1 085
2007	818	644	587	478	1 405	1 122
Total	3 528 \$	2 846 \$	5 184 \$	4 359 \$	8 712 \$	7 205 \$

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation du capital

TABLEAU 33 STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008	2007
	Bâle II	Bâle II	Bâle 1 ¹
Fonds propres de première catégorie			
Actions ordinaires	15 357 \$	13 241 \$	6 577 \$
Surplus d'apport	321	350	119
Bénéfices non répartis	18 632	17 857	15 954
Gain net latent (perte nette latente) de change sur le placement dans les filiales, déduction faite des activités de couverture	(1 539)	(1 633)	(2 073)
Actions privilégiées ²	3 945	2 425	974
Instruments innovateurs ^{2,3}	4 588	2 765	1 740
Instruments innovateurs (éléments non admissibles comme fonds propres de première catégorie)	(743)	–	–
Participations sans contrôle admissibles dans les filiales	31	20	22
Fonds propres de première catégorie bruts	40 592	35 025	23 313
Écarts d'acquisition et actifs incorporels excédant la limite de 5 %	(15 015)	(15 123)	(7 668)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines ⁴	57	1 642	s.o.
Fonds propres de première catégorie nets	25 634	21 544	15 645
Titrisation – gain sur les ventes de prêts hypothécaires	(84)	(57)	s.o.
– divers	(1 128)	–	s.o.
Déficit de 50 % de provisionnement ⁵	(110)	(309)	s.o.
50 % des participations importantes	(2 876)	(71)	s.o.
Autres déductions	–	(4)	s.o.
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines ⁴	(29)	(424)	s.o.
Fonds propres de première catégorie rajustés nets	21 407	20 679	15 645
Fonds propres de deuxième catégorie			
Instruments innovateurs excédant la limite des fonds propres de première catégorie	743	–	–
Billets et débiteures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles)	11 948	12 186	9 286
Provision générale – portefeuilles standard	877	490	1 092
Gain net latent cumulé après impôts sur des valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat étendu	42	53	354
Titrisation – divers	(2 421)	–	s.o.
Déficit de 50 % de provisionnement ⁵	(110)	(309)	s.o.
50 % des participations importantes ⁶	(2 876)	(5 547)	(5 088)
Placement dans les filiales d'assurances ⁶	(1 243)	(1 198)	(1 440)
Autres déductions	–	(4)	(55)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines ⁴	(29)	(1 002)	s.o.
Total des fonds propres de deuxième catégorie	6 931	4 669	4 149
Total des fonds propres réglementaires	28 338 \$	25 348 \$	19 794 \$
Ratios des fonds propres réglementaires			
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,3 %	9,8 %	10,3 %
Ratio du total des fonds propres	14,9	12,0	13,0
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres	17,1	19,3	19,7

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, la Banque a mis en œuvre les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) fondées sur Bâle II. Par conséquent, les chiffres pour 2009 et 2008 sont fondés sur Bâle II. Les chiffres pour 2007 sont fondés sur Bâle I.

² Conformément au chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation», du *Manuel de l'ICCA*, la Banque doit classer dans le bilan certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de première catégorie à titre de passifs. Aux fins réglementaires, ces instruments de fonds propres continuent d'être admissibles comme fonds propres de première catégorie.

³ Étant donné que la Banque n'est pas le principal bénéficiaire des Fiducie de capital TD II et Fiducie de capital TD IV, celles-ci ne sont pas consolidées par la Banque. Toutefois, elles sont admissibles comme fonds propres réglementaires de première catégorie.

⁴ Avec prise d'effet le 30 avril 2009 aux fins comptables et le 31 octobre 2008 aux fins de l'information réglementaire, le décalage de un mois dans la présentation de la situation financière et des résultats de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été éliminé du fait que la période de présentation de TD Bank, N.A. est alignée sur celles du reste des entités de la Banque. Avant le 31 octobre 2008, les fonds propres réglementaires étaient calculés en intégrant les actifs de TD Bank, N.A. avec un décalage de un mois. En outre, depuis le 31 octobre 2008, aux fins réglementaires seulement, le placement de la Banque dans TD Ameritrade est converti à l'aide du taux de change de fin de période de la Banque. Par conséquent, en raison de l'alignement des périodes de présentation de TD Bank, N.A., depuis le 30 avril 2009, l'incidence nette touche seulement TD Ameritrade.

⁵ Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI excèdent le total des provisions, la différence est déduite de la façon suivante : à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI sont inférieures au total des provisions, la différence est ajoutée aux fonds propres de deuxième catégorie.

⁶ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les participations importantes détenues avant le 1^{er} janvier 2007, qui étaient déduites des fonds propres de deuxième catégorie antérieurement, sont déduites à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. L'augmentation de la valeur du placement dans les filiales d'assurances ou des participations importantes, ou les deux, le 1^{er} janvier 2007 ou après, est assujettie à la déduction à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- Maintenir des notations élevées auprès des agences de notation.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des bénéficiaires non répartis. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs d'instruments innovateurs de fonds propres et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la politique sur les fonds propres et la gestion des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios des fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crises économiques ou opérationnelles et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements dans des immobilisations pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques d'exploitation et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrits à la section «Gestion des risques». À l'intérieur du cadre de mesure de la Banque, notre objectif est de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec notre profil global de risque et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle II. Par conséquent, en plus de couvrir les risques pilier 1 relatifs au risque de crédit (y compris le risque de contrepartie sur dérivés actuellement déterminé au moyen de l'évaluation du risque courant), au risque de marché et au risque d'exploitation, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques importants pilier 2, notamment le risque commercial, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et le risque de concentration.

La Banque fonde ses décisions d'affaires sur le rendement du capital économique et du profit économique, tout en s'assurant que, dans l'ensemble, elle atteint un équilibre entre le respect des exigences des organismes de réglementation et des agences de notation et les fonds disponibles.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Dispositif de l'Accord de Bâle II

La Banque se conforme à la ligne directrice du BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les fonds propres réglementaires. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ce dispositif remplace l'Accord de Bâle I (Bâle I) mis en œuvre en 1988 et révisé en 1996. Le cadre permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il offre en outre un éventail de méthodes, allant des plus simples aux plus évoluées, pour évaluer le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses actifs, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec plus de précision encore que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Banknorth et Commerce) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les PCGR pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction du capital. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et selon le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté. Depuis le 30 avril 2009 aux fins comptables et depuis le 31 octobre 2008 aux fins des fonds propres réglementaires, le décalage de un mois dans la présentation des résultats des entités américaines de services bancaires personnels et commerciaux, a été éliminé avec l'utilisation de la même date de fin de période que le reste des entités de la Banque. Avant le 31 octobre 2008, les fonds propres réglementaires de la Banque étaient calculés en intégrant les données d'entités américaines de services bancaires personnels et commerciaux avec un décalage de un mois. Aux fins des fonds propres réglementaires, le placement de la Banque dans TD Ameritrade est converti à l'aide du taux de change de fin de période de la Banque.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation soit du BSIF ou d'autres organismes de réglementation. Un grand nombre d'entre elles ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter les capacités de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres usages.

Fonds propres de première catégorie

Les fonds propres de première catégorie s'élevaient à 21,4 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en hausse comparativement à 20,7 milliards de dollars l'an dernier. Depuis le 1^{er} novembre 2008, les placements importants de la Banque, notamment dans TD Ameritrade, sont déduits à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. La hausse des fonds propres de première catégorie s'explique en grande partie par les bénéfices réalisés et par les émissions effectuées de fonds propres sous forme d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'instruments novateurs de fonds propres de première catégorie, en partie contrebalancés par la déduction à parts égales des placements importants. Les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice ont consisté en ce qui suit : la Banque a émis 2,1 milliards de dollars d'actions ordinaires au cours de l'exercice, soit une émission dans le public de 1,38 milliard de dollars et 0,7 milliard de

dollars aux fins d'émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et pour l'exercice d'options sur actions; la Banque a émis 220 millions de dollars d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC; 300 millions de dollars d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE; 375 millions de dollars d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG; 275 millions de dollars d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI; et 350 millions de dollars d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK; et une filiale de la Banque, Fiducie de Capital TD IV, a émis 550 millions de dollars de billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, 450 millions de dollars de billets de Fiducie de capital TD IV, série 2 et 750 millions de dollars de billets de Fiducie de capital TD IV, série 3. Le 5 novembre 2009, TD Capital Trust, filiale de la Banque, a annoncé son intention de racheter la totalité de ses titres de fiducie de capital, série 2009 en circulation totalisant 900 millions de dollars, en date du 31 décembre 2009. Se reporter aux notes 16 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque pour de plus amples renseignements.

Émission d'actions ordinaires

Le 5 décembre 2008, la Banque a amélioré la situation de son capital en émettant 35 millions d'actions ordinaires à un prix de 39,50 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie au comptant brute de 1,38 milliard de dollars. L'émission est admissible comme fonds propres de première catégorie pour la Banque.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour le capital économique et l'évaluation des facteurs de stress de la Banque, et aide à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque qui, en fin de compte, représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la capacité de risque établie pour la Banque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et évalue si la vision interne des fonds propres requis de la Banque est approprié pour les risques auxquels elle est exposée. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan établit l'adéquation entre les fonds propres disponibles de la Banque et par rapport aux fonds propres requis.

DIVIDENDES

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,61 \$ l'action au 31 octobre 2009, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 35 % à 45 % du bénéfice rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés en 2009 ont totalisé 2,44 \$ l'action (2,36 \$ en 2008; 2,11 \$ en 2007). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 15 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque. Au 31 octobre 2009, il y avait 858,8 millions d'actions ordinaires en circulation (810,1 millions en 2008; 717,8 millions en 2007). La capacité de la Banque de verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

RATIOS DE FONDS PROPRES

Les ratios de fonds propres permettent de mesurer la santé et la souplesse financières. Les ratios de fonds propres de la Banque sont calculés à l'aide des lignes directrices du BSIF, qui reposent sur les règles en matière d'adéquation des fonds propres comprises dans Bâle II. Au niveau consolidé, la personne morale à laquelle Bâle II s'applique est La Banque Toronto-Dominion.

Le BSIF mesure l'adéquation des fonds propres des banques canadiennes d'après ses instructions pour déterminer le capital rajusté en fonction des risques, les actifs pondérés en fonction des risques et les risques hors bilan. Le BSIF définit deux principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres. Le BSIF établit des niveaux cibles pour les banques canadiennes comme suit :

- Le ratio des fonds propres de première catégorie est défini comme les fonds propres de première catégorie réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de première catégorie.
- Le ratio du total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres réglementaires divisé par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 10 % pour le total de leurs fonds propres.

Le 31 octobre 2009, le ratio des fonds propres de première catégorie de la Banque et son ratio du total des fonds propres s'établissaient respectivement à 11,3 % et 14,9 %, contre 9,8 % et 12,0 % le 31 octobre 2008. Les variations sur douze mois ont été induites par plusieurs facteurs, dont l'augmentation des fonds propres décrite plus haut dans le paragraphe «Fonds propres de première catégorie» et la diminution des actifs pondérés en fonction des risques, en grande partie dans le secteur Services bancaires de gros. Au 31 octobre 2009, la Banque surpassait sa cible à moyen terme interne pour les fonds propres de première catégorie.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle II, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation. Le risque d'exploitation représente le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que d'événements externes. Les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont comme suit :

TABLEAU 34 ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – BÂLE II¹		
(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Risque de crédit		
Expositions sur la clientèle de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	13 210 \$	9 214 \$
Expositions sur la clientèle de détail renouvelables admissibles	15 053	14 307
Autres expositions sur la clientèle de détail	25 527	22 430
Expositions sur la clientèle autre que de détail		
Grandes entreprises	72 876	79 802
Emprunteurs souverains	474	1 365
Banques	10 259	8 436
Expositions à la titrisation	5 069	6 360
Expositions sur actions²		
Expositions sur actions avec droits acquis	–	2 044
Expositions sur actions assujetties à une méthode simple de pondération du risque	–	4 834
Expositions sur actions assujetties aux approches PD/PCD ³	–	388
Divers	1 296	29
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI	143 764	149 209
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	4 730	5 119
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	11 971	13 543
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la période de présentation d'entités américaines	–	9 681
Total du risque de crédit	160 465	177 552
Risque de marché		
Approche des modèles internes – portefeuille d'opérations	3 735	9 644
Risque d'exploitation		
Approche indicateur de base	7 882	7 090
Approche standard	17 503	17 464
Total	189 585 \$	211 750 \$

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, la Banque a mis en œuvre les lignes directrices du BSIF selon Bâle II.

² Avec prise d'effet le 30 avril 2009, le portefeuille d'actions de la Banque a été admissible à l'exemption selon l'importance relative des placements en actions conformément à Bâle II.

³ Pour connaître la définition de PC et de PCD, se reporter à la rubrique «Risque de crédit».

Au cours de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques ont baissé de 22,2 milliards de dollars, sous l'effet surtout de la diminution du risque de marché, d'une décision stratégique de se départir du portefeuille d'actions de sociétés ouvertes dans le secteur Services bancaires de gros, ainsi que de l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, partiellement annulées par la croissance interne dans les activités de détail tant au Canada qu'aux États-Unis.

TABLEAU 35 ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	31 octobre 2009	31 octobre 2008
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	858,8	810,1
Options sur actions		
Droits acquis	19,6	23,0
Droits non acquis	6,3	4,5
Actions privilégiées – catégorie A :		
Série M	14,0	14,0
Série N	8,0	8,0
Total des actions privilégiées – passifs	22,0	22,0
Série O	17,0	17,0
Série P	10,0	10,0
Série Q	8,0	8,0
Série R	10,0	10,0
Série S	10,0	10,0
Série Y	10,0	10,0
Série AA	10,0	10,0
Série AC	8,8	–
Série AE	12,0	–
Série AG	15,0	–
Série AI	11,0	–
Série AK	14,0	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	135,8	75,0
Total des actions privilégiées	157,8	97,0
Titres de fiducie de capital (en milliers de parts)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD :		
Titres de Fiducie de capital TD – Série 2009	900,0	900,0
Parts de fiducie émises par Fiducie de Capital TD II :		
Titres de Fiducie de capital TD II – Série 2012-1	350,0	350,0
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – Série 2008	1 000,0	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV, série 1	550,0	–
Billets de Fiducie de capital TD IV, série 2	450,0	–
Billets de Fiducie de capital TD IV, série 3	750,0	–

¹ Pour plus de détails, y compris le montant du capital, les caractéristiques de conversion et d'échange et les distributions, se reporter aux notes 15, 16 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des affaires, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les PCGR, ne sont pas constatées au bilan consolidé ou le sont mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et d'illiquidité qui sont traités à la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

STRUCTURES D'ACCUEIL

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des structures d'accueil (SA). Nous utilisons des SA pour obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, afin d'aider nos clients à titriser leurs actifs financiers et de créer pour eux des produits de placement. Les SA peuvent être structurées en fiducies, en sociétés de personnes ou en sociétés commerciales, et elles peuvent être établies comme des structures d'accueil admissibles (SAA) ou comme des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Lorsqu'une entité est considérée comme une EDDV, l'entité doit être consolidée par le principal bénéficiaire. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des EDDV, voir la note 6 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice.

Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations assurent une liquidité en facilitant l'accès des investisseurs à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Une structure de titrisation type consiste pour la Banque à vendre des actifs à une SA qui, à son tour, finance l'achat de ces actifs par une émission de titres à des investisseurs. Habituellement créées pour répondre à un objectif unique et distinct, les SA ne sont pas des unités d'exploitation et n'ont habituellement pas d'employés. Les documents constitutifs de la SA décrivent le mode de distribution des flux de trésorerie provenant des actifs détenus par la SA entre les investisseurs et les autres tiers ayant droit à ces flux. La Banque est partie à des SA par voie de titrisations de ses actifs, de titrisations d'actifs initiés par un tiers et d'autres produits de placement et produits de financement.

La Banque réalise certaines titrisations de ses actifs et d'actifs initiés par un tiers par l'entremise de SAA. Une SAA est une fiducie ou une autre entité juridique manifestement distincte de la Banque, qui exerce certaines activités permises, qui détient des actifs précis et qui ne peut vendre ou céder des actifs particuliers qu'en réponse automatique à des situations réunissant des conditions particulières. Aucune partie, y compris la Banque, ne consolide de SAA.

La Banque surveille sa participation auprès des SA par l'entremise de son comité des risques de réputation. Le comité a pour mandat de revoir les opérations structurées et les arrangements de crédit complexes susceptibles de présenter d'importants risques de réputation, juridiques, de réglementation, comptables ou fiscaux, y compris les opérations faisant appel à des SA.

Titrisation d'actifs de la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires commerciaux pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière. L'ensemble des produits titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes ou à des tiers autres que des SA canadiennes. Les expositions de titrisation au moyen de SA importantes non consolidées et de SAA importantes non consolidées sont comme suit :

TABLEAU 36 RISQUES TITRISÉS PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATEUR¹

(en millions de dollars canadiens)

	2009 ²				2008			
	SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées		SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
Prêts hypothécaires résidentiels	– \$	– \$	21 939 \$	558 \$	– \$	– \$	24 332 \$	421 \$
Prêts aux particuliers	6 962	121	–	–	8 100	80	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	113	2	–	–	148	4	–	–
Total des expositions	7 075 \$	123 \$	21 939 \$	558 \$	8 248 \$	84 \$	24 332 \$	421 \$

¹ Dans toutes les opérations de titrisation entreprises par la Banque relativement à ses propres actifs, la Banque a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation.

² Sont exclus de ce tableau au 31 octobre 2009 des actifs titrisés de 18 962 millions de dollars (prêts hypothécaires résidentiels de 18 958 millions de dollars et prêts hypothécaires commerciaux de 4 millions de dollars) et la valeur comptable de droits conservés de 658 millions de dollars (prêts hypothécaires résidentiels de 658 millions de dollars) en raison des titrisations par l'intermédiaire de tiers autres que des SA canadiennes.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers au moyen de SAA, ainsi qu'au moyen de conduits monocédants par l'entremise de SAA. Au 31 octobre 2009, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008), alors que l'encours des billets à terme émis par une autre SAA soutenue par la Banque s'élevait à 2,9 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars en 2008). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque était exposée, au 31 octobre 2009, pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2008) se rapportait à des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (80 millions de dollars en 2008) liés à la marge excédentaire.

Prêts hypothécaires commerciaux

Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte de la Banque s'établissait à 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2008) en raison des droits conservés dans la marge excédentaire et le compte de sûreté en numéraire de la SAA.

Titrisation d'actifs initiés par un tiers

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les actifs initiés par un tiers sont titrisés par l'entremise de SA soutenues par la Banque, qui ne sont pas consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 7,5 milliards de dollars (10,7 milliards de dollars en 2008). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,0 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2008) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2009, la Banque fournissait également pour des transactions un rehaussement de crédit spécifique de 134 millions de dollars (78 millions de dollars en 2008).

L'ensemble des actifs titrisés par des tiers soutenus par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures d'accueil canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque :

TABLEAU 37 EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens)

	2009			2008			
	SA importantes non consolidées	Notation des actifs des SA		Durée moyenne pondérée prévue (en années) ¹	SA importantes non consolidées	Notation des actifs des SA	
		AAA	AA+ à AA-			AAA	AA+ à AA-
Prêts hypothécaires résidentiels	2 311 \$	2 311 \$	– \$	2,4	3 428 \$	3 378 \$	50 \$
Prêts sur cartes de crédit	500	500	–	2,7	500	500	–
Prêts et crédit-bail – automobiles	2 487	2 487	–	1,2	4 474	4 470	4
Prêts et crédit-bail – matériel	428	428	–	1,2	638	636	2
Comptes clients	1 753	1 753	–	2,4	1 705	1 679	26
Total des expositions	7 479 \$	7 479 \$	– \$	2,0	10 745 \$	10 663 \$	82 \$

¹ La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actif est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les ensembles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des ensembles décroissants.

Exposition aux conduits soutenus par des tiers

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité de 160 millions de dollars (465 millions de dollars en 2008), sur lesquelles 160 millions de dollars (24 millions de dollars en 2008) ont été tirés. Les actifs dans ces conduits sont principalement des actifs financiers liés au secteur automobile, y compris des prêts et du crédit-bail. Au cours des douze mois terminés le 31 octobre 2009 et par la suite, diverses agences de notation de crédit ont attribué à ces actifs des notations divergentes, allant de AAA à BB-. La moyenne pondérée des notations divergentes les plus faibles, si des montants étaient tirés sur les facilités, correspondrait à une exposition au risque de crédit de la Banque notée BBB+ (AAA en 2008).

L'exposition de la Banque à des conduits soutenus par des tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2009 était négligeable.

Autres produits de placement et de financement

Autres opérations de financement

La Banque conclut des opérations avec d'importantes sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV dans le but de leur offrir du financement à coût économique. Au 31 octobre 2009, la Banque avait fourni environ 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008) de financement dans le cadre de ces opérations à ces EDDV. La Banque a reçu des garanties ou des droits de recours de banques américaines importantes ayant des notations de crédit équivalentes à la notation A+ de S&P pour couvrir entièrement ses placements dans ces EDDV (AA en 2008). À la mise en place ou dans le cadre de la récente restructuration des opérations, les contreparties ont donné des sûretés ayant des notations équivalentes à la notation AAA de S&P en faveur de la Banque, et la Banque a acheté une protection de crédit visant à réduire davantage son exposition aux banques américaines. Au 31 octobre 2009, les actifs dans ces EDDV totalisaient environ 10,6 milliards de dollars (10,6 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, le risque maximal total de perte auquel la Banque était exposée, compte non tenu des garanties, recours, sûretés et swaps sur défaillance de crédit, se rapprochait de 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, l'exposition nette de la Banque aux banques américaines, compte tenu des sûretés et des swaps sur défaillance de crédit, était d'environ 384 millions de dollars (960 millions de dollars en 2008). Les opérations confèrent à la Banque ou aux contreparties le pouvoir de choisir de cesser d'y prendre part dans un court délai.

Exposition aux titres adossés à des créances

Depuis la décision prise en 2005 de sortir des activités de produits structurés, la Banque ne crée plus de structures de titres adossés à des créances. Le total des titres adossés à des créances achetés et vendus dans le portefeuille de négociation au 31 octobre 2009 était comme suit :

TABLEAU 38 EXPOSITION AUX TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES¹

(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008 ¹	
	Notionnel	Juste valeur positive (négative)	Notionnel	Juste valeur positive (négative)
Financé				
Protection achetée au moyen des billets liés à des effets de crédit émis par la Banque	213 \$	(40) \$	283 \$	(38) \$
Non financé				
Protection vendue				
Juste valeur positive	351	–	891	–
Juste valeur négative	–	(198)	–	(278)
Protection achetée				
Juste valeur positive	131	45	261	104
Juste valeur négative	–	(4)	–	(28)
Non financé – Portefeuille de référence similaire				
Protection vendue				
Juste valeur positive	–	–	1 820	5
Juste valeur négative	–	–	–	(568)
Protection achetée				
Juste valeur positive	–	–	1 883	613
Juste valeur négative	–	–	–	(5)

¹ Ce tableau exclut la tranche de titres adossés à des créances de l'indice standard.

La Banque n'a pas d'exposition à des prêts hypothécaires à risque américains par l'entremise des structures de titres adossés à des créances présentées ci-dessus. Les structures de titres adossés à des créances sont composées de titres de créance de sociétés. Les couvertures sur le portefeuille de référence similaire ne sont pas conclues avec des assureurs monogammes, mais plutôt avec des institutions financières mondiales, comme des banques universelles ou des courtiers en valeurs mobilières. Toutes les expositions sont gérées selon des limites de risque approuvées par le service Gestion des risques de la Banque et sont couvertes au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit et des obligations au sein du portefeuille de négociation, qui ne sont pas inclus dans ce tableau. Le risque de contrepartie sur les couvertures est garanti par des ententes de soutien au crédit et des accords de compensation, comme d'autres contrats dérivés négociés hors Bourse. Les positions de la Banque dans des titres adossés à des créances sont évaluées à la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation intégrant des données importantes inobservables sur les marchés. L'effet que pourrait avoir l'utilisation d'autres hypothèses possibles et raisonnables aux fins de l'évaluation de ces positions dans des titres adossés à des créances varierait d'une réduction de 7,5 millions de dollars de la juste valeur à une hausse de 7,7 millions de dollars de la juste valeur. Une analyse de sensibilité a été effectuée pour tous les éléments évalués à la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation intégrant des intrants importants sur des marchés non observables, et est présentée à la rubrique «Juste valeur des instruments financiers» dans la section «Estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion.

Engagements

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de revenus d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques d'illiquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 32 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2009 de la Banque contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 32 afférente aux états financiers consolidés de 2009 sont aussi des ententes de financement adossé. Les ententes de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son secteur d'activité. L'exposition de la Banque à des engagements de financement adossé n'était pas importante au 31 octobre 2009 (3,3 milliards de dollars en 2008).

FIDUCIES DE CAPITAL

La Banque est le promoteur de SA pour mobiliser des capitaux, y compris les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II), émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), et les billets de Fiducie de capital TD IV (billets TD CaTS IV), émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), qui sont toutes deux des EDDV. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II ou de la Fiducie IV, elle ne les consolide pas. Pour des détails sur l'activité des fiducies de capital et sur les modalités des billets TD CaTS II et TD CaTS IV émis et en circulation, voir la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

GARANTIES

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des garanties de la Banque, voir la note 32 afférente aux états financiers consolidés.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Opérations entre apparentés

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	9 \$	11 \$
Prêts aux entreprises	175	110
Total	184 \$	121 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir les notes 24 et 35 afférentes aux états financiers consolidés de 2009.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné quatre des onze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade et a le pouvoir d'en désigner un douzième. Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées à TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt du marché monétaire. La Banque a payé des frais s'élevant à 653,7 millions de dollars en 2009 (657,0 millions de dollars en 2008; 592,3 millions de dollars en 2007) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts au cours de la période, et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, et le reste est produit par un taux de rendement convenu.

Au 31 octobre 2009, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 39,8 millions de dollars (225,1 millions de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 73,8 millions de dollars (115,3 millions de dollars en 2008).

OPÉRATIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 134,7 millions de dollars (164,0 millions de dollars en 2008; 128,7 millions de dollars en 2007) pour ces services. Au 31 octobre 2009, le montant à verser à Symcor était de 12,3 millions de dollars (38,4 millions de dollars en 2008).

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de transaction exclusives dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers qui sont classés comme instruments détenus à des fins de transaction, ceux désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, ceux classés comme disponibles à la vente et tous les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Juste valeur des instruments financiers» de la section «Estimations comptables critiques» du

présent rapport de gestion. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de revenus d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit et d'illiquidité ainsi que le risque lié aux actions et le risque de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits à la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont beaucoup échappent à notre contrôle, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Certains de ces facteurs sont décrits ci-dessous. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

FACTEURS LIÉS AU SECTEUR

Conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités a une incidence importante sur ses bénéfices. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés financiers et du marché de la dette, les dépenses gouvernementales, les taux de change, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. Par exemple, si l'économie traversait une période de ralentissement marquée par une hausse du chômage et une baisse du revenu familial, cela aurait un effet négatif sur les bénéfices et les investissements des sociétés, la consommation et la demande de nos prêts et autres produits, et notre provision pour pertes sur créances augmenterait probablement, ce qui porterait atteinte à nos bénéfices. De même, un désastre naturel pourrait causer une interruption des affaires et entraîner un accroissement des réclamations d'assurance et des poursuites pour dommages, ce qui pourrait nuire à nos résultats. De plus, les marchés des capitaux sont généralement caractérisés par de nombreuses interconnexions entre les institutions financières. Par conséquent, les défauts d'autres institutions financières au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque.

Taux de change

Les variations des taux de change au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de conversion) et sur ses bénéfices futurs. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain, ou l'inverse, les placements et les bénéfices de la Banque aux États-Unis peuvent être touchés négativement ou positivement. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi avoir des retombées sur les bénéfices des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada.

Politiques monétaires et économiques

Les bénéfices de la Banque sont touchés par les politiques économiques et monétaires de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor des États-Unis, de la U.S. Federal Insurance Deposit Corporation et de divers autres organismes de réglementation internationaux. L'adoption de nouvelles politiques économiques ou monétaires par ces organismes, des modifications des politiques déjà en place ou une variation de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent nuire à la rentabilité de la Banque. Les conséquences involontaires des nouvelles politiques et des modifications des politiques existantes peuvent comprendre une diminution de la concurrence, un accroissement de l'incertitude sur les marchés et, dans des pays autres que le Canada, un traitement préférentiel accordé à certaines institutions de ces pays. Une fluctuation des taux d'intérêt fait varier l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui entraîne une variation du revenu d'intérêts net de la Banque. Les modifications des politiques monétaires et les fluctuations des marchés des capitaux et leur incidence sur la Banque échappent au contrôle de la Banque qui peut difficilement les prévoir ou les anticiper.

Concurrence

À l'heure actuelle, la Banque exerce ses activités dans un secteur très concurrentiel et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité et les prix des produits ou des services. La détérioration de ces facteurs ou la perte d'une part de marché peuvent avoir un effet défavorable sur les bénéfices de la Banque. En outre, d'autres types d'institutions financières, comme les sociétés d'assurance, ainsi que des établissements non financiers proposent de plus en plus des produits et services traditionnellement offerts par les banques. Cette forme de concurrence peut avoir des effets néfastes sur les bénéfices de la Banque si elle entraîne une baisse des revenus d'honoraires et du revenu d'intérêts net.

Modifications des lois et des règlements et poursuites judiciaires

Les modifications des lois et des règlements actuels, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, et la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, par exemple en limitant la gamme de produits ou de services qu'elle peut offrir ou en augmentant la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits ou ses services. Plus particulièrement, la récente crise financière a entraîné des changements sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur financier, et pourrait en entraîner d'autres. Un manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les bénéfices de la Banque et sur sa réputation.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et des contreparties, la Banque peut se fier à des renseignements fournis par ces parties ou pour le compte de ces parties, y compris des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également se fier aux déclarations faites par des clients et des contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces

renseignements. La situation financière et les bénéfices de la Banque peuvent subir des conséquences néfastes si elle se fie à des états financiers ou à de l'information qui ne sont pas conformes aux PCGR, qui sont trompeurs ou qui ne présentent pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des contreparties.

Conventions et méthodes comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle recoure à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Ces estimations et ces hypothèses peuvent être révisées, et toute modification peut avoir une incidence néfaste marquée sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

FACTEURS PARTICULIERS À LA BANQUE

Adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque

Le cadre de gestion des risques de la Banque comporte divers processus et stratégies visant à gérer les risques, ainsi qu'un cadre de tolérance au risque de l'entreprise. Parmi les types de risques auxquels la Banque fait face, mentionnons les risques de crédit, de marché (y compris les marchés des actions et des marchandises), d'illiquidité, de taux d'intérêt, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie, de change et de réglementation, ainsi que le risque juridique et d'autres risques. Rien ne garantit que le cadre de gestion des risques de la Banque, y compris les hypothèses et les modèles sous-jacents, sera efficace dans toutes les situations et circonstances. Par exemple, le caractère instable des perturbations actuelles sur le marché peut créer une incertitude qui mine les efforts mis en œuvre pour atténuer ou corriger ces perturbations. Si le cadre de gestion des risques de la Banque se révélait inefficace, en raison de changements dans la situation de la Banque ou des marchés ou d'autres changements, la Banque pourrait subir des pertes imprévues et pourrait être gravement touchée.

Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de sa capacité d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression pour que les prix des produits et des services baissent et que l'offre de services commodés augmente, comme le prolongement des heures d'ouverture des succursales. De ce fait, le revenu d'intérêts net ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions peuvent diminuer, les frais de la Banque peuvent augmenter et le bénéfice net peut en souffrir. En outre, l'engouement pour de nouvelles technologies pourrait entraîner de grandes dépenses pour la Banque afin de modifier ou d'adapter ses produits et ses services. La Banque pourrait être incapable de déployer avec succès de nouveaux produits et services, de les faire accepter par le marché ou de développer une clientèle et de la fidéliser.

Acquisitions et plans stratégiques

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés de services financiers ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Bien que la Banque entreprenne un contrôle préalable serré avant de procéder à une acquisition, il est possible que des facteurs imprévus surgissent et rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers ou stratégiques ou réalisera les économies de coûts prévues par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque ou d'une filiale de réaliser avec succès une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires sera accordée ni des conditions en vertu desquelles elle le sera, le cas échéant. Le rendement financier de la Banque dépend également de sa capacité à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisent pas avec succès ou s'ils sont modifiés, les résultats de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque comme les communications voix-données et l'accès aux réseaux. Compte tenu du volume élevé d'opérations que nous traitons quotidiennement, la Banque compte sur de tels services fournis par des tiers pour assurer la livraison efficace de ses produits et services. Malgré nos plans d'urgence et ceux de nos tiers fournisseurs, des interruptions de services Internet, de services d'accès aux réseaux ou d'autres services de communication voix-données pourraient avoir une incidence néfaste sur la capacité de la Banque à offrir des produits et des services aux clients et à exercer autrement ses activités.

Modifications de nos notations de crédit

Rien ne garantit que les notations de crédit et les perspectives connexes attribuées à la Banque par des agences de notation comme Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch Ratings ou DBRS ne seront pas abaissées ou que ces agences de notation ne formuleront pas de commentaires défavorables sur la Banque. Pareilles modifications pourraient entraîner une hausse des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une baisse des notations de crédit pourrait aussi nuire à la capacité de la Banque de conclure, dans le cours normal des affaires, des opérations sur dérivés ou des opérations de couverture et avoir une influence sur les coûts liés à ces opérations.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

SOMMAIRE

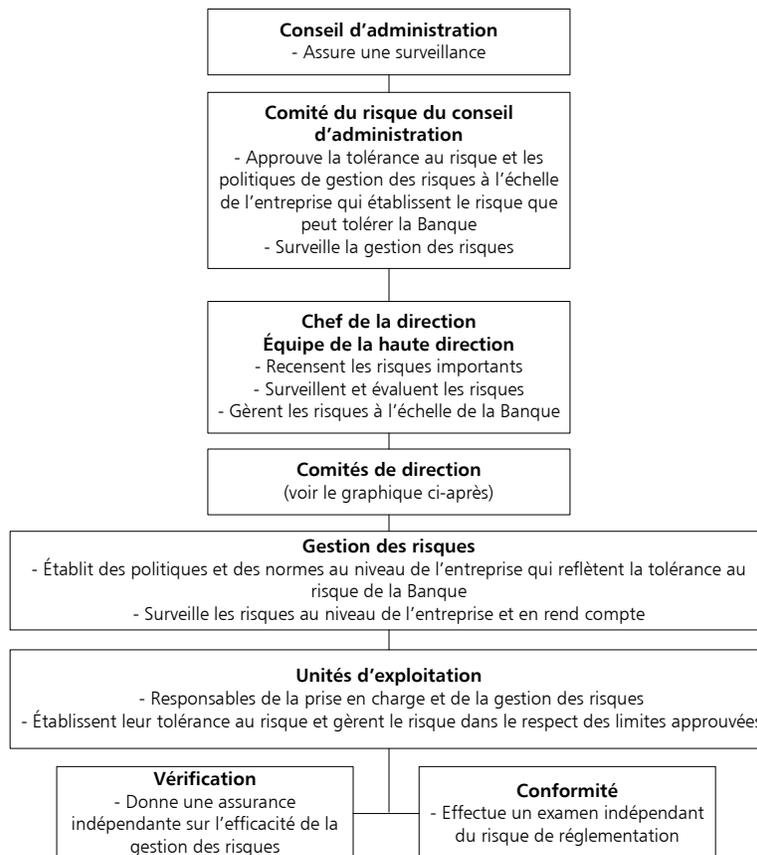
Faire croître la rentabilité dans les services financiers suppose de prendre des risques mesurés et de les gérer. Le défi et l'objectif de la Banque sont d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque que nous prenons, tout en investissant continuellement dans nos entreprises afin d'atteindre nos objectifs de croissance future. Nos ressources et nos processus de gestion des risques sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre au point le cadre de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques dont elles ont besoin pour bien gérer ces risques. Ces ressources et processus sont renforcés par notre culture qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation en matière de gestion des risques.

RISQUES POUR NOS ENTREPRISES

Nous avons créé un cadre de gestion des risques qui établit les principales catégories de risque et qui recense et définit un grand nombre de risques auxquels peuvent être exposées nos entreprises et nos activités d'exploitation. Ces catégories de risque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique, et le risque de réputation. Ce cadre nous donne une vue globale de tous les risques éventuels auxquels la Banque et chacune de ses entreprises sont confrontées et nous permet d'élaborer des stratégies de gestion pertinentes.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

Notre structure de gouvernance pour la gestion des risques met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse centralisée et un contrôle des risques par les unités d'exploitation fondé sur la responsabilisation claire et la prise en charge des risques. Cette structure assure l'échange d'information entre les unités d'exploitation, les fonctions de surveillance, l'équipe de la haute direction, représentant chacun les principaux secteurs d'activité et la fonction de surveillance du Siège social, le chef de la direction et le conseil d'administration.



Cadre de gestion des risques

Risque de stratégie	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'illiquidité	Risque d'exploitation	Risque d'assurance	Risque de réglementation et risque juridique	Risque de réputation
----------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------------------	---	-----------------------------

Comités de direction

Comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE)

Surveille la gestion des principales activités touchant la gouvernance, le risque et le contrôle au GFBTD afin de comprendre les risques existants et émergents importants, et leur incidence sur le profil de risque de la Banque et sur ses bénéficiaires.

Président – président et chef de la direction

<p>Comité de l'actif et du passif</p> <p>Surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation du GFBTD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement et de fonds propres consolidés.</p> <p style="text-align: center;">Président – vice-président à la direction, Développement interne</p>	<p>Comité de l'évaluation du capital de risque</p> <p>Examine les besoins de fonds propres fondés sur le risque compte tenu des risques que la Banque prend selon sa tolérance au risque déclarée et dans les limites établies par la haute direction et le conseil d'administration.</p> <p style="text-align: center;">Président – chef de la gestion des risques</p>	<p>Comité de surveillance des risques d'exploitation</p> <p>Est responsable de la supervision et de l'évaluation stratégique de la structure de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques d'exploitation du GFBTD.</p> <p style="text-align: center;">Président – chef de la gestion des risques</p>	<p>Comité de divulgation</p> <p>S'assure que des contrôles et des procédures adéquats sont en place pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.</p> <p style="text-align: center;">Président – chef des finances</p>	<p>Comité du risque de réputation</p> <p>Veille à ce que les projets mis de l'avant à l'échelle de la Banque ou des unités d'exploitation qui présentent un profil de risques de réputation importants aient reçu toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation.</p> <p style="text-align: center;">Président – chef de la gestion des risques</p>
--	---	---	---	---

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

Les éléments clés de notre structure de gouvernance pour la gestion des risques sont les suivants :

- Le conseil d'administration et son comité du risque supervisent la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace pour l'ensemble de l'organisation et examine et approuve à intervalles réguliers les politiques de gestion des risques à l'échelle de la Banque.
- Le président et chef de la direction, le chef de la gestion des risques et d'autres membres de l'équipe de la haute direction sont responsables du recensement des risques importants et de la communication de l'information à leur sujet au comité du risque du conseil d'administration, ainsi que de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de la Banque conformément à leur mandat.
- Les comités de direction de la Banque sont désignés par le chef de la direction en consultation avec le chef de la gestion des risques. Ils apportent un soutien au chef de la direction dans la gestion globale des risques. Ces comités assurent une surveillance en matière de gouvernance, de risque et de contrôle à l'échelon de direction le plus élevé et examinent et avalisent les politiques, stratégies et contrôles de gestion des risques. Tous les comités tiennent des réunions périodiques et, au besoin, des réunions spéciales.
- Afin de déterminer le nombre et l'orientation des comités de direction, un certain nombre de facteurs sont pris en compte, dont le cadre de gestion des risques. Bien que le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE) assure une surveillance des catégories de risque recensées dans ce cadre, des comités de direction particuliers sont créés lorsque la nature du risque et les activités nécessitent une surveillance plus ciblée.
- La fonction Gestion des risques est présidée par le chef de la gestion des risques qui est responsable de l'établissement de politiques et de pratiques à l'échelle de l'entreprise qui reflètent la tolérance au risque de la Banque. Des procédures précises indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. La fonction Gestion des risques surveille aussi les risques propres à chacune des entreprises ou à l'échelle de l'organisation et en rend compte lorsque ces risques peuvent nuire de façon importante à la Banque.
- Chaque grande unité d'exploitation de la Banque a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à la fonction Gestion des risques et indirectement à l'équipe de direction de l'unité. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale en même temps que la prise en charge des risques par l'unité d'exploitation et la responsabilisation qui en découle.
- La direction de chaque unité d'exploitation a la responsabilité d'établir la tolérance au risque de son unité et de l'aligner sur la tolérance au risque à l'échelle de l'entreprise et de gérer les risques selon les limites de risque approuvées établies dans les politiques de la Banque. Tout écart par rapport aux limites et aux protocoles établis dans ces politiques doit être approuvé par le conseil d'administration ou le comité du risque.
- La fonction Vérification interne fournit une assurance indépendante de l'efficacité des politiques, des procédures et des contrôles internes liés à la gestion des risques et communique l'information qui s'y rapporte à la direction et au conseil d'administration.
- La fonction Conformité est chargée de faire une identification fondée sur le risque et un examen indépendant du risque de réglementation applicable à l'échelle de la Banque.

COMMENT NOUS GÉRONS LES RISQUES

La Gestion des risques est une fonction indépendante qui couvre toute l'entreprise et qui est responsable du cadre de gestion des risques et de la mise en œuvre du cadre de tolérance au risque de l'entreprise de la Banque, ainsi que des décisions qui s'y rattachent. Ce dernier définit la tolérance au risque de la Banque et le processus de gouvernance lié à son approbation et à sa durabilité. Cette fonction est régie par les principes suivants :

- Champ d'action illimité – la fonction Gestion des risques couvrira tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises, de même que toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- Communication transparente et efficace – Les questions de risque seront communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.

- Responsabilisation accrue – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction des unités d'exploitation et à tous les employés, individuellement et collectivement, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et d'en assumer la gestion active.
- Surveillance indépendante – Les politiques et les procédures de gestion des risques et de communication des risques seront établies de façon indépendante et objective.
- Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle – Les règles de gestion des risques seront intégrées dans les tâches quotidiennes, la prise de décisions et la stratégie de la Banque.
- Équilibre stratégique – Les risques seront gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger la valeur pour les actionnaires.

Le mode de gestion des risques de la Banque est complet et proactif. Il combine l'expérience et les connaissances spécialisées de nos unités d'exploitation et de nos professionnels de la gestion des risques ainsi que les fonctions de surveillance du Siège social. Pour gérer le risque :

- Nous définissons notre tolérance au risque selon un cadre global. Le respect de notre tolérance au risque est géré et surveillé à l'échelle de la Banque par la fonction Gestion des risques, avec le soutien des comités de surveillance, à partir d'un vaste ensemble de politiques et de pratiques, y compris celles qui traitent des grandes catégories de risques.
- Nous élaborons et maintenons des politiques et des pratiques de gestion des risques appropriées, à l'échelle de l'entreprise, y compris des lignes directrices, des exigences et des limites qui maintiennent les risques à des niveaux acceptables.
- Nous définissons l'interaction entre le risque et l'évaluation du capital de sorte que les risques pertinents puissent être pris en compte comme il se doit par la Banque dans son évaluation et sa gestion de l'adéquation des fonds propres.
- Nous examinons, contestons et avalisons le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes pour le capital économique au sein de divers comités de gestion de la haute direction.
- Nous communiquons des données quantitatives et qualitatives sur notre profil de risque à la haute direction et au conseil d'administration selon un processus intégré de communication de l'information et de surveillance à l'échelle de l'entreprise.
- Nous utilisons des méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque, des analyses de scénarios et des évaluations des facteurs de stress pour quantifier les risques.
- Nous exigeons que les principales unités d'exploitation et les fonctions de surveillance du Siège social évaluent annuellement leurs risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles et par une surveillance continue. Cela nous permet de cerner les problèmes de risque importants, de les signaler aux échelons supérieurs et de les surveiller, au besoin.
- Nous mesurons le rendement d'après la répartition du capital économique à risque entre les unités d'exploitation et imputons un coût correspondant.
- Nous surveillons activement les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité de nos contrôles internes.
- Nous examinons et évaluons annuellement dans quelle mesure les objectifs de rendement établis pour les membres de l'équipe de la haute direction ont été atteints relativement à la tolérance au risque de l'entreprise afin d'en tenir compte dans les décisions en matière de rémunération.
- Nous procédons à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise afin de comprendre les vulnérabilités potentielles inhérentes au profil de risque de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress de l'entreprise

Le Programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de plusieurs scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats et les fonds propres. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels de façon à établir un profil de risque pertinent pour la Banque.

L'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme qui aide à définir et à comprendre la tolérance au risque et à s'assurer que la Banque n'est pas exposée à un nombre trop important de risques. De plus, compte tenu de la mise en œuvre de mesures relatives aux fonds propres sensibles au risque en vertu de l'accord de Bâle II, y compris le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, la Banque est tenue de surveiller les fluctuations des fonds propres éventuelles et la façon dont les modèles sensibles au risque réagissent dans une conjoncture économique défavorable.

L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation dans les secteurs des finances, de la gestion de la trésorerie et du bilan, des services économiques et de la gestion des risques. Les résultats sont passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque du conseil d'administration.

Les pages suivantes décrivent les principaux risques que nous courons et la façon dont ils sont gérés.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte découle de stratégies d'affaires inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate de stratégies d'affaires ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires.

La direction prend des décisions stratégiques aujourd'hui pour améliorer nos rendements futurs pour les actionnaires. La haute direction suit de près, évalue, gère et atténue les principaux risques de stratégie, sous la surveillance du conseil d'administration.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'équipe de la haute direction et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'équipe de la haute direction, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le vice-président à la direction, Développement interne, Stratégie du Groupe et Gestion de la trésorerie et du bilan, dirige l'élaboration de la stratégie à long terme de la Banque avec la collaboration et le soutien des hauts dirigeants de la Banque. Chaque membre de l'équipe de la haute direction est chargé d'établir et de gérer les stratégies pour son secteur d'affaires et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise. Chaque membre de l'équipe de la haute direction est également responsable, devant le chef de la direction, de la surveillance et de la gestion des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi de l'orientation et des tendances des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque, et prend les mesures d'atténuation requises, au besoin.

Le chef de la direction fait rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction et les membres concernés de l'équipe de la haute direction examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en procédant à des examens du rendement d'exploitation et du processus de planification stratégique, ainsi qu'à des examens fonctionnels stratégiques.

Le processus de planification stratégique annuel englobe les stratégies des secteurs d'exploitation, les initiatives stratégiques clés et une évaluation visant à déterminer si les stratégies des unités d'exploitation sont alignées sur celles de l'entreprise. Les examens fonctionnels stratégiques comprennent un examen approfondi des stratégies d'affaires, de la position concurrentielle, du rendement financier, des initiatives d'exécution des stratégies et des principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité conformément au chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), «Instruments financiers – informations à fournir», qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui comprennent le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés vérifiés des exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte si un emprunteur ou une contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Notre principal objectif est de procéder à une évaluation méthodique de notre risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer nos expositions afin d'atténuer les variations importantes de nos bénéfices.

Notre stratégie consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque entreprise, ce qui renforce une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque entreprise, mais sont sous la responsabilité de la fonction Gestion des risques afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque unité d'exploitation est principalement responsable des décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit, déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes établies d'évaluation du crédit et obtenir l'approbation de la fonction Gestion des risques pour les décisions importantes en matière de crédit.

La fonction Gestion des risques assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques centralisées de gestion de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque de conseil d'administration est l'autorité ultime de surveillance de la gestion du risque de crédit et il approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est géré au moyen d'une infrastructure centralisée :

- L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions et les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des directeurs à l'échelle de la Banque, est centralisée à la fonction Gestion des risques.
- Des lignes directrices sont instaurées pour surveiller et limiter les risques-pays, les risques sectoriels et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques approuvées par le comité du risque du conseil d'administration pour l'ensemble de l'entreprise.
- Nos secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des notations de risque propres aux emprunteurs et aux facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit que nous sommes prêts à accorder à un emprunteur particulier.
- Nos entreprises de détail utilisent des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard dans nos activités de détail.
- Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives aux risques-pays, aux risques sectoriels et aux risques de contrepartie, ce qui comprend des exigences d'examen quotidiens, mensuels et trimestriels des risques de crédit.
- Les principaux paramètres utilisés dans nos modèles de risque de crédit font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de contrepartie dans plusieurs pays, avec une exposition majoritairement concentrée en Amérique du Nord. Nous mesurons le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les lignes directrices sur le risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent nos diverses entreprises. Les notations de risques-pays sont gérées de façon continue et soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de notre stratégie touchant le risque de crédit, nous établissons des limites quant au montant de crédit que nous sommes prêts à accorder dans un secteur d'activité précis. Nous surveillons notre concentration par secteur d'activité afin de nous assurer que notre portefeuille de prêts est diversifié. Nous limitons notre risque au moyen de lignes directrices établies d'après une notation de risque interne fondée sur notre modèle de notation du risque sectoriel et une analyse sectorielle exhaustive.

Si plusieurs secteurs d'activité sont touchés par des facteurs de risque identiques, nous attribuons à ces secteurs une ligne directrice commune. En outre, la fonction Gestion des risques attribue à chaque secteur d'activité important une limite d'exposition au risque ou de concentration, exprimée en pourcentage de notre exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux. Nous passons régulièrement en revue les notations de risque par secteur d'activité afin que ces notations continuent de bien refléter le risque lié à chaque secteur.

Nous fixons également des limites sur le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder à une entité ou à un groupe d'entités particulier (également appelé «risque de l'entité»). Le risque de l'entité doit toujours être approuvé par l'autorité appropriée qui prend les décisions à l'aide des lignes directrices fondées sur la notation de risque de l'emprunteur, la notation de risque de la facilité et la notation de risque du secteur dans lequel l'emprunteur mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue. Au 31 octobre 2009, le risque de l'entité se situe dans les limites approuvées et la Banque n'est pas exposée de manière indue à une entité considérée à risque plus élevé (comme le définit le processus de surveillance interne de la direction).

Dans le cadre de nos techniques de gestion des risques de portefeuille, il est possible que, de temps à autre, nous ayons recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur.

Des exceptions aux lignes directrices et aux politiques sont permises sous réserve de l'obtention d'une approbation par la voie des procédures établies.

Risque de crédit et dispositif Bâle II

L'objectif du dispositif Bâle II est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Bâle II établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, de même que les actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques constituent un facteur important pour nos exigences de fonds propres réglementaires.

Nous avons reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1^{er} novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit. Nous avons recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- Nous avons approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. La fonction Gestion des risques confirmera annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Nous avons obtenu des renoncations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour notre portefeuille d'opérations sur marge, certains petits portefeuilles de crédit liés aux activités de détail et la majeure partie de nos portefeuilles de crédit aux États-Unis. Des plans visant à procéder à une transition de ces portefeuilles à l'approche NI avancée sont en place.

Pour pouvoir continuer à utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle II. Nous évaluons régulièrement notre conformité aux exigences de Bâle II et retenons les services de professionnels compétents pour exécuter le reste du travail relatif à Bâle II.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est utilisée principalement pour les actifs du portefeuille des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Selon cette approche, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de nos expositions aux emprunteurs souverains et aux banques, nous utilisons les notations de crédit externes attribuées par Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et/ou DBRS pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

Nous appliquons les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 % ou 75 % ²
Autres expositions sur la clientèle de détail (y compris les petites entreprises)	75 %
Entreprises	100 %

¹ La notation de risque peut varier selon la notation de risque externe.

² 35 % pour un ratio prêt-valeur <= 80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur > 80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (tous les autres prêts).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Les types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation dans nos états financiers.

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail. Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, nous gérons les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux secteurs d'activité et d'après des jugements d'experts. Nous avons classé les expositions au risque de crédit dans notre portefeuille autre que de détail selon les types de contrepartie de Bâle II, soit : entreprises (activités de gros et commerciales), emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public), et banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public).

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail (particuliers et petites entreprises), nous gérons les expositions par groupes, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Nous avons trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (hypothèques individuelles, lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de cette catégorie (prêts personnels, lignes de crédit pour étudiant et produits de crédits bancaires pour petites entreprises).

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements dans un horizon de un an; la perte en cas de défaut (PCD) – la perte subie en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD) – la valeur totale de l'exposition

prévue à la date du défaut. En appliquant ces composantes de risque, nous pouvons mesurer et surveiller le risque de crédit afin de nous assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions du portefeuille autre que de détail

Nous évaluons le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail en attribuant une notation à la fois au risque par emprunteur et au risque par facilité. Nous procédons de la sorte pour toutes les expositions envers des entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. Nous déterminons les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux secteurs d'activité qui quantifient le degré de risque, en assurent le suivi et en facilitent la gestion. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année.

Une notation de risque-emprunteur est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, nous tenons compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son secteur d'activité, de son rendement financier, des tendances économiques, de sa gestion et de son accès aux capitaux. Le système de notation sur 21 points de la Banque est directement aligné sur les systèmes de notation externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Qualité supérieure	0 à 1C	AAA à AA-	Aaa à Aa3
	2A à 2C	A+ à A-	A1 à A3
	3A à 3C	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	4A à 4C	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
	5A à 5C	B+ à B-	B1 à B3
Actifs surveillés et classés	6 à 8	CCC+ à CC et moins	Caa1 à Ca2 et moins
Douteux ou en défaut	9A à 9B	Défaut	Défaut

La notation de risque d'une facilité correspond à la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Les notations de risque internes font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille, et servent à établir des limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions générales pour pertes sur créances.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à son obligation envers la Banque. Nous appliquons l'évaluation du risque courant comme méthode pour établir les exigences de capitaux propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Nous utilisons diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Nous utilisons entre autres des méthodes statistiques pour mesurer et limiter l'exposition potentielle future et des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. Nous établissons des limites quant aux notionnels bruts afin de gérer les volumes d'affaires et les concentrations, et nous évaluons à intervalles réguliers les conditions de marché et la qualité des prix des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. La direction du groupe de crédit de trésorerie se réunit à intervalles réguliers avec la direction du groupe de la gestion des risques de négociation et du groupe de négociation de la salle des marchés afin de discuter des conditions changeantes du marché et des interdépendances entre le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite, de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que nous utilisons pour gérer d'autres opérations qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéance.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière à l'échelon approprié dans le cadre du processus d'approbation du crédit. Nous constatons les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et les limitons en appliquant des limites approuvées par facilité.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2009, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés avec des contreparties considérées plus à risque comme le définit le processus de surveillance interne de la direction. En outre, la Banque n'a pas d'ajustement important de la valeur du crédit pour le risque lié à quelque contrepartie que ce soit.

Expositions au risque de crédit de détail

Dans notre secteur du crédit de détail, nous avons un grand nombre de clients qui sont des particuliers ou des petites entreprises. Nous traitons les demandes de crédit à la consommation à l'aide de systèmes automatisés de pointage du crédit et du comportement. Dans le cas d'opérations plus importantes ou plus complexes, nous acheminons les demandes à des tarificateurs dans des centres de crédit régionaux qui fonctionnent selon des limites d'approbation établies. Une fois que les crédits de détail sont financés, nous surveillons à intervalles réguliers les indicateurs courants de risque internes et externes afin de relever tout changement dans le risque.

Nous évaluons les expositions au risque de crédit par ensemble, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques semblables. Les ensembles sont divisés selon les catégories de produits et les estimations de PD. Nous avons élaboré des modèles statistiques exclusifs et des stratégies de décision pour chaque portefeuille de produits de détail. Nos modèles se fondent sur sept à dix ans ou plus de données historiques internes. Les paramètres de risque de crédit (PD, ECD et PCD) de chaque facilité sont mis à jour trimestriellement à l'aide de l'information la plus récente disponible au bureau de crédit de l'emprunteur et sur les produits. Nous rajustons le calcul de la PCD pour refléter la possibilité de perte accrue en cas de ralentissement économique.

Le tableau ci-dessous indique l'échelle des PD selon le niveau de risque :

Description	Échelle des PD sur un an	
	>	<=
Risque faible	0,00 %	0,15 %
Risque normal	0,15 %	1,10 %
Risque moyen	1,10 %	4,75 %
Risque élevé	4,75 %	99,99 %
Défaut	100,0 %	

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risques adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – la PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles et comparées aux sources d'informations publiques pour s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture.

La fonction Gestion des risques veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de notation des risques de la Banque. Le comité du risque du conseil d'administration est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, nous soumettons nos portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves mais plausibles, telles qu'une perturbation importante d'un marché ou un ralentissement économique marqué.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que nous utilisons pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen approfondi et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit de la contrepartie et de la capacité de remboursement de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des biens immobiliers résidentiels, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des biens immobiliers commerciaux et des actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne cote de crédit et à qui on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne cote de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir les calendriers de révision des calculs et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

Les actifs affectés en garantie d'expositions sur instruments dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements et des émetteurs de bonne qualité. Le groupe du crédit de trésorerie des Services bancaires de gros est la source centrale des processus liés aux sûretés financières. Ces processus comprennent des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Sauf exception, dans tous les cas nous protégeons les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où nous pouvons légalement faire valoir nos droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque notre contrepartie l'exige, nous gardons les actifs ou les confions à un dépositaire indépendant. Nous consignons les accords conclus avec les dépositaires dans une convention de garde et de contrôle.

Il se peut que nous prenions des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Nous ne comptabilisons que les cautionnements fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles nous avons une exposition au crédit. Nous utilisons aussi des sûretés et des accords-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel nous sommes exposés à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions spécifiques ou les radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan consistent

principalement en des prêts impayés, des acceptations, des titres détenus à des fins autres que de transaction, des dérivés et certaines autres transactions assimilables aux pensions. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux pensions.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que nous utilisons pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

	Au 31 octobre 2009			Au 31 octobre 2008		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	10 606 \$	137 448 \$	148 054 \$	7 733 \$	134 930 \$	142 663 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	40 894	40 894	–	41 461	41 461
Autres expositions aux produits de détail	17 252	23 636	40 888	15 386	20 415	35 801
Total du risque de crédit de détail	27 858	201 978	229 836	23 119	196 806	219 925
Risque de crédit autre que de détail						
Entreprises	45 277	99 856	145 133	44 991	113 119	158 110
Emprunteurs souverains	2 144	57 958	60 102	305	57 856	58 161
Banques	18 144	91 089	109 233	8 302	91 635	99 937
Total du risque de crédit autre que de détail	65 565	248 903	314 468	53 598	262 610	316 208
Expositions brutes au risque de crédit	93 423 \$	450 881 \$	544 304 \$	76 717 \$	459 416 \$	536 133 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte des incidences des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau exclut les expositions sur titrisations et les expositions sur titres de participation.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

En 2009, nous avons réduit nos expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction à un niveau qui représente moins de 10 % de nos fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie combinés. Par conséquent, les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction sont exclues du traitement selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) et se voient attribuer une pondération de risque de 100 %.

Expositions sur titrisations

Pour les expositions sur titrisations notées par des agences externes, nous utilisons à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après les notations externes. Nous utilisons les notations attribuées par l'une ou plusieurs des agences de notation suivantes : Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et DBRS. L'AFN tient compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble d'actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

Nous utilisons l'approche basée sur les évaluations internes (ÉI) pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour nos expositions liées aux titrisations de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ne font pas l'objet d'une notation externe. Selon l'ÉI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte d'instruments financiers ou dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations.

Nous sommes exposés au risque de marché dans notre portefeuille de négociation et dans notre portefeuille de placement ainsi que dans nos activités autres que de négociation. Pour ce qui est de nos portefeuilles de négociation et de placement, nous participons activement à des opérations sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la Banque par la gestion prudente de nos positions et de nos stocks. Lorsque nous exerçons des activités bancaires autres que de négociation, nous sommes exposés au risque de marché du fait des transactions que des clients effectuent avec nous.

Au 31 octobre 2009, nous nous conformions aux exigences de Bâle II en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les quatre principales activités de négociation suivantes nous exposent à un risque de marché :

- Tenue de marché – Nous maintenons un marché pour un grand nombre de valeurs mobilières et d'autres produits négociés. Nous constituons un portefeuille de ces valeurs mobilières afin de conclure des opérations d'achat et de vente avec des investisseurs et de réaliser la marge entre le cours acheteur et le cours vendeur.
- Ventes – Nous offrons une vaste gamme de produits financiers pour répondre aux besoins de nos clients. Les revenus tirés de ces produits nous proviennent des marges bénéficiaires et des commissions.
- Arbitrage – Nous prenons des positions sur certains marchés ou certains produits et compensons le risque connexe sur d'autres marchés ou produits. Grâce à nos connaissances des divers marchés et produits ainsi que des relations entre ceux-ci, nous pouvons relever les anomalies de prix et en tirer avantage.
- Positionnement – En prévision de fluctuations sur certains marchés de capitaux, nous cherchons à réaliser des profits en prenant des positions sur ces marchés.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché dans les activités de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe des risques de négociation qui fait partie de la fonction Gestion des risques. Le comité du capital et du risque de marché, qui est

présidé par le premier vice-président, Gestion des risques de négociation et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros, se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché et les résultats de nos activités de négociation, recommander des modifications aux politiques sur les risques, passer en revue les stocks de prises fermes et examiner l'usage qui est fait des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires de gros.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. Nous lançons de nouvelles initiatives de négociation et étendons celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé susceptible d'être assumé selon notre seuil de tolérance et nos compétences en affaires, et si nous possédons l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque.

Limites de négociation

Nous fixons des limites de négociation qui sont conformes au plan d'affaires approuvé pour une activité donnée et à notre tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé. En établissant ces limites, nous tenons compte de la volatilité du marché, de sa liquidité, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau des négociateurs, des portefeuilles et des secteurs d'activité, de même qu'au niveau global des Services bancaires de gros.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de négociation est la valeur à risque que nous utilisons pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La valeur à risque mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risques de marché.

Calcul de la valeur à risque

La Banque estime la valeur à risque quotidiennement par la combinaison du risque de marché général et de l'exposition au risque propre aux titres de créance associé aux positions de négociation de la Banque. Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur marchande du portefeuille courant. Nous évaluons notre portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux (pour les produits sur titres de participation, de taux d'intérêt, de change ou de crédit et sur marchandises) des 259 derniers jours de négociation. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le risque propre aux titres de créance mesure la migration et le risque de défaut pour les produits de crédit du portefeuille de négociation. Le modèle du risque propre aux titres de créance est fondé sur les simulations de Monte Carlo à l'égard des migrations de crédit et défauts historiques au moyen des probabilités de migration et de défauts historiques. Le risque propre aux titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le revenu lié aux activités de négociation est le total du revenu de négociation présenté dans les autres revenus et du revenu d'intérêts net sur les positions de négociation présenté dans le revenu d'intérêts net. Le revenu lié aux activités de négociation dans le graphique ci-dessous exclut le revenu lié aux variations de la juste valeur des engagements de prêts. De la même façon, les engagements ne sont pas inclus dans le calcul de la valeur à risque puisqu'ils ne sont pas gérés comme des positions de négociation. Au premier trimestre de 2009, une importante reprise a été réalisée à la date d'annulation d'un engagement de prêt en raison de circonstances particulières liées à l'emprunteur. Au quatrième trimestre de 2009, nous avons enregistré trois jours de pertes de négociation, mais sans jamais dépasser la valeur à risque.

Le graphique ci-après présente l'utilisation quotidienne de la valeur à risque totale et le revenu lié aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.

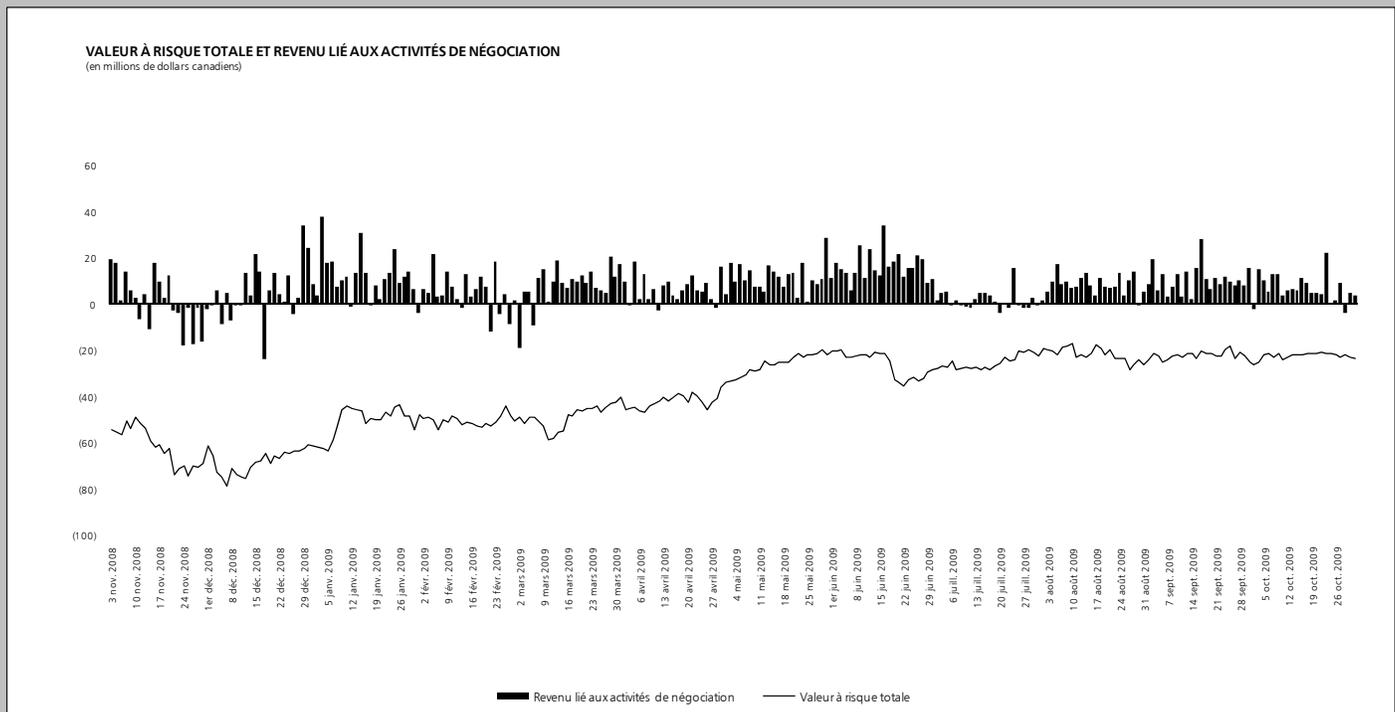


TABLEAU 40 UTILISATION DE LA VALEUR À RISQUE

(en millions de dollars canadiens)	2009				2008			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt et d'écart de taux de crédit	15,8 \$	21,5 \$	46,3 \$	8,3 \$	48,6 \$	24,9 \$	70,2 \$	12,1 \$
Risque sur titres de participation	8,8	9,2	17,1	4,6	10,2	9,9	18,7	3,3
Risque de change	4,0	4,4	9,7	1,2	7,2	3,5	15,0	1,0
Risque de marchandises	1,0	0,9	2,4	0,5	0,8	1,3	3,0	0,4
Risque propre aux titres de créance	16,8	31,7	67,4	11,9	49,3	33,2	80,3	13,8
Effet de diversification ¹	(23,1)	(29,3)	nég. ²	nég. ²	(50,1)	(29,9)	nég. ²	nég. ²
Total de la valeur à risque	23,3 \$	38,4 \$	78,7 \$	16,9 \$	66,0 \$	42,9 \$	104,8 \$	17,9 \$

¹ La valeur à risque globale est moins élevée que la somme de la valeur à risque des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

Validation du modèle de valeur à risque

Pour chacun de nos portefeuilles de négociation, et pour le portefeuille dans son ensemble, nous nous servons de tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes, réels et théoriques, à la valeur à risque afin de nous assurer qu'ils correspondent aux hypothèses statistiques du modèle de la valeur à risque. La variation théorique des profits et des pertes est produite par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas.

Évaluation des facteurs de stress

Nos activités de négociation sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress. En outre, chaque secteur d'exploitation mondial doit obéir à une limite des évaluations des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risque est assortie d'une limite globale d'évaluations de facteurs de stress. Des scénarios de stress sont conçus pour reproduire des événements économiques extrêmes, les pires résultats historiques ou des modifications prononcées, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbations du marché. Les événements que nous avons reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001 et la crise du PCAA au Canada en 2007. Nous avons également reproduit des scénarios propres aux instruments à taux fixe fondés sur l'effondrement de Lehman Brothers en 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité du capital et du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Nous sommes aussi exposés à un risque de marché dans le propre portefeuille de placement de la Banque et dans les activités de banque d'affaires. Les risques sont gérés au moyen de divers processus, y compris la détermination de ces risques et de leur incidence possible. Des politiques et des procédures sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Le comité de placements du GFBTD examine régulièrement le rendement des propres placements de la Banque et évalue la performance des gestionnaires de portefeuille. De même, le comité de placements des activités de banque d'affaires examine et approuve les placements des activités de banque d'affaires. Le comité du risque du conseil d'administration examine et approuve les politiques et les limites de placement pour le propre portefeuille de la Banque et pour les activités de banque d'affaires.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DANS LES ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Nous utilisons des systèmes et des outils de mesure évolués pour gérer le risque du portefeuille. L'information compilée sur le risque fait partie intégrante du processus de prise de décisions en matière de placement du fait de l'utilisation d'objectifs de rendement, de profils risque/rendement et de seuils de tolérance à l'égard du risque. L'analyse des rendements fait ressortir les inducteurs de rendement comme les expositions à certains secteurs ou à certains titres, ainsi que l'influence de facteurs de marché.

Nous sommes exposés à un risque de marché lorsque nous concluons des opérations bancaires autres que de négociation avec nos clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme nos «positions d'actif et de passif».

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent nos activités bancaires traditionnelles. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service de gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché de nos activités bancaires autres que de négociation, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif, qui est présidé par le vice-président à la direction, Développement interne, et comprend d'autres cadres supérieurs. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement toutes les politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

COMMENT NOUS GÉRONS NOS POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF

Lorsque les produits de la Banque sont émis, les risques sont évalués au moyen d'un cadre de prix de transfert redressé en fonction des options assurant une couverture intégrale. Ce cadre permet d'évaluer et de gérer le risque lié aux produits selon un profil de risque cible. Il permet aussi de s'assurer que les unités d'exploitation ne prendront de risques que pour des activités jugées productives.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des bénéfices réguliers et prévisibles au fil du temps. À cette fin, nous avons adopté une méthode de couverture méthodique pour la gestion de l'apport au bénéfice net de nos positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net et la valeur économique;
- mesurer la contribution de chaque produit de la Banque en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires;
- élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser le bénéfice net à l'égard de tous les produits bancaires personnels et commerciaux.

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est refixé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Notre risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il est aussi influencé par les volumes de nouvelles affaires, par les renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que par la fréquence à laquelle les clients exercent les options, comme le remboursement d'un prêt avant son échéance.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque de la Banque. Les revenus annuels à risque correspondent à la variation de notre revenu d'intérêts net annuel résultant d'un mouvement défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt dû à des flux de trésorerie asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la valeur actualisée de notre portefeuille d'actifs et la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan, qui résulte d'un mouvement défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt.

La politique de la Banque établit des limites globales pour les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque fondées sur une fluctuation défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt dans le but de gérer son risque de taux d'intérêt pour les activités autres que de négociation au Canada et aux États-Unis.

Nous procédons régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. Nous visons à protéger la valeur actualisée de la marge fixée au moment de la prise d'effet des actifs et des passifs à taux fixe et à dégager un revenu d'intérêts net plus stable au fil du temps.

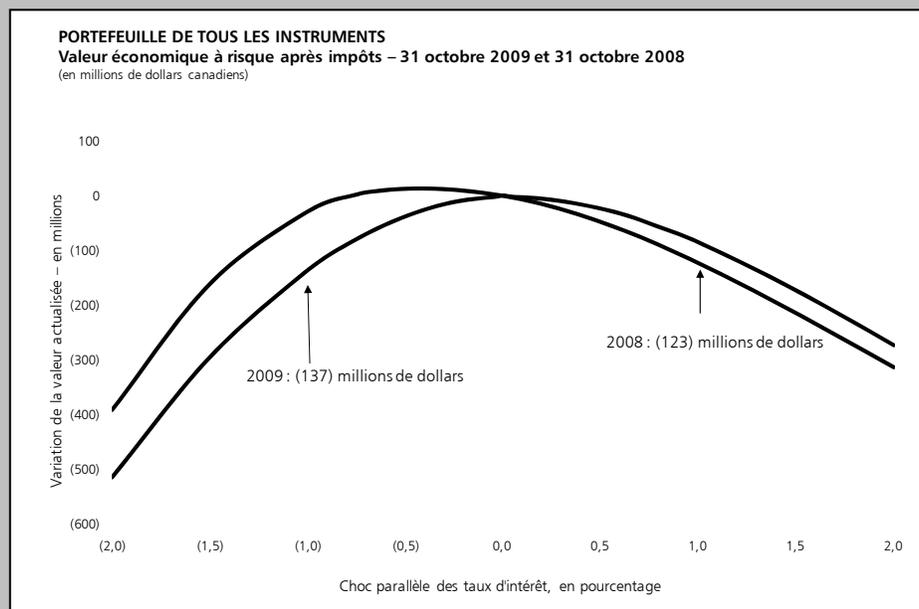
Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. Nous faisons des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- un profil présumé d'échéances pour notre portefeuille de dépôts de base;
- notre profil cible de placement d'après notre position nette en actions;
- les hypothèses de règlement des hypothèques, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que le revenu d'intérêts net devienne plus prévisible.

Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou dans un dépôt, nous exposent à un risque financier considérable. Nous modélisons notre exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. Nous modélisons notre exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement ou de rachat anticipé, d'après une analyse des comportements rationnels des clients. Nous modélisons aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt. Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, nous achetons des options ou utilisons un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

Le graphique suivant présente notre exposition au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des instruments de gros et d'autres solutions du marché financier, ainsi que des stratégies de fixation de prix, mais dans une moindre mesure. Au 31 octobre 2009, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 85,6 millions de dollars (122,8 millions de dollars en 2008) après impôts la valeur économique de l'avoir des actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 137,0 millions de dollars (29,0 millions de dollars en 2008) après impôts la valeur économique de l'avoir des actionnaires.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique de l'avoir des actionnaires (après impôts) par monnaie pour les monnaies étrangères qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 41 SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔTS PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2009		Au 31 octobre 2008	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Monnaie				
Dollar canadien	(0,5) \$	(67,6) \$	(0,4) \$	(27,0) \$
Dollar américain	(85,1)	(69,4)	(122,4)	(2,0)
	(85,6) \$	(137,0) \$	122,8 \$	(29,0) \$

Pour la mesure des revenus à risque (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2009 aurait fait baisser le bénéfice net avant impôts de 95,2 millions de dollars (augmentation de 6,4 millions de dollars en 2008) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2009 aurait fait augmenter le bénéfice net avant impôts de 95,2 millions de dollars (diminution de 6,4 millions de dollars en 2008) au cours des douze mois suivants.

Le tableau suivant présente la sensibilité du bénéfice net (avant impôts) par monnaie pour les monnaies étrangères qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 42 SENSIBILITÉ DU BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS À RISQUE PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2009		Au 31 octobre 2008	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Monnaie				
Dollar canadien	(72,6) \$	72,6 \$	(15,5) \$	15,5 \$
Dollar américain	(22,6)	22,6	21,9	(21,9)
	(95,2) \$	95,2 \$	6,4 \$	(6,4) \$

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

Nous sommes exposés à un risque de change hors du compte de négociation en raison de nos investissements dans des établissements étrangers. Lorsque nos actifs libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent nuire à notre bénéfice net et à l'avoir de nos actionnaires ainsi qu'à nos ratios de fonds propres. Nous visons à réduire au minimum l'effet de ces fluctuations.

Réduire au minimum l'effet d'une fluctuation défavorable des taux de change sur l'avoir des actionnaires comme présenté donne lieu à une variabilité des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés en monnaies étrangères. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens de nos actifs pondérés en fonction des risques libellés en monnaies étrangères augmente, ce qui accroît nos exigences en matière de fonds propres. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements étrangers est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas une valeur acceptable pour une variation donnée des taux de change.

POURQUOI LES MARGES SUR LES PRODUITS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme nous l'expliquons plus haut, l'objectif de notre méthode de gestion de l'actif et du passif est de bloquer les marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Cette approche neutralise aussi l'incidence d'un mouvement instantané de taux d'intérêt sur le montant du revenu d'intérêts net devant être gagné avec le temps, en raison de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens est assujettie aux variations au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les nouveaux produits à taux fixe ou sur les produits à taux fixe renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.
- Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que nous générerons à partir de notre profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placement de notre position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

Notre méthode tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

Nous utilisons une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations du revenu d'intérêts net qui sera dégagé au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt. Le modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que nous ne puissions pas satisfaire aux demandes de liquidités ou de sûretés et nous acquitter de nos obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Des demandes de liquidités peuvent découler de retraits de dépôts ou à l'échéance d'une dette, ainsi que dans le cadre d'engagements d'accorder un crédit ou de fournir un concours de trésorerie. Le risque d'illiquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de vendre des actifs dans des délais convenables et à un prix raisonnable.

En tant qu'organisation financière, nous devons toujours nous assurer d'avoir accès à des fonds suffisants pour faire face à nos obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître nos actifs et nos activités, tant dans des conditions normales qu'en situation de stress. Dans le cas de pertes de sources de financement, nous devons pouvoir poursuivre nos activités sans être forcés de liquider une trop grande partie de nos actifs et/ou de modifier considérablement nos stratégies d'affaires. La gestion du risque d'illiquidité est le processus qui nous assure l'accès à des fonds adéquats.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif surveille notre programme de gestion du risque d'illiquidité. Il s'assure que la structure de gestion est efficace pour mesurer et gérer adéquatement le risque d'illiquidité. De plus, le Forum général sur les liquidités, qui comprend des cadres supérieurs du Service de gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances et des Services bancaires de gros, relève et surveille nos risques d'illiquidité. Au besoin, le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif les mesures qui s'imposent pour maintenir notre situation de liquidité à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Nous avons une seule politique mondiale pour le risque d'illiquidité, mais les grandes unités d'exploitation évaluent et gèrent les risques d'illiquidité comme suit :

- Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan est chargé de consolider la situation mondiale de la Banque à l'égard du risque d'illiquidité et d'en faire rapport ainsi que de gérer la situation de risque d'illiquidité des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités canadiennes de Gestion de patrimoine.
- Les Services bancaires de gros, en étroite collaboration avec le groupe des risques de négociation, qui fait partie de la fonction Gestion des risques, sont responsables de la gestion des risques d'illiquidité inhérents à chacun des portefeuilles des Services bancaires de gros et à ses filiales consolidées réglementées.
- Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est chargé de la gestion de sa situation de liquidité. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan travaille en étroite collaboration avec le secteur afin d'assurer la conformité au cadre de gestion du risque d'illiquidité à l'échelle mondiale.
- Chaque secteur doit se conformer à la politique mondiale de gestion du risque d'illiquidité. Cette politique est passée en revue à intervalles réguliers par le comité du risque du conseil d'administration. La direction responsable de la liquidité dans notre secteur d'activité aux États-Unis et dans chacune de nos succursales et filiales outre-mer doit également mettre en œuvre les politiques de gestion du risque d'illiquidité et les programmes connexes qui sont nécessaires pour satisfaire aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales. Chacune de ces politiques est soumise à l'examen du Forum général sur les liquidités et à l'approbation du comité de l'actif et du passif.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Nos exigences globales en matière de liquidité sont définies comme la somme dont nous avons besoin pour financer les sorties de fonds prévues, plus une réserve de liquidités prudente visant à financer d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'un autre événement qui pourrait influencer sur notre accès à des liquidités. Nous ne recourons au financement de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités que nous devons détenir en tout temps pendant une période minimale de 90 jours, nous nous servons d'une évaluation des facteurs de stress fondée sur un scénario de base prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise de confiance qui a été déclenchée dans les marchés, particulièrement en ce qui a trait à notre capacité de nous acquitter de nos obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de base intègre également l'incidence d'un événement d'illiquidité à l'échelle du marché comportant des contraintes donnant lieu à une importante réduction de l'accès à du financement à court terme et à long terme pour toutes les institutions, à une augmentation importante de notre coût de financement et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. Ce scénario nous assure de disposer de suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins globaux équivalant à la totalité de nos titres de créance de gros non garantis venant à échéance et des retraits possibles de dépôts de détail et commerciaux, et combler les besoins opérationnels prévus. De plus, nous incluons la couverture de programmes de financement soutenus par la Banque, tels que les acceptations bancaires que nous émettons pour le compte de clients et le PCAA.

Pour combler les besoins globaux de liquidités qui en résultent, nous détenons des actifs facilement convertibles en espèces. Les actifs doivent être négociables à court terme, être assortis d'une notation de crédit suffisante et être disponibles à la vente pour être considérés comme facilement convertibles en espèces. Les actifs liquides sont représentés selon l'écart cumulatif des liquidités d'après le moment du règlement et la capacité d'absorption du marché. Les actifs qui ne sont pas disponibles sans délai parce qu'ils servent de sûretés ou à d'autres fins semblables ne sont pas considérés comme étant facilement convertibles en espèces.

Notre position d'actifs liquides excédentaires correspond à notre total d'actifs liquides, moins nos besoins de financement de gros non garanti, les retraits possibles de dépôts autres que de gros et les passifs éventuels venant à échéance dans une tranche de temps donnée. Le 31 octobre 2009, notre position globale d'actifs liquides excédentaires jusqu'à 90 jours, mesurée selon le scénario de base applicable aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris les activités canadiennes de Gestion de patrimoine) et Services bancaires de gros, s'établissait à 6,8 milliards de dollars (7,9 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, la position d'actifs liquides excédentaires cumulatifs pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'établissait à 10,0 milliards de dollars.

Nous procédons également à un test de couverture supplémentaire des liquidités afin de mesurer notre capacité à financer nos activités de façon entièrement garantie pendant une période maximale de un an. À des fins de calcul des résultats de ce test, nous estimons la qualité marchande et le potentiel de nantissement des actifs disponibles non considérés comme liquides dans les 90 jours selon le scénario de base, puis nous déduisons une estimation pour les passifs de gros et les retraits possibles de dépôts, et pour l'utilisation additionnelle de lignes de crédit avec engagement sur une période de 91 à 364 jours. Le 31 octobre 2009, notre estimation des actifs liquides, déduction faite de nos besoins, mesurée par le test de couverture supplémentaire des liquidités pour les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, s'établissait à 14,9 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2008), tandis que pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, elle s'établissait à 16,8 milliards de dollars.

Comme nous l'avons mentionné, l'évaluation des facteurs de stress fondée sur un scénario de base modélise un événement d'illiquidité propre à la Banque, conjugué à l'incidence d'un événement à l'échelle du marché sur le financement de valeurs d'actifs et de différentiels de taux. Compte tenu de la détérioration importante des marchés des capitaux mondiaux qui a commencé en septembre 2008 et qui a cessé vers avril 2009, le comité de l'actif et du passif et le comité du risque du conseil d'administration ont approuvé l'application d'une évaluation des facteurs de stress basée sur un scénario d'événement de marché systémique. À partir du scénario de base décrit ci-dessus, et en utilisant le scénario d'événement de marché systémique, nous avons ajusté à nouveau la

liquidité des actifs et inclus l'utilisation possible de lignes de crédit avec engagement afin de refléter les conditions de contrainte prévalant alors dans l'ensemble du marché. De plus, nous avons ajouté à la position la liquidité différentielle liée à la valeur de nantissement estimée d'actifs de haute qualité de la Banque qui n'étaient grevés d'aucun endettement et étaient admissibles comme garantie en vertu de programmes d'emprunt garanti comme le programme de prises en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Comme c'est le cas pour notre scénario de base, une position d'actifs liquides excédentaires est requise pour toutes les périodes mesurées jusqu'à 90 jours. Nous avons présenté une position excédentaire positive, conformément aux exigences, durant toute la période pendant laquelle la position de liquidité de la Banque était gérée selon le scénario d'événement de marché systémique. Durant cette période, le Forum général sur les liquidités s'est réuni régulièrement et a surveillé de près la situation sur les marchés mondiaux du financement et les incidences potentielles sur notre accès à du financement et notre position de liquidité sur une base quotidienne, recommandant au besoin au comité de l'actif et du passif la prise de mesures appropriées. Le comité de l'actif et du passif et le comité du risque ont approuvé le retour à la gestion fondée sur le scénario de base en septembre 2009.

Bien que chacune de nos grandes unités d'exploitation ait la responsabilité d'évaluer et de gérer ses propres risques d'illiquidité, nous gérons aussi des liquidités à l'échelle de l'entreprise afin de maintenir une gestion uniforme et efficace du risque d'illiquidité dans toutes nos activités.

Nous avons mis en place des plans d'urgence afin de donner des directives en cas de crise de liquidités sur un marché local précis.

Nous révisons aussi régulièrement le niveau de sûretés accrues dont nos contreparties auraient besoin dans le cas d'un abaissement de la notation de crédit de la Banque. L'incidence d'un abaissement d'un cran serait minime et pourrait être rapidement gérée dans le cours normal des affaires.

FINANCEMENT

TABLEAU 43 NOTATIONS DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2009¹		
Agence de notation	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang et perspective
Moody's	P-1	Aaa (négatif)
S&P	A-1 +	AA- (stable)
Fitch	F-1 +	AA- (stable)
DBRS	R-1 (élevé)	AA- (stable)

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse www.td.com/investor/credit.jsp. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par une agence de notation.

Nous disposons d'une réserve importante de dépôts stables de détail et commerciaux, comptant pour plus de 70 % du total du financement. De plus, nous comptons un programme actif de financement de gros nécessaire pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs. Notre financement de gros est également réparti par région, par monnaie et par réseau de distribution. Nous avons des limites sur les sommes que nous pouvons garder pour un déposant de façon à ne pas compter excessivement sur un client ou sur un petit groupe de clients comme source de financement. Lorsque les niveaux de dépôt dépassent ces limites, le montant excédentaire doit être investi dans des actifs très liquides et n'est donc pas utilisé pour financer les besoins des Services bancaires de gros. Nous limitons également le financement de gros qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée. Ces limites de financement visent à répondre aux risques liés à la complexité opérationnelle de vendre des actifs et à une liquidité des actifs réduite dans le cas d'un événement de marché systémique, et servent aussi à limiter notre exposition à des échéances de passifs importants. Pendant l'application du scénario d'événement de marché systémique pour la gestion des risques, certaines limites de financement ont été réduites afin de limiter davantage cette exposition.

Au cours de l'exercice précédent, des gouvernements et des banques centrales du monde entier, y compris le gouvernement du Canada, ont instauré divers programmes pour surmonter la crise sur les marchés de financement et injecter des liquidités dans les marchés. Au cours de cette période, nous avons utilisé certaines facilités à court terme de banque centrale comme possibilité d'améliorer notre position de liquidité, ce qui est permis mais toujours sous réserve de limites d'utilisation strictes. En outre, nous avons participé au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) pour les titres hypothécaires garantis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* comme moyen de financement à terme à prix raisonnable. Nous continuons d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement additionnel ou à moindre coût.

TABLEAU 44 SOURCES DE FINANCEMENT À TERME

(en milliards de dollars canadiens)	2009	2008
Actifs titrisés	19,6 \$	7,5 \$
Dette de premier rang – moyen et long terme	–	15,6
Dette subordonnée	–	4,0
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital	3,3	2,5
Total	22,9 \$	29,6 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Banque a des obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs à l'égard d'engagements découlant de contrats de location-exploitation et de location-acquisition, de certaines obligations liées à des acquisitions et d'autres obligations. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidité et de fonds propres à court et à long terme de la Banque. Le tableau ci-dessous présente la durée contractuelle restante de certains passifs financiers et d'autres obligations contractuelles non actualisés.

TABLEAU 45 CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars canadiens)					2009	2008
	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts ¹	308 211 \$	48 852 \$	11 742 \$	22 229 \$	391 034 \$	375 694 \$
Billets et débentures subordonnés	–	449	150	11 784	12 383	12 436
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	569	1 013	840	1 784	4 206	3 324
Engagements en vertu de contrats de location-acquisition	20	37	14	15	86	58
Titres de fiducie de capital	895	–	–	–	895	894
Ententes de services de réseau	99	–	–	–	99	322
Guichets automatiques	139	207	143	–	489	194
Technologie de centre d'appels	34	89	–	–	123	115
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	97	69	–	–	166	157
Total	310 064 \$	50 716 \$	12 889 \$	35 812 \$	409 481 \$	393 194 \$

¹ Comme la date des dépôts payables à vue et des dépôts payables sur préavis n'est pas précisée et est établie au gré du déposant, les obligations sont considérées à moins de un an.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que de sources externes.

Les rouages d'une institution financière complexe exposent nos entreprises à une vaste gamme de risques d'exploitation, notamment l'inexécution des opérations et les erreurs dans la documentation, les infractions fiduciaires et les bris d'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque d'exploitation fait partie intégrante de toutes nos activités, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. Nous devons gérer le risque d'exploitation de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires et la soutenir, exécuter avec succès nos stratégies d'affaires, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. Nous maintenons un cadre de gestion du risque d'exploitation officiel à l'échelle de la Banque, qui met l'accent sur une culture solide de gestion du risque et du contrôle interne partout dans la Banque.

Conformément à Bâle II, nous appliquons l'approche standard à l'égard du risque d'exploitation pour nos activités à l'échelle nationale et internationale et l'approche indicateur de base pour les activités chapeautées par nos Services personnels et commerciaux aux États-Unis. Au fil du temps, nous comptons mettre en œuvre une approche plus complexe pour le risque opérationnel, soit l'approche de mesure avancée.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'EXPLOITATION

Le service Gestion des risques conçoit et maintient notre cadre de gestion du risque d'exploitation global. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise dans le but de recenser, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler le risque d'exploitation ainsi que de faire rapport sur ce risque. Le service Gestion des risques fait en sorte que notre risque d'exploitation soit adéquatement surveillé et présenté à la haute direction, au comité de surveillance du risque d'exploitation et au comité du risque du conseil d'administration.

Nous comptons également sur nos propres groupes de spécialistes qui s'occupent de la gestion des risques d'exploitation spécifiques nécessitant des activités d'atténuation de contrôle spécialisées. Ces groupes sont responsables de l'établissement de politiques pour l'ensemble de la Banque et du maintien d'une surveillance appropriée dans des secteurs spécialisés comme la poursuite des activités, la gestion de l'impartition, le crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la sécurité des données.

La responsabilité de la gestion courante du risque d'exploitation incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon nos politiques de gestion du risque d'exploitation. Chaque unité d'exploitation et chaque groupe du Siège social comportent une fonction de gestion des risques indépendante qui met en œuvre le cadre de gestion des risques d'exploitation, compte tenu de la nature et de l'ampleur de ses risques d'exploitation propres. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques, composé des cadres supérieurs de l'unité, qui supervise les enjeux et les initiatives à l'égard de la gestion des risques d'exploitation.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'EXPLOITATION

Notre cadre de gestion du risque d'exploitation vise à assurer la gestion et le contrôle proactifs de notre risque d'exploitation à des niveaux acceptables. Il intègre les meilleures pratiques du secteur et respecte les directives réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque d'exploitation de chaque unité d'exploitation et de chaque groupe du Siège social. En outre, des politiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque du conseil d'administration et de la haute direction pour la gestion du risque d'exploitation.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Le contrôle interne est l'un des principaux boucliers qui assurent la protection de nos employés, des clients, des actifs et de l'information et sert à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation de ses risques d'exploitation principaux et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats des évaluations afin de s'assurer que notre gestion du risque et nos contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes à nos politiques.

Surveillance des occurrences de risque d'exploitation

Afin de réduire notre exposition à des pertes futures, il est très important que nous demeurions au fait de nos propres risques et des risques de l'industrie et que nous y répondions adéquatement. Nos politiques et nos processus exigent que les événements liés au risque d'exploitation soient

recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de nous assurer que nous les analysons et que nous les gérons adéquatement et que nous prenons des mesures correctives judicieuses. De plus, nous examinons, analysons et évaluons la Banque en regard des pertes liées au risque d'exploitation qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Rapports sur les risques

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, présente régulièrement de l'information sur les mesures prises à l'égard des risques et sur l'état des risques à l'échelle de la Banque à la direction de la gestion des risques et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque d'exploitation font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir.

Assurance

Afin de procurer à la Banque une protection additionnelle contre les pertes, le service Gestion des risques gère activement un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques d'assurance d'affaires et d'autres risques. Le type et le niveau de couverture d'assurance nécessaire pour s'assurer que notre tolérance au risque et que nos exigences réglementaires sont respectées sont constamment évalués. Il s'agit entre autres de procéder à des analyses de risques et à des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert des risques à des tiers, au besoin.

Technologie et information

Pratiquement toutes les sphères de nos activités et entreprises utilisent la technologie et l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution et d'autres activités de prospection. Les principaux risques sont liés à la disponibilité, à l'intégrité et à la sécurité opérationnelles de nos données, de nos systèmes et de notre infrastructure. Ces risques sont gérés de façon active au moyen de programmes de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques du secteur et notre cadre de gestion du risque d'exploitation. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité, de même que des processus liés à la sécurité et des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion de la poursuite des activités

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber nos activités, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Notre solide programme de gestion de la poursuite des activités à l'échelle de l'entreprise comprend des protocoles de gestion de crise officiels et des stratégies de poursuite des activités. Toutes les unités d'exploitation de la Banque sont tenues de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

Gestion de l'impartition

L'impartition est une entente conclue avec un fournisseur externe qui exécute, en notre nom, des activités, des fonctions ou des processus d'affaires. Les avantages de l'impartition comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficacités opérationnelles. Bien que ces ententes soient avantageuses pour nos activités et notre clientèle, nous nous devons également de gérer et de réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un programme de gestion des risques d'impartition à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités d'impartition et assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance de la haute direction sont adéquats selon la portée et l'importance de l'entente d'impartition.

Gestion des changements de projets

Nous avons établi un programme de gestion de projets articulé qui comprend des processus et des mécanismes de supervision visant à nous assurer que les projets sont mis en œuvre avec succès de façon planifiée et systématique et qu'ils font l'objet d'une surveillance par des membres de la haute direction. Notre bureau de gestion de la mise en œuvre maintient des normes de gestion de projets qui respectent ou dépassent les meilleures pratiques reconnues du secteur utilisées pour déceler et aiguiller le changement.

Crime financier

Il est primordial pour nous de protéger nos clients, nos employés, nos actifs et l'information, et de prévenir et de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, nous disposons de systèmes, de protocoles et de pratiques de pointe en matière de sécurité pour déceler et prévenir les cas de crime financier, y compris de la formation régulière afin d'assurer que les employés se conforment aux politiques et pratiques en matière de prévention du crime.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte découlant de réclamations d'assurance d'un montant dépassant les prix des produits. De plus, le risque de prise ferme est défini comme le risque de perte financière découlant de la conception, de la sélection et de l'établissement des prix inappropriés inhérents aux risques à assurer. Le risque de réclamation est défini comme le risque de perte imputable à des augmentations imprévues de la taille et de la fréquence des réclamations et des charges liées au délai de paiement.

De par sa nature, l'assurance comporte la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement qui est prévu dans les primes gagnées. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multi-risques, et de nos activités d'assurances de personnes et de réassurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurances, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance du service Gestion des risques. Le comité de vérification du conseil d'administration agit comme comité de vérification et comité de révision pour les filiales canadiennes d'assurance. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'ASSURANCE

Nous avons mis en place un ensemble de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance. À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant. La plupart des risques assurés sont essentiellement à court terme, c'est-à-dire qu'ils n'engendrent pas de garanties de

prix à long terme. Une diversification géographique et une diversification de la gamme de produits sont également des éléments importants. Une protection de réassurance est souscrite pour réduire davantage l'exposition aux risques de fluctuations des réclamations, notamment l'exposition aux catastrophes naturelles dans nos activités d'assurances IARD. Nous gérons aussi le risque par des pratiques efficaces de tarification et d'approbation des réclamations, le suivi constant des résultats et des analyses de scénarios de facteurs de stress.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et le risque juridique est le risque de non-conformité aux lois, règles, réglementations, pratiques ou normes obligatoires, ententes contractuelles ou autres exigences légales, y compris la prévention et le règlement efficaces des litiges.

Les services financiers sont parmi les secteurs les plus strictement réglementés, et il est attendu que la direction d'une entreprise de services financiers comme la nôtre respecte des normes élevées dans toutes ses relations et activités d'affaires. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque de réglementation et juridique dans la quasi-totalité de nos activités. La non-conformité aux exigences réglementaires et légales peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour notre réputation. Les amendes, les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation ainsi que tout autre coût associé à des poursuites judiciaires peuvent également avoir une incidence négative sur les bénéficiaires de la Banque.

Le risque de réglementation et le risque juridique diffèrent des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas de risques que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. Ce sont des risques auxquels nous faisons face dans le cours normal de nos affaires.

RESPONSABLES DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET DU RISQUE JURIDIQUE

Les unités d'exploitation et les groupes du Siège social sont responsables de la gestion quotidienne du risque de réglementation et du risque juridique, tandis que le Service juridique et le Service de la conformité les aident en leur fournissant des conseils et de la surveillance.

Le service de la conformité est responsable de l'identification et de la surveillance régulière du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise et est tenu de veiller à ce que les contrôles quotidiens soient conformes aux lois en vigueur.

Les conseillers juridiques internes et externes travaillent en étroite collaboration avec les unités d'exploitation et les groupes du Siège social pour relever les secteurs présentant un risque de réglementation et un risque juridique potentiels, et les gèrent activement afin de réduire le risque pour la Banque.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET LE RISQUE JURIDIQUE

Notre Code de conduite et d'éthique contribue à donner le ton, au niveau de la haute direction, pour l'instauration d'une culture fondée sur l'intégrité au sein de notre organisation. Le Code stipule que le souci de bien faire les choses doit être le premier point à prendre en considération dans toutes nos décisions d'affaires et actions, ce qui comprend le respect de la loi. Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent attester tous les ans qu'ils ont lu le Code et qu'ils se sont conformés à toutes ses dispositions.

Les unités d'exploitation et les groupes du Siège social gèrent le risque de réglementation et le risque juridique au quotidien principalement en mettant en œuvre les politiques, procédures et contrôles appropriés. Le Service juridique et le Service de la conformité les assistent :

- en communiquant de l'information et en donnant des conseils sur les exigences réglementaires et légales et les nouveaux risques liés à la conformité à chaque unité d'exploitation, le cas échéant;
- en travaillant de près ou de loin à la mise en œuvre de politiques et procédures et de programmes de formation;
- en les surveillant de manière indépendante et en vérifiant par des tests s'ils se conforment à certaines exigences réglementaires et légales, et si les principaux contrôles internes connexes sont efficaces;
- en recensant et en signalant à la haute direction et au conseil d'administration les enjeux et résultats importants;
- en assurant au besoin la liaison avec les organismes de réglementation concernant de nouvelles lois ou des lois révisées, la réglementation ou des examens réglementaires.

De plus, le Programme de gestion de la conformité aux lois mené par le service de la conformité voit à la gestion du risque de réglementation et du risque juridique à l'échelle de l'entreprise. Dans le cadre de ce programme, les exigences législatives et les contrôles clés connexes sont évalués à l'échelle de l'organisation à l'aide d'une approche fondée sur le risque. Lorsque des écarts sont décelés, des plans d'action sont mis en œuvre et suivis jusqu'à la fin. Le chef de la conformité remet au comité de vérification du conseil d'administration un rapport annuel sur le Programme de gestion de la conformité dans lequel il présente les résultats du processus annuel ainsi que son opinion quant à la rigueur du cadre de gestion de la conformité et du risque de réglementation au sein de la Banque.

Enfin, bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement le risque juridique, le Service juridique travaille aussi étroitement avec les unités d'exploitation et les autres groupes du Siège social pour dresser et négocier des accords juridiques visant à gérer ces risques, fournir des conseils quant à l'exécution des obligations juridiques en vertu des accords et des lois applicables, et gérer les litiges auxquels la Banque ou ses filiales sont parties.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions négatives de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions d'une institution, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de l'institution ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation ne peut être géré indépendamment des autres risques. Comme elle n'échappe à aucun risque, la réputation peut rejaillir sur la marque, le bénéfice et les fonds propres. Qu'il s'agisse du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'exploitation, du risque d'assurance, du risque d'illiquidité, et du risque de réglementation ou du risque juridique, tous doivent être gérés de manière efficace afin de protéger la réputation de la Banque.

Notre politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise est approuvée par le comité du risque du conseil d'administration. Cette politique établit un cadre selon lequel chaque unité d'exploitation est tenue de mettre en œuvre une politique et des procédures à l'égard du risque de réputation, y compris former un comité chargé d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de déterminer les questions à soumettre à l'attention du comité du risque de réputation au niveau de l'entreprise. Nous avons également défini et documenté des processus d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités, particulièrement les opérations structurées dans le secteur Services bancaires de gros. Ces processus font intervenir des comités incluant des représentants des unités d'exploitation et des fonctions de contrôle, et ils consistent entre autres à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'équipe de la haute direction et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leur mandat normal sont responsables en dernier ressort de la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation est le comité de direction ayant comme responsabilité à l'échelle de l'entreprise de prendre des décisions sur les risques de réputation. L'objectif du comité est de s'assurer que les pratiques nouvelles et existantes touchant les activités, les opérations, les produits ou les ventes qui lui sont soumises font l'objet d'une revue suffisamment exhaustive et par l'échelon de direction adéquat pour permettre d'examiner à fond les questions connexes touchant le risque de réputation. Néanmoins, tous les employés et les représentants de notre organisation doivent contribuer positivement à notre réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps et de maintenir des relations harmonieuses avec les parties intéressées et en s'assurant que la Banque respecte les politiques, les lois et les règlements applicables. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur d'améliorer et de protéger notre réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau financier, de nos activités ou de notre réputation découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de notre entreprise, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de flottes, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale des clients à qui la Banque fournit du financement ou dans lesquels la Banque investit; et 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques émergents qui pourraient représenter un risque important pour la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

La responsabilisation de la haute direction à l'égard de la gestion environnementale incombe au chef de groupe, Activités de la Société. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. Le chef de groupe et l'équipe des affaires environnementales ont pour mission d'élaborer une stratégie environnementale à l'échelle de l'entreprise, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. Le chef de groupe dirige également un comité de direction sur la gestion environnementale à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principales unités d'exploitation de la Banque. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombe au comité de direction. Les unités d'exploitation de la Banque sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale au sein de leurs unités.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

Nous gérons le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement, qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale.

À l'intérieur de notre cadre de gestion environnementale, nous avons relevé un nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels nous avons pris des engagements réfléchis. Parmi les domaines prioritaires, mentionnons les changements climatiques, la biodiversité forestière, notre empreinte opérationnelle et la gestion des terres relativement aux peuples autochtones. La Banque s'est engagée à ce que ses activités au Canada soient neutres en carbone en 2010 et que ses activités aux États-Unis et à l'international le soient peu après. La Banque présente son bilan annuel d'émissions de carbone dans le cadre du Carbon Disclosure Project.

Au cours de 2009, la Banque a terminé une mise à jour des procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social appliquées aux activités de crédit et de prêts. Un processus d'examen du risque lié à l'environnement et du risque social est appliqué à l'ensemble des clients et des projets, et des directives ont été élaborées spécifiquement pour les secteurs présentant un risque élevé. En qualité de signataire, la Banque applique les Principes de l'Équateur dans le cadre du financement de projets.

Gestion de Placements TD (GPTD) est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. En 2009, GPTD a adopté une politique d'investissement durable qui s'applique à l'ensemble de ses activités au Canada et aux États-Unis. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable.

Nous continuons de surveiller et d'évaluer les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintenons un dialogue actif avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsable.

Pour en savoir plus sur notre politique environnementale, notre cadre de gestion environnementale et nos activités connexes, consultez notre Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse www.td.com/francais/responsabilite.

TD Ameritrade

COMMENT TD AMERITRADE GÈRE LE RISQUE

La direction de TD Ameritrade est principalement responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du comité indépendant de vérification du conseil d'administration de TD Ameritrade. La Banque surveille la fonction de gestion des risques et les problèmes de risque potentiels à TD Ameritrade par une gouvernance appropriée et les protocoles du conseil d'administration et de la direction.

À l'heure actuelle, quatre des onze administrateurs de TD Ameritrade sont désignés par la Banque, et la Banque est habilitée à en désigner un douzième. Les administrateurs nommés par la Banque comprennent actuellement notre chef de la direction, notre chef de groupe, Gestion de patrimoine et un administrateur indépendant de la Banque. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir l'appui de la Banque. Les administrateurs que nous désignons participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité de vérification et du comité des ressources humaines et de la rémunération.

Les processus et protocoles de gestion de la Banque et ceux de TD Ameritrade sont alignés afin de coordonner la circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des rapports mensuels sur l'exploitation de TD Ameritrade permettent à la Banque d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation de celle-ci et ses principaux risques. De même, certaines fonctions comme Vérification interne, Finances et Conformité ont des protocoles de communication qui permettent de partager l'information sur les questions de risque et de contrôle. Les rapports trimestriels remis à notre comité de vérification et à notre comité du risque comprennent des commentaires sur toutes les questions importantes liées à la vérification interne de TD Ameritrade; les questions liées au risque sont portées à l'attention du comité du risque du conseil d'administration de la Banque au besoin, et au moins une fois l'an.

NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables critiques

Les conventions comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales conventions comptables est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la Banque. Certaines conventions comptables de la Banque nécessitent des jugements et des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a établi des procédés pour assurer que les conventions comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière appropriée et systématique. En outre, les conventions comptables critiques de la Banque sont régulièrement examinées avec le comité de vérification. Les conventions comptables critiques qui exigent que la direction établisse des jugements et des estimations incluent la comptabilisation des pertes sur créances, la comptabilisation de la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations et des entités à détenteurs de droits variables, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, la comptabilisation des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et les passifs éventuels.

PERTES SUR PRÊTS

La comptabilisation des pertes sur prêts revêt une grande importance compte tenu de la taille du portefeuille de prêts de la Banque. La Banque utilise deux types de provisions pour pertes sur prêts : les provisions spécifiques et la provision générale.

Les provisions spécifiques sont présentées en diminution des prêts qui sont classés comme prêts douteux lorsque la Banque détermine qu'il y a des preuves objectives de détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale du prêt au point où le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts exigibles aux termes du contrat n'est plus raisonnablement assuré. Le choix du moment pour désigner un prêt comme prêt douteux et établir le montant de la provision spécifique nécessaire exige un jugement éclairé. Le jugement de la direction est fondé sur l'évaluation de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Les modifications apportées à ces estimations, occasionnées par un certain nombre de circonstances, peuvent avoir une incidence directe sur la provision pour pertes sur prêts et entraîner une modification de cette provision. Les modifications apportées aux provisions spécifiques, le cas échéant, influeraient surtout sur les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les Services bancaires de gros.

La provision générale est comptabilisée pour pourvoir aux pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas encore être déterminées au cas par cas ou par groupe. Pour établir la provision générale, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, PCD et ECD. Ces modèles calculent la fourchette probable des niveaux de la provision générale. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'expérience de pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Si l'on augmentait ou réduisait isolément de 10 % les paramètres dans les secteurs de gros et commercial, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution du point milieu de la fourchette respectivement de 11 millions de dollars au titre de la PD, 11 millions de dollars au titre de la PCD et 32 millions de dollars au titre de l'ECD. Les modifications apportées à la provision générale, le cas échéant, influeraient surtout sur le Siège social et les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

La rubrique «Gestion des risques» – «Risque de crédit» du présent rapport de gestion présente une analyse plus détaillée du risque de crédit. Se reporter également à la note 3 afférente aux états financiers consolidés de la Banque pour plus d'information sur la provision pour pertes sur créances.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers négociés sur le marché est déterminée d'après les prix cotés et rajustée en fonction des règlements de marge quotidiens, s'il y a lieu. La juste valeur de la presque totalité des instruments financiers est établie en fonction des prix cotés ou des modèles d'évaluation qui font appel à des intrants de marché observables. Ces intrants comprennent les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les modèles d'évaluation englobent les taux en vigueur sur le marché et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et le risque de concentration. Lorsqu'un marché devient inactif, les notations de courtier ne sont pas nécessairement les principales sources appropriées d'évaluation. L'évaluation est alors fondée sur une technique qui maximise l'utilisation des intrants observables.

Certains instruments dérivés sont évalués à l'aide de modèles dont les intrants de marché ne sont pas observables. En pareil cas, la direction doit faire preuve de jugement dans l'estimation des intrants. Ces instruments dérivés ne sont pas, en temps normal, négociés activement sur le marché et sont complexes. Par exemple, certains produits de crédit sont évalués à l'aide de modèles assortis d'intrants non observables comme des taux de corrélation et de recouvrement. Toute incertitude dans l'estimation des intrants peut avoir une incidence sur le montant des revenus ou des pertes comptabilisés pour une position particulière. La direction exerce également son jugement pour comptabiliser les rajustements de juste valeur apportés aux modèles d'évaluation pour tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments dérivés complexes et négociés moins activement sur le marché.

Pour s'assurer que les évaluations produites par les modèles et les intrants sont appropriées, la Banque exerce des contrôles, notamment un examen et une approbation indépendants des modèles d'évaluation et des intrants, ainsi qu'une revue indépendante des évaluations par du personnel qualifié. Étant donné l'évolution du marché des instruments dérivés complexes, la tarification de ces produits peut devenir plus transparente, ce qui donnera lieu à une amélioration des modèles d'évaluation. Pour de plus amples renseignements sur les risques de marché, se reporter à la rubrique «Gestion des risques» – «Risque de crédit» du présent rapport de gestion. Comme il est décrit à la note 30 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice en ce qui a trait aux instruments financiers dont la juste valeur est estimée d'après des techniques d'évaluation qui intègrent des intrants de marché non observables importants pour l'évaluation globale, la différence entre la meilleure estimation de la juste valeur au moment de la constatation initiale représentée par le prix de transaction et la juste valeur établie d'après la technique d'évaluation est passée en résultat au fur et à mesure que les intrants deviennent observables. La note 30 présente également un résumé de l'écart entre le prix de transaction et le montant calculé initialement à l'aide de techniques d'évaluation qui font appel à des intrants de marché non observables importants.

Le processus suivi pour obtenir divers prix du marché extérieur, l'application constante de modèles sur une certaine période et les contrôles et processus susmentionnés appuient la vraisemblance des modèles d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels de contrats.

L'évaluation des placements dans des titres de participation privés exige que la direction fasse preuve de jugement, étant donné l'absence de prix cotés, le manque inhérent de liquidité et la nature à plus long terme de ces placements. Les placements dans des titres de participation privés sont comptabilisés au coût et comparés régulièrement à la juste valeur afin d'évaluer si une baisse de valeur durable est survenue. La juste valeur est

établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés et un multiple du bénéfice avant impôts et amortissement. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul, lesquelles peuvent varier d'une période de présentation à l'autre. Ces estimations font l'objet d'un suivi et d'un examen périodiques de la part de la direction afin d'en établir l'uniformité et la vraisemblance. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera. En raison de la nature inhérente des placements dans des titres de participation privés, l'évaluation de la direction changera avec le temps, à mesure que les titres sous-jacents arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer en raison de l'évolution des affaires des sociétés émettrices. Les changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur des variations de ces facteurs.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsqu'une baisse de valeur est considérée comme durable. La détermination du caractère temporaire ou durable de la baisse de valeur est une question de jugement. Nous examinons régulièrement les valeurs mobilières pour déterminer toute baisse de valeur durable possible, et cet examen comporte généralement une analyse des faits et circonstances propres à chaque placement et des attentes de rendement d'un titre. La baisse de valeur d'un placement peut être décelée par la présence de facteurs qui doivent être vérifiés dans leur ensemble. Pour les titres de capitaux propres, certains de ces facteurs comprennent le fait que la juste valeur du titre est nettement inférieure, depuis longtemps, à sa valeur comptable; les difficultés financières importantes de la société émettrice; le fait que la société émettrice ait subi des pertes importantes au cours de l'exercice considéré ou des exercices précédents; le fait que la société émettrice accumule des pertes depuis plusieurs années; la suspension des opérations portant sur le titre en question; une détérioration de la notation de crédit de l'entité ou de sa trésorerie; et des problèmes de continuité de l'exploitation dans la société émettrice.

Un titre de créance classé disponible à la vente est considéré comme douteux quand le paiement des intérêts et le remboursement du capital deviennent incertains. Ainsi, il faut exercer un jugement professionnel pour évaluer si la baisse de la juste valeur découle d'une baisse générale de la liquidité du marché, ou d'une variation des taux d'intérêt ou de problèmes de recouvrement liés aux flux de trésorerie prévus sur la durée du titre de créance.

Voir la note 30 afférente aux états financiers consolidés de la Banque pour plus d'information concernant les actifs financiers et les passifs financiers importants comptabilisés à la juste valeur selon la méthode d'évaluation. Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés au coût après amortissement et pour ceux qui sont classés comme disponibles à la vente, la Banque constate les revenus et les frais d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier; ainsi, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés selon un taux constant.

Le tableau suivant résume les actifs financiers et les passifs financiers importants de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur selon une méthode d'évaluation.

TABLEAU 46 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs financiers					Passifs financiers	
	Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction ¹	Valeurs mobilières disponibles à la vente ^{2,3}	Prêts ^{1,3}	Dérivés	Dépôts détenus à des fins de transaction	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	Dérivés
2009							
Juste valeur	54 320 \$	82 599 \$	350 \$	49 445 \$	35 419 \$	17 641 \$	48 152 \$
Reposant sur :							
Niveau 1: Prix cotés	50 %	15 %	– %	2 %	– %	38 %	2 %
Niveau 2: Techniques d'évaluation qui intègrent des intrants de marché observables importants ou des cotes de sociétés de courtage	47	85	94	96	97	62	95
Niveau 3 : Techniques d'évaluation qui intègrent des intrants de marché non observables importants	3	–	6	2	3	–	3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2008							
Juste valeur	59 497 \$	73 617 \$	510 \$	83 548 \$	44 694 \$	18 518 \$	74 473 \$
Reposant sur :							
Niveau 1: Prix cotés	47 %	18 %	– %	2 %	– %	34 %	2 %
Niveau 2: Techniques d'évaluation qui intègrent des intrants de marché observables importants ou des cotes de sociétés de courtage	49	71	93	95	99	65	95
Niveau 3 : Techniques d'évaluation qui intègrent des intrants de marché non observables importants	4	11	7	3	1	1	3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

¹ Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Exclut certains titres de participation du portefeuille disponible à la vente qui n'ont pas de prix coté et qui sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation était de 2 471 millions de dollars (1 790 millions de dollars en 2008).

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

L'effet éventuel de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables possibles aux fins de l'évaluation de ces instruments financiers varierait d'une réduction de 159 millions de dollars de la juste valeur (556 millions de dollars en 2008) à une hausse de 161 millions de dollars de la juste valeur (554 millions de dollars en 2008) (avant les modifications de rajustements de valeur). Les fourchettes de l'exercice précédent ont été calculées à partir des soldes de niveau 3 qui comprenaient des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes comme présentées avant les modifications du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, comme il est expliqué à la rubrique «Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré».

TITRISATIONS ET ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Deux décisions importantes doivent être prises pour la comptabilisation des titrisations. La première décision importante vise les actifs titrisés montés par la Banque. Il faut décider si la titrisation peut être considérée comme une vente selon les PCGR. Selon les PCGR, il faut que la Banque satisfasse à certains critères particuliers pour établir qu'elle a renoncé au contrôle des actifs et, par conséquent, être en mesure de constater un gain ou une perte à la vente. Par exemple, les actifs titrisés doivent être isolés par rapport à la Banque et être placés hors d'atteinte de la Banque et de ses créanciers, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre. Pour calculer le gain ou la perte à la vente, la direction estime les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimatif des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement revenant aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la direction. Si les flux de trésorerie réels diffèrent de nos estimations des flux de trésorerie futurs, alors les gains ou les pertes de titrisation constatés dans les résultats seront rajustés. Les droits conservés sont classés comme des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé de la Banque. La note 5 afférente aux états financiers consolidés de la Banque présente de l'information additionnelle sur les titrisations, y compris une analyse de sensibilité pour les principales hypothèses. Pour 2009, les principales hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs n'ont fait l'objet d'aucune modification importante. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

La deuxième décision importante consiste à déterminer si une EDDV doit être consolidée. Nous détenons des participations dans un certain nombre d'EDDV, y compris toutes les fiducies de titrisation de la Banque qui sont considérées comme des EDDV. Selon les PCGR actuels, les EDDV doivent être consolidées seulement lorsque la Banque est le principal bénéficiaire et est exposée à une majorité des pertes prévues de l'EDDV ou a droit à une

majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. En outre, si l'EDDV est une SAA, conclusion qui exige du jugement, la Banque ne doit pas la consolider. La direction exerce son jugement pour estimer les pertes prévues et le rendement résiduel prévu pour établir si la Banque conserve la presque totalité des risques et des avantages résiduels relatifs à l'EDDV.

Selon les PCGR actuels, la totalité des actifs montés par la Banque et cédés à des EDDV satisfont aux critères de traitement à titre de vente et de non-consolidation. Cette convention comptable a une incidence sur les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires de gros, Gestion de patrimoine et Siège social.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation annuellement ou plus fréquemment si un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable de l'unité d'exploitation pourrait dépasser sa juste valeur. La première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à déterminer si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart est associé est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable, l'écart d'acquisition de l'unité est considéré ne pas avoir subi de perte de valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, une deuxième étape est requise et la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré avoir subi une perte de valeur, et une charge pour dépréciation représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition est constatée immédiatement dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur des unités d'exploitation de la Banque est déterminée d'après des modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur des unités d'exploitation, et le recours à différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur peut influencer sur l'établissement de l'existence de la dépréciation et sur l'évaluation des écarts d'acquisition. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Lorsque cela est possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des unités d'exploitation de la Banque sont déterminées par la direction au moyen de modèles de capital économique aux fins de rajustement des actifs et passifs nets par unité d'exploitation. Ces modèles sont fondés sur divers facteurs y compris le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'exploitation, et ils visent à produire les fonds propres qui seraient détenus par une unité d'exploitation si elle était une entité autonome. L'attribution par la Banque de capital économique aux unités d'exploitation est revue par le Comité de gestion du capital.

Pour 2009, le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de la Banque conclut que l'écart d'acquisition de chaque unité d'exploitation est considéré ne pas avoir subi de perte de valeur. De plus, aucune des unités d'exploitation de la Banque ne risque d'échouer la première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

Les autres actifs incorporels à durée de vie illimitée ne sont pas amortis. Ils doivent plutôt être soumis chaque année à un test de dépréciation. Au 31 octobre 2009, la Banque n'avait aucun actif incorporel à durée de vie illimitée. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée qui doivent être amortis, après la constatation initiale, sont amortis sur leur durée de vie estimative. La Banque fait une évaluation annuelle visant à déterminer si des événements ou changements de circonstances sont survenus qui indiqueraient que la valeur comptable de ces actifs incorporels à durée de vie limitée pourrait ne pas être recouvrable. La détermination de la durée de vie utile estimative et l'identification de tout événement ou changement de circonstances touchant la recouvrabilité de la valeur comptable de ces actifs incorporels à durée de vie limitée nécessite une analyse des faits ainsi que du jugement de la part de la direction. Lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable est plus élevée que la somme des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle, l'actif est ramené à sa juste valeur.

Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2009 pour plus d'information sur l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels.

PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'obligation et la charge au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite dépendent des hypothèses utilisées pour le calcul de ces montants. Les hypothèses actuarielles à l'égard du taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, des augmentations salariales, du taux de variation du coût des soins de santé et du taux d'actualisation représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque pose chaque hypothèse en tenant compte de l'expérience passée pertinente de même que des données connexes du marché, et examine si ces facteurs auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. Le rendement à long terme prévu des actifs du régime se fonde sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs de la caisse. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les variations des hypothèses découlant des modifications des attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution de l'obligation et de la charge au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite au cours des exercices futurs. Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

Le tableau ci-après présente pour l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, le plus important des régimes de retraite de la Banque, la sensibilité au 31 octobre 2009 de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et de la charge de retraite aux variations du taux d'actualisation et des hypothèses à l'égard du taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime et des augmentations de salaires. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Pour plus d'information sur les principales hypothèses utilisées pour établir la charge de retraite annuelle et l'obligation au titre des prestations constituées de la Banque, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2009.

TABLEAU 47 SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation	Charge
Incidence d'une variation de 1,0 % des principales hypothèses		
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation	6,90 %	7,40 % ¹
Diminution de l'hypothèse	342 \$	51 \$
Augmentation de l'hypothèse	(269)	(41)
Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs	s.o.	6,75 %
Diminution de l'hypothèse	s.o.	22 \$
Augmentation de l'hypothèse	s.o.	(22)
Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation de salaires	3,50 %	3,50 %
Diminution de l'hypothèse	(67) \$	(16) \$
Augmentation de l'hypothèse	67	17

¹ L'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion a été réévaluée le 31 octobre 2008 d'après un taux d'actualisation de 7,4 %. Aux fins de cette illustration, l'incidence sur douze mois de cette nouvelle évaluation a été utilisée.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices de l'exercice, la Banque doit faire preuve de jugement à l'égard des questions touchant certaines opérations complexes, des questions connues en cours de pourparlers avec l'administration fiscale ou des questions soumises à un tribunal. De ce fait, la Banque a une charge d'impôts pour éventualités et elle en évalue régulièrement le caractère adéquat.

Des impôts sur les bénéfices futurs sont constatés pour tenir compte de l'incidence des impôts futurs sur les opérations réalisées pendant l'exercice courant. La constatation d'impôts sur les bénéfices futurs a une incidence sur tous les secteurs de la Banque et fait appel au jugement, notamment dans les situations suivantes :

- La recouvrabilité des actifs d'impôts futurs est évaluée. La Banque constate une provision pour moins-value lorsqu'elle croit, d'après tous les éléments probants disponibles, qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs constatés ne se réaliseront pas tous avant leur échéance. Cependant, le montant des actifs d'impôts futurs constatés et considérés comme réalisables pourrait être réduit si le bénéfice projeté n'était pas réalisé en raison de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estimait que le bénéfice projeté ne sera pas atteint, elle constaterait une provision pour moins-value additionnelle pour ramener ses actifs d'impôts futurs à un montant qu'elle croit réalisable. L'ampleur de la provision pour moins-value repose en grande partie sur les prévisions de bénéfices de la Banque, ces bénéfices établissant la mesure dans laquelle la Banque pourra utiliser ses actifs d'impôts futurs.
- Les actifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui sont censés s'appliquer au cours de la période où ils seront réalisés. Les actifs et les passifs d'impôts constatés antérieurement doivent être rajustés lorsque la date prévue de l'événement futur est révisée en fonction de nouvelles informations.
- La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de certaines activités à l'étranger puisqu'elle ne prévoit pas rapatrier ces bénéfices. Les impôts estimatifs à payer sur ces bénéfices en cas de rapatriement seraient de 462 millions de dollars au 31 octobre 2009.

PASSIFS ÉVENTUELS

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il existe une incertitude quant à la possibilité que la Banque subisse une perte dans le futur en raison d'une opération ou d'un événement passé. La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.

Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. Outre la direction de la Banque, dans le cas des provisions pour litiges, des experts internes et externes évaluent la probabilité et le montant estimatif des pertes. Tant qu'une éventualité existe, la direction ou les experts de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent changer leur évaluation quant à la probabilité de pertes et à leur montant estimatif. Toute modification des évaluations peut faire varier le montant des pertes comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces réclamations peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions.

Pour plus de renseignements, voir la note 32 afférente aux états financiers consolidés de la Banque.

DÉRIVÉS

L'incidence des dérivés détenus à des fins autres que de transaction sur le revenu d'intérêts net et sur les revenus autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 48 DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

(en millions de dollars canadiens)

2009	Revenu (perte) d'intérêts net(te)	Perte autre que d'intérêts
Dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur admissibles	(615) \$	(126) \$
Dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	1 923	1
Dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissements nets admissibles	–	(17)
Dérivés non désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles	–	(1 283)

Le revenu d'intérêts net lié aux dérivés détenus à des fins autres que de transaction admissibles à la comptabilité de couverture est dans une large mesure annulé par le revenu d'intérêts net tiré des éléments couverts.

Modifications de conventions comptables pour l'exercice considéré

INSTRUMENTS FINANCIERS – MODIFICATIONS

a) Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3025, «Prêts douteux», du *Manuel de l'ICCA* (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, et font en sorte que certains titres de créance peuvent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif ou si la Banque n'a pas l'intention de les vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le «modèle de perte sur prêts subie» du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et que l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008 d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1^{er} novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a reclassé des titres classés détenus jusqu'à leur échéance qui n'avaient pas de prix coté sur un marché actif dans les prêts, comme exigé par les modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2008.

TABLEAU 49 TITRES DE CRÉANCE RECLASSÉS DANS LES PRÊTS	
(en millions de dollars canadiens)	
	Montant
Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts¹	
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	8 435 \$
Obligations de sociétés et autres	277
	8 712
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	69
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	459
Autres titres de créance	1 424
	1 952
Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008	
	10 664
Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts ²	895
Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 ^{er} novembre 2008	11 559
Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts ³	(95)
Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1^{er} novembre 2008	11 464 \$

¹ Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

² Comprend 563 millions de dollars après impôts.

³ Comprend 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Le tableau qui suit résume les rajustements qui ont été nécessaires aux fins de l'adoption des modifications de 2009.

TABLEAU 50 INCIDENCE DU RAJUSTEMENT TRANSITOIRE À L'ADOPTION DES MODIFICATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LES SOLDES DES TRIMESTRES PRÉCÉDENTS (NON VÉRIFIÉ)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 juillet 2009			30 avril 2009			31 janvier 2009		
	Montant après le rajustement transitoire		Montant après le rajustement transitoire		Montant après le rajustement transitoire		Montant après le rajustement transitoire		
	Déjà présenté	Rajustement transitoire							
BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ									
ACTIF									
Valeurs mobilières									
Disponibles à la vente	88 914 \$	(7 599) \$	81 315 \$	96 481 \$	(8 516) \$	87 965 \$	83 978 \$	(9 033) \$	74 945 \$
Détenues jusqu'à leur échéance	12 223	(3 228)	8 995	12 480	(3 268)	9 212	9 529	(2 006)	7 523
	101 137 \$	(10 827) \$	90 310 \$	108 961 \$	(11 784) \$	97 177 \$	93 507 \$	(11 039) \$	82 468 \$
Prêts									
Titres de créance classés comme prêts	– \$	11 474 \$	11 474 \$	– \$	13 277 \$	13 277 \$	– \$	12 885 \$	12 885 \$
Provisions pour pertes sur prêts	(1 979)	(279)	(2 258)	(1 916)	(309)	(2 225)	(1 783)	(199)	(1 982)
	(1 979) \$	11 195 \$	9 216 \$	(1 916) \$	12 968 \$	11 052 \$	(1 783) \$	12 686 \$	10 903 \$
Divers									
Autres actifs	14 476 \$	(137) \$	14 339 \$	16 048 \$	(438) \$	15 610 \$	17 911 \$	(610) \$	17 301 \$
AVOIR DES ACTIONNAIRES									
Bénéfices non répartis	18 383 \$	(191) \$	18 192 \$	18 039 \$	(191) \$	17 848 \$	17 986 \$	(118) \$	17 868 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	598	423	1 021	2 968	936	3 904	2 173	1 155	3 328
ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ CONDENSÉ									
<i>Trimestres terminés à ces dates</i>									
Revenus d'intérêts									
Prêts	2 694 \$	191 \$	2 885 \$	2 749 \$	299 \$	3 048 \$	3 241 \$	217 \$	3 458 \$
Valeurs mobilières – Intérêts	1 096	(191)	905	1 339	(299)	1 040	1 414	(217)	1 197
	3 790 \$	– \$	3 790 \$	4 088 \$	– \$	4 088 \$	4 655 \$	– \$	4 655 \$
Provision pour pertes sur créance	557 \$	– \$	557 \$	656 \$	116 \$	772 \$	537 \$	93 \$	630 \$
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	209	–	209	35	(43)	(8)	(58)	(34)	(92)
Bénéfice net (perte nette)	912	–	912	618	(73)	545	712	(59)	653
(en dollars canadiens)									
Résultat par action									
De base	1,01 \$	– \$	1,01 \$	0,68 \$	(0,09) \$	0,59 \$	0,82 \$	(0,07) \$	0,75 \$
Dilué	1,01	–	1,01	0,68	(0,09)	0,59	0,82	(0,07)	0,75

b) Examen des dérivés incorporés lors d'un reclassement

En août 2009, la Banque a adopté une modification au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* pour clarifier qu'au reclassement d'un instrument financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction, il faut effectuer un examen pour déterminer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte. En outre, la modification interdit le reclassement d'un instrument financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction lorsque le dérivé incorporé à l'instrument financier ne peut être évalué séparément du contrat hôte. La modification s'applique à tous les reclassements ayant lieu à compter du 1^{er} juillet 2009. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

c) Traitement comptable ultérieur des actifs financiers ayant subi une dépréciation

En avril 2009, la Banque a adopté une modification au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. La modification fait en sorte de préciser que, après la comptabilisation d'une perte de valeur sur un actif financier (autre qu'un prêt), le revenu d'intérêts à l'égard de l'actif financier ayant subi une dépréciation est constaté en fonction du taux d'intérêt utilisé pour calculer la perte de valeur. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

d) Reclassement des actifs financiers hors des catégories détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente

Avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, la Banque a adopté des modifications au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* (les modifications de 2008). Les modifications de 2008 permettent le reclassement d'actifs financiers des catégories détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées. Pour connaître l'incidence du reclassement, voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés de la Banque.

ALIGNEMENT DE LA PÉRIODE DE PRÉSENTATION DES ENTITÉS AMÉRICAINES

À compter du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis sans incidence sur l'état des résultats consolidé.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

En mars 2009, le CNC a modifié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers – informations à fournir», pour accroître les exigences relatives aux informations à fournir concernant les évaluations de la juste valeur, y compris quant à la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations, et le risque d'illiquidité des instruments financiers. La norme exige aussi la fourniture d'informations d'après une hiérarchie à trois niveaux pour les évaluations à la juste valeur fondée sur la transparence des données dans l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date de l'évaluation. Les modifications entrent en vigueur pour les états financiers consolidés annuels de 2009 de la Banque et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque, puisque le chapitre 3862 a trait aux informations à fournir.

ÉCARTS D'ACQUISITION, ACTIFS INCORPORELS ET FONDEMENTS CONCEPTUELS DES ÉTATS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels», qui précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils sont liés à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, les coûts de démarrage doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. En outre, le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, «Fondements conceptuels des états financiers», a été modifié afin d'assurer la conformité avec la nouvelle norme. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté l'abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN-173) de l'ICCA, «Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers». L'abrégé précise comment le risque de crédit de la Banque et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. La nouvelle directive n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

PCGR DES ÉTATS-UNIS

Pour connaître les modifications de conventions comptables liées aux PCGR des États-Unis pour l'exercice considéré, veuillez vous reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel 2009 de la Banque sur le formulaire 40-F déposé auprès de la SEC des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse www.td.com/investor/index.jsp, et sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière

La Banque prévoit adopter les normes comptables suivantes au cours des prochains exercices. Voir la note 1 afférente aux états financiers consolidés de la Banque pour plus de détails sur ces modifications futures.

Conversion aux Normes internationales d'information financière à l'exercice 2012

Le CNC a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront avec les Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour la Banque, les IFRS entreront en vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 comprendront les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, selon les IFRS.

L'International Accounting Standards Board (IASB) publie les normes comptables internationales (IAS – IFRS). Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable aux PCGR du Canada, mais présentent quelques différences relatives à des éléments comme la constatation, l'évaluation et les informations à fournir. À l'heure actuelle, l'IASB travaille à plusieurs projets liés à l'examen et à la modification des IFRS existantes, dont les dates d'achèvement sont prévues en 2010 et 2011. La Banque surveille de près ces modifications du fait que bon nombre de ces normes comptables sont critiques pour la Banque. Il est difficile de prédire pleinement quelles seront les répercussions sur les états financiers consolidés de la Banque étant donné que les normes comptables et leur interprétation évoluent.

Le projet de conversion aux IFRS de la Banque progresse bien. La Banque continue d'affecter des ressources considérables à ce projet. Une analyse détaillée des différences entre les IFRS et les conventions comptables de la Banque ainsi qu'une évaluation de l'incidence de diverses solutions sont en cours d'élaboration. Une formation est donnée aux employés clés, et l'incidence de la transition sur nos pratiques commerciales, la technologie de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière est surveillée de près.

PCGR des États-Unis

Pour connaître les modifications futures de conventions comptables liées aux PCGR des États-Unis, veuillez vous reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel 2009 de la Banque sur le formulaire 40-F déposé auprès de la SEC des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse www.td.com/investor/index.jsp, et sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2009. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2009.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2009. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été vérifiée par les vérificateurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi vérifié les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date. Dans leur rapport, à la page 2 des états financiers consolidés, les vérificateurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre terminés le 31 octobre 2009, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ANNEXE 99.3

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2009.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité de vérification incluent la surveillance des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination du vérificateur externe.

Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification, procède à un vaste programme de vérifications. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009, en plus de vérifier les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages 2 et 3 des états financiers consolidés. Les vérificateurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



W. Edmund Clark
Président et
chef de la direction



Colleen M. Johnston
Chef de groupe, Finances et
chef des finances

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2009

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie (collectivement, les «états financiers consolidés») pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, la Banque a adopté, en date du 1^{er} novembre 2008, les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA») concernant la dépréciation des actifs financiers. En outre, en date du 1^{er} août 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA* qui permet le reclassement de certaines valeurs mobilières hors des catégories détenues à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 2 décembre 2009.

Ernst & Young s.r.l.

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2009

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 2 décembre 2009 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l.

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2009

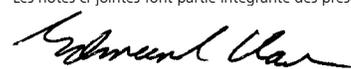
Bilan consolidé

Aux 31 octobre

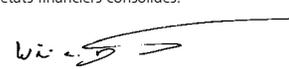
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 414 \$	2 517 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 103	15 429
	21 517	17 946
Valeurs mobilières (Note 2)		
Détenues à des fins de transaction (Note 4)	54 320	59 497
Disponibles à la vente (Note 1a))	84 841	75 121
Détenues jusqu'à leur échéance (Note 1a))	9 662	9 507
	148 823	144 125
Valeurs mobilières prises en pension (Note 2)	32 948	42 425
Prêts (Note 3)		
Prêts hypothécaires résidentiels	65 665	57 596
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 357	79 610
Cartes de crédit	8 152	7 387
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (Note 4)	76 176	76 567
Titres de créance classés comme prêts (Note 1a))	11 146	-
	255 496	221 160
Provision pour pertes sur prêts (Note 3)	(2 368)	(1 536)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	253 128	219 624
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations (Note 3)	9 946	11 040
Placement dans TD Ameritrade (Note 7)	5 465	5 159
Instruments financiers dérivés (Note 8)	49 445	83 548
Écarts d'acquisition (Note 9)	15 015	14 842
Autres actifs incorporels (Note 9)	2 546	3 141
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 10)	4 078	3 833
Autres actifs (Note 11)	14 308	17 531
	100 803	139 094
Total de l'actif	557 219 \$	563 214 \$
PASSIF		
Dépôts (Note 12)		
Particuliers	223 228 \$	192 234 \$
Banques	5 480	9 680
Entreprises et gouvernements	126 907	129 086
Détenus à des fins de transaction	35 419	44 694
	391 034	375 694
Divers		
Acceptations (Note 3)	9 946	11 040
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 641	18 518
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	16 472	18 654
Instruments financiers dérivés (Note 8)	48 152	74 473
Autres passifs (Note 13)	19 867	17 721
	112 078	140 406
Billets et débiteures subordonnés (Note 14)	12 383	12 436
Passif au titre des actions privilégiées (Note 15)	550	550
Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 16)	895	894
Participations sans contrôle dans les filiales (Note 17)	1 559	1 560
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 32)		
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 858,8 en 2009 et 810,1 en 2008) (Note 18)	15 357	13 241
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 en 2009 et 75,0 en 2008) (Note 18)	3 395	1 875
Surplus d'apport	321	350
Bénéfices non répartis	18 632	17 857
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)	1 015	(1 649)
	38 720	31 674
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	557 219 \$	563 214 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.


W. Edmund Clark

Président et chef de la direction


William E. Bennett

Président du comité de vérification

État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts			
Prêts	13 691 \$	13 501 \$	12 729 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	868	987	928
Intérêts	3 886	4 467	3 838
Dépôts auprès de banques	442	629	357
	18 887	19 584	17 852
Frais d'intérêts			
Dépôts	5 818	8 481	8 247
Billets et débiteurs subordonnés	671	654	484
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 15, 16)	94	94	109
Divers	978	1 823	2 088
	7 561	11 052	10 928
Revenu d'intérêts net	11 326	8 532	6 924
Revenus autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 212	2 245	2 400
Commissions sur crédit	622	459	420
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières (Note 2)	(437)	331	326
Revenu (perte) de négociation (Note 21)	685	(794)	591
Frais de service	1 507	1 237	1 019
Titrisations de prêts (Note 5)	468	231	397
Services de cartes	733	589	451
Assurances, déduction faite des règlements (Note 22)	913	927	1 005
Honoraires de fiducie	141	140	133
Autres revenus (pertes) (Note 23)	(310)	772	615
	6 534	6 137	7 357
Total des revenus	17 860	14 669	14 281
Provision pour pertes sur créances (Note 3)	2 480	1 063	645
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux (Note 25)	5 839	4 984	4 606
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	1 213	935	736
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	897	683	614
Amortissement d'autres actifs incorporels (Note 9)	653	577	499
Frais de restructuration (Note 26)	36	48	67
Marketing et développement des affaires	566	491	445
Frais liés aux activités de courtage	274	252	233
Services professionnels et de conseil	740	569	488
Communications	239	210	193
Divers (Note 27)	1 754	753	1 094
	12 211	9 502	8 975
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	3 169	4 104	4 661
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 28)	241	537	853
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	111	43	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 7)	303	309	284
Bénéfice net	3 120	3 833	3 997
Dividendes sur actions privilégiées	167	59	20
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 29)			
De base	847,1	769,6	718,6
Dilué	850,1	775,7	725,5
Bénéfice par action (en dollars canadiens) (Note 29)			
De base	3,49 \$	4,90 \$	5,53 \$
Dilué	3,47	4,87	5,48
Dividendes par action (en dollars canadiens)	2,44	2,36	2,11

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Actions ordinaires (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	13 241 \$	6 577 \$	6 334 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	247	255	173
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	451	274	85
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	1 381	–	–
Rachats d'actions ordinaires	–	–	(45)
Actions émises à l'acquisition de Commerce (Note 7)	–	6 147	–
Incidence des actions vendues (acquises) à des fins de transaction ¹	37	(12)	30
Solde à la fin de l'exercice	15 357	13 241	6 577
Actions privilégiées (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	1 875	425	425
Actions émises	1 520	1 450	–
Solde à la fin de l'exercice	3 395	1 875	425
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	350	119	66
Options sur actions (Note 24)	(29)	(32)	1
Conversion d'options sur actions de TD Banknorth à la privatisation (Note 24)	–	–	52
Conversion d'options sur actions de Commerce à l'acquisition (Note 24)	–	263	–
Solde à la fin de l'exercice	321	350	119
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	17 857	15 954	13 805
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1a)	(59)	–	–
Bénéfice net attribuable à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	4	–	–
Bénéfice net	3 120	3 833	3 997
Dividendes sur actions ordinaires	(2 075)	(1 851)	(1 517)
Dividendes sur actions privilégiées	(167)	(59)	(20)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	–	–	(311)
Frais d'émission d'actions	(48)	(20)	–
Solde à la fin de l'exercice	18 632	17 857	15 954
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	(1 649)	(1 671)	(492)
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1a)	563	–	–
Autres éléments du résultat étendu liés à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	329	–	–
Autres éléments du résultat étendu pour la période	1 772	22	(1 179)
Solde à la fin de l'exercice	1 015	(1 649)	(1 671)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	19 647	16 208	14 283
Total de l'avoir des actionnaires	38 720 \$	31 674 \$	21 404 \$

¹ Vendues ou achetées par des filiales de la Banque, qui sont des entités de valeurs mobilières réglementées selon le Règlement 92-313 de la Loi sur les banques.

État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice net	3 120 \$	3 833 \$	3 997 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹	1 129	(1 725)	135
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	257	(53)	(53)
Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant des investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture ^{3,4}	(72)	440	(1 155)
Variation des gains nets (perte nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵	1 702	1 522	(146)
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁶	(1 244)	(162)	40
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	1 772	22	(1 179)
Résultat étendu pour l'exercice	4 892 \$	3 855 \$	2 818 \$

¹ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 456 millions de dollars (économie d'impôts sur les bénéfices de 904 millions de dollars en 2008).

² Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 148 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars en 2008).

³ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 604 millions de dollars (économie d'impôts sur les bénéfices de 1 363 millions de dollars en 2008).

⁴ Comprend un montant de 1 380 millions de dollars au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (pertes après impôts de 2 881 millions de dollars en 2008).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 828 millions de dollars (669 millions de dollars en 2008).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 552 millions de dollars (70 millions de dollars en 2008).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	3 120 \$	3 833 \$	3 997 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	2 480	1 063	645
Frais de restructuration (Note 26)	36	48	67
Amortissement (Note 10)	600	438	362
Amortissement des autres actifs incorporels	653	577	499
Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières	437	(331)	(326)
Gain net sur titrisations (Note 5)	(321)	(41)	(141)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(303)	(309)	(284)
Participations sans contrôle	111	43	95
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 28)	336	108	(121)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices exigibles	1 703	(2 857)	558
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 11, 13)	224	27	(296)
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	5 043	26 302	(2 167)
Actifs dérivés	33 880	(44 630)	(10 228)
Passifs dérivés	(26 137)	32 852	12 284
Divers	2 781	2 859	(871)
Flux de trésorerie nets d'exploitation	24 643	19 982	4 073
Flux de trésorerie de financement			
Variation des dépôts	14 319	52 030	14 154
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(2 460)	2 080	(2 081)
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	(877)	(5 677)	(2 918)
Émission de billets et de débentures subordonnés	–	4 025	4 072
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(20)	(1 079)	(1 399)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1	(5)	(345)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	(37)	41	(124)
Actions ordinaires émises	1 544	201	154
Actions ordinaires vendues (acquises) à des fins de transaction	37	(12)	30
Rachats d'actions ordinaires	–	–	(45)
Dividendes versés	(1 791)	(1 636)	(1 452)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	–	–	(311)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	1 497	1 430	–
Flux de trésorerie nets de financement	12 213	51 398	9 735
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(6 313)	(683)	(5 983)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance			
Achats	(92 331)	(120 077)	(96 846)
Produit tiré des échéances	43 101	29 209	92 880
Produit tiré des ventes	33 022	63 995	10 372
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(51 036)	(36 659)	(23 078)
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 5)	27 491	10 370	9 937
Achats nets de locaux et de matériel	(820)	(532)	(322)
Valeurs mobilières prises en pension	10 275	(14 777)	3 313
Acquisitions et cessions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis (Note 7)	–	(1 759)	(4 139)
Flux de trésorerie nets d'investissement	(36 611)	(70 913)	(13 866)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(159)	260	(171)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	86	727	(229)
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	(189)	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 517	1 790	2 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques	2 414 \$	2 517 \$	1 790 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	8 337 \$	10 678 \$	10 947 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice	(1 198)	1 905	1 099

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE 1 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion selon les PCGR et sont décrites dans la section Gestion des risques du rapport de gestion de 2009. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion de 2009 et font partie intégrante des états financiers consolidés de 2009. Les états financiers consolidés de 2009 contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation sans contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations sans contrôle dans les filiales, et le bénéfice tiré des participations sans contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans les revenus, les gains et pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les bénéfices de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon notable de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations et hypothèses de la part de la direction pour calculer les montants qui doivent être comptabilisés dans les états financiers consolidés.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu de l'avoir des actionnaires. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les autres revenus au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des capitaux propres des établissements par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les distributions de dividendes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, qui sont émis par des institutions financières de première qualité.

CONSTATATION DES REVENUS

Les services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement comprennent les honoraires de services conseils, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndicat de placement, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit et les frais annuels. Les revenus, incluant les frais de service, sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sauf les frais annuels, qui sont constatés sur une période de douze mois.

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à même les notes présentant les informations financières s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

Note	Sujet	Page
2	Valeurs mobilières	12
3	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts	17
4	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	20
5	Titrisations de prêts	21
6	Entités à détenteurs de droits variables	23
7	Acquisitions, cessions et autres	24
8	Instruments financiers dérivés	26
9	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	34
10	Terrains, constructions, matériel et mobilier	35
11	Autres actifs	36
12	Dépôts	36
13	Autres passifs	37
14	Billets et débentures subordonnés	37
15	Passif au titre des actions privilégiées	39
16	Titres de fiducie de capital	39
17	Participations sans contrôle dans les filiales	40
18	Capital social	41
19	Fonds propres réglementaires	44
20	Cumul des autres éléments du résultat étendu	45
21	Revenu lié aux activités de négociation	45
22	Assurances	45
23	Autres revenus autres que d'intérêts	46
24	Rémunération à base d'actions	46
25	Avantages sociaux futurs	48
26	Frais de restructuration	54
27	Frais autres que d'intérêts	55
28	Impôts sur les bénéfices	56
29	Bénéfice par action	57
30	Juste valeur des instruments financiers	58
31	Risque de taux d'intérêt	63
32	Passif éventuel, engagements, actifs donnés en garantie, sûretés et garanties	65
33	Risque de crédit	66
34	Informations sectorielles	70
35	Opérations entre apparentés	72
36	Gestion des risques	73

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

INSTRUMENTS FINANCIERS – MODIFICATIONS

a) Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3025, «Prêts douteux», du *Manuel de l'ICCA* (les «modifications de 2009»). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, et font en sorte que certains titres de créance peuvent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif ou si la Banque n'a pas l'intention de les vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le «modèle de la perte sur prêt subie» du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et que l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1^{er} novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a également reclassé comme prêts les titres détenus jusqu'à leur échéance qui n'étaient pas cotés sur un marché actif, conformément aux modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après leur reclassement.

Le tableau suivant indique les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2008.

Titres de créance reclassés dans les prêts		Montant
(en millions de dollars canadiens)		
Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts¹		
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes		8 435 \$
Obligations de sociétés et autres		277
		8 712
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts		
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains		69
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE		459
Autres titres de créance		1 424
		1 952
Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008		10 664
Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts ²		895
Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 ^{er} novembre 2008		11 559
Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts ³		(95)
Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1^{er} novembre 2008		11 464 \$

¹ Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

² Comprend 563 millions de dollars après impôts.

³ Comprend 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Le tableau ci-dessous décrit sommairement les rajustements qui ont été nécessaires pour l'adoption des modifications de 2009.

Incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers sur les soldes des trimestres précédents (non vérifié)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 juillet 2009			30 avril 2009			31 janvier 2009		
	Montant après rajustement transitoire			Montant après rajustement transitoire			Montant après rajustement transitoire		
	Déjà présenté	Rajustement transitoire		Déjà présenté	Rajustement transitoire		Déjà présenté	Rajustement transitoire	
BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ									
ACTIF									
Valeurs mobilières									
Disponibles à la vente	88 914 \$	(7 599) \$	81 315 \$	96 481 \$	(8 516) \$	87 965 \$	83 978 \$	(9 033) \$	74 945 \$
Détenues jusqu'à leur échéance	12 223	(3 228)	8 995	12 480	(3 268)	9 212	9 529	(2 006)	7 523
	101 137 \$	(10 827) \$	90 310 \$	108 961 \$	(11 784) \$	97 177 \$	93 507 \$	(11 039) \$	82 468 \$
Prêts									
Titres de créance classés comme prêts	– \$	11 474 \$	11 474 \$	– \$	13 277 \$	13 277 \$	– \$	12 885 \$	12 885 \$
Provisions pour pertes sur prêts	(1 979)	(279)	(2 258)	(1 916)	(309)	(2 225)	(1 783)	(199)	(1 982)
	(1 979) \$	11 195 \$	9 216 \$	(1 916) \$	12 968 \$	11 052 \$	(1 783) \$	12 686	10 903
Autres									
Autres actifs	14 476 \$	(137) \$	14 339 \$	16 048 \$	(438) \$	15 610 \$	17 911 \$	(610) \$	17 301 \$
AVOIR DES ACTIONNAIRES									
Bénéfices non répartis	18 383 \$	(191) \$	18 192 \$	18 039 \$	(191) \$	17 848 \$	17 986 \$	(118) \$	17 868 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	598	423	1 021	2 968	936	3 904	2 173	1 155	3 328
ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ CONDENSÉ									
<i>Pour les trois mois terminés</i>									
Revenus d'intérêts									
Prêts	2 694 \$	191 \$	2 885 \$	2 749 \$	299 \$	3 048 \$	3 241 \$	217 \$	3 458 \$
Valeurs mobilières – intérêt	1 096	(191)	905	1 339	(299)	1 040	1 414	(217)	1 197
	3 790 \$	– \$	3 790 \$	4 088 \$	– \$	4 088 \$	4 655 \$	– \$	4 655 \$
Provision pour pertes sur créances	557 \$	– \$	557 \$	656 \$	116 \$	772 \$	537 \$	93 \$	630 \$
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	209	–	209	35	(43)	(8)	(58)	(34)	(92)
Bénéfice net (perte nette)	912	–	912	618	(73)	545	712	(59)	653
(en dollars canadiens)									
Résultat par action									
De base	1,01 \$	– \$	1,01 \$	0,68 \$	(0,09) \$	0,59 \$	0,82 \$	(0,07) \$	0,75 \$
Dilué	1,01	–	1,01	0,68	(0,09)	0,59	0,82	(0,07)	0,75

b) Examen des dérivés incorporés lors d'un reclassement

En août 2009, la Banque a adopté une modification au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* pour clarifier qu'au reclassement d'un instrument financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction, il faut effectuer un examen pour déterminer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte. En outre, la modification interdit le reclassement d'un instrument financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction lorsque le dérivé incorporé à l'instrument financier ne peut être évalué séparément du contrat hôte. La modification s'applique à tous les reclassements ayant lieu à compter du 1^{er} juillet 2009. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

c) Traitement comptable ultérieur des actifs financiers ayant subi une dépréciation

En avril 2009, la Banque a adopté une modification au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. La modification fait en sorte de préciser que, après la comptabilisation d'une perte de valeur sur un actif financier (autre qu'un prêt), le revenu d'intérêts à l'égard de l'actif financier ayant subi une dépréciation est constaté en fonction du taux d'intérêt utilisé pour calculer la perte de valeur. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

d) Reclassement d'actifs financiers hors des catégories détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente

Avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, la Banque a adopté des modifications au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* (les «modifications de 2008»). Les modifications de 2008 permettent le reclassement d'actifs financiers hors des catégories détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées. Pour connaître l'incidence du reclassement, se reporter à la note 2.

ALIGNEMENT DE LA PÉRIODE DE PRÉSENTATION DES ENTITÉS AMÉRICAINES

À compter du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation des entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidés.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

En mars 2009, le CNC a modifié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers – informations à fournir», pour accroître les exigences relatives aux informations à fournir concernant les évaluations de la juste valeur, y compris quant à la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations, et le risque d'illiquidité des instruments financiers. La norme exige aussi la fourniture d'informations d'après une hiérarchie à trois niveaux pour les évaluations à la juste valeur fondée sur la transparence des données dans l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date de l'évaluation. Les modifications entrent en vigueur pour les états financiers consolidés annuels de 2009 de la Banque et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque puisque le chapitre 3862 porte sur les informations à fournir.

ÉCARTS D'ACQUISITION, ACTIFS INCORPORELS ET FONDEMENTS CONCEPTUELS DES ÉTATS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels», qui précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils sont liés à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, les coûts de démarrage doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. En outre, le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, «Fondements conceptuels des états financiers», a été modifié afin d'assurer la conformité avec la nouvelle norme. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté l'abrégié 173 publié par le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN), «Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers». L'abrégié précise comment le risque de crédit de la Banque et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. La nouvelle directive n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conversion aux Normes internationales d'information financière

Le CNC a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront avec les Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour la Banque, les IFRS entreront en vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 comprendront les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, selon les IFRS. La Banque évalue l'incidence sur ses états financiers consolidés de l'adoption des IFRS au premier trimestre de 2012.

NOTE 2 VALEURS MOBILIÈRES

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque classe les valeurs mobilières d'après les exigences du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, soit comme détenues à des fins de transaction (y compris celles qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (décrites à la note 4)), disponibles à la vente ou détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de créance classés comme prêts sont décrits à la note 3.

Détenues à des fins de transaction

Les valeurs mobilières achetées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur, et toute variation de juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. La juste valeur est établie d'après les prix cotés. Lorsqu'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés d'autres titres semblables, d'après des preuves indirectes émanant de tiers ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Disponibles à la vente

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente et dont on ne peut facilement établir la valeur de marché sont constatés au coût. Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à la juste valeur par imputation dans l'état des résultats consolidé quand il est nécessaire de refléter une baisse de valeur durable. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen. Ils sont constatés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Détenues jusqu'à leur échéance

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont compris dans le revenu d'intérêts.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

La valeur comptable des valeurs mobilières disponibles à la vente est ramenée à leur juste valeur et est constatée dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts au besoin pour refléter une baisse de valeur durable. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une augmentation ultérieure de la juste valeur qui peut être objectivement rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la baisse de valeur entraînera une reprise de valeur.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, une baisse de valeur est comptabilisée lorsqu'une indication objective indique qu'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale des valeurs mobilières au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE

La Banque a adopté des nouvelles normes comptables relativement au classement des titres de créance en 2009 et 2008, comme décrit à la note 1.

Modifications de 2009

La Banque a reclassé comme prêts, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, certains titres de créance disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance à leur coût après amortissement à cette date. Pour plus de renseignements à propos des actifs reclassés, voir la note 1a).

Modifications de 2008

Au cours de 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'a plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications de 2008 apportées au chapitre 3855 et au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*.

Le 1^{er} août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente s'établissait à 6 979 millions de dollars. De plus, à la date du reclassement, ces titres de créance comportaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 5 963 millions de dollars au 31 octobre 2009 (7 355 millions de dollars en 2008). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, des revenus d'intérêts nets de 378 millions de dollars après impôts (110 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008) ont été comptabilisés relativement aux titres de créance reclassés. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'augmentation de la juste valeur de 687 millions de dollars après impôts (diminution de 561 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008) à l'égard de ces valeurs mobilières a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du bénéfice net de 687 millions de dollars après impôts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (diminution de 561 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008). En 2007 et pour les trois premiers trimestres de 2008, la Banque a constaté la variation de la juste valeur de ces titres de créance dans son revenu de négociation.

VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION ET MISES EN PENSION

Les prises en pensions consistent en l'achat par la Banque de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente que la Banque s'engage à revendre à une date ultérieure. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés selon lesquelles la Banque prend possession des valeurs mobilières acquises, surveille leur valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige la cession d'une sûreté additionnelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté et de porter le produit en diminution du montant à recevoir de la contrepartie.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension consistent en la vente par la Banque de valeurs mobilières à des contreparties en vertu des conventions de rachat de valeurs mobilières à une date ultérieure. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de sûretés.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé à leurs prix respectifs auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts payés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						2009 Total	2008 Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction²								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 231 \$	1 328 \$	2 419 \$	878 \$	1 165 \$	– \$	10 021 \$	14 288 \$
Provinces	1 166	382	136	408	517	–	2 609	3 534
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
	1 413	213	1 075	964	1 425	–	5 090	337
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	1 042	280	317	332	43	–	2 014	1 448
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	46	200	981	31	31	–	1 289	1 386
	7 898	2 403	4 928	2 613	3 181	–	21 023	20 993
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens								
	853	455	400	481	332	–	2 521	1 967
Autres émetteurs								
	4 286	788	1 210	280	246	–	6 810	13 314
	5 139	1 243	1 610	761	578	–	9 331	15 281
Titres de participation								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	33	33	66
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	22 594	22 594	22 631
	–	–	–	–	–	22 627	22 627	22 697
Droits conservés	–	22	119	–	–	1 198	1 339	526
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	13 037 \$	3 668 \$	6 657 \$	3 374 \$	3 759 \$	23 825 \$	54 320 \$	59 497 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente³								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	10 682 \$	41 \$	76 \$	82 \$	– \$	– \$	10 881 \$	10 375 \$
Provinces	4	101	143	132	–	–	380	233
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
	182	1 351	19	199	4 980	–	6 731	5 158
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	13	4 295	6 508	–	–	–	10 816	22
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	572	1 940	16 468	165	–	–	19 145	28 791
	11 453	7 728	23 214	578	4 980	–	47 953	44 579
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Autres titres adossés à des créances mobilières	16	5 172	3 726	1 441	1 705	–	12 060	8 889
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	–	–	–	–	–	8 435
Obligations de sociétés et autres								
	378	11 212	2 725	2 529	106	–	16 950	2 562
	394	16 384	6 451	3 970	1 811	–	29 010	19 886
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	734	2 047	922	1 484	776	–	5 963	7 355
Titres de participation								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	342	342	444
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	1 573	1 573	2 857
	–	–	–	–	–	1 915	1 915	3 301
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	12 581 \$	26 159 \$	30 587 \$	6 032 \$	7 567 \$	1 915 \$	84 841 \$	75 121 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance³								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	369 \$	30 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	399 \$	226 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
	623	367	368	–	–	–	1 358	1 264

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée jusqu'à l'échéance ¹						2009 Total	2008 Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 440	2 438	3 389	–	–	–	7 267	5 132
	2 432	2 835	3 757	–	–	–	9 024	6 622
Autres titres de créance								
Autres émetteurs	423	128	87	–	–	–	638	2 885
	423	128	87	–	–	–	638	2 885
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	2 855 \$	2 963 \$	3 844 \$	– \$	– \$	– \$	9 662 \$	9 507 \$
Total des valeurs mobilières	28 473 \$	32 790 \$	41 088 \$	9 406 \$	11 326 \$	25 740 \$	148 823 \$	144 125 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

Gains et pertes latents sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008			
	Coût/ après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente¹								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	10 872 \$	9 \$	– \$	10 881 \$	10 363 \$	14 \$	2 \$	10 375 \$
Provinces	368	12	–	380	231	3	1	233
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	6 676	102	47	6 731	5 295	12	149	5 158
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	10 712	125	21	10 816	22	–	–	22
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel	19 016	385	256	19 145	29 118	401	728	28 791
	47 644	633	324	47 953	45 029	430	880	44 579
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Autres titres adossés à des créances mobilières	12 010	104	54	12 060	9 178	1	290	8 889
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	9 329	11	905	8 435
Obligations de sociétés et autres	16 422	532	4	16 950	2 601	1	40	2 562
	28 432	636	58	29 010	21 108	13	1 235	19 886
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction²	5 787	299	123	5 963	8 219	2 154	3 018	7 355
Titres de participation³								
Actions privilégiées	370	49	30	389	452	70	22	500
Actions ordinaires	1 509	317	71	1 755	2 791	540	244	3 087
	1 879	366	101	2 144	3 243	610	266	3 587
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	83 742 \$	1 934 \$	606 \$	85 070 \$	77 599 \$	3 207 \$	5 399 \$	75 407 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance¹								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	399 \$	– \$	– \$	399 \$	226 \$	– \$	– \$	226 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	1 358	34	–	1 392	1 264	–	–	1 264
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	7 267	187	1	7 453	5 132	66	13	5 185
Autres titres de créance								
Autres émetteurs	638	15	–	653	2 885	14	12	2 887
	638	15	–	653	2 885	14	12	2 887
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662 \$	236 \$	1 \$	9 897 \$	9 507 \$	80 \$	25 \$	9 562 \$
Total des valeurs mobilières	93 404 \$	2 170 \$	607 \$	94 967 \$	87 106 \$	3 287 \$	5 424 \$	84 969 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et certaines valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

² Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2009 de 38 millions de dollars (41 millions de dollars en 2008) et des autres titres de créance au 31 octobre 2009 de 5 925 millions de dollars (7 314 millions de dollars en 2008).

³ Au 31 octobre 2009, des titres de participation dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 242 millions de dollars (1 504 millions de dollars en 2008) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation s'établissait à 2 471 millions de dollars (1 790 millions de dollars en 2008) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau suivant, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant le 31 octobre 2009, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût après amortissement. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois». Aucune de ces pertes latentes n'est réputée refléter une baisse de valeur durable.

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		2009	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux américains	– \$	– \$	4 199 \$	47 \$	4 199 \$	47 \$
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	–	9 907	21	9 907	21
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel	8 491	216	1 213	40	9 704	256
	8 491	216	15 319	108	23 810	324
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
Autres titres adossés à des créances mobilières	–	–	8 162	54	8 162	54
Obligations de sociétés et autres	–	–	6 250	4	6 250	4
	–	–	14 412	58	14 412	58
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	222	42	649	81	871	123
Titres de participation						
Actions privilégiées	68	1	206	29	274	30
Actions ordinaires	113	16	164	55	277	71
	181	17	370	84	551	101
Total	8 894 \$	275 \$	30 750 \$	331 \$	39 644 \$	606 \$

Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(111) \$	576 \$	364 \$
Moins-values			
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(326)	(245)	(38)
Total	(437) \$	331 \$	326 \$

¹ Les pertes de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente comprennent un montant de 88 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (néant pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008; sans objet pour 2007) lié aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique ci-dessus intitulée «Reclassement de certains titres de créance – Modifications de 2008». Ces pertes ont été principalement compensées par les gains sur la protection de crédit détenue, lesquels ont été comptabilisés dans les autres revenus.

NOTE 3 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt, les commissions de montage de prêts payés d'avance, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt. À l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, les variations des flux de trésorerie prévus sont comptabilisées comme un rajustement de la valeur comptable du prêt, et un montant compensatoire est comptabilisé dans le revenu d'intérêts dans la période de présentation au cours de laquelle les variations sont survenues. La valeur comptable est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard d'un engagement est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux. Un dépôt auprès d'une banque est considéré comme un prêt douteux lorsqu'un versement est en souffrance depuis 21 jours aux termes du contrat.

À la suite d'une baisse de valeur, le revenu d'intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur prêt. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les prêts aux particuliers et les prêts aux petites entreprises, les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer les frais de recouvrement, le capital et toutes les radiations ou provisions antérieures, et le solde est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou restructurées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux	97 \$	66 \$	44 \$
Recouvrements	(3)	(6)	(5)
	94 \$	60 \$	39 \$

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La Banque maintient une provision qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend la provision pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties, lettres de crédit et lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs.

La provision comprend des provisions spécifiques et des provisions générales. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Pour les titres de créance classés comme prêts et les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont établies pour chaque prêt pour constater les pertes sur prêts. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes subies.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées au cas par cas. Les prêts sont regroupés selon des caractéristiques similaires de risque de crédit, et le niveau de la provision générale établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte des risques associés au modèle et aux estimations, de même que du jugement de la direction.

La variation de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre est présentée dans le tableau suivant.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provision spécifique	Prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique	Provision générale	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets
2009							
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	65 665 \$	394 \$	34 \$	360 \$	18 \$	52 \$	65 613 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 357	274	112	162	378	490	93 867
Cartes de crédit	8 152	102	71	31	228	299	7 853
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	76 176	1 300	296	1 004	909	1 205	74 971
Titres de créance classés comme prêts ²	11 146	241	45	196	277	322	10 824
Total	255 496 \$	2 311 \$	558 \$	1 753 \$	1 810 \$	2 368 \$	253 128 \$
2008							
Prêts hypothécaires résidentiels	57 596 \$	264 \$	22 \$	242 \$	11 \$	33 \$	57 563 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	79 610	209	76	133	317	393	79 217
Cartes de crédit	7 387	82	44	38	228	272	7 115
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	76 567	602	210	392	628	838	75 729
Total	221 160 \$	1 157 \$	352 \$	805 \$	1 184 \$	1 536 \$	219 624 \$
						2009	2008
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice						1 799 \$	903 \$

¹ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 48 359 millions de dollars au 31 octobre 2009 (39 938 millions de dollars en 2008) de prêts hypothécaires assurés par des gouvernements canadiens. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 31 899 millions de dollars au 31 octobre 2009 (23 187 millions de dollars en 2008).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession, comme des biens immobiliers qui sont classés comme disponibles à la vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les prêts douteux bruts comprennent les actifs saisis disponibles à la vente d'une valeur comptable brute de 247 millions de dollars au 31 octobre 2009 (110 millions de dollars en 2008) et une provision connexe de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2008). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession au cours de l'exercice n'est pas importante. Les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession, tels que des espèces et des obligations, sont affectés aux activités de transaction et de crédit courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	2009			2008		2007
	Provision spécifique	Provision générale	Total	Provision spécifique	Provision générale	Total
Provision pour pertes sur créances au début de l'exercice, comme déjà présenté	352 \$	1 184 \$	1 536 \$	203 \$	1 092 \$	1 295 \$
Incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers	-	95	95	-	-	-
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines ¹	22	29	51	-	-	-
Acquisitions ²	-	-	-	-	-	14
Provision pour pertes sur créances ³	1 614	866	2 480	934	129	1 063
Radiations ⁴	(1 547)	-	(1 547)	(946)	-	(946)
Recouvrements	109	-	109	124	-	124
Écart de conversion et autres ajustements	8	(93)	(85)	37	(37)	-
Provision pour pertes sur créances à la fin de l'exercice	558 \$	2 081 \$	2 639 \$	352 \$	1 184 \$	1 536 \$
Composée de :						
Provision pour pertes sur prêts ⁵	558 \$	1 810 \$	2 368 \$	352 \$	1 184 \$	1 536 \$
Provision pour pertes sur créances liée aux instruments hors bilan ⁵	-	271	271	-	-	-
Provision pour pertes sur créances à la fin de l'exercice	558 \$	2 081 \$	2 639 \$	352 \$	1 184 \$	1 536 \$

¹ L'incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines comprend les éléments suivants : une provision pour pertes sur créances de 80 millions de dollars; des radiations de 35 millions de dollars; des recouvrements de néant; et divers de 6 millions de dollars.

² Tous les prêts acquis de Commerce ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, qui tient compte de la qualité de crédit des prêts. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'a été constatée à l'acquisition.

³ Comprend 250 millions de dollars liés aux titres de créance classés comme prêts pour 2009.

⁴ Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, il n'y a eu aucune radiation liée à des prêts restructurés (néant en 2008; néant en 2007).

⁵ Avec prise d'effet en 2009, la provision pour pertes sur créances relative aux instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs. Les soldes des exercices antérieurs n'ont pas été reclassés.

Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur. Les titres de créance classés comme prêts sont considérés en souffrance aux termes du contrat lorsque les flux de trésorerie réels sont inférieurs à ceux qui étaient prévus au moment de l'acquisition. Au 31 octobre 2009, aucun titre de créance classé comme prêt en souffrance aux termes d'un contrat n'était douteux.

Le tableau suivant présente de l'information sur le classement chronologique des prêts en souffrance mais qui ne sont pas douteux, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2009, 1,4 milliard de dollars (2,6 milliards de dollars en 2008) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins qui sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-dessous.

Prêts en souffrance mais non douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008			
	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	861 \$	387 \$	67 \$	1 315 \$	807 \$	357 \$	63 \$	1 227 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	3 600	627	163	4 390	3 234	570	131	3 935
Cartes de crédit	355	79	49	483	381	75	41	497
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 248	517	200	2 965	2 729	256	80	3 065
Total	7 064 \$	1 610 \$	479 \$	9 153 \$	7 151 \$	1 258 \$	315 \$	8 724 \$

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2009, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 45 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 18 millions de dollars (11 millions de dollars en 2008).

NOTE 4 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être établie de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de constatation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

VALEURS MOBILIÈRES DÉSIGNÉES COMME DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certaines valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation au moyen du taux de rendement de marché pour les actifs à l'appui des provisions d'assurance, l'incidence des variations du facteur d'actualisation étant constatée dans l'état des résultats consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

Certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur totale de ces valeurs mobilières était de 3 236 millions de dollars au 31 octobre 2009 (6 402 millions de dollars en 2008). Ces valeurs mobilières sont comptabilisées dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé.

PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés ci-dessus. Ces prêts sont évalués à la juste valeur selon des cours obtenus auprès de courtiers indépendants, lorsque disponibles. En l'absence de cours de courtiers disponibles ou fiables, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées autant que possible sur l'utilisation d'intrants de marché observables.

La juste valeur totale de ces prêts était de 210 millions de dollars au 31 octobre 2009 (510 millions de dollars en 2008). Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2009, le risque de crédit maximum rattaché aux prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'élevait à 210 millions de dollars (510 millions de dollars en 2008). Ces prêts sont gérés comme faisant partie du portefeuille de négociation dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de négociation afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum rattaché aux prêts. La variation de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit qui a été constatée pour l'exercice considéré est une perte de 16 millions de dollars ((109) millions de dollars en 2008) calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

REVENU (PERTE) PROVENANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, le revenu (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'est élevé à 256 millions de dollars ((137) millions de dollars en 2008 et (55) millions de dollars en 2007). Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur est inclus dans les autres revenus. Ce revenu (cette perte) est principalement compensé par les variations de la juste valeur des dérivés utilisés comme couverture économique de ces actifs et est comptabilisé dans les autres revenus (pertes).

NOTE 5 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible, selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible doit avoir le droit de nantir ou vendre sa participation dans la structure d'accueil, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et en retirer un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour établir les justes valeurs, on utilise les prix cotés, s'il y en a. Cependant, il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – correspondant aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les autres droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés. Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque.

Activités de titrisation

(en millions de dollars canadiens)	2009					2008				2007	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Produit brut	28 624 \$	3 429 \$	– \$	4 \$	32 057 \$	12 070 \$	5 599 \$	1 600 \$	2 \$	19 271 \$	19 911 \$
Droits conservés comptabilisés	1 100	20	–	–	1 120	305	51	12	–	368	325
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	519	72	–	2	593	221	90	43	2	356	364

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

Gains (pertes) de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)	2009					2008				2007	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Gain (perte) à la vente	301 \$	20 \$	– \$	– \$	321 \$	(21) \$	50 \$	12 \$	– \$	41 \$	141 \$
Revenu sur les droits conservés ¹	126	21	–	–	147	96	17	77	–	190	256
Total	427 \$	41 \$	– \$	– \$	468 \$	75 \$	67 \$	89 \$	– \$	231 \$	397 \$

¹ Le revenu sur les droits conservés exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont comme suit :

Principales hypothèses

	2009				2008				2007			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés ¹	18,8 %	5,0 %	s.o.	5,2 %	18,4 %	5,9 %	43,5 %	5,2 %	20,0 %	6,5 %	43,0 %	8,7 %
Marge excédentaire ²	1,4	0,5	s.o.	1,0	0,8	1,1	7,1	1,0	0,7	1,1	7,1	1,0
Taux d'actualisation	3,2	3,4	s.o.	5,8	4,7	5,6	6,1	8,1	6,5	6,2	6,3	10,3
Pertes sur créances prévues ³	–	–	s.o.	0,1	–	–	2,4	0,1	–	–	2,1	0,1

¹ Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis et un taux de remboursement annuel pour les prêts en dollars américains.

² La marge excédentaire au titre des prêts sur cartes de crédit reflète le rendement net du portefeuille qui correspond aux intérêts gagnés moins les coûts de financement et les pertes.

³ Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2009, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 4 566 millions de dollars (8 901 millions de dollars en 2008; 9 974 millions de dollars en 2007), et le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 27 491 millions de dollars (10 370 millions de dollars en 2008; 9 937 millions de dollars en 2007).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2009. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009				2008			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Juste valeur des droits conservés	1 216 \$	121 \$	– \$	2 \$	442 \$	80 \$	– \$	4 \$
Taux d'actualisation	3,4 %	3,0 %	– %	5,8 %	4,1 %	4,2 %	– %	8,1 %
+10 %	(3) \$	– \$	– \$	– \$	(2) \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	(7)	(1)	–	–	(4)	(1)	–	–
Taux des remboursements anticipés	18,8 %	4,3 %	– %	5,2 %	18,4 %	5,7 %	– %	5,2 %
+10 %	(40) \$	(8) \$	– \$	– \$	(14) \$	(6) \$	– \$	– \$
+20 %	(78)	(14)	–	–	(27)	(11)	–	–
Pertes sur créances prévues	– %	– %	– %	0,1 %	– %	– %	– %	0,1 %
+10 %	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	–	–	–	–	–	–	–	–

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

Prêts gérés

(en millions de dollars canadiens)

Type de prêt	2009			2008		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	106 562 \$	394 \$	13 \$	81 928 \$	264 \$	8 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	101 319	286	599	87 710	221	384
Cartes de crédit	8 152	102	435	7 387	82	300
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et autres ¹	76 293	1 300	391	76 715	602	145
Total des prêts gérés	292 326	2 082	1 438	253 740	1 169	837
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires résidentiels	40 897	–	–	24 332	–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 962	12	–	8 100	12	1
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	14
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ²	117	–	–	148	–	–
Total des prêts titrisés	47 976	12	–	32 580	12	15
Titres de créance classés comme prêts ³	11 146	241	–	–	–	–
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines ⁴	s.o.	s.o.	35	s.o.	s.o.	s.o.
Total des prêts présentés dans le bilan consolidé	255 496 \$	2 311 \$	1 473 \$	221 160 \$	1 157 \$	822 \$

¹ En 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitations et toutes les pertes sur créances connexes ont été reclassés des prêts hypothécaires résidentiels aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, rétroactivement à 2008.

² Les prêts hypothécaires commerciaux sont inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

³ En raison des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

⁴ Comme expliqué à la note 1, les montants relatifs à TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, sont reflétés dans les bénéfices non répartis en raison de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines.

NOTE 6 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Une EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

La Banque est le principal bénéficiaire d'une EDDV importante. Cette EDDV est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2009, l'EDDV avait 2,1 milliards de dollars d'actifs (1,9 milliard de dollars en 2008), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. Les actifs provenaient du Canada en totalité. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 2,1 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2008).

Jusqu'en mars 2009, la Banque était le principal bénéficiaire d'une autre EDDV, Lillooet Limited (Lillooet). La Banque a cessé d'être le principal bénéficiaire de cette EDDV au cours de l'exercice, comme décrit à la note 7.

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidées sont analysés comme suit.

CONDUITS MULTICÉDANTS

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources différentes de financement par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les facilités de liquidité peuvent être utilisées par les conduits, s'ils satisfont à certains critères visant à ce que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit. De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits et classé comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits multicédants, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires; toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité de style mondial qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 7,5 milliards de dollars (10,7 milliards de dollars en 2008). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,0 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2008) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2009, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 134 millions de dollars (78 millions de dollars en 2008) pour des transactions.

CONDUITS MONOCÉDANTS

La Banque utilise des conduits monocédants pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2009, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2008) se rapportant à des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (80 millions de dollars en 2008) liés à la marge excédentaire.

AUTRES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

La Banque conclut des opérations avec d'importantes sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV dans le but de leur offrir du financement à coût économique. En vertu de ces opérations, au 31 octobre 2009, la Banque avait fourni environ 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008) de financement à ces EDDV. La Banque a reçu des garanties ou des droits de recours de banques américaines importantes ayant des notations de crédit équivalentes aux notations A+ de S&P pour couvrir entièrement ses placements dans ces EDDV (AA en 2008). À la création ou à la restructuration récente des opérations, les contreparties ont donné des sûretés ayant des notations de crédit équivalentes à la notation AAA de S&P en faveur de la Banque, et la Banque a acheté une protection de crédit visant à réduire davantage son exposition aux banques américaines. Au 31 octobre 2009, les actifs dans ces EDDV totalisaient environ 10,6 milliards de dollars (10,6 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque était exposée, compte non tenu des garanties, recours, sûretés et swaps sur défaillance de crédit, se rapprochait de 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, l'exposition nette de la Banque aux banques américaines, compte tenu des garanties et des swaps sur défaillance de crédit, était d'environ 383,6 millions de dollars (960 millions de dollars en 2008). Les opérations confèrent à la Banque ou aux contreparties le pouvoir de choisir de cesser d'y prendre part dans un court délai.

NOTE 7 ACQUISITIONS, CESSIIONS ET AUTRES

a) Commerce Bancorp, Inc.

Le 31 mars 2008, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (Commerce) pour une contrepartie totale de 8 510 millions de dollars, principalement payée au comptant et en actions ordinaires, soit respectivement 2 167 millions de dollars et 6 147 millions de dollars. Chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant, ce qui a donné lieu à l'émission de 83,3 millions d'actions ordinaires de la Banque. La valeur des 83,3 millions d'actions ordinaires a été calculée d'après le cours moyen de l'action ordinaire de la Banque sur une période de deux jours avant et après que les modalités de l'acquisition ont été convenues et annoncées. Les résultats d'exploitation de Commerce sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs de Commerce à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

Actifs acquis

Trésorerie et équivalents de trésorerie	408 \$
Valeurs mobilières	25 154
Prêts	18 171
Actifs incorporels	
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	1 505
Autres actifs incorporels identifiables	9
Terrains, constructions, matériel et mobilier	1 917
Actifs d'impôts futurs	377
Autres actifs	3 272
	50 813

Moins les passifs pris en charge

Dépôts	47 271
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	105
Frais de restructuration comptabilisés	127
Autres passifs	1 074
	48 577

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	2 236
Écarts d'acquisition	6 274

Contrepartie totale	8 510 \$
----------------------------	-----------------

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart d'acquisition a diminué de 56 millions de dollars, passant de 6 330 millions de dollars à 6 274 millions de dollars, ce qui s'explique par la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts et d'un passif d'impôts futurs s'y rapportant. La répartition du prix d'acquisition, y compris l'évaluation des actifs et des passifs, a été terminée et finalisée le 31 mars 2009.

L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins annuellement et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon leur durée de vie économique sur une période de 4 à 14 ans, d'après leur durée de vie utile estimative.

b) TD AMERITRADE Holding Corporation

Le 24 janvier 2009, la limite de la participation réelle de la Banque dans TD AMERITRADE Holding Corporation (TD Ameritrade) en vertu de la convention d'actionnaires a été portée de 39,9 % à 45 %. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote rattachés à toute action détenue au-delà de la limite de 45 %. La participation de la Banque dans TD Ameritrade a fluctué au cours de l'exercice en raison des activités continues de rachat par TD Ameritrade, du règlement de l'accord de couverture modifié avec Lillooet et de l'émission d'actions par TD Ameritrade dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de thinkorswim Group Inc. La Banque comptabilise son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. Au 31 octobre 2009, le placement présenté de la Banque dans TD Ameritrade représentait 45,1 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade.

Au cours de l'exercice, les activités de rachat de TD Ameritrade ont temporairement porté la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 47,5 %. L'émission d'actions effectuée par TD Ameritrade dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de thinkorswim Group Inc. a fait diminuer la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la faisant passer de 47,5 % à 45,2 %. Lillooet était une EDDV et la Banque était son principal bénéficiaire. La Banque a conclu un accord de couverture avec Lillooet visant à fournir à la Banque une protection de prix au cas où la Banque déciderait d'augmenter sa participation réelle dans TD Ameritrade en 2009. Le 2 mars 2009, la Banque a pris livraison de 27 millions d'actions en règlement de l'accord de couverture modifié conclu avec Lillooet à un coût couvert de 515 millions de dollars US pour la Banque. Au moment du règlement de l'accord de couverture, la Banque a cessé d'être le principal bénéficiaire de Lillooet et a cessé de consolider les états financiers de cette dernière. Le remplacement de l'accord de couverture modifié par la propriété directe de 27 millions d'actions n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque.

c) TD Banknorth

Interchange Financial Services Corporation

TD Banknorth a conclu l'acquisition d'Interchange Financial Services Corporation (Interchange) le 1^{er} janvier 2007, pour une contrepartie au comptant totale de 545 millions de dollars (468,1 millions de dollars US), financée principalement au moyen de la vente par TD Banknorth de 13 millions de ses actions ordinaires à la Banque au prix de 31,17 \$ US l'action pour un montant de 472 millions de dollars (405 millions de dollars US). Par suite de l'acquisition d'Interchange par TD Banknorth, les actifs et passifs suivants d'Interchange ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date d'acquisition : 1 283 millions de dollars de prêts et de prêts hypothécaires aux particuliers et commerciaux, 495 millions de dollars d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, 123 millions de dollars d'autres actifs, 1 332 millions de dollars de dépôts et 97 millions de dollars de passifs divers. TD Banknorth consolide les résultats financiers d'Interchange.

Opération de privatisation

Le 20 avril 2007, la Banque a achevé la privatisation de TD Banknorth. Aux termes de cette opération, la Banque a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de TD Banknorth qu'elle ne détenait pas encore pour 32,33 \$ US par action de TD Banknorth. La contrepartie totale s'est élevée à 3,7 milliards de dollars au comptant (3,3 milliards de dollars US). L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. À la conclusion

de l'opération, TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque et ses actions ont été retirées de la cote de la Bourse de New York.

Par suite de l'opération, une augmentation nette d'environ 1,5 milliard de dollars au titre de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels a été portée au bilan consolidé de la Banque à la date de réalisation de l'opération. Les autres rajustements au titre de la répartition du prix d'acquisition n'ont pas été importants.

NOTE 8 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés ou latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins de transaction et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans les autres revenus.

RELATIONS DE COUVERTURE

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au moment de la création de la couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultats, sans aucune incidence atténuante sur le bénéfice, lorsqu'il en convient.

Le gain ou la perte lié à la composante du dérivé exclu de l'appréciation de l'efficacité de la couverture est immédiatement constaté à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme couvertures, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations des flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les gains et pertes de juste valeur liés à la tranche inefficace de la relation de couverture sont immédiatement constatés dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert (le rajustement au montant de base) est amorti par imputation à l'état des résultats consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, le rajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges à l'état des résultats consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaies étrangères ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. L'ensemble des flux de trésorerie pour tous les risques couverts au fil du temps forment la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de juste valeur liés à la tranche inefficace sont immédiatement constatés dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidé de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidé.

Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture liés à la tranche efficace de la couverture sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Le gain ou la perte lié à la tranche inefficace est immédiatement constaté dans l'état des résultats consolidé. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidé quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme normalisés et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses investissements dans des établissements étrangers lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie : la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme normalisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants normalisés, avec des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend certains engagements de prêt à prix fixe envers des clients au Canada. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et toute variation subséquente est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou actions, peuvent être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéficiaires, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée au bilan consolidé.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	3 \$	15 \$	2 \$	– \$	1 \$	18 \$
Contrats de garantie de taux	89	71	78	74	91	77
Swaps	25 992	26 557	17 590	18 166	17 144	17 953
Options vendues	–	1 104	–	766	1	1 003
Options achetées	1 042	–	652	–	942	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	27 126	27 747	18 322	19 006	18 179	19 051
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	11 991	9 545	6 907	5 251	21 518	16 996
Swaps	2 712	936	2 763	801	2 513	876
Swaps de taux et de devises	11 066	13 200	7 472	10 627	18 452	18 284
Options vendues	1	866	–	730	–	1 436
Options achetées	820	–	731	–	1 408	–
Total des contrats de change	26 590	24 547	17 873	17 409	43 891	37 592
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	4 913	161	1 102	287	8 658	220
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	106	5 334	205	1 305	170	9 047
Divers	31	20	9	–	40	14
Total des contrats sur dérivés de crédit	5 050	5 515	1 316	1 592	8 868	9 281
Autres contrats						
Contrats sur actions	2 586	2 656	2 159	2 122	3 872	2 523
Contrats sur marchandises	1 333	1 397	984	920	997	1 115
Juste valeur – transaction	62 685 \$	61 862 \$	40 654 \$	41 049 \$	75 807 \$	69 562 \$
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	6 793 \$	4 636 \$	5 675 \$	4 508 \$	3 623 \$	2 709 \$
Options vendues	4	5	4	10	–	–
Options achetées	356	–	210	–	273	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	7 153	4 641	5 889	4 518	3 896	2 709
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	854	612	123	700	1 166	881
Swaps	8	–	14	–	–	–
Swaps de taux et de devises	1 772	924	1 808	1 064	1 382	1 209
Total des contrats de change	2 634	1 536	1 945	1 764	2 548	2 090
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	621	72	164	103	928	15
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	5	–	24	–	6
Total des contrats sur dérivés de crédit	621	77	164	127	928	21
Autres contrats						
Contrats sur actions	483	302	793	694 ²	369	91
Contrats sur marchandises	–	1	–	–	–	–
Juste valeur – autres que de transaction	10 891	6 557	8 791	7 103	7 741	4 911
Total de la juste valeur	73 576 \$	68 419 \$	49 445 \$	48 152 \$	83 548 \$	74 473 \$

¹ La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 était comme suit : positive de 41 977 millions de dollars et négative de 41 464 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

² En 2009, 642 millions de dollars de dérivés incorporés ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

Le tableau suivant catégorise les instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme étant constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture et qu'ils n'ont pas été désignés comme étant constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Juste valeur des instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs dérivés			Passifs dérivés		
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	2 851 \$	2 824 \$	5 675 \$	795 \$	3 713 \$	4 508 \$
Options vendues	–	4	4	–	10	10
Options achetées	204	6	210	–	–	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 055	2 834	5 889	795	3 723	4 518
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	119	4	123	695	5	700
Swaps	–	14	14	–	–	–
Swaps de taux et de devises	883	925	1 808	590	474	1 064
Total des contrats de change	1 002	943	1 945	1 285	479	1 764
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	–	164	164	–	103	103
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	–	–	–	24	24
Total des dérivés de crédit	–	164	164	–	127	127
Autres contrats						
Contrats sur actions	–	793	793	–	694 ¹	694
Total des autres contrats	–	793	793	–	694	694
Juste valeur – autres que de transaction	4 057 \$	4 734 \$	8 791 \$	2 080 \$	5 023 \$	7 103 \$

¹ En 2009, 642 millions de dollars des dépôts aux dérivés.

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des éléments couverts, le cas échéant, sur l'état des résultats consolidé et sur les autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	2009			
	Instruments dérivés ¹	Élément couvert ¹	Inefficacité de la couverture ^{2,3}	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ^{2,4}
Couvertures de juste valeur				
Contrats sur taux d'intérêt	(456) \$	440 \$	16	(137) \$
Contrats de change	(159)	144	15	(20)
Total	(615) \$	584 \$	31 \$	(157) \$

¹ Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net, à l'exception de l'inefficacité de la couverture.

² Montants comptabilisés dans les autres revenus.

³ L'inefficacité de la couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 sur les couvertures de juste valeur était de 9 millions de dollars.

⁴ Les montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 n'étaient pas importants.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

2009

	Montant comptabilisés à l'égard des instruments dérivés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ¹	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ¹ aux résultats ²	Inefficacité de la couverture ^{3,4}	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ^{3,5}
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats sur taux d'intérêt	2 430 \$	1 880 \$	3 \$	(1) \$
Contrats de change ⁶	(794)	43	–	(1)
Autres contrats	2	–	–	–
Total	1 638 \$	1 923 \$	3 \$	(2) \$
Couvertures d'investissement net				
Risque de change	19 \$	– \$	– \$	(17) \$

¹ Les autres éléments du résultat étendu présentés dans le tableau ci-dessus sont des montants après impôts.² Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.³ Montants comptabilisés dans les autres revenus.⁴ L'inefficacité de la couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 sur les couvertures de flux de trésorerie était de 1 million de dollars.⁵ Cette exclusion n'a pas eu d'incidence importante pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008.⁶ Comprend les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 999 millions de dollars au 31 octobre 2009 (787 millions de dollars au 31 octobre 2008) constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 30 ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas.

Le tableau ci-dessous présente les gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009. Ces gains (pertes) sont partiellement contrebalancés par des gains (pertes) comptabilisés dans l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu liés aux instruments de couverture.

Gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés dans des relations admissibles à la comptabilité de couverture

(en millions de dollars canadiens)

2009

Contrats sur taux d'intérêt ¹	(518) \$
Contrats de change ¹	(13)
Dérivés de crédit ¹	(866)
Actions ¹	116
Autres contrats ¹	(2)
Total	(1 283) \$

¹ Montants comptabilisés dans les autres revenus.

Instruments financiers dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Détenus à des fins de transaction			Détenus à des fins autres que de transaction		2009	2008
	Négo­ciés hors Bourse	Négo­ciés en Bourse	Total	Total	Total	Total	Total
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	– \$	173,7 \$	173,7 \$	– \$	173,7 \$	127,6 \$	
Contrats de garantie de taux	111,2	–	111,2	–	111,2	90,6	
Swaps	915,5	–	915,5	288,4	1 203,9	1 322,5	
Options vendues	23,1	42,1	65,2	1,1	66,3	57,5	
Options achetées	14,4	47,4	61,8	24,7	86,5	83,3	
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 064,2	263,2	1 327,4	314,2	1 641,6	1 681,5	
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	–	14,7	14,7	–	14,7	2,6	
Contrats à terme de gré à gré	305,3	–	305,3	31,4	336,7	429,7	
Swaps	21,1	–	21,1	0,3	21,4	20,8	
Swaps de taux et de devises	277,7	–	277,7	30,8	308,5	283,5	
Options vendues	36,9	–	36,9	–	36,9	30,8	
Options achetées	32,5	–	32,5	–	32,5	26,5	
Total des contrats de change	673,5	14,7	688,2	62,5	750,7	793,9	
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	32,8	–	32,8	8,1	40,9	124,2	
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	30,9	–	30,9	–	30,9	105,9	
Divers	–	–	–	–	–	0,2	
Total des contrats sur dérivés de crédit	63,7	–	63,7	8,1	71,8	230,3	
Autres contrats							
Contrats sur actions	34,5	12,7	47,2	16,6	63,8 ¹	72,1	
Contrats sur marchandises	9,0	2,6	11,6	–	11,6	16,8	
Total	1 844,9 \$	293,2 \$	2 138,1 \$	401,4 \$	2 539,5 \$	2 794,6 \$	

¹ En 2009, 7,6 milliards de dérivés détenus à des fins autres que de transaction ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers dérivés selon leurs durées contractuelles jusqu'à l'échéance.

Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					2009	2008
	Un an et moins	Plus de un an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	145,9 \$	27,6 \$	0,1 \$	– \$	0,1 \$	173,7 \$	127,6 \$
Contrats de garantie de taux	105,0	6,2	–	–	–	111,2	90,6
Swaps	391,3	338,1	261,2	159,9	53,4	1 203,9	1 322,5
Options vendues	54,8	5,2	1,7	4,1	0,5	66,3	57,5
Options achetées	71,8	6,3	2,1	4,3	2,0	86,5	83,3
Total des contrats sur taux d'intérêt	768,8	383,4	265,1	168,3	56,0	1 641,6	1 681,5
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	6,2	8,5	–	–	–	14,7	2,6
Contrats à terme de gré à gré	289,0	34,5	12,9	0,3	–	336,7	429,7
Swaps	3,1	6,3	2,8	6,6	2,6	21,4	20,8
Swaps de taux et de devises	58,5	81,9	61,2	85,2	21,7	308,5	283,5
Options vendues	34,9	1,7	0,2	0,1	–	36,9	30,8
Options achetées	30,3	1,8	0,3	0,1	–	32,5	26,5
Total des contrats de change	422,0	134,7	77,4	92,3	24,3	750,7	793,9
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	7,9	13,8	9,3	9,9	–	40,9	124,2
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	5,8	10,7	7,0	7,4	–	30,9	105,9
Divers	–	–	–	–	–	–	0,2
Total des contrats sur dérivés de crédit	13,7	24,5	16,3	17,3	–	71,8	230,3
Autres contrats							
Contrats sur actions	41,2	15,1	7,4	0,1	–	63,8 ¹	72,1
Contrats sur marchandises	8,5	2,8	0,3	–	–	11,6	16,8
Total	1 254,2 \$	560,5 \$	366,5 \$	278,0 \$	80,3 \$	2 539,5 \$	2 794,6 \$

¹ En 2009, 7,6 milliards de dérivés détenus à des fins autres que de transaction ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les instruments dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles et de leur profil de diversification et d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation d'accords cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les accords cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'ils lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de tels accords si certains événements se produisent. L'incidence de ces accords cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2009			2008		
	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent -crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	78 \$	109 \$	15 \$	91 \$	104 \$	15 \$
Swaps	23 283	29 676	11 429	20 727	27 751	10 133
Options achetées	850	986	344	1 198	1 483	711
Total des contrats sur taux d'intérêt	24 211	30 771	11 788	22 016	29 338	10 859
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	6 905	11 890	2 128	22 783	28 998	4 601
Swaps	2 777	3 951	1 048	2 414	3 705	1 262
Swaps de taux et de devises	9 281	25 038	8 206	19 835	33 212	8 689
Options achetées	731	1 148	193	1 408	1 799	366
Total des contrats de change	19 694	42 027	11 575	46 440	67 714	14 918
Autres contrats						
Dérivés de crédit	1 302	4 511	1 535	8 869	17 741	6 238
Contrats sur actions	2 499	5 119	1 030	3 725	6 871	928
Contrats sur marchandises	836	1 572	417	835	1 937	599
Total des instruments financiers dérivés	48 542	84 000	26 345	81 885	123 601	33 542
Moins l'incidence des accords cadres de compensation	35 711	52 076	18 127	60 572	79 854	23 269
Total des instruments financiers dérivés après compensation	12 831	31 924	8 218	21 313	43 747	10 273
Moins l'incidence des garanties	4 808	5 131	1 492	8 499	9 544	2 115
Instruments financiers dérivés nets	8 023 \$	26 793 \$	6 726 \$	12 814 \$	34 203 \$	8 158 \$

¹ Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 903 millions de dollars au 31 octobre 2009 (1 663 millions de dollars en 2008).

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total
Par secteur	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Aspects financiers	30 563 \$	51 835 \$	128 \$	512 \$	9 501 \$	23 010 \$	40 192 \$
Gouvernements	3 600	2 030	–	–	774	340	4 374
Divers	2 810	3 124	717	190	449	844	3 976
Coût de remplacement courant	36 973 \$	56 989 \$	845 \$	702 \$	10 724 \$	24 194 \$	48 542 \$
Moins l'incidence des accords cadres de compensation et des garanties							40 519
Total							69 071
							8 023 \$
							12 814 \$

Par région de risque ultime ²	2009	2008	2009	2008
			% rép.	% rép.
Canada	4 269 \$	4 310 \$	53,2 %	33,6 %
États-Unis	1 590	2 868	19,8	22,4
Autres pays				
Royaume-Uni	191	558	2,4	4,4
Autres pays européens	1 373	4 197	17,1	32,7
Divers	600	881	7,5	6,9
Total – autres pays	2 164	5 636	27,0	44,0
Total du coût de remplacement courant	8 023 \$	12 814 \$	100,0 %	100,0 %

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.² Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre à nos contreparties d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement, i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2009, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 20 millions de dollars dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque et ii) un financement total de néant à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant à nos contreparties d'exiger des garanties en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par cet accord cadre de dérivés. Certains de ces accords peuvent permettre à nos contreparties d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2009, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 6 milliards de dollars. La Banque a fourni une sûreté de 5 milliards de dollars pour cette exposition de risque dans le cours normal des affaires. Au 31 octobre 2009, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,5 milliard de dollars en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,5 milliard de dollars en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires.

NOTE 9 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS**ÉCARTS D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Par suite du test de dépréciation annuel, aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007.

Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
2009						
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$
Écart d'acquisition provenant des acquisitions	–	10	(56) ³	–	–	(46)
Écart de conversion et autres	–	(4)	223	–	–	219
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	591 \$	12 115 \$	146 \$	947 \$	15 015 \$
2008						
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 088 \$	344 \$	6 340 \$	146 \$	– \$	7 918 \$
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition de Commerce	–	–	6 330	–	–	6 330
Transferts au cours de l'exercice ^{1,2}	128	242	(1 317)	–	947	–
Vente de filiales et autres entreprises	–	–	(56)	–	–	(56)
Écart de conversion et autres	–	(1)	651	–	–	650
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$

¹ Au cours de l'exercice 2008, les activités liées aux assurances, aux cartes de crédit et à la gestion de patrimoine auparavant incluses dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont été transférées dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Par conséquent, l'écart d'acquisition lié à ces activités transférées a aussi été transféré.

² Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé dans le bilan consolidé qui est attribuable à l'acquisition de Commerce est fondé sur le cours moyen des actions ordinaires de la Banque pour la période de deux jours avant et après que les modalités de l'acquisition ont été convenues et annoncées. L'écart d'acquisition comptabilisé dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis reflète le montant qui aurait été comptabilisé si le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'acquisition avait été utilisé. La différence est comptabilisée dans le secteur Siège social.

³ Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Commerce est passé de 6 330 millions de dollars à 6 274 millions de dollars, soit une baisse de 56 millions de dollars, comme expliqué à la note 7a).

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Par suite du test de dépréciation annuel, aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	5 310 \$	(3 346) \$	1 964 \$	2 393 \$
Autres actifs incorporels	5 015	(4 433)	582	748
Total des actifs incorporels¹	10 325 \$	(7 779) \$	2 546 \$	3 141 \$

¹ La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 572 millions de dollars pour 2010; 530 millions de dollars pour 2011; 260 millions de dollars pour 2012; 227 millions de dollars pour 2013; et 198 millions de dollars pour 2014.

NOTE 10 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER

Les constructions, le matériel, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé. Lorsque les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'une dépréciation est possible. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable. Une baisse de valeur serait alors constatée.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle celle-ci est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur sa durée de vie utile restante, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actifs	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Logiciels	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier et agencements	20 %, amortissement dégressif
Autre matériel	5 à 8 ans, amortissement linéaire
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement; et de la durée de vie utile, amortissement linéaire

Valeur comptable nette (en millions de dollars canadiens)	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	804 \$	– \$	804 \$	731 \$
Constructions	1 766	468	1 298	1 091
Matériel informatique et logiciels	1 163	661	502	557
Mobilier, agencements et autre matériel	1 207	373	834	854
Améliorations locatives	1 181	541	640	600
Total	6 121 \$	2 043 \$	4 078 \$	3 833 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2008 était de 2 445 millions de dollars. La dotation aux amortissements pour les constructions et le matériel s'établit à 600 millions de dollars en 2009 (438 millions de dollars en 2008; 362 millions de dollars en 2007).

NOTE 11 AUTRES ACTIFS

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	6 136 \$	6 302 \$
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	4 587	4 352
Charge de retraite reportée	1 156	637
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des investissements	1 110	971
Intérêts courus	1 081	2 081
Impôts sur les bénéfices à recevoir pour l'exercice	238	1 941
Actif d'impôts futurs, montant net	–	1 247
Total	14 308 \$	17 531 \$

NOTE 12 DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2009 s'établissait à 98 milliards de dollars (123 milliards de dollars en 2008). Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

				2009	2008
	Sur préavis	À vue	À terme	Total	Total
Particuliers	48 742 \$	96 587 \$	77 899 \$	223 228 \$	192 234 \$
Banques	2 612	814	2 054	5 480	9 680
Entreprises et gouvernements	28 442	60 031	38 434	126 907	129 086
Détenus à des fins de transaction	–	–	35 419	35 419	44 694
Total¹	79 796 \$	157 432 \$	153 806 \$	391 034 \$	375 694 \$

Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	6 302 \$	7 454 \$
À l'étranger	6 194	4 582

Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	219 890	211 482
À l'étranger	157 556	151 360
Fonds fédéraux américains déposés	1 092	816
Total¹	391 034 \$	375 694 \$

¹ Une somme de 350 millions de dollars (350 millions de dollars en 2008) due à Fiducie de capital TD II et une somme de 1 750 millions de dollars (néant en 2008) due à Fiducie de capital TD IV sont incluses dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							2009	2008
	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	15 298 \$	12 223 \$	23 601 \$	8 331 \$	2 663 \$	15 783 \$	77 899 \$	79 949 \$
Banques	1 798	224	7	–	–	25	2 054	7 298
Entreprises et gouvernements	19 843	6 121	6 201	308	93	5 868	38 434	49 635
Détenus à des fins de transaction	34 044	308	167	196	151	553	35 419	44 694
Total	70 983 \$	18 876 \$	29 976 \$	8 835 \$	2 907 \$	22 229 \$	153 806 \$	181 576 \$

NOTE 13 AUTRES PASSIFS

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
Montants à payer aux courtiers et aux clients	6 333 \$	6 577 \$
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	5 214	3 548
Passifs liés aux assurances	3 730	3 374
Intérêts courus	1 559	2 334
Charges salariales à payer	1 331	976
Passif au titre des prestations constituées	855	837
Chèques et autres effets en circulation	610	75
Passif d'impôts futurs, montant net	235	–
Total	19 867 \$	17 721 \$

NOTE 14 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débetures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débetures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débetures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2009	2008
Décembre 2010 à août 2011	0,0 %	–		3 \$	5 \$
Juin 2011 ¹	7,63	–	203 millions \$ US	220	218
Mai 2012 ¹	7,00	–	209 millions \$ US	226	227
Août 2014	10,05	–		150	149
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011		997	1 000
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011		500	500
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012		2 500	2 500
Juin 2018	5,69	Juin 2013		900	896
Avril 2020	5,48	Avril 2015		874	871
Septembre 2022 ¹	4,64	Septembre 2017		270	270
Juillet 2023	5,83	Juillet 2018		650	650
Mai 2025	9,15	–		199	200
Juillet 2030 ¹	11,30	Juillet 2010	11 millions \$ US	11	11
Octobre 2030 ¹	10,88	Octobre 2010	24 millions \$ US	26	26
Février 2031 ¹	10,20	Février 2011	4 millions \$ US	4	4
Avril 2033 ¹	6,45	Octobre 2008		–	16
Mars 2034 ¹	3,08	Décembre 2009	21 millions \$ US	22	22
Juin 2035 ¹	6,12	Septembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Juin 2035 ¹	6,08	Septembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Octobre 2104	4,97	Octobre 2015		796	800
Décembre 2105	4,78	Décembre 2016		2 233	2 249
Décembre 2106	5,76	Décembre 2017		1 780	1 800
				12 383 \$	12 436 \$

¹ Obligation d'une filiale.**Nouvelles émissions et nouveaux rachats**

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 2,5 milliards de dollars de billets à moyen terme qui constituent un endettement subordonné dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,382 % jusqu'au 1^{er} novembre 2012, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 1^{er} novembre 2017. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 1^{er} novembre 2012. La Banque a ajouté l'émission dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 2 avril 2008, la Banque a émis 500 millions de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,48 % jusqu'au 2 avril 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 2,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 avril 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 2 avril 2015. Le 7 juillet 2008, la Banque a émis une deuxième tranche de 375 millions de dollars de billets à moyen terme échéant le 2 avril 2020, selon les mêmes modalités et conditions que l'émission initiale. La Banque a ajouté les émissions dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 7 juillet 2008, la Banque a émis 650 millions de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,828 % jusqu'au 9 juillet 2018, et au taux des acceptations bancaires majoré de 2,55 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 9 juillet 2023. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 9 juillet 2018. La Banque a ajouté l'émission dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 5 septembre 2008, la Banque a racheté la totalité de ses débetures subordonnées à 4,54 % en circulation d'un capital de 1 milliard de dollars échéant le 5 septembre 2013, à un prix de rachat équivalant à 100 % du capital. L'émission a été admise comme fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

En septembre 2008, une filiale de la Banque a racheté 74 millions de dollars US de débetures subordonnées de second rang. Par la suite, en octobre 2008, une filiale de la Banque a racheté 16 millions de dollars US de débetures subordonnées de second rang. De ces émissions, un montant de 85 millions de dollars US a été admis comme fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débetures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
Un an et moins	– \$	4 \$
Plus de un an à 2 ans	222	–
Plus de 2 ans à 3 ans	227	219
Plus de 3 ans à 4 ans	–	227
Plus de 4 ans à 5 ans	150	–
Plus de 5 ans	11 784	11 986
Total	12 383 \$	12 436 \$

NOTE 15 PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées, convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de présentation financière de l'information. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées sans droit de conversion ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 18.

Passif au titre des actions privilégiées

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série M	14,0	350 \$	14,0	350 \$
Série N	8,0	200	8,0	200
Total	22,0	550 \$	22,0	550 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du porteur. Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du BSIF.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Les actions de série M reçoivent des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,70 % par action de série M. La Banque peut racheter les actions de série M, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009, puis à prime décroissante pour atteindre un prix de 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013. À compter du 30 avril 2009, la Banque peut convertir les actions de série M en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Les actions de série N reçoivent des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,60 % par action de série N. La Banque peut racheter les actions de série N, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante de 25,00 \$ l'action, si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2013. À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion.

NOTE 16 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) ont été émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre une action privilégiée de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A1 (actions de série A1) de la Banque, dans certaines circonstances. Les actions de série A1 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. Après la fin de l'exercice, le 5 novembre 2009, la Fiducie a annoncé son intention de racheter la totalité des 900 000 TD CaTS le 31 décembre 2009 à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) ont été émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A3 (actions de série A3) de la Banque, dans certaines circonstances. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. La Fiducie II est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II, elle ne la consolide pas.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) ont été émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, dans certaines circonstances. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur.

Les billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 1), les billets de Fiducie de capital TD IV, série 2, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 2) et les billets de Fiducie de capital TD IV, série 3, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 3) (collectivement les billets TD CaTS IV), ont été émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), fiducie établie en vertu des lois de la province

d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV – série 1 et TD CaTS IV – série 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – série 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et dans certaines circonstances. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Fiducie IV est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie IV, elle ne la consolide pas.

Les billets TD CaTS, TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV sont tous admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie de la Banque.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	2009	2008
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur		
Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital dans le bilan consolidé							
Titres de fiducie de capital – série 2009	900	30 juin, 31 décembre	7,60 %	30 juin 2005 ¹	30 juin 2010 ²	895 \$	894 \$
Inclus dans les participations sans contrôle dans les filiales, dans le bilan consolidé							
Titres de fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 décembre	7,243 %	31 décembre 2013 ¹		981 \$	990 \$
Billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV inclus dans les dépôts au bilan consolidé³							
Titres de Fiducie de capital II – série 2012-1	350	30 juin, 31 décembre	6,792 %	31 décembre 2007 ¹	À tout moment ⁴	350 \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 décembre	9,523 % ⁵	30 juin 2014 ⁶		550	–
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 décembre	10,00 % ⁷	30 juin 2014 ⁶		450	–
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 décembre	6,631 % ⁸	31 décembre 2014 ⁶		750	–
	2 100					2 100 \$	350 \$

¹ À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie peut, sous réserve de l'approbation du BSIF, racheter les TD CaTS, les TD CaTS II ou les TD CaTS III, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

² À la date de la conversion et de toute distribution par la suite, les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS contre une action de série A1 de la Banque. Les actions de série A1 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

³ Les billets TD CaTS II et TD CaTS IV ne sont pas consolidés par la Banque. Les billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV sont inclus dans les dépôts. Voir la note 12.

⁴ Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série A2 (actions de série A2) de la Banque. Les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

⁵ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 10,125 %.

⁶ À partir de la date de rachat, la Fiducie peut, sous réserve de l'approbation du BSIF, racheter les billets TD CaTS IV – série 1, TD CaTS IV – série 2 ou TD CaTS IV – série 3, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

⁷ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9,735 %.

⁸ Pour la période du 15 septembre 2009 inclusivement au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 4,00 %.

NOTE 17 PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE DANS LES FILIALES

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Actions privilégiées de FPI, série A	532 \$	523 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	981	990
Divers	46	47
Total des participations sans contrôle dans les filiales	1 559 \$	1 560 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Le 17 mai 2007, une filiale de TD Bank, N.A. a émis 500 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de FPI, série A pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars US. Les actions de série A donnent droit à un dividende non cumulatif annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie de la Banque.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III, SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, une filiale de la Banque a émis 1 milliard de dollars de TD CaTS III comme décrit à la note 16.

NOTE 18 CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 1,38 milliard de dollars. Les actions ordinaires sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2009		2008		2007	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires						
Solde au début de l'exercice	810,1	13 241 \$	717,8	6 577 \$	717,4	6 334 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	4,6	247	4,6	255	3,8	173
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	8,8	451	4,6	274	1,2	85
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	34,9	1 381	–	–	–	–
Rachats d'actions ordinaires	–	–	–	–	(5,0)	(45)
Actions émises à l'acquisition de Commerce	–	–	83,3	6 147	–	–
Incidence des actions vendues (achetées) à des fins de transaction ¹	0,4	37	(0,2)	(12)	0,4	30
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	858,8	15 357 \$	810,1	13 241 \$	717,8	6 577 \$
Actions privilégiées de catégorie A						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	–	–
Série Q	8,0	200	8,0	200	–	–
Série R	10,0	250	10,0	250	–	–
Série S	10,0	250	10,0	250	–	–
Série Y	10,0	250	10,0	250	–	–
Série AA	10,0	250	10,0	250	–	–
Série AC	8,8	220	–	–	–	–
Série AE	12,0	300	–	–	–	–
Série AG	15,0	375	–	–	–	–
Série AI	11,0	275	–	–	–	–
Série AK	14,0	350	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	135,8	3 395 \$	75,0	1 875 \$	17,0	425 \$

¹ Achetées ou vendues par des filiales de la Banque, qui sont des entités de valeurs mobilières réglementées selon le Règlement 92-313 de la Loi sur les banques.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 1^{er} novembre 2010, et à prime décroissante de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014. Les actions de série O sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016. Les actions de série P sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017. Les actions de série Q sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017. Les actions de série R sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série S sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série Y sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AA sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AC sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera

ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AE sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AG sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AI sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AK sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2008 et 2009.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 8,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 %. En 2008, un total de 0,6 million d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque sans escompte et 4,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 % en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie, la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS, TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

NOTE 19 FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus économique pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie comprenaient des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations sans contrôle admissibles dans les filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes (excluant les filiales d'assurances) et des déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprenaient des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débiteurs subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes et 100 % des filiales d'assurances et des déductions des placements dans des titrisations.

Avec prise d'effet le 30 avril 2009 à des fins comptables et le 31 octobre 2008 à des fins de présentation réglementaire, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été alignée sur celle de la Banque. Avant le 30 avril 2009 et avant le 31 octobre 2008, les états financiers de la Banque et les fonds propres réglementaires de la Banque, respectivement, étaient calculés en incorporant les comptes de TD Bank, N.A. avec un décalage de un mois.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les participations importantes qui étaient détenues avant le 1^{er} janvier 2007, auparavant déduites des fonds propres de deuxième catégorie, sont déduites à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit :

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008
Fonds propres de première catégorie	21 407 \$	20 679 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	11,3 %	9,8 %
Total des fonds propres ²	28 338 \$	25 348 \$
Ratio du total des fonds propres ³	14,9 %	12,0 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres ⁴	17,1	19,3

¹ Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

² Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

³ Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

NOTE 20 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture de l'investissement net, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2009 ¹	2008
Gain net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des couvertures de flux de trésorerie ³	739 \$	(1 409) \$
Perte nette de change latente sur conversion des placements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture ^{2,4}	(1 539)	(1 633)
Gain net sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 815	1 393
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 octobre	1 015 \$	(1 649) \$

¹ Comprend l'incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, comme expliqué à la note 1, et se compose de ce qui suit : gains latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture, de 199 millions de dollars; gains de change latents sur conversion des placements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture, de 166 millions de dollars; et pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, de 36 millions de dollars.

² La Banque a consolidé les résultats de TD Bank, N.A. et a présenté le placement dans TD Ameritrade au moyen du taux de change au 30 septembre 2008 du fait que les résultats de ces établissements sont inclus avec un décalage de un mois. Si le taux de change au 31 octobre 2008 avait été utilisé, le cumul des autres éléments du résultat étendu aurait augmenté de 3,347 milliards de dollars, et l'actif net de la Banque aurait enregistré une hausse correspondante.

³ Inclut l'incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, comme expliqué à la note 1a), de 563 millions de dollars.

⁴ Inclut l'incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* comme expliqué à la note 1 a), de 0,3 million de dollars.

NOTE 21 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les prêts détenus à des fins autres que de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières, les dérivés et les prêts détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net (perte d'intérêts nette)	1 210 \$	379 \$	(55) \$
Revenu (perte) de transaction	685	(794)	591
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹	47	(165)	(38)
Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation	1 942 \$	(580) \$	498 \$
Par produit			
Taux d'intérêt et portefeuilles de crédit	1 292 \$	(663) \$	239 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	573	481	312
Actions et autres portefeuilles	30	(233)	(15)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	47	(165)	(38)
Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation	1 942 \$	(580) \$	498 \$

¹ Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, mais non gérées dans un portefeuille de négociation, qui ont été jumelées à des instruments financiers dérivés afin de constituer des relations de couverture économique.

NOTE 22 ASSURANCES

La Banque se livre à des activités d'assurances qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. L'incidence des modifications des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Assurances, déduction faite des demandes de règlement

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Primes et commissions gagnées, montant net	2 802 \$	2 701 \$	2 538 \$
Règlements et charges connexes, déduction faite de la réassurance	1 889	1 774	1 533
	913 \$	927 \$	1 005 \$

NOTE 23 AUTRES REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts – autres revenus comprennent les éléments suivants :

- i) Revenu de change non lié aux activités de négociation de 201 millions de dollars (206 millions de dollars en 2008; 172 millions de dollars en 2007).
- ii) Gain de 163 millions de dollars en 2007 lié à la restructuration de Visa. Dans le cadre de la restructuration à l'échelle mondiale de Visa USA Inc., de l'Association Visa Canada et de Visa International Service Association, conclue le 3 octobre 2007, la Banque a reçu des actions de la nouvelle entité mondiale (Visa Inc.) en échange de la participation de la Banque à titre de membre dans l'Association Visa Canada.
- iii) Perte de 564 millions de dollars liée à la variation de la juste valeur des instruments dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente ((141) millions de dollars en 2008; néant en 2007).
- iv) Perte de 196 millions de dollars liée à la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite des provisions pour pertes sur créances ((186) millions de dollars en 2008; (46) millions de dollars en 2007).

NOTE 24 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions attribuées après le 31 octobre 2002. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée, sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1^{er} novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant la rémunération à base d'actions. Au 31 octobre 2009, 2,3 millions d'options sur actions restaient non exercées.

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

a) La Banque

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur trois ou quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 5,7 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (9,2 millions en 2008; 11,0 millions en 2007). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 3 mars 2019. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2009	Prix d'exercice moyen pondéré	2008	Prix d'exercice moyen pondéré	2007	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$	18,3	41,18 \$
Conversion d'options de TD Banknorth en options sous-jacentes de la Banque	–	–	–	–	4,1	57,16
Conversion d'options de Commerce en options sous-jacentes de la Banque	–	–	10,8	54,63	–	–
Attribuées	4,0	41,50	2,0	72,67	1,5	67,42
Exercées	(4,6)	39,26	(4,6)	41,31	(3,8)	39,71
Frappées d'extinction / annulées	(1,0)	61,58	(0,8)	64,06	–	54,46
Options en cours à la fin de l'exercice	25,9	53,25 \$	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	19,6	53,41 \$	23,0	53,27 \$	15,0	40,87 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2009.

Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
15,97 \$ – 32,95 \$	0,6	1,62	27,21 \$	0,6	27,21 \$
33,42 \$ – 44,67 \$	10,2	3,86	39,76	6,4	38,77
46,42 \$ – 55,90 \$	2,2	2,29	49,29	2,2	49,29
57,02 \$ – 67,42 \$	8,1	5,06	61,91	7,0	61,46
68,70 \$ – 77,42 \$	4,8	6,86	72,22	3,4	72,02

À compter de l'exercice 2008, la juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Avant l'exercice 2008, la juste valeur des options attribuées était estimée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le changement de méthode n'a pas eu de répercussions importantes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 2,17 % (3,80 % en 2008; 3,90 % en 2007); ii) durée prévue des options de 5,6 ans (5,5 ans en 2008; 5,2 ans en 2007); iii) volatilité prévue de 23,9 % (15,9 % en 2008; 19,5 % en 2007); et iv) rendement de l'action prévu de 3 % (2,85 % en 2008; 2,92 % en 2007).

Au cours de l'exercice, 4,0 millions d'options (2,0 millions en 2008; 1,5 million en 2007) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 7,62 \$ l'option (10,80 \$ l'option en 2008; 11,46 \$ l'option en 2007). Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé une charge de rémunération de 30 millions de dollars (22 millions de dollars en 2008; 20 millions de dollars en 2007) au titre des options sur actions attribuées.

b) TD Banknorth

Par suite de la privatisation de TD Banknorth le 20 avril 2007, 7,7 millions d'options sur actions de TD Banknorth ont été converties en 4,1 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange présenté dans la convention de fusion. À la date de la conversion, la juste valeur des options converties dont les droits étaient acquis était de 52 millions de dollars, somme qui a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition.

Les options sur actions de TD Banknorth qui seraient venues à échéance avant le 31 décembre 2008 n'ont pas été converties et ont été payées en espèces, selon leur valeur intrinsèque de 7 millions de dollars à la date de la conversion. Ces options faisaient partie de la contrepartie de l'acquisition.

Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de TD Banknorth en cours.

c) Commerce

Par suite de l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, les droits sur toutes les options sur actions de Commerce, totalisant 19,6 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ont immédiatement été convertis en 10,8 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de fusion. La juste valeur des options converties était de 263 millions de dollars. Cette somme a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de Commerce en cours.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

a) La Banque

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit une somme en espèces qui représente la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe

de référence nord-américain. Au 31 octobre 2009, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 11 millions (9 millions en 2008; 8 millions en 2007).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2009, 2,5 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (2,3 millions en 2008).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 235 millions de dollars (191 millions de dollars en 2008; 125 millions de dollars en 2007). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 309 millions de dollars (77 millions de dollars en 2008; 202 millions de dollars en 2007).

b) TD Banknorth

TD Banknorth a offert des unités d'actions subalternes et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ces plans, des unités équivalant aux actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquerraient généralement après trois ans ont été attribuées aux participants. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, les unités d'actions ont été converties en équivalent en actions ordinaires de la Banque au moyen du ratio d'échange indiqué dans la convention de fusion. En outre, pour les périodes de performance futures, le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance sera rajusté selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

TD Banknorth a également offert un plan d'unités d'actions subalternes fondées sur la performance à certains de ses dirigeants, qui prévoit l'attribution d'unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque qui s'acquerraient à la fin de la période de trois ans. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour les deux premières années de la période de performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour la troisième et dernière année de la période de performance sera rajusté compte tenu du rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

En vertu de ces plans, le nombre d'unités d'actions de TD Banknorth au 31 octobre 2009 était de 0,4 million (0,5 million en 2008; 1,6 million en 2007). La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 14 millions de dollars (32 millions de dollars en 2008; 37 millions de dollars en 2007). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 4 millions de dollars (12 millions de dollars en 2008; 46 millions de dollars en 2007).

Un plan d'actionnariat était ouvert aux employés ayant un an de service et plus. La participation au plan d'actionnariat a pris fin le 31 décembre 2006.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Avant le 1^{er} mars 2007, les employés pouvaient verser jusqu'à 6 % de leur salaire de base annuel, sans dépasser 4 500 \$ par année civile, afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque versait un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les cotisations de la Banque ont totalisé 52 millions de dollars (52 millions de dollars en 2008; 49 millions de dollars en 2007) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2009, 8,7 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (7,4 millions en 2008; 6,5 millions en 2007). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 25 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le Régime), sont des régimes de retraite à prestations déterminées. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le Régime a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont soit à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont payées par la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages complémentaires), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages complémentaires comprennent généralement l'assurance médicale,

l'assurance vie et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou de maternité.

Pour les régimes de retraite principaux et les principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régime sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs des régimes de retraite principaux (dix ans pour l'Association et onze ans pour le Régime), et d'après la période moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite (huit ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (10 ans pour l'Association, 11 ans pour le Régime et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque.

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont principalement capitalisés par les cotisations de la Banque et celles des participants. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2009 se sont établies à 626 millions de dollars. Ces cotisations ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2008 et au 1^{er} mars 2009 respectivement pour l'Association et le Régime. Les prochaines dates d'évaluation aux fins de la capitalisation seront faites au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux.

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs de ses régimes de retraite principaux, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que les politiques de placement des régimes de retraite principaux. Cela a entraîné le choix de 6,75 % pour l'Association et de 4,25 % pour le Régime comme hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs.

L'objectif premier de l'Association et du Régime est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant.

Politique de placement

Titres	Fourchette acceptable	
	Association	Régime
Titres de créance	30 % – 48 %	95 % – 100 %
Actions	35 % – 65 %	0 %
Placements alternatifs	0 % – 15 %	0 %
Équivalents de trésorerie	0 % – 4 %	0 % – 5 %

La politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir dans des obligations à rendement élevé jusqu'à 20 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel Scotia Capital et d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance. En règle générale, l'avoir du portefeuille d'actions est entièrement investi et largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier additionnel. Toutefois, l'Association investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

La politique de placement du Régime, établie le 1^{er} mars 2009, vise un portefeuille de placements à revenu fixe à long terme de grande qualité. Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 80 % de l'ensemble du fonds. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent avoir une notation d'au moins BBB- (ou une notation équivalente) au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. De plus, tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 35 % de l'ensemble du fonds. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de l'ensemble du fonds. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable.

Aux 31 juillet, la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour l'Association (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite), était la suivante :

Répartition des actifs

Titres	Association		
	2009	2008	2007
Titres de créance	33 %	33 %	35 %
Actions	55	57	56
Placements alternatifs	8	8	7
Équivalents de trésorerie	4	2	2
Total	100 %	100 %	100 %

Au 31 juillet 2009, les actifs du Régime s'établissaient à 1 million de dollars.

Pour 2009, les actifs nets de l'Association comportaient des placements dans la Banque et ses personnes liées ayant une juste valeur de 4 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008; 8 millions de dollars en 2007).

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque. Les actifs et les obligations découlant des régimes de retraite sont établis aux 31 juillet.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes de retraite principaux

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 988 \$	1 995 \$	1 852 \$
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 201	2 070	1 979
Coût au titre des services rendus au cours de la période – prestations acquises	66	78	65
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	143	129	112
Cotisations des participants	43	36	33
Prestations versées	(122)	(110)	(103)
Pertes actuarielles	21	141	–
Modification des hypothèses actuarielles	(182)	(149)	(32)
Modifications de régime	–	6	16
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	2 170	2 201	2 070
Variation des actifs des régimes			
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	2 138	2 225	2 015
Rendement réel des actifs des régimes	73	72	83
Gain (perte) à la cession de placements	(138)	10	131
Cotisations des participants	43	36	33
Cotisations de l'employeur	583	83	83
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	(130)	(174)	16
Variation du taux de change	34	4	(29)
Prestations versées	(122)	(110)	(103)
Frais d'administration	(8)	(8)	(4)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2 473	2 138	2 225
Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations par rapport aux prestations projetées¹	303	(63)	155
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	527	414	190
Coût des services passés non constaté	54	64	68
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	72	29	15
Charge de retraite reportée	956 \$	444 \$	428 \$
Charge annuelle			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût des services rendus au cours de la période – prestations acquises	68 \$	78 \$	65 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	143	129	112
Rendement réel des actifs des régimes	169	96	(197)
Gains actuariels	(161)	(8)	(32)
Modifications de régime	–	6	16
Écart entre les coûts attribuables à la période et les coûts constatés au cours de la période au titre de ce qui suit :			
Rendement des actifs des régimes ²	(300)	(246)	61
Pertes actuarielles ³	185	22	41
Modifications de régime ⁴	10	4	(7)
Charge de retraite	114 \$	81 \$	59 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées ⁵	7,13 %	5,68 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes ⁶	6,75	6,75	6,75
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,90 %	6,30 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes ⁶	6,75	6,75	6,75

¹ Pour le Régime, les obligations au titre des prestations projetées et la juste valeur des actifs ont totalisé respectivement 13 millions de dollars et 1 million de dollars.² Comprend le rendement à long terme prévu des actifs des régimes de 131 millions de dollars (150 millions de dollars en 2008; 136 millions de dollars en 2007), moins le rendement réel des actifs des régimes de (169) millions de dollars ((96) millions de dollars en 2008; 197 millions de dollars en 2007).³ Comprend la perte constatée pour l'exercice 2009 de 24 millions de dollars (14 millions de dollars en 2008; 9 millions de dollars en 2007), moins les gains actuariels sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (161) millions de dollars ((8) millions de dollars en 2008; (32) millions de dollars en 2007).⁴ Comprend l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2009 de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2008; 9 millions de dollars en 2007), moins le coût réel des modifications de régime au cours de l'exercice de néant (6 millions de dollars en 2008; 16 millions de dollars en 2007).⁵ L'Association a été réévaluée le 31 octobre 2008 au moyen d'un taux d'actualisation de 7,4 % (5,7 % en 2007), ce qui reflète l'évaluation actuarielle au 31 octobre 2008. Le Régime a été évalué le 1^{er} mars 2009, date de création du Régime, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,3 %.⁶ Déduction faite des frais et charges de l'Association.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations déterminées du régime. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de cotisations des participants actifs, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de CT. Les actifs et les obligations du régime de retraite sont évalués aux 31 juillet.

Obligations et actifs du régime de retraite à prestations déterminées de CT

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	326 \$	338 \$	338 \$
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	330	350	357
Charge de retraite reportée	65	70	75
Charge de retraite	5	3	5

Régimes de retraite de TD Bank, N.A. (qui comprend TD Banknorth et Commerce)

TD Banknorth offre un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. Des régimes de retraite complémentaires ont été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations constituées dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

En outre, TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1^{er} janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure une cotisation de base de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Le montant additionnel versé au régime par TD Bank, N.A. pour l'exercice 2009 s'est élevé à 31 millions de dollars.

Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de retraite de TD Banknorth. Les actifs et les obligations du régime sont évalués aux 31 octobre.

Obligations et actifs du régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	445 \$	311 \$	338 \$
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	411	418	460
Charge de retraite reportée	135	123	115
Charge de retraite	(11)	(1)	4

Régimes de retraite complémentaires

Ces régimes sont des régimes de retraite complémentaires des employés, qui sont capitalisés en partie par les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des plus importants régimes de retraite complémentaires de la Banque. Les actifs et les obligations des régimes de retraite sont évalués aux 31 juillet.

Obligations et actifs des régimes de retraite complémentaires

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	337 \$	329 \$	342 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2	2	–
Passif au titre des prestations constituées	306	292	271
Charge de retraite	32	32	33

Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance médicale, d'assurance vie et d'assurance dentaire aux employés du Canada à la retraite qui répondent aux exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service.

Le tableau suivant présente la situation financière du principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Les obligations du principal régime d'avantages complémentaires de retraite sont évaluées aux 31 juillet.

Obligations du principal régime d'avantages complémentaires de retraite

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	329 \$	396 \$	374 \$
Coût des services rendus au cours de la période – prestations acquises	9	12	11
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	21	23	21
Modifications de régime	10	–	–
Prestations versées	(9)	(9)	(8)
Gains actuariels	(9)	(93)	(2)
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	351	329	396
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence			
des modifications d'hypothèses	14	23	120
Coût non amorti des services passés	(32)	(48)	(54)
Cotisations de l'employeur	3	2	3
Passif au titre des prestations constituées	366 \$	352 \$	327 \$

Charge annuelle

La charge nette au titre des avantages complémentaires de retraite comprend les éléments suivants :

Coût au titre des services rendus au cours de la période – prestations acquises	9 \$	12 \$	11 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	21	23	21
Gains actuariels	(9)	(93)	(2)
Modifications de régime	10	–	–
Écart entre les coûts attribuables à la période et les coûts constatés au cours de la période au titre de ce qui suit :			
Pertes actuarielles ¹	9	98	8
Modifications de régime ²	(16)	(6)	(5)

Charge au titre des avantages complémentaires de retraite

24 \$ 34 \$ 33 \$

Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle

Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,30 %	5,60 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50

Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice

Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,70 %	6,30 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50

¹ Comprennent la perte constatée pour l'exercice 2009 de néant (5 millions de dollars en 2008; 6 millions de dollars en 2007) moins les gains actuariels sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (9) millions de dollars ((93) millions de dollars en 2008; (2) millions de dollars en 2007).

² Comprennent l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2009 de (6) millions de dollars ((6) millions de dollars en 2008; (5) millions de dollars en 2007) moins le coût réel des modifications de régime au cours de l'exercice de 10 millions de dollars (néant en 2008; néant en 2007).

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,70 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

Pour 2009, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 6 millions de dollars et à une baisse de 4 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 53 millions de dollars et à une baisse de 43 millions de dollars.

FLUX DE TRÉSORERIE ET MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite sont comme suit :

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Régimes de retraite principaux	626 \$	96 \$	84 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	–	(1)	2
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	–	–	48
Régimes de retraite complémentaires	18	11	16
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	10	9	9
Total	654 \$	115 \$	159 \$

Cotisations estimatives

La Banque ou ses filiales prévoient verser en 2010 des cotisations de 161 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de CT, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, de 14 millions de dollars aux régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque et de 14 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des régimes de retraite principaux s'élevèrent à 123 millions de dollars pour 2010; 124 millions de dollars pour 2011; 125 millions de dollars pour 2012; 127 millions de dollars pour 2013; 129 millions de dollars pour 2014 et 690 millions de dollars pour les exercices compris entre 2015 et 2019.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du principal régime d'avantages complémentaires de retraite s'élevèrent à 14 millions de dollars pour 2010; 15 millions de dollars pour 2011; 16 millions de dollars pour 2012; 17 millions de dollars pour 2013; 19 millions de dollars pour 2014 et 113 millions de dollars pour les exercices compris entre 2015 et 2019.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé pour l'exercice terminé le 31 octobre :

Montants constatés au bilan consolidé (en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Autres actifs		
Régimes de retraite principaux	956 \$	444 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	65	70
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	135	123
Charge de retraite reportée	1 156	637
Autres passifs		
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	366	352
Régimes de retraite complémentaires	306	292
Autres avantages sociaux futurs – montant net	183	193
Passif au titre des prestations constituées	855	837
Montant net constaté aux 31 octobre	301 \$	(200) \$

NOTE 26 FRAIS DE RESTRUCTURATION

FRAIS DE RESTRUCTURATION ET D'INTÉGRATION DE COMMERCE

Par suite de l'acquisition de Commerce et des initiatives de restructuration et d'intégration connexes, la Banque a engagé des frais de restructuration de 36 millions de dollars avant impôts en 2009 (48 millions de dollars en 2008). Les frais de restructuration se composent principalement d'indemnités de départ, de frais de modification de certains contrats d'emploi et de primes de cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2009, la Banque a également engagé des frais d'intégration de 393 millions de dollars (63 millions de dollars en 2008) avant impôts. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs aux ressources affectées à l'intégration, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externe, des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, DE PRIVATISATION ET DE FUSION DE TD BANKNORTH

Par suite de la privatisation de TD Banknorth et des initiatives de restructuration connexes entreprises au sein de TD Banknorth et de TD Bank USA, N.A. (TD Bank USA) au cours de l'exercice 2007, la Banque a engagé des frais de restructuration totalisant 67 millions de dollars avant impôts, desquels un montant de 59 millions de dollars se rapporte à TD Banknorth et un montant de 8 millions de dollars se rapporte à TD Bank USA. Les frais de restructuration sont essentiellement composés d'indemnités de départ, de coûts de modification de certains contrats d'emploi et de primes de cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2007, TD Banknorth avait également engagé des frais de privatisation de 11 millions de dollars avant impôts, lesquels étaient essentiellement composés d'honoraires d'avocats et de preneurs fermes, ainsi que des frais relatifs à la fusion de 8 millions de dollars liés à l'intégration de Hudson United Bancorp (Hudson) et d'Interchange au sein de TD Banknorth. Dans l'état des résultats consolidé, les frais de privatisation et de fusion sont compris dans les frais autres que d'intérêts.

Au 31 octobre 2009, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 20 millions de dollars (29 millions de dollars en 2008; 29 millions de dollars en 2007), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Frais de restructuration

(en millions de dollars canadiens)

					2009	2008	2007
	Ressources humaines	Immobilier	Technologie	Divers	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	21 \$	5 \$	1 \$	2 \$	29 \$	29 \$	27 \$
Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice :							
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	-	36	-	-	36	48	67
Montant utilisé au cours de l'exercice :							
Services bancaires de gros	5	-	-	-	5	7	10
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	16	18	1	2	37	41	55
Écart de conversion et autres rajustements	-	(3)	-	-	(3)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	- \$	20 \$	- \$	- \$	20 \$	29 \$	29 \$

NOTE 27 FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comprennent ce qui suit :

- i) Une charge de cotisation spéciale de 55 millions de dollars avant impôts (35 millions de dollars après impôts) ou 49 millions de dollars US avant impôts (31 millions de dollars US après impôts) a été imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis le 22 mai 2009.
- ii) Une charge relativement au règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth. Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth. En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif.
- iii) Une charge de restructuration et d'intégration relative à l'acquisition de Commerce de 429 millions de dollars (111 millions de dollars en 2008; néant en 2007). Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, et de la dépréciation d'actifs à long terme résultant d'une baisse de valeur. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes et des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque). Les frais de restructuration et d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.
- iv) Une charge d'amortissement des actifs incorporels de 653 millions de dollars (577 millions de dollars en 2008; 499 millions de dollars en 2007).
- v) Un rajustement positif de 477 millions de dollars lié à une reprise partielle de la provision pour litiges de la Banque relative à Enron en 2008.

NOTE 28 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de 2009. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs sont déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(95) \$	429 \$	974 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	336	108	(121)
	241	537	853
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu			
Impôts sur les bénéfices exigibles	688	(1 092)	980
Impôts sur les bénéfices futurs	798	(598)	(78)
	1 486	(1 690)	902
Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(18)	–	(10)
Impôts sur les bénéfices futurs	348	(463)	442
	330	(463)	432
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	2 057 \$	(1 616) \$	2 187 \$
Impôts sur les bénéfices exigibles			
Fédéral	539 \$	(529) \$	1 120 \$
Provinciaux	297	(237)	598
Autres pays	(261)	103	226
	575	(663)	1 944
Impôts sur les bénéfices futurs			
Fédéral	446	118	(37)
Provinciaux	238	57	(13)
Autres pays	798	(1 128)	293
	1 482	(953)	243
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	2 057 \$	(1 616) \$	2 187 \$

Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009		2008		2007	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 006 \$	31,8 %	1 342 \$	32,7 %	1 627 \$	34,9 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(333)	(10,5)	(345)	(8,4)	(423)	(9,1)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(448)	(14,1)	(457)	(11,1)	(336)	(7,2)
Variations des taux d'impôt fédéral et provinciaux futurs	–	–	1	–	12	0,3
Divers – montant net	16	0,4	(4)	(0,1)	(27)	(0,6)
Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel	241 \$	7,6 %	537 \$	13,1 %	853 \$	18,3 %

L'actif (le passif) d'impôts futurs, montant net, présenté dans les autres passifs comprend ce qui suit :

Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs		
Provision pour pertes sur créances	678 \$	503 \$
Locaux et matériel	170	125
Revenus reportés	–	23
Valeurs mobilières	65	1 321
Écarts d'acquisition	67	76
Avantages sociaux	545	431
Perte reportée en avant	141	580
Divers	35	–
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 701	3 059
Provision pour moins-value	(124)	(80)
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 577	2 979
Passifs d'impôts sur les bénéfices futurs		
Actifs incorporels	(898)	(1 111)
Revenus reportés	(72)	–
Avantages sociaux	(323)	(140)
Divers	(519)	(481)
Passifs d'impôts sur les bénéfices futurs	(1 812)	(1 732)
Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net¹	(235) \$	1 247 \$

¹ Sont inclus dans le passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, au 31 octobre 2009, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de (473) millions de dollars (193 millions de dollars en 2008) du Canada; de 194 millions de dollars (1 031 millions de dollars en 2008) des États-Unis et de 44 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales seraient assujettis à un impôt additionnel uniquement en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passif d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer auraient atteint 462 millions de dollars au 31 octobre 2009 (473 millions de dollars en 2008).

NOTE 29 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est déterminé en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Bénéfice de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	847,1	769,6	718,6
Bénéfice de base par action (en dollars canadiens)	3,49 \$	4,90 \$	5,53 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	847,1	769,6	718,6
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions ¹ (en millions)	3,0	6,1	6,9
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	850,1	775,7	725,5
Bénéfice dilué par action¹ (en dollars canadiens)	3,47 \$	4,87 \$	5,48 \$

¹ Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 14 292 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 64,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 7 077 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 68,94 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2007, le calcul du bénéfice dilué par action n'avait pas tenu compte de la moyenne pondérée de 0,01 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 65,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières et les prêts détenus dans le portefeuille de négociation, certaines valeurs mobilières et certains prêts, ainsi que des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas toutefois, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions effectuées sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui comprend des intrants provenant de marchés observables et qui donnera ainsi lieu à un gain de comptabilisation initiale, lequel sera comptabilisé dans les résultats au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument. Le gain de comptabilisation initiale est la différence entre la juste valeur établie d'après une technique d'évaluation qui comprend des intrants provenant de marchés observables et la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale représentée par le prix de transaction. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des intrants sur des marchés non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Après la constatation initiale, la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont cotés sur des marchés actifs est fondée sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque l'instrument n'est pas coté sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui utilisent des intrants provenant de marchés observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix sur des marchés observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation utilisant des intrants de marchés non observables.

Certains facteurs tels que l'écart acheteur-vendeur, le profil de crédit, les paramètres des intrants et l'incertitude du modèle sont pris en compte, s'il y a lieu, lorsque les valeurs sont calculées au moyen de techniques d'évaluation.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier ou il est éteint.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable équivaut à la juste valeur

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur appropriés et/ou courbes de crédit. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations, des acceptations et des valeurs mobilières empruntées ou achetées en vertu de prises en pension est considérée être égale à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Les méthodes employées pour calculer la juste valeur sont décrites à la note 2. La juste valeur des valeurs mobilières est établie d'après les prix cotés ou, lorsque les prix cotés ne sont pas disponibles facilement, d'après les prix cotés d'autres titres semblables, d'après des preuves provenant de tiers ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation d'intrants de marchés observables.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût après amortissement, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés, notamment les changements dans la solvabilité. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur estimative des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable.

Les titres de créance classés comme prêts, par définition, ne comprennent pas les valeurs mobilières qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. Puisque des prix cotés ne sont pas disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation d'intrants de marchés observables.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, est établie d'après les cours de courtiers, s'ils sont disponibles. En l'absence de cours de courtiers disponibles ou fiables, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation d'intrants de marché observables.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est calculée à l'aide de modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours et des prix courants des instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires.

La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de modèles reconnus, mais elle est comptabilisée déduction faite des rajustements de valeur qui tiennent compte de la nécessité d'inclure les paramètres des intrants et les risques d'illiquidité et de crédit qui ne sont pas nécessairement pris en compte par les modèles d'évaluation. Si les hypothèses utilisées pour créer un modèle sont incertaines ou si les modèles utilisés sont complexes, un rajustement de valeur est aussi comptabilisé pour tenir compte de l'incertitude du modèle. Si le modèle comprend des intrants qui ne sont pas observables sur le marché, et que ces intrants influent largement sur l'évaluation, le dérivé est initialement évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par le modèle d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les intrants non observables deviennent observables.

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite du bien détenu en sûreté, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement de la valeur du bien détenu en sûreté.

La méthode de calcul de la juste valeur employée pour les instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction est la même que celle utilisée pour les instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dépôts

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation d'intrants de marché observables.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 414 \$	2 414 \$	2 517 \$	2 517 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 103	19 103	15 429	15 429
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	21 023 \$	21 023 \$	20 993 \$	20 993 \$
Autres titres de créance	9 331	9 331	15 281	15 281
Titres de participation	22 627	22 627	22 697	22 697
Droits conservés	1 339	1 339	526	526
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	54 320 \$	54 320 \$	59 497 \$	59 497 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	47 953 \$	47 953 \$	44 579 \$	44 579 \$
Autres titres de créance	29 010	29 010	19 886	19 886
Titres de participation ³	1 915	2 144	3 301	3 587
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction ⁴	5 963	5 963	7 355	7 355
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	84 841 \$	85 070 \$	75 121 \$	75 407 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance²				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	9 024 \$	9 244 \$	6 622 \$	6 675 \$
Autres titres de créance	638	653	2 885	2 887
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662 \$	9 897 \$	9 507 \$	9 562 \$
Valeurs mobilières prises en pension				
Prêts^{1,2}	253 128	253 448	219 624	218 308
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 946	9 946	11 040	11 040
Instruments financiers dérivés	49 445	49 445	83 548	83 548
Autres actifs	9 503	9 503	12 800	12 800
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	355 615 \$	358 696 \$	331 000 \$	333 080 \$
Dépôts détenus à des fins de transaction	35 419	35 419	44 694	44 694
Acceptations	9 946	9 946	11 040	11 040
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 641	17 641	18 518	18 518
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	16 472	16 472	18 654	18 654
Instruments financiers dérivés	48 152	48 152	74 473	74 473
Autres passifs	14 717	14 717	14 085	14 085
Billets et débiteures subordonnés	12 383	13 087	12 436	11 609
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 445	1 484	1 444	1 472

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts et certains prêts sont classés comme prêts détenus à des fins de transaction, comme expliqué à la note 1a).

³ Au 31 octobre 2009, les titres de participation dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 242 millions de dollars (1 504 millions de dollars en 2008) n'ont pas de prix cotés et sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation s'établissait à 2 471 millions de dollars (1 790 millions de dollars en 2008) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

⁴ Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2009, de 38 millions de dollars (41 millions de dollars en 2008), et d'autres titres de créance de 5 925 millions de dollars (7 314 millions de dollars en 2008).

La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix et intrants de marchés externes et l'application constante de modèles d'évaluation sur une certaine période, et les contrôles et processus sur la durée du processus d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels de contrats.

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadiens et américains et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les

titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement des droits conservés et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2009, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur :

Actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une technique d'évaluation

(en millions de dollars canadiens)

				2009
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
ACTIFS FINANCIERS				
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	4 426 \$	5 580 \$	15 \$	10 021 \$
Provinces	–	2 605	4	2 609
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	542	4 509	39	5 090
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	2 010	4	2 014
Titres adossés à des créances hypothécaires				
Résidentielles	–	1 289	–	1 289
Autres titres de créance				
Émetteurs canadiens	34	2 439	48	2 521
Autres émetteurs	–	6 498	312	6 810
Titres de participation				
Actions privilégiées	33	–	–	33
Actions ordinaires	21 818	775	1	22 594
Droits conservés	–	–	1 339	1 339
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	26 853 \$	25 705 \$	1 762 \$	54 320 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	10 679 \$	202 \$	– \$	10 881 \$
Provinces	–	380	–	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	6	6 166	–	6 172
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	447	10 363	–	10 810
Titres adossés à des créances hypothécaires				
Résidentielles	–	19 145	–	19 145
Autres titres de créance				
Titres adossés à des créances mobilières	97	11 963	–	12 060
Obligations de sociétés et autres	1 045	15 875	–	16 920
Titres de participation				
Actions privilégiées	111	–	–	111
Actions ordinaires	89	68	–	157
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction²	–	5 795	168	5 963
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	12 474 \$	69 957 \$	168 \$	82 599 \$
Prêts¹	– \$	328 \$	22 \$	350 \$
Instruments financiers dérivés	895	47 399	1 151	49 445
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	34 479 \$	940 \$	35 419 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 741	10 892	8	17 641
Instruments financiers dérivés	885	45 585	1 682	48 152

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Comprend la juste valeur des valeurs mobilières émises et assurées par un gouvernement de 38 millions de dollars au 31 octobre 2009 et d'autres titres de créance de 5 925 millions de dollars au 31 octobre 2009.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (niveau 3) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Rapprochement des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur (évaluation de niveau 3)

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2009	Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2008	Inclus dans les résultats ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	26 \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	(21) \$	8 \$	– \$	15 \$	– \$
Provinces	59	6	–	139	–	(254)	57	(3)	4	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains										
	46	1	–	3	–	(57)	46	–	39	(5)
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	381	16	–	118	–	(446)	40	(105)	4	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	375	(6)	–	36	–	(103)	52	(306)	48	(1)
Autres émetteurs	711	76	–	216	–	(615)	387	(463)	312	34
Titres de participation										
Actions ordinaires										
	–	–	–	78	–	(77)	–	–	1	–
Droits conservés										
	523	(9)	–	–	1 262	(437)	–	–	1 339	(41)
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	2 121 \$	85 \$	– \$	591 \$	1 262 \$	(2 010) \$	590 \$	(877) \$	1 762 \$	(13) \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains										
	10 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(10) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	–	10	(3)	–	–	(30)	197	(6)	168	(17)
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente⁴	10 \$	10 \$	(3) \$	– \$	– \$	(40) \$	197 \$	(6) \$	168 \$	(17) \$
Prêts⁵	51 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	(73) \$	54 \$	(12) \$	22 \$	(5) \$
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction	583 \$	44 \$	– \$	– \$	574 \$	(300) \$	39 \$	– \$	940 \$	60 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	268	–	–	(26)	–	(173)	–	(61)	8	–
Instruments financiers dérivés⁶	(431)	(148)	–	(129)	353	614	270	2	531	96

¹ Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

² Consiste en des ventes et règlements.

³ Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

⁴ Au 31 octobre 2008, les actifs disponibles à la vente du niveau 3 comprenaient 8 435 millions de dollars d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, les valeurs mobilières disponibles à la vente susmentionnées ont été reclassées dans les prêts en date du 1^{er} novembre 2008, comme décrit à la note 1a), et, par conséquent, ne sont pas incluses dans les soldes d'ouverture au 1^{er} novembre 2008.

⁵ Comprennent prêts détenus à des fins de transaction.

⁶ Composés d'actifs dérivés de 1 151 millions de dollars et de passifs dérivés de 1 682 millions de dollars, tous évalués d'après des intrants du niveau 3, au 31 octobre 2009, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au ou hors niveau 3 présentés dans le tableau ci-dessus ont surtout été effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des intrants de marché observables importants ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la valeur, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des intrants de marché observables importants, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des intrants de marché non observables importants.

Le tableau ci-dessous indique l'effet qu'aurait pu avoir au 31 octobre 2009 l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. En calculant ces fourchettes, la Banque a tenu compte des variations de certains intrants non observables tels que les taux de corrélation et de recouvrement.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	2009	
	Incidence sur l'actif net	
	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
Actifs et passifs financiers		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	52 \$	54 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	3	3
Prêts	2	2
Actifs dérivés	39	46
Dépôts détenus à des fins de transaction	5	5
Passifs dérivés	58	51
Total	159 \$	161 \$

Au 31 octobre 2008, l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 allait d'une baisse de la juste valeur de 556 millions de dollars à une augmentation de la juste valeur de 554 millions de dollars (avant les modifications aux rajustements de valeur). Les fourchettes de l'exercice précédent ont été calculées à partir des soldes du niveau 3 qui comprenaient des titres de créance inclus dans les obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes comme présentées avant les modifications du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, comme décrit à la note 1a).

Un actif ou passif financier du niveau 3 est d'abord comptabilisé à son prix de transaction. La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les intrants utilisés pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-dessous résume la différence totale non encore comptabilisée dans le bénéfice net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des intrants de marchés non observables importants.

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008 ¹
Solde au début de l'exercice	33 \$	34 \$
Nouvelles transactions	4	6
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de la période	(18)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	19 \$	33 \$

¹ Exclut les rajustements de valeur liés à l'incertitude des paramètres du modèle et des intrants de 48 millions de dollars qui sont reflétés dans la juste valeur des instruments sous-jacents établie par des techniques d'évaluation.

NOTE 31 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2009

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	1,0 \$	19,0 \$	0,1 \$	20,1 \$	– \$	– \$	1,4 \$	21,5 \$
<i>Rendement réel</i>		0,2 %	1,4 %		– %	– %		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	0,2 \$	7,8 \$	5,7 \$	13,7 \$	9,0 \$	8,9 \$	22,7 \$	54,3 \$
<i>Rendement réel</i>		1,0 %	0,8 %		2,9 %	2,6 %		
Disponibles à la vente	0,1 \$	44,7 \$	9,1 \$	53,9 \$	25,8 \$	4,2 \$	0,9 \$	84,8 \$
<i>Rendement réel</i>		0,5 %	1,6 %		2,8 %	6,1 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	0,9 \$	2,0 \$	2,9 \$	6,8 \$	– \$	– \$	9,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,4 %	3,4 %		4,0 %	– %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,8 \$	18,8 \$	2,3 \$	26,9 \$	2,3 \$	2,0 \$	1,8 \$	33,0 \$
<i>Rendement réel</i>		0,5 %	0,5 %		1,8 %	5,5 %		
Prêts ¹	7,0 \$	140,3 \$	20,7 \$	168,0 \$	62,6 \$	16,1 \$	6,4 \$	253,1 \$
<i>Rendement réel</i>		4,6 %	5,2 %		5,3 %	5,6 %		
Divers	59,5 \$	– \$	– \$	59,5 \$	– \$	– \$	41,3 \$	100,8 \$
Total de l'actif	73,6 \$	231,5 \$	39,9 \$	345,0 \$	106,5 \$	31,2 \$	74,5 \$	557,2 \$
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	18,3 \$	15,7 \$	34,0 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	35,4 \$
<i>Rendement réel</i>		0,8 %	0,4 %		1,5 %	5,4 %		
Autres dépôts	126,5 \$	36,7 \$	28,9 \$	192,1 \$	52,9 \$	5,5 \$	105,1 \$	355,6 \$
<i>Rendement réel</i>		1,3 %	2,3 %		3,0 %	6,4 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17,6 \$	– \$	– \$	17,6 \$	– \$	– \$	– \$	17,6 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,1 \$	14,1 \$	1,6 \$	15,8 \$	– \$	– \$	0,7 \$	16,5 \$
<i>Rendement réel</i>		0,3 %	0,4 %		– %	– %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	0,1 \$	– \$	0,1 \$	0,6 \$	11,7 \$	– \$	12,4 \$
<i>Rendement réel</i>		0,2 %	– %		8,0 %	5,3 %		
Divers	58,1 \$	– \$	0,9 \$	59,0 \$	0,6 \$	– \$	21,4 \$	81,0 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	– \$	– \$	3,4 \$	– \$	35,3 \$	38,7 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	202,3 \$	69,2 \$	47,1 \$	318,6 \$	57,6 \$	17,5 \$	163,5 \$	557,2 \$
Position nette	(128,7) \$	162,3 \$	(7,2) \$	26,4 \$	48,9 \$	13,7 \$	(89,0) \$	– \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la note 1a).

Risque de taux d'intérêt par monnaie

(en milliards de dollars canadiens)

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2009								
Monnaie canadienne	(82,0) \$	109,9 \$	5,7 \$	33,6 \$	10,3 \$	(4,1) \$	(69,3) \$	(29,5) \$
Monnaie étrangère	(46,7)	52,4	(12,9)	(7,2)	38,6	17,8	(19,7)	29,5
Position nette	(128,7) \$	162,3 \$	(7,2) \$	26,4 \$	48,9 \$	13,7 \$	(89,0) \$	– \$
2008								
Total de l'actif	105,8 \$	193,6 \$	45,0 \$	344,4 \$	102,5 \$	30,0 \$	86,3 \$	563,2 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	185,9	125,6	54,8	366,3	44,5	15,7	136,7	563,2
Position nette	(80,1) \$	68,0 \$	(9,8) \$	(21,9) \$	58,0 \$	14,3 \$	(50,4) \$	– \$

LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 6 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	13 311 \$	11 882 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	354	483
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	25 197	32 706
Durée initiale de plus de un an	36 182	35 664
Total	75 044 \$	80 735 \$

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 459 millions de dollars.

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 569 millions de dollars pour 2010; 530 millions de dollars pour 2011; 483 millions de dollars pour 2012; 456 millions de dollars pour 2013; 384 millions de dollars pour 2014; et 1 784 millions de dollars pour 2015 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 20 millions de dollars pour 2010; 31 millions de dollars pour 2011; 6 millions de dollars pour 2012; 7 millions de dollars pour 2013; 7 millions de dollars pour 2014; et 15 millions de dollars pour 2015 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, matériel et mobilier inclus dans les frais autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 ont été de 844 millions de dollars (679 millions de dollars en 2008; 582 millions de dollars en 2007).

Actifs donnés en garantie, valeurs mises en pension et sûreté

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2009, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 31 milliards de dollars (41 milliards de dollars en 2008) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2009, des actifs d'une valeur comptable de 8 milliards de dollars (9 milliards de dollars en 2008) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2009 s'élevaient à 13 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2008).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2009, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 23,2 milliards de dollars (24,6 milliards de dollars en 2008). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,3 milliards de dollars au 31 octobre 2009 (7,4 milliards de dollars en 2008).

GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, sans réévaluation ultérieure de leur juste valeur, à moins que les garanties soient admissibles comme dérivés, auquel cas elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec recours

Relativement à la vente de certains actifs, la Banque fait habituellement des déclarations sur les actifs sous-jacents à l'égard desquels elle peut avoir une obligation de rachat ou d'indemnisation de l'acheteur en cas de perte. Une obligation de rachat n'empêche pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente si le cédant ne conserve pas le contrôle réel des actifs cédés. En général, la durée de ces obligations de rachat ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 16 ans.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à verser éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2009, le notionnel total des options vendues était de 123 milliards de dollars (109 milliards de dollars en 2008).

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être versés en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	12 999 \$	11 627 \$
Actifs vendus avec recours	870	507
Rehaussements de crédit et autres	312	254
Total	14 181 \$	12 388 \$

NOTE 33 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹				Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
			Instruments de crédit ^{2,3}			
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Canada	71 %	73 %	62 %	64 %	34 %	24 %
États-Unis	23	25	32	27	21	23
Royaume-Uni	1	1	2	1	12	14
Autres pays européens	–	–	2	4	26	34
Autres pays	1	1	2	4	7	5
Titres de créance classés comme prêts	4	–	–	–	–	–
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	263 074 \$	230 664 \$	75 044 \$	80 735 \$	48 542 \$	81 885 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2009 : immobilier, 10 % (11 % en 2008).

² Au 31 octobre 2009, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 75 044 millions de dollars (80 735 millions de dollars en 2008), y compris des engagements de crédit totalisant 61 379 millions de dollars (68 370 millions de dollars en 2008), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2009 : institutions financières, 23 % (39 % en 2008), immobilier résidentiel, 9 % (6 % en 2008), pétrole et gaz, 10 % (8 % en 2008), gouvernement et secteur public, 7 % (2 % en 2008), énergie et services publics, 6 % (5 % en 2008), automobile, 5 % (3 % en 2008) et autres, 8 % (6 % en 2008).

⁴ Au 31 octobre 2009, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 48 542 millions de dollars (81 885 millions de dollars en 2008). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires) qui constituait 83 % du total (92 % en 2008). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 9 % du total (3 % en 2008). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Encaisse et montants à recevoir des banques	1 337 \$	1 543 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 103	15 429
Valeurs mobilières ¹		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	21 023	20 993
Autres titres de créance	9 331	15 281
Droits conservés	1 339	526
Disponibles à la vente ²		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	47 953	44 579
Autres titres de créance	34 973	27 241
Détenues jusqu'à leur échéance ²		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	9 024	6 622
Autres titres de créance	638	2 885
Valeurs mobilières prises en pension	32 948	42 425
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	65 613	57 563
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	93 867	79 217
Prêts sur cartes de crédit	7 853	7 115
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	74 971	75 729
Titres de créance classés comme prêts ²	10 824	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 946	11 040
Instruments financiers dérivés ³	84 000	123 601
Autres actifs	9 439	12 758
Total de l'actif	534 182	544 547
Instruments de crédit ⁴	75 044	80 735
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	112 354	109 986
Total du risque de crédit	721 580 \$	735 268 \$

¹ Excluent les titres de participation.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1a).

³ Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit (voir la note 8).

⁴ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Voir la note 32.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout à notre portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Se reporter à la rubrique «Gestion des risques – Risque de crédit» du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

								2009
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	91 \$	– \$	5 964 \$	– \$	1 266 \$	159 \$	3 \$	7 483 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	–	2 243	–	15 168	26	51	17 488
Cartes de crédit	–	–	–	–	820	–	23	843
Entreprises et gouvernements	415	735	–	1	1 620	33 508	856	37 135
Titres de créance classés comme prêts ¹	–	167	–	–	–	86	–	253
Total des prêts	506	902	8 207	1	18 874	33 779	933	63 202
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 164	–	–	–	–	–	2 164
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	7	–	7
Autres actifs²	1 902	1 708	–	2	–	–	–	3 612
Total de l'actif	2 408	4 774	8 207	3	18 874	33 786	933	68 985
Instruments de crédit hors bilan	5	1 626	–	–	295	8 929	–	10 855
Total	2 413 \$	6 400 \$	8 207 \$	3 \$	19 169 \$	42 715 \$	933 \$	79 840 \$
								2008
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	48 \$	– \$	3 539 \$	– \$	1 193 \$	36 \$	1 \$	4 817 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	19	–	2 510	–	13 632	4	20	16 185
Cartes de crédit	–	–	–	–	727	–	12	739
Entreprises et gouvernements	391	488	–	–	960	33 758	170	35 767
Total des prêts	458	488	6 049	–	16 512	33 798	203	57 508
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	33	–	33
Valeurs mobilières prises en pension	4 801	958	–	–	–	–	–	5 759
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	6	–	6
Autres actifs²	43	1 201	–	–	–	–	–	1 244
Total de l'actif	5 302	2 647	6 049	–	16 512	33 837	203	64 550
Instruments de crédit hors bilan	28	107	11	–	294	8 474	–	8 914
Total	5 330 \$	2 754 \$	6 060 \$	– \$	16 806 \$	42 311 \$	203 \$	73 464 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1a).

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter au paragraphe sur le risque de crédit de la section Gestion des risques du rapport de gestion sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

					2009
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	38 681 \$	– \$	– \$	– \$	38 681 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	31 951	235	–	–	32 186
Entreprises et gouvernements	16 389	15 675	924	365	33 353
Titres de créance classés comme prêts ¹	9 057	683	733	199	10 672
Total des prêts	96 078	16 593	1 657	564	114 892
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662	–	–	–	9 662
Valeurs mobilières prises en pension	27 094	3 690	–	–	30 784
Engagements de clients au titre d'acceptations	5 040	4 798	96	5	9 939
Autres actifs²	15 785	52	4	–	15 841
Total de l'actif	153 659	25 133	1 757	569	181 118
Instruments de crédit hors bilan	42 911	5 091	232	29	48 263
Total	196 570 \$	30 224 \$	1 989 \$	598 \$	229 381 \$

2008

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	42 767 \$	1 937 \$	13 \$	5 \$	44 722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	22 939	320	–	–	23 259
Entreprises et gouvernements	13 790	14 850	745	229	29 614
Total des prêts	79 496	17 107	758	234	97 595
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	8 904	360	–	–	9 264
Valeurs mobilières prises en pension	32 487	4 179	–	–	36 666
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 106	4 738	190	–	11 034
Autres actifs²	13 138	186	–	25	13 349
Total de l'actif	140 131	26 570	948	259	167 908
Instruments de crédit hors bilan	50 153	8 683	151	27	59 014
Total	190 284 \$	35 253 \$	1 099 \$	286 \$	226 922 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'CCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1a).

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

						2009
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	6 586 \$	7 434 \$	4 257 \$	1 106 \$	118 \$	19 501 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 976	20 443	14 442	3 626	196	44 683
Cartes de crédit	655	1 831	2 554	2 198	71	7 309
Entreprises et gouvernements	184	1 791	2 037	1 371	95	5 478
Total des prêts	13 401	31 499	23 290	8 301	480	76 971
Total de l'actif	13 401	31 499	23 290	8 301	480	76 971
Instruments de crédit hors bilan	16 960	15 836	6 197	1 410	6	40 409
Total	30 361 \$	47 335 \$	29 487 \$	9 711 \$	486 \$	117 380 \$

2008

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	4 202 \$	6 177 \$	2 703 \$	332 \$	50 \$	13 464 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	7 348	20 263	9 219	3 170	166	40 166
Cartes de crédit	637	1 797	2 303	1 855	56	6 648
Entreprises et gouvernements	137	1 586	2 096	1 364	86	5 269
Total des prêts	12 324	29 823	16 321	6 721	358	65 547
Total de l'actif	12 324	29 823	16 321	6 721	358	65 547
Instruments de crédit hors bilan	19 796	15 762	5 902	1 586	6	43 052
Total	32 120 \$	45 585 \$	22 223 \$	8 307 \$	364 \$	108 599 \$

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre principaux secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, y compris TD Ameritrade, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, regroupés sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, et Services bancaires de gros.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance de la Banque et offre des produits et des services financiers de même que des produits et services d'assurance aux particuliers et aux petites entreprises. Le secteur Gestion de patrimoine procure des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. En date du troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées au secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, au secteur Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence n'était pas importante.

Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend les activités liées à l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision générale pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la juste valeur fournie. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéfices est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires de gros est calculé en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Comme indiqué à la note 5, la Banque titre les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les opérations comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la perte de valeur à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux normes comptables appropriées, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période courante. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 2, le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont économiquement couverts, surtout par des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat dans la période courante. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des produits dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des bénéfices, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les Services bancaires de gros, et les gains et les pertes liés aux dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont présentés dans le secteur Siège social.

Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ^{1,2}	Services bancaires de gros	Siège social	Total
2009						
Revenu d'intérêts net	6 348 \$	270 \$	3 607 \$	2 488 \$	(1 387) \$	11 326 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 101	1 935	1 117	733	(352)	6 534
Provision pour pertes sur créances	1 155	–	948	164	213	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 725	1 701	3 213	1 417	1 155	12 211
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 569	504	563	1 640	(3 107)	3 169
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	159	(70)	503	(1 448)	241
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	111	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	252	–	–	51	303
Bénéfice net (perte nette)	2 472 \$	597 \$	633 \$	1 137 \$	(1 719) \$	3 120 \$
Total de l'actif						
Bilan	183 236 \$	20 592 \$	153 820 \$	164 939 \$	34 632 \$	557 219 \$
Titrisé	57 659	–	–	4 057	(13 740)	47 976
2008						
Revenu d'intérêts net	5 790 \$	347 \$	2 144 \$	1 318 \$	(1 067) \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 036	1 981	853	(68)	335	6 137
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	766	–	226	106	(35)	1 063
Frais autres que d'intérêts	4 522	1 615	1 791	1 199	375	9 502
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 538	713	980	(55)	(1 072)	4 104
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 114	233	258	(120)	(948)	537
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	43	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	289	–	–	20	309
Bénéfice net (perte nette)	2 424 \$	769 \$	722 \$	65 \$	(147) \$	3 833 \$
Total de l'actif						
Bilan	172 389 \$	15 399 \$	126 996 \$	215 013 \$	33 417 \$	563 214 \$
Titrisé	42 817	–	–	3 022	(13 259)	32 580
2007						
Revenu d'intérêts net	5 401 \$	318 \$	1 365 \$	875 \$	(1 035) \$	6 924 \$
Autres revenus	2 848	1 995	583	1 619	312	7 357
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	608	–	120	48	(131)	645
Frais autres que d'intérêts	4 256	1 551	1 221	1 261	686	8 975
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 385	762	607	1 185	(1 278)	4 661
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 132	261	196	361	(1 097)	853
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	91	–	4	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	261	–	–	23	284
Bénéfice net (perte nette)	2 253 \$	762 \$	320 \$	824 \$	(162) \$	3 997 \$
Total de l'actif						
Bilan	152 100 \$	14 900 \$	58 800 \$	177 200 \$	19 124 \$	422 124 \$
Titrisé	44 608	–	–	–	(16 292)	28 316

¹ Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, les résultats du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis comprennent ceux de Commerce. Pour plus de détails, voir la note 7.

² Comme expliqué à la note 1, à compter du deuxième trimestre terminé le 30 avril 2009, par suite de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, est consolidée suivant la même période de présentation que la Banque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Total des revenus	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	Bénéfice net	Écarts d'acquisition	Total de l'actif
2009					
Canada	12 154 \$	2 938 \$	2 256 \$	1 529 \$	329 454 \$
États-Unis	3 906	(1 265)	(541)	13 432	177 593
Autres pays	1 800	1 496	1 405	54	50 172
Total	17 860 \$	3 169 \$	3 120 \$	15 015 \$	557 219 \$
2008					
Canada	10 770 \$	3 186 \$	2 486 \$	1 529 \$	352 418 \$
États-Unis	2 925	216	487	13 265	154 418
Autres pays	974	702	860	48	56 378
Total	14 669 \$	4 104 \$	3 833 \$	14 842 \$	563 214 \$
2007					
Canada	10 619 \$	2 992 \$	2 314 \$	1 529 \$	275 931
États-Unis	2 370	648	710	6 340	79 951
Autres pays	1 292	1 021	973	49	66 242
Total	14 281 \$	4 661 \$	3 997 \$	7 918 \$	422 124 \$

NOTE 35 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	9 \$	11 \$
Prêts aux entreprises	175	110
Total	184 \$	121 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 24.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires à ses sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné quatre des onze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade et peut en désigner un douzième. Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées à TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt du marché monétaire. La Banque a payé des frais s'élevant à 653,7 millions de dollars en 2009 (657,0 millions de dollars en 2008; 592,3 millions de dollars en 2007) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts au cours de la période, et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, et le reste est produit par un taux de rendement convenu.

Au 31 octobre 2009, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 39,8 millions de dollars (225,1 millions de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 73,8 millions de dollars (115,3 millions de dollars en 2008).

OPÉRATIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient le tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a

versé 134,7 millions de dollars (164,0 millions de dollars en 2008; 128,7 millions de dollars en 2007) pour ces services. Au 31 octobre 2009, le montant à verser à Symcor était de 12,3 millions de dollars (38,4 millions de dollars en 2008).

NOTE 36 GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section Gestion des risques du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2009.

Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

INTRODUCTION

La Banque Toronto-Dominion (la Banque) produit des rapports trimestriels et annuels, qui sont déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis respectivement sur formulaire 6 K et formulaire 40-F, et qui sont intégrés par renvoi dans les déclarations d'enregistrement de la Banque relativement à des placements de titres. Ces rapports sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Les règlements de la SEC exigent que certaines informations additionnelles soient incluses dans ces déclarations d'enregistrement à des fins de rapprochement de l'information financière selon les PCGR du Canada présentée dans ces rapports et de l'information financière préparée selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Ces informations additionnelles sont incluses dans le présent document pour les trois exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007 et doivent être lues avec les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date figurant ailleurs dans le présent rapport annuel sur formulaire 40-F.

RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Les conventions comptables suivies par la Banque, y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada).

Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les principales différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis sont décrites ci-après.

Bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices terminés les 31 octobre		
	2009 ¹	2008	2007
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	3 120 \$	3 833 \$	3 997 \$
Avantages sociaux futurs (note a)	2	(10)	(3)
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	(4)	3
Instruments dérivés et activités de couverture (note e)	617	953	25
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction (notes b, c)	–	(791)	81
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note c)	–	116	27
Passifs détenus à des fins de transaction	–	36	10
Gains nets sur valeurs mobilières ² (note g)	45	–	–
Passif et capitaux propres (note h)	94	93	110
Amortissement des actifs incorporels	–	–	(30)
Autres revenus (note f)	82	(31)	9
Provision pour pertes sur créances (note b)	250	–	–
Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices compte tenu des éléments présentés plus haut (notes l, m)	(350)	(205)	(60)
Participations sans contrôle (note h)	(68)	(68)	(61)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	3 792	3 922	4 108
Dividendes sur actions privilégiées (note h)	193	94	55
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis	3 599 \$	3 828 \$	4 053 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
de base – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	847,1	769,6	718,6
dilué – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	850,1	775,7	725,5
Bénéfice de base par action – PCGR des États-Unis	4,25 \$	4,97 \$	5,64 \$
– PCGR du Canada	3,49	4,90	5,53
Bénéfice dilué par action – PCGR des États-Unis	4,23 \$	4,93 \$	5,59 \$
– PCGR du Canada	3,47	4,87	5,48

¹ Pour 2009, l'incidence des rajustements selon les PCGR des États-Unis sur l'état des résultats consolidé dressé selon les PCGR du Canada est comme suit : diminution de 561 millions de dollars du revenu d'intérêts net, (diminution de 819 millions de dollars en 2008, augmentation de 285 millions de dollars en 2007), augmentation de 1 450 millions de dollars des autres revenus (augmentation de 1 182 millions de dollars en 2008, diminution de 20 millions de dollars en 2007), et augmentation de 217 millions de dollars des frais autres que d'intérêts (augmentation de 322 millions de dollars en 2008, augmentation de 154 millions de dollars en 2007).

² Les gains nets sur valeurs mobilières pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 comprennent des pertes sur créances de 45 millions de dollars (constituées de pertes latentes de 72 millions de dollars, déduction faite d'un montant de 27 millions de dollars constaté dans les autres éléments du résultat étendu) et des gains sur valeurs mobilières réalisés de 90 millions de dollars.

État du résultat étendu consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices terminés les 31 octobre				
	PCGR du Canada	Rajuste- ments	PCGR des États-Unis 2009	2008	2007
Bénéfice net	3 120 \$	672 \$	3 792 \$	3 922 \$	4 108 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices					
Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹	1 129	378	1 507	(1 016)	74
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ²	257	–	257	(53)	(53)
Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s sur écarts de conversion sur les investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture ^{3,7}	(72)	31	(41)	416	(1 155)
Variation des gains nets (pertes nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁴	1 702	(172)	1 530	255	(160)
Reclassement en résultat de (gains nets) pertes nettes sur les couvertures de flux de trésorerie ⁵	(1 244)	–	(1 244)	(162)	40
Ajustement du passif découlant des régimes de retraite ⁶	–	(282)	(282)	(82)	10
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	1 772	(45)	1 727	(642)	(1 244)
Résultat étendu pour l'exercice	4 892 \$	627 \$	5 519 \$	3 280 \$	2 864 \$

¹ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 207 millions de dollars (625 millions de dollars en 2008; 68 millions de dollars en 2007).

² Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (148) millions de dollars (22 millions de dollars en 2008; 32 millions de dollars en 2007).

³ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 604 millions de dollars ((1 363) millions de dollars en 2008; 909 millions de dollars en 2007).

⁴ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 742 millions de dollars (156 millions de dollars en 2008; (99) millions de dollars en 2007).

⁵ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 552 millions de dollars (70 millions de dollars en 2008; (22) millions de dollars en 2007).

⁶ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (36) millions de dollars (25 millions de dollars en 2008; 6 millions de dollars en 2007).

⁷ L'exercice 2009 comprend un montant de 1 380 millions de dollars ((2 881) millions de dollars en 2008; 1 864 millions de dollars en 2007) au titre des gains (pertes) après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers.

Bilan consolidé condensé

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre					
	2009			2008		
	PCGR du Canada	Rajuste- ments	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Rajuste- ments	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse	2 414 \$	– \$	2 414 \$	2 517 \$	– \$	2 517 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques (note d)	19 103	(3 333)	15 770	15 429	(4 757)	10 672
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction	51 084	–	51 084	53 095	6 402	59 497
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note c)	3 236	–	3 236	6 402	(6 402)	–
Disponibles à la vente (note b)	84 841	18 248	103 089	75 121	8 311	83 432
Détenues jusqu'à leur échéance (note b)	9 662	(9 229)	433	9 507	(9 507)	–
Valeurs mobilières prises en pension	32 948	–	32 948	42 425	–	42 425
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels (notes e, o)	65 665	(612)	65 053	63 003	(822)	62 181
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 357	–	94 357	79 610	14	79 624
Cartes de crédit	8 152	–	8 152	7 387	1	7 388
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (note i)	75 966	19	75 985	70 650	777	71 427
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note c)	210	–	210	510	(510)	–
Titres d'emprunt classés comme prêts (note b)	11 146	(11 146)	–	–	–	–
	255 496	(11 739)	243 757	221 160	(540)	220 620
Provision pour pertes sur créances (note b)	(2 368)	288	(2 080)	(1 536)	(170)	(1 706)
Prêts (montant net)	253 128	(11 451)	241 677	219 624	(710)	218 914
Investissement dans TD Ameritrade	5 465	–	5 465	5 159	–	5 159
Instruments dérivés (note d)	49 445	(39 456)	9 989	83 548	(65 736)	17 812
Écarts d'acquisition (notes e, j)	15 015	(82)	14 933	14 842	(93)	14 749
Autres actifs incorporels	2 546	–	2 546	3 141	–	3 141
Autres actifs (notes a, b, e, n)	28 332	6 260	34 592	32 404	6 890	39 294
Total de l'actif	557 219 \$	(39 043) \$	518 176 \$	563 214 \$	(65 602) \$	497 612 \$
Passif						
Dépôts (notes d, e)	391 034 \$	(3 465) \$	387 569 \$	375 694 \$	(4 604) \$	371 090 \$
Instruments dérivés (note d)	48 152	(39 407)	8 745	74 473	(65 937)	8 536
Autres passifs (notes a, b, d, e, k, l, m, n, o)	63 926	4 899	68 825	65 933	5 998	71 931
Billets et débiteures subordonnés	12 383	–	12 383	12 436	–	12 436
Passif au titre des actions privilégiées (note h)	550	(550)	–	550	(550)	–
Passif au titre des titres de fiducie de capital (note h)	895	(895)	–	894	(894)	–
Total du passif	516 940	(39 418)	477 522	529 980	(65 987)	463 993
Participations sans contrôle dans les filiales (note h)	1 559	895	2 454	1 560	894	2 454
Avoir des actionnaires						
Actions privilégiées (note h)	3 395	550	3 945	1 875	550	2 425
Actions ordinaires (note k)	15 357	39	15 396	13 241	39	13 280
Surplus d'apport	321	–	321	350	–	350
Bénéfices non répartis (notes a, c, e, h, j, k, m)	18 632	417	19 049	17 857	(180)	17 677
Cumul des autres éléments du résultat étendu						
Gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹ (note b)	739	460	1 199	(1 409)	645	(764)
(Pertes) de change latentes sur écarts de conversion sur les investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture	(1 539)	7	(1 532)	(1 633)	(24)	(1 657)
Gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note e)	1 815	(1 360)	455	1 393	(1 188)	205
Rajustement du passif découlant des régimes de retraite (note a)	–	(633)	(633)	–	(351)	(351)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu ²	1 015	(1 526)	(511)	(1 649)	(918)	(2 567)
Total de l'avoir des actionnaires	38 720	(520)	38 200	31 674	(509)	31 165
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	557 219 \$	(39 043) \$	518 176 \$	563 214 \$	(65 602) \$	497 612 \$

¹ Comprend 27 millions de dollars de la composante hors crédit de la perte de valeur durable liée aux titres de créance disponibles à la vente.

² Comprend un rajustement d'ouverture d'un gain de 329 millions de dollars dans les autres éléments du résultat étendu en raison de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	31 octobre 2009			Exercices terminés les 31 octobre 2008		
	PCGR du Canada	Rajuste- ments	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Rajuste- ments	PCGR des États-Unis
(en millions de dollars canadiens)						
Flux de trésorerie d'exploitation						
Bénéfice net	3 120 \$	672 \$	3 792 \$	3 833 \$	89 \$	3 922 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation :						
Provision pour pertes sur créances	2 480	(250)	2 230	1 063	–	1 063
Frais liés à la restructuration	36	–	36	48	–	48
Amortissement	600	–	600	438	–	438
Amortissement des autres actifs incorporels	653	–	653	577	–	577
(Gains nets) pertes nettes sur valeurs mobilières	437	(45)	392	(331)	4	(327)
Gain net sur titrisations	(321)	–	(321)	(41)	–	(41)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(303)	–	(303)	(309)	–	(309)
Participations sans contrôle	111	68	179	43	68	111
Impôts sur les bénéfices futurs	336	350	686	108	205	313
Variations des actifs et passifs d'exploitation :						
Impôts sur les bénéfices exigibles	1 703	–	1 703	(2 857)	–	(2 857)
Intérêts à recevoir et à payer	224	–	224	27	–	27
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	5 043	–	5 043	26 302	–	26 302
Actif au titre des instruments financiers dérivés	33 880	(26 279)	7 601	(44 630)	38 739	(5 891)
Passif au titre des instruments financiers dérivés	(26 137)	26 530	393	32 852	(39 234)	(6 382)
Divers	2 781	(1 020)	1 761	2 859	164	3 023
Flux de trésorerie nets d'exploitation	24 643	26	24 669	19 982	35	20 017
Flux de trésorerie de financement						
Variation des dépôts	14 319	–	14 319	52 030	–	52 030
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(2 460)	–	(2 460)	2 080	–	2 080
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	(877)	–	(877)	(5 677)	–	(5 677)
Émission de billets et de débentures subordonnés	–	–	–	4 025	–	4 025
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(20)	–	(20)	(1 079)	–	(1 079)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1	–	1	(5)	–	(5)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	(37)	–	(37)	41	–	41
Actions ordinaires émises	1 544	–	1 544	201	–	201
Actions ordinaires (acquises) à des fins de négociation	37	–	(37)	(12)	–	(12)
Dividendes versés	(1 791)	(26)	(1 817)	(1 636)	(35)	(1 671)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	1 497	–	1 497	1 430	–	1 430
Flux de trésorerie nets de financement	12 213	(26)	12 187	51 398	(35)	51 363
Flux de trésorerie d'investissement						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(6 313)	–	(6 313)	(683)	–	(683)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance :						
Achats	(92 331)	–	(92 331)	(120 077)	–	(120 077)
Produit tiré des échéances	43 101	–	43 101	29 209	–	29 209
Produit tiré des ventes	33 022	–	33 022	63 995	–	63 995
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(51 036)	–	(51 036)	(36 659)	–	(36 659)
Produit tiré des titrisations de prêts	27 491	–	27 491	10 370	–	10 370
Achats nets de locaux, matériel et mobilier	(820)	–	(820)	(532)	–	(532)
Valeurs mobilières prises en pension	10 275	–	10 275	(14 777)	–	(14 777)
Acquisitions et cessions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis	–	–	–	(1 759)	–	(1 759)
Flux de trésorerie nets d'investissement	(36 611)	–	(36 611)	(70 913)	–	(70 913)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(159)	–	(159)	260	–	260
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	86	–	86	727	–	727
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines	(189)	–	(189)	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	2 517	–	2 517	1 790	–	1 790
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques	2 414	–	2 414	2 517	–	2 517
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie						
Montant des intérêts payés au cours de la période	8 337	–	8 337	10 678	–	10 678
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de la période	(1 198)	–	(1 198)	1 905	–	1 905

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS

Les informations suivantes contiennent des références au Financial Accounting Standards Board (FASB) Statement 168, «The FASB Accounting Standards Codification». La codification constitue la nouvelle et unique source autorisée des PCGR des États-Unis faisant autorité. (ASC désigne Accounting Standards Codification).

a) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque a adopté le Statement of Financial Accounting Standards (SFAS) 158 du FASB, «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans» (ASC 715-20-65), le 31 octobre 2007 aux fins des PCGR des États-Unis. Cette norme exige que la Banque constate la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite dans son bilan consolidé au 31 octobre 2007. La Banque est aussi tenue de constater à titre de composante des autres éléments du résultat étendu les gains ou les pertes et les coûts ou les crédits au titre des services passés qui sont survenus au cours d'une période, mais qui ne sont pas constatés à titre de composantes de la charge nette au titre des prestations de cette période. La charge nette au titre des prestations d'une période dont on prévoit le reclassement des autres éléments du résultat étendu à la charge de retraite est de 38 millions de dollars (12 millions de dollars en 2009, 17 millions de dollars en 2008) pour l'exercice 2010.

Avant l'adoption de cette norme, les PCGR des États-Unis exigeaient la comptabilisation d'un passif additionnel au titre des régimes de retraite si les obligations au titre des prestations constituées étaient supérieures à la juste valeur de l'actif du régime. Les PCGR du Canada ne comportent pas cette exigence.

Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque a comptabilisé au bilan consolidé les montants indiqués dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Charge de retraite reportée (passif au titre des prestations constituées)	(648) \$	(756) \$
Rajustement du passif au titre des régimes de retraite, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires (cumul des autres éléments du résultat étendu)	633	351
Montant net comptabilisé	(15) \$	(405) \$

Au cours de 2009, les rajustements au titre des avantages sociaux futurs selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une baisse des frais autres que d'intérêts de 2 millions de dollars (hausse de 10 millions de dollars en 2008, hausse de 3 millions de dollars en 2007).

En date du 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté la disposition restante du FASB Statement (SFAS) 158, «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans» (SFAS 158/ASC 715-20-65), qui exige que l'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes soient évalués à la date de clôture de l'exercice de la Banque. Par conséquent, la Banque n'évaluera plus ses régimes à prestations déterminées trois mois avant la date des états financiers aux fins des PCGR des États-Unis. L'incidence de l'adoption de cette disposition de la norme le 1^{er} novembre 2008 a été une diminution des bénéficiaires non répartis d'ouverture de 24 millions de dollars, une baisse des actifs des régimes de retraite payés d'avance de 42 millions de dollars, une diminution du rajustement du passif au titre des régimes de retraite de 15 millions de dollars et une baisse des autres passifs de 3 millions de dollars.

b) VALEURS MOBILIÈRES

Certaines valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance selon les PCGR du Canada sont classées comme disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis et sont portées au bilan consolidé à leur juste valeur, les gains et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur étant constatés, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires, dans l'état du résultat étendu consolidé.

En octobre 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et du chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir» (les modifications de 2008) du *Manuel de l'ICCA* aux fins des PCGR du Canada. Les modifications de 2008 autorisaient le reclassement d'actifs financiers compris dans les catégories de titres détenus à des fins de transaction et de titres disponibles à la vente dans des circonstances précises. Les modifications de 2008 s'appliquaient aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2008. La Banque a adopté les modifications de 2008 en date du 1^{er} août 2008 pour les PCGR du Canada et a reclassé certains titres de créance en les transférant de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction à la catégorie des titres disponibles à la vente. Les PCGR des États-Unis ont également été modifiés pour autoriser le reclassement d'actifs financiers compris dans les catégories de titres détenus à des fins de transaction et de titres disponibles à la vente dans des circonstances précises. Toutefois, les reclassements en vertu des PCGR des États-Unis n'étaient autorisés que de manière prospective. Compte tenu des conditions du marché à ce moment-là, et de l'intention de la Banque de ne pas négocier activement ces titres de créance, ces derniers ont été reclassés de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction à la catégorie des titres disponibles à la vente aux fins des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 31 octobre 2008. La juste valeur des titres de créance reclassés s'établissait à 7 355 millions de dollars au 31 octobre 2008. Le résultat du reclassement de ces titres aux fins des PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 a été de néant (791 millions de dollars en 2008).

En août 2009, d'autres modifications ont été adoptées au chapitre 3855 et au chapitre 3025, «Prêts douteux» (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et si la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le modèle de perte sur créance subie du chapitre 3025. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est réduite à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi qu'il y a eu perte de valeur. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation d'une perte de valeur d'un prêt s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Les titres de créance qui sont classés comme disponibles à la vente continuent d'être ramenés à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée durable; toutefois, la perte de valeur peut être reprise si la juste valeur

augmente par la suite et que l'augmentation peut, en toute objectivité, être liée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé dans les prêts certains titres de créance disponibles à la vente avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, à leur coût après amortissement à cette date, seulement aux fins des PCGR du Canada. Après le reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances comptabilisée selon le modèle de perte subie de 322 millions de dollars au 31 octobre 2009. Aux fins des PCGR des États-Unis, ces titres de créance demeurent classés comme disponibles à la vente et continuent d'être soumis à un test de perte de valeur durable. L'incidence du reclassement a été reprise en vertu des PCGR des États-Unis, ce qui comprenait une écriture de contrepassation pour les bénéfices non répartis d'ouverture de 59 millions de dollars et une reprise de provision pour pertes sur créances de 205 millions de dollars. De plus, une provision pour pertes sur créances de 45 millions de dollars représentant une provision spécifique comptabilisée en vertu des PCGR du Canada a été reclassée dans les autres revenus en vertu des PCGR des États-Unis, ce qui représente la portion crédit de la perte de valeur durable. Pour de plus amples renseignements sur la perte de valeur durable, voir la note g).

Compte tenu des modifications de 2009, la Banque devait également reclasser certains titres détenus jusqu'à leur échéance dans les prêts, car les titres ne sont pas cotés sur un marché actif et ne peuvent donc plus être classés comme détenus jusqu'à leur échéance aux fins des PCGR du Canada. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement. Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque continue de classer certains de ces titres de créance comme disponibles à la vente et d'autres comme détenus jusqu'à leur échéance. En ce qui concerne les titres qui demeurent disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis, un gain latent de 68 millions de dollars sur ces titres de créance est inclus dans l'état du résultat étendu consolidé. Le reclassement de ces titres qui restent classés comme détenus jusqu'à leur échéance en vertu des PCGR des États-Unis n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

Pour se conformer aux modifications de 2009, la Banque a également dû classer comme détenus à des fins de transaction des prêts, qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme. Par conséquent, ces prêts sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé aux fins des PCGR du Canada. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, au bilan consolidé aux fins des PCGR du Canada. Aux fins des PCGR des États-Unis, ces prêts sont classés comme disponibles à la vente et sont constatés au coût ou à la valeur marchande si elle est inférieure. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque aux fins des PCGR des États-Unis (voir la note o) pour plus de renseignements).

c) OPTION DE LA JUSTE VALEUR POUR LES ACTIFS FINANCIERS ET LES PASSIFS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le SFAS 159, «The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities» (SFAS 159/ASC 820-10). Le SFAS 159 (ASC 820-10) permet que certains instruments financiers admissibles soient évalués à la juste valeur à l'aide de l'option de la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées à l'état des résultats consolidé. Étant donné que les PCGR du Canada permettent l'utilisation de l'option de la juste valeur, la Banque avait déjà désigné certaines valeurs mobilières et certains prêts à la juste valeur selon cette option. L'adoption de cette norme a entraîné l'élimination d'un écart entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis à l'égard des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'adoption du SFAS 159 (ASC 820-10) a donné lieu à une diminution de 72 millions de dollars des bénéfices non répartis d'ouverture selon les PCGR des États-Unis.

d) COMPENSATION DES SOLDES DE DÉRIVÉS

La Banque a adopté la prise de position des permanents du FASB (FSP) classée FIN 39-1, «Amendment to FASB Interpretation No. 39» (FSP FIN 39-1/ASC 815-10-45), en date du 1^{er} novembre 2008. Cette ligne directrice permet à la Banque de choisir de compenser les justes valeurs comptabilisées au bilan au titre des instruments dérivés en vertu d'accords-cadres de compensation. En outre, cette ligne directrice permet à la Banque de présenter la juste valeur comptabilisée à l'égard des sûretés en numéraire reçues ou données aux termes d'un même accord-cadre de compensation en diminution des soldes de dérivés visés par le même accord-cadre de compensation. Par suite de l'adoption de cette ligne directrice, les actifs et les passifs au titre des dérivés de la Banque sont présentés au bilan dressé selon les PCGR des États-Unis sur la base du solde net pour les contreparties avec lesquelles la Banque a conclu un accord-cadre de compensation, et la juste valeur des sûretés en numéraire reçues et données en vertu du même accord-cadre de compensation est déduite de la juste valeur du dérivé. Selon les PCGR du Canada, les actifs dérivés et les passifs dérivés sont comptabilisés au bilan au montant brut. Les données des périodes antérieures ont été retraitées pour refléter la modification de convention comptable volontaire sans incidence sur le bénéfice net. Par suite de la compensation, pour la période terminée le 31 octobre 2009, les actifs dérivés ont diminué de 39,5 milliards de dollars et les passifs dérivés, de 39,4 milliards de dollars (diminution de 65,7 milliards de dollars des actifs dérivés et de 65,9 milliards de dollars des passifs dérivés au 31 octobre 2008).

e) INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La Banque a annulé la désignation de certains instruments dérivés à titre d'éléments constitutifs de relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie admissibles à la comptabilisation de couverture selon les PCGR des États-Unis, le 1^{er} novembre 2006. Ces instruments dérivés continuent d'être désignés dans les relations de couverture admissibles selon les PCGR du Canada. Les instruments dérivés visés par ces relations de couverture ainsi que par certaines autres relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie, qui ont été conclues après cette date, sont également non désignés dans des relations de couverture admissibles en vertu des PCGR des États-Unis. Cela a entraîné une variation de la juste valeur de ces instruments dérivés de 476 millions de dollars qui a été portée en augmentation des résultats de l'exercice 2009 selon les PCGR des États-Unis (imputation aux résultats de 907 millions de dollars en 2008, imputation aux résultats de 66 millions de dollars en 2007).

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur dont la désignation a été annulée conformément aux PCGR des États-Unis, les rajustements ultérieurs de la valeur comptable de l'élément couvert comptabilisés selon les PCGR du Canada sont repris, et tout rajustement de la valeur comptable constatée au bilan en vertu des PCGR des États-Unis avant le 1^{er} novembre 2006 est amorti ou ramené à la valeur nominale ou au montant du rachat de l'élément couvert sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. À la fin de 2009, un montant de 24 millions de dollars (45 millions de dollars en 2008, 56 millions de dollars en 2007) lié à un rajustement de base au titre de la constatation progressive de la valeur a été constaté dans l'état des résultats consolidé aux fins des PCGR des États-Unis.

Pour les couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a été annulée conformément aux PCGR des États-Unis, tous les flux de trésorerie couverts associés aux opérations prévues pertinentes restent probables, c'est pourquoi les gains nets sur instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a été annulée continueront d'être présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, jusqu'à ce que l'opération couverte ait une incidence sur le bénéfice. À la fin de 2009, des gains reportés nets sur les instruments dérivés de 35 millions de dollars (35 millions de dollars en 2008, 35 millions de dollars en 2007) étaient compris dans les autres éléments du résultat étendu et devraient être reclassés et portés en résultat net au cours du prochain exercice.

Les couvertures de flux de trésorerie qui demeurent désignées selon les PCGR des États-Unis comprennent les couvertures de certaines opérations prévues pendant une durée maximale de 30 ans.

Le risque de change sur les acquisitions d'entreprises anticipées peut être couvert par la Banque et désigné dans des relations de comptabilité de couverture admissibles conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR des États-Unis, les risques de change sur les acquisitions d'entreprises anticipées ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Selon les PCGR du Canada, les variations de la juste valeur des dérivés désignés dans des relations de couverture sont comptabilisées dans l'écart d'acquisition à l'achèvement de l'acquisition d'entreprise. Aux fins des PCGR des États-Unis, la variation de la juste valeur de ces dérivés est constatée à l'état des résultats consolidé. En 2009, un montant de néant (gain de 129 millions de dollars en 2008, perte de 98 millions de dollars en 2007) a été constaté dans les revenus aux fins des PCGR des États-Unis.

Certains engagements de crédit sont considérés constituer des instruments dérivés selon les PCGR du Canada, de sorte qu'ils sont comptabilisés à la juste valeur, et que les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé. Aux fins des PCGR des États-Unis, l'incidence de la comptabilisation des instruments dérivés selon les PCGR du Canada est reprise, étant donné que ces engagements ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

Pour 2009, le revenu d'intérêts net a diminué de 724 millions de dollars (diminution de 909 millions de dollars en 2008, augmentation de 175 millions de dollars en 2007) et les autres revenus ont augmenté de 1 341 millions de dollars (augmentation de 1 862 millions de dollars en 2008, diminution de 150 millions de dollars en 2007), en raison des rajustements au titre des instruments dérivés et des activités de couverture selon les PCGR des États-Unis.

f) REVENU D'INTÉRÊTS NET SUR CERTAINS TITRES DE CRÉANCE ET PRÊTS

Selon les PCGR du Canada, toute variation des flux de trésorerie prévus de certains titres de créance et prêts est comptabilisée comme un rajustement de la valeur comptable de l'instrument financier par imputation immédiate à l'état des résultats consolidé. La valeur comptable est recalculée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif original de l'instrument financier. Le rajustement est comptabilisé dans l'état des résultats consolidé de la période de présentation au cours de laquelle est survenue la variation des flux de trésorerie estimatifs.

Selon les PCGR des États-Unis, toute variation des flux de trésorerie prévus nécessite le recalcul du taux d'intérêt effectif. Un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'instrument financier pour refléter le montant qui aurait prévalu si le nouveau taux d'intérêt effectif avait été appliqué depuis la création de l'instrument financier. La variation de la valeur comptable de l'instrument financier est comptabilisée dans l'état des résultats consolidé.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart entre les PCGR a entraîné une réduction du revenu d'intérêts net selon les PCGR des États-Unis de 22 millions de dollars (néant en 2008).

Au cours de 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente en raison de l'adoption des modifications de 2008 (voir la note b). La différence dans la date d'adoption des modifications de 2009 entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada a entraîné une différence dans le coût après amortissement de ces titres. Par conséquent, selon les PCGR des États-Unis, le revenu d'intérêts comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 a été supérieur de 96 millions de dollars (néant en 2008).

g) PERTES SUR VALEURS MOBILIÈRES CONSTATÉES À L'ÉGARD DE VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE ET CONSTATATION ET PRÉSENTATION DE LA PERTE DE VALEUR DURABLE

Avant l'adoption des FSP FAS 115-2 et FAS 124-2, «Recognition and Presentation of Other-Than-Temporary Impairments» (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2/ASC 320-10-65-1), les PCGR des États-Unis exigeaient que la Banque ait l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur recouvrement les valeurs mobilières disponibles à la vente ou détenues jusqu'à leur échéance lorsque la juste valeur était inférieure à leur coût après amortissement afin de ne pas constater une perte de valeur dans l'état des résultats consolidé. Les PCGR du Canada ne comportent pas pareille exigence.

En vertu des PCGR des États-Unis, pour le semestre terminé le 30 avril 2009, la Banque a réduit la valeur des valeurs mobilières lorsque la juste valeur était inférieure au coût après amortissement et qu'elle n'avait pas l'intention de les conserver jusqu'à leur recouvrement. Par conséquent, la Banque a constaté une augmentation des pertes sur valeurs mobilières de 229 millions de dollars. Ces pertes, qui figuraient dans les autres éléments du résultat étendu, ont été reclassées dans les pertes sur valeurs mobilières à l'état des résultats consolidé.

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2009, la Banque a adopté les FSP FAS 115-2 et FAS 124-2 (ASC 320-10-65-1) sur une base prospective pour les titres de créance existants et nouveaux classés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Les FSP FAS 115-2 et FAS 124-2

(ASC 320-10-65-1) exigent que, si une entité a l'intention de vendre un titre de créance ou s'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit tenue de le vendre avant de recouvrer son coût initial, la totalité de la perte de valeur du titre classé comme disponible à la vente ou détenu jusqu'à son échéance soit constatée comme perte de valeur à l'état des résultats consolidé. Cependant, si la Banque n'a pas l'intention de vendre le titre de créance et qu'il est peu probable que la Banque soit tenue de vendre avant d'en recouvrer son coût initial, seule la partie de la perte de valeur représentant des pertes sur créances est constatée dans l'état des résultats consolidé. Le solde de la perte de valeur serait constaté dans le résultat étendu consolidé.

À l'adoption des FSP, des pertes de valeur de 130 millions de dollars constatées pour le semestre terminé le 30 avril 2009, liées seulement à des liquidités, ont été reprises dans les revenus, car la Banque n'était plus tenue de faire d'affirmation positive de son intention de détenir ces titres jusqu'à leur recouvrement. De plus, des pertes de 99 millions de dollars ont été constatées sur des titres de participation pendant le semestre terminé le 30 avril 2009, lesquelles ont été réalisées par la suite durant l'exercice terminé le 31 octobre 2009. Le passage à ces FSP n'a pas eu d'incidence sur les titres de créance disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Les FSP n'ont en rien changé les lignes directrices relatives aux titres de participation.

La perte de valeur durable additionnelle comptabilisée par la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 sur les titres de créance et les titres de participation disponibles à la vente se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2009
Total de la perte de valeur durable constatée en vertu des PCGR du Canada	(326) \$
Total de la perte de valeur durable latente constatée en vertu des PCGR des États-Unis	(398)
Perte de valeur durable additionnelle constatée en vertu des PCGR des États-Unis	(72)
Moins : tranche hors crédit de la perte de valeur durable constatée dans les autres éléments du résultat étendu ¹	27
Pertes de valeur nettes additionnelles constatées dans l'état des résultats consolidé en vertu des PCGR des États-Unis	(45) \$

¹ Représente la composante hors crédit de la perte de valeur durable sur les titres de créance disponibles à la vente.

Le tableau qui suit présente les variations du montant lié aux pertes sur créances constatées en résultat pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

(en millions de dollars canadiens)	Total
Solde au début de la période ¹	– \$
Composante crédit de la perte de valeur durable non reclassée dans les autres éléments du résultat étendu	(45)
Ajouts pour des montants liés à des pertes sur créances pour lesquels une perte de valeur durable n'a pas déjà été constatée	–
Réductions pour les titres vendus au cours de la période	–
Solde au 31 octobre 2009	(45) \$

¹ Montant lié à des pertes sur créances sur des titres de créance pour lequel une tranche de la perte de valeur durable a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu.

Au 31 octobre 2009, les titres de créance affichant une perte de valeur durable pour lesquels une tranche de la perte de valeur durable demeure dans les autres éléments du résultat étendu comprend des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, des portefeuilles de titres de créance de sociétés et d'autres titres de créance disponibles à la vente.

La Banque mesure les pertes sur créances sur les titres de créance disponibles à la vente de son portefeuille de titres de sociétés comme l'écart entre le coût après amortissement du titre et ses flux de trésorerie futurs prévus. Pour déterminer s'il y a eu perte sur créances, la Banque se fonde sur son évaluation du profil de risque de crédit du titre en question ainsi que sur les taux de recouvrement prévus. La Banque tient également compte des notations de crédit d'agences de notation externes.

La perte de valeur qui a été constatée dans les revenus sur le portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes et les portefeuilles d'autres titres de créance se rapporte à des pertes sur créances pour des titres de créance disponibles à la vente que la Banque n'a pas l'intention de vendre et qu'elle ne sera pas tenue de vendre. Les flux de trésorerie prévus sont fondés sur des paiements contractuels rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés et des pertes sur créances prévus qui sont établis à partir d'hypothèses relatives à des intrants comme la gravité et la probabilité de défaut.

h) PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Certaines séries d'actions privilégiées émises par la Banque et certaines structures de capital innovatrices sont classées dans le passif et les distributions sur ces titres, dans les frais d'intérêts, selon les PCGR du Canada. Cependant, selon les PCGR des États-Unis, ces actions privilégiées sont considérées comme des fonds propres, et les structures de capital innovatrices, comme des participations sans contrôle.

En 2009, les rajustements au titre des passifs et des capitaux propres aux fins des PCGR des États-Unis ont augmenté le revenu d'intérêts net de 94 millions de dollars (augmentation du revenu d'intérêts net de 93 millions de dollars en 2008, augmentation du revenu d'intérêts net de 110 millions de dollars en 2007).

i) ACQUISITION DE COMMERCE BANCORP INC.

Les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis exigent que les prêts acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient constatés à la juste valeur. Toutefois, les PCGR des États-Unis exigent que ces prêts soient constatés sans tenir compte des provisions générales. Les PCGR du Canada exigent que ces prêts soient comptabilisés déduction faite de leurs provisions générales. Les prêts acquis à l'acquisition de Commerce ont été comptabilisés sans tenir compte des provisions générales aux fins des PCGR des États-Unis.

j) FRAIS DE RESTRUCTURATION

Selon les anciens PCGR du Canada, le CPN-114, *Constatation d'un passif à l'égard des coûts engagés lors d'un regroupement d'entreprises par acquisition*, les frais de restructuration engagés par la Banque qui étaient liés à une acquisition d'entreprise étaient comptabilisés à l'état des résultats consolidé, puisqu'il n'était pas permis de les inclure à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais ont été inclus dans la répartition du prix d'acquisition, ce qui a entraîné une augmentation de l'écart d'acquisition. Par conséquent, selon les PCGR des États-Unis, l'écart d'acquisition a augmenté de 38 millions de dollars et une écriture de contrepartie a été passée dans les bénéfices non répartis. La comptabilisation des frais de restructuration selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis est harmonisée.

k) RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La comptabilisation des options sur actions selon les PCGR du Canada actuels est conforme à celle des PCGR des États-Unis. Jusqu'au 5 octobre 2002, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir, au titre d'une option, une somme au comptant égale à sa valeur intrinsèque. Pour la comptabilisation de ces options sur actions, les PCGR des États-Unis exigent que la variation annuelle de la valeur intrinsèque des options sur actions soit passée en charges. Dans le cas des options dont les droits ne sont pas entièrement acquis, la variation de la valeur intrinsèque est amortie sur la période d'acquisition restante. Selon les anciens PCGR du Canada, aucune charge n'était comptabilisée, et les paiements au comptant aux détenteurs d'options étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. D'après les PCGR des États-Unis, le passif de 39 millions de dollars au titre des options sur actions a donc été reclassé dans les actions ordinaires en date du 6 octobre 2002.

l) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Selon les PCGR du Canada, les incidences des modifications des taux d'imposition sont constatées lorsqu'elles sont considérées comme pratiquement en vigueur. D'après les PCGR des États-Unis, les modifications des taux d'imposition n'ont pas d'incidence sur la mesure des soldes d'impôt tant qu'elles n'ont pas force de loi. L'écart entre les taux d'imposition pratiquement en vigueur et les taux d'imposition en vigueur a entraîné une hausse des impôts à payer de néant (augmentation des impôts à payer de 10 millions de dollars en 2008, augmentation des impôts à payer de 16 millions de dollars en 2007).

m) COMPTABILISATION DES POSITIONS FISCALES INCERTAINES

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, l'interprétation 48 du FASB, «Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109» (FIN 48/ASC 740-10-05). La FIN 48 (ASC 740-10-05) clarifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices en prescrivant un seuil de réalisation «plus probable qu'improbable» que doivent atteindre les positions fiscales pour pouvoir être constatées dans les états financiers. La FIN 48 (ASC 740-10-05) établit aussi une norme pour l'évaluation des positions fiscales incertaines et le classement des intérêts et des pénalités, et exige la présentation d'informations additionnelles sur les réserves d'impôts. Aux fins des PCGR du Canada, l'évaluation des positions fiscales incertaines repose sur une seule «meilleure estimation». L'adoption de la FIN 48 (ASC 740-10-05) a été comptabilisée de manière rétroactive, sans retraitement, et a donné lieu à une augmentation de 11 millions de dollars des bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} novembre 2007, avec écriture de contrepartie portée en diminution des passifs d'impôts.

Les économies d'impôts non constatées en date du 1^{er} novembre 2007 ont totalisé 680 millions de dollars. Le total des économies d'impôts non constatées additionnelles qui ont été comptabilisées pour l'exercice 2009 s'établit à 189 millions de dollars (286 millions de dollars en 2008). Le montant total des économies d'impôts non comptabilisées, s'il était comptabilisé, aurait une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Banque comptabilise les arriérés d'intérêts et les pénalités dans la charge d'impôts sur les bénéfices. Le montant total des intérêts et des pénalités constaté dans le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2007 était de 22 millions de dollars. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, des intérêts et des pénalités de 29 millions de dollars (76 millions de dollars en 2008) ont été comptabilisés.

La Banque ne prévoit pas de changement important du montant total des économies d'impôts non constatées au cours des douze prochains mois. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres juridictions fiscales, et divers exercices entre 2001 et 2008 pourraient faire l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Le tableau qui suit présente la variation des économies fiscales non constatées de la Banque en vertu de la FIN 48 (ASC 740-10-05) :

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Total des économies fiscales non constatées au début de l'exercice	909 \$	680 \$
Montant des augmentations au titre des positions fiscales de l'exercice écoulé	162	142
Montant des augmentations au titre de positions fiscales des exercices antérieurs	40	117
Montant des diminutions au titre de positions fiscales des exercices antérieurs	(37)	(28)
Montant des diminutions liées à des règlements	(23)	(40)
Écart de conversion et acquisitions	(13)	38
Total des économies fiscales non constatées aux 31 octobre	1 038 \$	909 \$

n) SÛRETÉS AUTRES QU'EN ESPÈCES

Selon les PCGR des États-Unis, certaines sûretés autres qu'en espèces reçues pour des opérations de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisées comme un actif, alors qu'un passif est inscrit relativement à l'obligation de remettre les sûretés. Selon les PCGR du Canada, une sûreté autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé.

o) PRÊTS DISPONIBLES À LA VENTE

Selon les PCGR des États-Unis, les prêts disponibles à la vente sont évalués au coût ou à la valeur marchande si elle est inférieure. Aux fins des PCGR du Canada, ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. En 2009, les rajustements au titre des PCGR des États-Unis pour les prêts disponibles à la vente ont réduit les autres revenus de 1 million de dollars (26 millions de dollars en 2008, 10 millions de dollars en 2007).

p) ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le SFAS 157, «Fair Value Measurements» (SFAS 157/ASC 820-10-35-37 à 35-55), qui fournit un cadre d'évaluation de la juste valeur selon les PCGR des États-Unis et établit une hiérarchie de la juste valeur exigeant que les entités maximisent l'usage de données observables et minimisent l'usage de données non observables lors de l'évaluation de la juste valeur. En date du 1^{er} novembre 2008, la Banque a également adopté la FSP SFAS 157-2 (ASC 820-10-15-1A), «Effective Date of SFAS Statement No. 157», qui modifie le SFAS 157 afin de permettre à une entité de retarder la mise en application de cette norme jusqu'au 1^{er} novembre 2009 pour certains actifs et passifs non financiers. La nouvelle ligne directrice se répercute surtout sur les mesures de la juste valeur des instruments financiers de la Banque. Elle exige également la présentation d'informations additionnelles à l'égard de ses mesures de la juste valeur. Le SFAS 157 (ASC 820-10-35-37 à 35-55) définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif (c.-à-d. le prix de sortie) dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation, et établit un cadre d'évaluation de la juste valeur. La norme établit aussi une hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données prises en compte dans l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. L'adoption du SFAS 157 (ASC 820-10-35-37 à 35-55) n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ni sur les bénéfices de la Banque.

Se reporter à la note 30 du rapport annuel 2009 de la Banque pour voir i) le tableau de la hiérarchie de la juste valeur qui présente le niveau de chaque actif et passif financier comptabilisé à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2009, et ii) un rapprochement de la totalité des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente à l'aide d'intrants non observables (niveau 3) pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009.

Certains actifs sont évalués à la juste valeur sur une base non récurrente; c'est-à-dire que les instruments ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base continue, mais ils sont soumis à des rajustements à la juste valeur dans certaines circonstances (par exemple, lorsqu'il y a des signes évidents d'une perte de valeur ou lorsque les actifs sont évalués selon la méthode de la moindre valeur).

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, certains titres de participation comptabilisés au coût qui n'ont pas de cours du marché, et certains placements comptabilisés selon la méthode à la valeur de consolidation, ont été ramenés à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé pour refléter une perte de valeur durable. La juste valeur de ces instruments de capitaux propres est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés et un multiple du bénéfice avant impôts et amortissement. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les divers intrants utilisés pour le calcul.

Les prêts disponibles à la vente sont évalués au coût ou à la valeur marchande si elle est inférieure. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, certains prêts disponibles à la vente ont été comptabilisés à leur juste valeur puisque cette dernière était inférieure au coût après amortissement. La juste valeur de ces prêts est établie à l'aide des notations de courtier, lorsqu'elles sont disponibles. Ces intrants sont habituellement de niveau 2 (voir la note 30 du rapport annuel de 2009 de la Banque pour plus de détails). Lorsque des notations de courtier ne sont pas disponibles ou fiables, la juste valeur des prêts disponibles à la vente est établie à l'aide de cours du marché pour des actifs comparables, ajustés en fonction des caractéristiques propres aux prêts. Si les caractéristiques propres aux prêts ne sont pas observables sur le marché et qu'elles sont importantes pour l'évaluation, l'instrument est classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2009, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur de chaque actif financier évalué à la juste valeur sur une base non récurrente, ainsi que le total des pertes comptabilisées à l'état des résultats consolidé pour ces actifs pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Perte ¹
Prêts disponibles à la vente	– \$	– \$	12 \$	3 \$
Titres de participation comptabilisés au coût	–	–	143	83
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	–	–	–	11
Total des actifs évalués à la juste valeur sur une base non récurrente	– \$	– \$	155 \$	97 \$

¹ Pour les prêts disponibles à la vente, les pertes représentent la dépréciation à la valeur du marché. Pour les titres de participation comptabilisés au coût et les placements comptabilisés à la valeur de consolidation, les pertes représentent la dépréciation à la juste valeur pour la perte de valeur durable.

q) ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR LORSQUE LE VOLUME ET LE NIVEAU D'ACTIVITÉ DE L'ACTIF OU DU PASSIF ONT CONSIDÉRABLEMENT DIMINUÉ ET IDENTIFICATION DES OPÉRATIONS NON ORDONNÉES

Le 1^{er} mai 2009, la Banque a adopté le FSP SFAS 157-4, «Determining Fair Value When the Volume and Level of Activity for the Asset or Liability Have Significantly Decreased and Identifying Transactions That Are Not Orderly» (FSP SFAS 157-4/ASC 820-10-65-4). Le FSP SFAS 157-4 (ASC 820-10-65-4) fournit des directives additionnelles en matière d'estimation de la juste valeur selon le SFAS 157 (ASC 820-10-35-37-35-55) lorsque le volume et le niveau d'activité de l'actif ou du passif ont considérablement diminué. La mise en application de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

r) INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ET CERTAINES GARANTIES

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le FSP SFAS 133-1 et la FIN 45-4, «Disclosures about Credit Derivatives and Certain Guarantees: An Amendment of FASB Statement No. 133 and FASB Interpretation No. 45»; et «Clarification of the Effective Date of FASB Statement No. 161» (FSP SFAS 133-1 et FIN 45-4/ASC 815-10-65-2). Cette ligne directrice modifie le SFAS 133 (ASC 815-10-05-2), «Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities», de façon à exiger la présentation d'informations par les vendeurs de dérivés de crédit, y compris les dérivés de crédit incorporés dans un instrument hybride. Elle modifie aussi le FASB Interpretation No. 45 (ASC 460-10-05-2), «Guarantor's Accounting and Disclosure Requirements for Guarantees, Including Indirect Guarantees of Indebtedness of Others», de façon à exiger la présentation d'informations additionnelles sur l'état actuel du paiement ou sur le risque lié à la satisfaction d'une garantie. La mise en œuvre de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

La Banque vend des protections de crédit sur le marché des dérivés de crédit aux fins de la gestion des risques de négociation et de crédit, mais dans l'ensemble, elle est un acheteur net de protection de crédit. La Banque est exposée à une entité de référence sous-jacente donnée en tant que vendeur de dérivés de crédit et peut compenser l'exposition en partie, ou en entier, à l'aide d'un contrat d'achat de protection auprès d'une autre contrepartie sur la même entité de référence ou sur une entité semblable. Toutes les expositions sont gérées selon des limites de risque approuvées par le service Gestion des risques de la Banque et sont couvertes au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit et des obligations au sein du portefeuille de négociation, qui ne sont pas inclus dans ce tableau. Les dérivés de crédit de la Banque sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats consolidé.

Au 31 octobre 2009, la Banque vendait de la protection de crédit en vertu de swaps sur défaillance de crédit pour un montant notionnel de 30,9 milliards de dollars. Lors d'un incident de crédit, la Banque en tant que vendeur de protection ne rembourse normalement qu'un pourcentage de la valeur notionnelle totale vendue étant donné que le montant devant être remboursé au contrat tient compte de la valeur recouvrable de l'obligation de référence au moment du règlement.

Le tableau suivant présente le montant notionnel et la juste valeur au 31 octobre 2009 des dérivés de crédit pour lesquels la Banque est le vendeur et l'acheteur de protection de crédit :

Protection de crédit – Notation des swaps sur défaillance de crédit / calendrier des échéances

(en millions de dollars canadiens)	Échéance			Protection vendue		Protection achetée	
31 octobre 2009	Moins de un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Notionnel total / Montant maximal à payer	Juste valeur ^{b)}	Notionnel total / Montant maximal à recevoir	Juste valeur ^{b)}
Notation du risque de l'entité de référence							
De première qualité (AAA à BBB-) ^{a)}	2 329 \$	4 701 \$	3 373 \$	10 403 \$	(122) \$	18 096 \$	73 \$
De qualité inférieure (BB+ et moins) ^{a)}	531	2 010	830	3 371	(232)	6 415	303
Sans notation ^{c)}	2 870	11 014	3 239	17 123	(770)	16 366	500
Total	5 730 \$	17 725 \$	7 442 \$	30 897 \$	(1 124) \$	40 877 \$	876 \$

^{a)} L'échelle de notation est fondée sur les notations internes de la Banque, qui correspondent habituellement aux notations définies par S&P et Moody's.

^{b)} Les montants sont présentés sur une base brute, avant l'avantage des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires et les sûretés en espèces détenues par la Banque.

^{c)} Comprend principalement des tranches de l'indice des swaps sur défaillance de crédit.

s) INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS ET LES PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (EDDV)

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le FSP SFAS 140-4 et la FIN 46(R)-8, «Disclosures by Public Entities (Enterprises) about Transfers of Financial Assets and Interests in Variable Interest Entities» (FSP SFAS 140-4 et FIN 46(R)-8/ASC 860-10-65). Le FSP SFAS 140-4 et la FIN 46(R)-8 modifient le SFAS 140, «Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities» et la FIN 46(R), «Consolidation of Variable Interest Entities». Le FSP SFAS 140-4 et la FIN 46(R)-8 (ASC 860-10-65) visent à améliorer les informations fournies sur les cessions d'actifs financiers et les participations maintenues dans des structures d'accueil admissibles (SAA) et des EDDV. L'adoption du FSP SFAS 140-4 et de la FIN 46(R)-8 (ASC 860-10-65) n'a eu aucune incidence sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des structures d'accueil (SA). Nous utilisons des SA pour obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, afin d'aider nos clients à titriser leurs actifs financiers et de créer pour eux des produits de placement. Les SA peuvent être structurées en fiducies, en sociétés de personnes ou en sociétés commerciales, et elles peuvent être établies comme des SAA ou des EDDV. Lorsqu'une entité est considérée comme une EDDV, l'entité doit être consolidée par le principal bénéficiaire.

Titrisation d'actifs de la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires commerciaux pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière. L'ensemble des produits titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Ces expositions de titrisation sont décrites ci-après.

Total des risques en cours titrisés par la Banque en tant qu'initiatrice¹

(en millions de dollars canadiens)	2009 ²				2008			
	SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées		SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées	
	Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés	
	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés
Prêts hypothécaires résidentiels	– \$	– \$	21 939 \$	558 \$	– \$	– \$	24 332 \$	421 \$
Prêts aux particuliers	6 962	121	–	–	8 100	80	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	113	2	–	–	148	4	–	–
	7 075 \$	123 \$	21 939 \$	558 \$	8 248 \$	84 \$	24 332 \$	421 \$

¹ Dans toutes les opérations de titrisation entreprises par la Banque relativement à ses propres actifs, la Banque a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation.

² Au 31 octobre 2009, le tableau ne comprend pas un montant de 18 962 millions de dollars d'actifs titrisés (18 958 millions de dollars de prêts hypothécaires résidentiels et 4 millions de dollars de prêts hypothécaires commerciaux) ni un montant de 658 millions de dollars représentant la valeur comptable des droits conservés (658 millions de dollars de prêts hypothécaires résidentiels) en raison de la titrisation par l'intermédiaire de tiers canadiens autres que des SA.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers au moyen de SAA et de conduits à vendeur exclusif par l'entremise de SAA. Au 31 octobre 2009, l'encours du papier commercial émis par les conduits à vendeur exclusif s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008), alors que l'encours des billets à terme émis par une autre SAA soutenue par la Banque s'élevait à 2,9 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars en 2008). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2008) de prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (80 millions de dollars en 2008) liés à la marge excédentaire.

Prêts hypothécaires commerciaux

Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte de la Banque s'établissait à 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2008) en raison des droits conservés dans la marge excédentaire et le compte de sûreté en numéraire de la SAA.

Titrisation d'actifs initiés par un tiers

La Banque gère des conduits à plusieurs vendeurs et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les actifs initiés par un tiers sont titrisés par l'entremise de SA soutenues par la Banque, qui ne sont pas consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité de style mondial qu'elle fournit à des conduits à plusieurs vendeurs s'élevait à 7,5 milliards de dollars (10,7 milliards de dollars en 2008). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,0 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2008) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2009, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 134 millions de dollars (78 millions de dollars en 2008) pour des transactions.

L'ensemble des actifs de tiers titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures d'accueil canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA à plusieurs vendeurs qui sont gérés par la Banque.

Total de l'exposition aux actifs initiés par un tiers titrisés par des conduits soutenus par la Banque

	Au 31 octobre 2009				Au 31 octobre 2008		
	SA importantes non consolidées		Notation des actifs des SA		SA importantes non consolidées	Notation des actifs des SA	
	AAA	AA+ à AA-	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ¹	AAA		AA+ à AA-	
Prêts hypothécaires résidentiels	2 311 \$	2 311 \$	– \$	2,4	3 428 \$	3 378 \$	50 \$
Prêts sur cartes de crédit	500	500	–	2,7	500	500	–
Prêts et crédit-bail – automobiles	2 487	2 487	–	1,2	4 474	4 470	4
Prêts et crédit-bail – matériel	428	428	–	1,2	638	636	2
Comptes clients	1 753	1 753	–	2,4	1 705	1 679	26
	7 479 \$	7 479 \$	– \$	2,0	10 745 \$	10 663 \$	82 \$

¹ La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actif est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les ensembles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des ensembles décroissants.

Au 31 octobre 2009, la Banque détenait 848 millions de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2008) de PCAA émis par des conduits à plusieurs vendeurs et des conduits à vendeur exclusif soutenus par la Banque, sur son bilan consolidé.

Exposition à des conduits soutenus par des tiers

La Banque est exposée à des risques liés aux conduits soutenus par des tiers américains en raison de facilités de liquidité de 160 millions de dollars (465 millions de dollars en 2008), sur lesquelles 160 millions de dollars (24 millions de dollars en 2008) ont été tirés. Les actifs dans ces conduits se composent principalement d'actifs financiers liés au secteur automobile, y compris des prêts et du crédit-bail. Au cours de la période de douze mois terminée le 31 octobre 2009 et par la suite, diverses agences de notation de crédit ont attribué à ces actifs des notations divergentes, allant de AAA à BB-. La moyenne pondérée des notations divergentes les plus faibles, si des montants étaient tirés sur les facilités, correspondrait à une exposition au risque de crédit de la Banque notée BBB+ (AAA- en 2008).

L'exposition de la Banque à des conduits soutenus par des tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2009 était négligeable.

Autres opérations de financement

La Banque conclut des opérations avec d'importantes sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV dans le but de leur offrir du financement à coût économique. En vertu de ces opérations, au 31 octobre 2009, la Banque avait fourni environ 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008) de financement à ces EDDV. La Banque a reçu des garanties de grandes banques américaines assorties de notations de crédit équivalentes à la notation A+ de S&P ou a des droits de recours contre elles pour couvrir entièrement ses placements dans ces EDDV (AA en 2008). À la création des opérations ou au moment de leur récente restructuration, les contreparties ont donné des sûretés équivalentes à la notation AAA de S&P en faveur de la Banque et la Banque a acheté une protection de crédit visant à réduire davantage son exposition aux banques américaines. Au 31 octobre 2009, les actifs dans ces EDDV totalisaient environ 10,6 milliards de dollars (10,6 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque était exposée compte non tenu des garanties,

recours, sûretés et swaps sur défaillance de crédit approchait 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, l'exposition nette de la Banque aux banques américaines, compte tenu des sûretés et des swaps sur défaillance de crédit, approchait 384 millions de dollars (960 millions de dollars en 2008). Les opérations confèrent à la Banque ou aux contreparties le pouvoir de choisir de cesser d'y prendre part dans un court délai.

L'importante participation de la Banque dans des transferts d'actifs financiers, des EDDV et des SAA est présenté à la note 5, «Titrisations de prêts», et à la note 6, «Entités à détenteurs de droits variables», afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice 2009 de la Banque dressés selon les PCGR du Canada.

t) COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET LES ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le SFAS 161, «Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities - an amendment of FASB Statement No. 133» (ASC 815-10-65-1), exige la communication d'informations plus détaillées sur les instruments dérivés et les éléments de couverture qui sont comptabilisés selon le FASB Statement 133 (ASC 815-10-65-1). Cette norme est en vigueur pour la Banque pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2009. La mise en œuvre de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque. Se reporter à la note 8, «Dérivés», afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2009 de la Banque dressés selon les PCGR du Canada pour plus de renseignements sur l'utilisation d'instruments dérivés et l'incidence des activités de couverture.

Revenu lié aux activités de négociation

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les prêts détenus à des fins de transaction, sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation, le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, et le revenu tiré des prêts détenus à des fins de transaction. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières, les dérivés détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions ni les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

(en millions de dollars canadiens)	2009
Revenu d'intérêts net	1 210 \$
Revenu de négociation	685
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	47
Total du revenu lié aux activités de négociation	1 942 \$
Par produit	
Taux d'intérêt	962 \$
Portefeuilles de crédit	330
Portefeuilles – monnaies étrangères	573
Actions	(39)
Autres portefeuilles	69
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	47
Total du revenu lié aux activités de négociation	1 942 \$

u) CODIFICATION

Avec prise d'effet le 31 octobre 2009, la Banque a adopté le SFAS 168, «The SFASB Accounting Standards Codification» (codification). La codification constitue la nouvelle et unique source autorisée des PCGR des États-Unis faisant autorité. Les règles et interprétations publiées par la SEC sont aussi des sources de PCGR faisant autorité pour les émetteurs inscrits auprès de la SEC. La codification remplace toutes les normes de comptabilisation et de présentation de l'information existantes ne relevant pas de la SEC. La mise en application de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

v) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La Banque a procédé à l'évaluation des événements qui se sont produits après le 31 octobre 2009 jusqu'au 3 décembre 2009 (date de dépôt du présent formulaire 40F). Il ne s'est produit, au cours de cette période, aucun événement postérieur à la date du bilan important nécessitant d'être présenté et constaté dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

w) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2009.

FUTURES MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Regroupements d'entreprises

Le SFAS 141 (R), «Business Combinations» (ASC 805-10), conserve les notions fondamentales du SFAS 141 (ASC 805-10), qui exige la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition et l'identification d'un acquéreur pour tous les regroupements d'entreprises. Les principales modifications comptables qui sont exigées selon cette norme sont les suivantes : i) les actions de participation émises à titre de contrepartie d'acquisition doivent être évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition plutôt qu'à la date de l'annonce de l'opération; ii) l'acquéreur doit constater les rajustements d'évaluation à la juste valeur à l'égard de tous les actifs et passifs, y compris la participation sans contrôle, et comptabiliser l'écart d'acquisition total comme s'il avait acquis une participation de 100 %; iii) les frais d'acquisition et de restructuration doivent être passés en charges dès qu'ils sont engagés au lieu d'être capitalisés dans la composante de la contrepartie d'acquisition; et iv) la contrepartie éventuelle doit être constatée à la date d'acquisition à la juste valeur, et les variations de la juste valeur doivent être passées en résultat. La Banque est tenue d'adopter la norme pour les nouveaux regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Participations sans contrôle dans les filiales

Le SFAS 160, «Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements» (ASC 810-10-65-1), établit des normes de comptabilisation et de présentation de l'information à l'égard des participations sans contrôle dans les filiales. Cette norme exige que les participations sans contrôle dans les filiales soient présentées séparément comme des composantes des capitaux propres et que le montant du résultat net consolidé attribuable aux participations avec contrôle et celui attribuable aux participations sans contrôle soient établis et présentés dans l'état des résultats consolidé. Selon cette norme, les augmentations et diminutions des participations sans contrôle seront comptabilisées comme des opérations portant sur les capitaux propres. La déconsolidation d'une filiale donnera lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte mesuré d'après la juste valeur de la participation sans contrôle conservée. La participation sans contrôle conservée doit être mesurée initialement à la juste valeur. La Banque est tenue d'adopter la norme de manière prospective en date du 1^{er} novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Instruments d'emprunt convertibles

Le FSP APB 14-1, «Accounting for Convertible Debt Instruments That May Be Settled in Cash upon Conversion (Including Partial Cash Settlement)» (FSP APB 14-1 (ASC 470-20-15-2)), précise que les émetteurs d'instruments d'emprunt convertibles devraient comptabiliser de manière distincte les composantes passif et capitaux propres afin de bien rendre compte du taux d'intérêt qui serait rattaché à un instrument d'emprunt non convertible d'une entité. Pour la Banque, le FSP entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Comptabilisation de transferts d'actifs financiers et d'opérations de pension sur titres

Le FSP SFAS 140-3, «Accounting for Transfers of Financial Assets and Repurchase Financing Transactions» (FSP SFAS 140-3/ASC 860-10-65-1), exige que le transfert initial d'un actif financier et l'opération de pension sur titres conclue en vue du transfert initial soient évalués conjointement à moins que certains critères soient respectés. La Banque est tenue d'adopter cette norme pour les nouveaux transferts et les nouvelles opérations de pension sur titres à compter du 1^{er} novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Déterminer si un instrument (ou un élément incorporé) est indexé sur le cours des actions de l'entité

L'EITF 07-5, «Determining Whether an Instrument (or Embedded Feature) is Indexed to an Entity's Own Stock» (EITF 07-5/ASC 815-40-15), établit une approche à deux étapes pour évaluer si des instruments financiers et des éléments incorporés liés à des titres de participation sont indexés sur le cours des actions de l'entité dans le but d'établir si l'exception concernant le champ d'application de la définition d'un dérivé du SFAS 133 (ASC 815-10-65-3) devrait s'appliquer. La Banque est tenue d'adopter la norme de manière prospective en date du 1^{er} novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Comptabilisation de transferts d'actifs financiers

Le SFAS 166, «Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of SFASB Statement No. 140» (SFAS 166/ASC 860-10), apporte des révisions au SFAS 140, «Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities» (SFAS 140/ASC 860), qui établit des critères de comptabilisation comme une vente dans le cadre du transfert d'actifs financiers. Entre autres éléments, le SFAS 166 (ASC 860) modifie le SFAS 140 (ASC 860) éliminant le concept de SAA. Par conséquent, les SAA existantes seront assujetties à la consolidation selon la directive du SFAS 167 (ASC 810-10). La Banque est tenue d'adopter la norme de manière prospective en date du 1^{er} novembre 2010. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Consolidation d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le SFAS 167 modifie la FIN 46(R), «Consolidation of Variable Interest Entities» (FIN46(R)/ASC 810-10), en changeant de manière importante les critères utilisés par une société pour établir si elle doit consolider une EDDV. Le SFAS 167 (ASC 810-10) modifie la FIN 46(R) (ASC 810-10) en exigeant qu'une EDDV soit consolidée par la société qui détient le pouvoir d'orienter les activités ayant l'incidence la plus importante sur le rendement économique de l'EDDV et l'obligation d'en absorber les pertes ou le droit d'en recevoir les bénéfices qui pourraient s'avérer

importants pour l'EDDV. Le SFAS 167 (ASC 810-10) exige aussi qu'une société procède à la réévaluation continue de la nécessité de consolider les EDDV auxquelles elle est liée en fonction des faits et circonstances actuels. La Banque est tenue d'adopter la norme en date du 1^{er} novembre 2010. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 29 janvier 2009.

Annexe 99.6

Consentement des vérificateurs indépendants

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 2 décembre 2009 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009 et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2009.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 2 décembre 2009 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-140393),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-153735),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-9 N° 333-151254),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-06598),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-116159),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 11) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000);

Nos vérifications portent également sur le rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis aux 31 octobre 2009 et 2008 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009 qui sont présentés dans le Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis figurant à l'annexe 99.4. La responsabilité de cette annexe incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion en nous fondant sur nos vérifications. À notre avis, l'information présentée dans l'annexe susmentionnée aux 31 octobre 2009 et 2008 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009, considérée en rapport avec les états financiers de base pris dans leur ensemble, donne, à tous les égards importants, une image fidèle de l'information figurant dans cette annexe.

Comme il est indiqué dans le Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le Financial Accounting Standards 159 (classé dans ASC Topic 825 - «The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities») et la disposition restante du Statement of Financial Accounting Standards 158 (classé FASB ASC Topic 715-20-65, «Employers Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans») qui exige que l'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes soient évalués à la date de clôture de l'exercice. En outre, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2009, la Banque a adopté le FSP FAS 115-2 et le FAS 124-2 (classés dans FASB ASC Topic 310-10-35, «Recognition and Presentation of Other-than-Temporary Impairments»).



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2009

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, W. Edmund Clark, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux vérificateurs de l'émetteur et au comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 3 décembre 2009

(signé) W. EDMUND CLARK

W. Edmund Clark

Président et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux vérificateurs de l'émetteur et au comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 3 décembre 2009

(signé) COLLEEN JOHNSTON

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances,

Siège social

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, W. Edmund Clark, président et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 3 décembre 2009

(signé) W. EDMUND CLARK

W. Edmund Clark
Président et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 3 décembre 2009

(signé) COLLEEN JOHNSTON

Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances et chef des finances,
Siège social